ESTIMATES

Canadian Food Inspection Agency

Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/79-2004
ISBN 0-660-62612-8

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2004 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY

PERFORMANCE REPORT

For the period ending March 31, 2004

The Honourable Andy Mitchell, PC, MP
Minister of Agriculture and Agri-Food

Table of Contents

1. Messages 2
   - 1.1 Minister's Message 2
   - 1.2 Message from the President 3
   - 1.3 Management Representation Statement 5
2. Introduction 6
   - 2.1 Agency Overview 6
   - 2.2 Supporting Government Priorities 11
   - 2.3 The CFIA's Key Challenges and Risks 12
3. Performance 15
   - 3.1 How We Plan and Report 15
   - 3.2 Promoting Compliance 17
   - 3.3 Business Line Spending 19
   - 3.4 Performance by Business Line 21
     - 3.4.1 Food Safety 21
     - 3.4.2 Animal Health 48
     - 3.4.3 Plant Protection 67
   - 3.5 Horizontal Strategies 87
   - 3.6 Human Resources Management 92
   - 3.7 Modern Management Initiatives 97
4. Regulatory Initiatives 101
5. Financial Performance 104
   - 5.1 Reporting on Parliamentary Appropriations 104
   - 5.2 Cost Recovery Activities and Revenues 112
6. Annexes 116
   - 6.1 Business Line Logic Models 116
   - 6.2 Key Web Links for Additional Information 119
   - 6.3 Acronyms and Abbreviations 123

1. MESSAGES

1.1 Minister's Message

I am pleased to submit to Parliament the Departmental *Performance Report* for the Canadian Food Inspection Agency (CFIA), covering the period from April 1, 2003 to March 31, 2004. This was a period of both challenges and achievements for the Agency as it carried out its mandate to safeguard Canada's food supply, protect the health of Canada's livestock, and protect Canada's crop and forest resources.

These challenges included the discovery of bovine spongiform encephalopathy (BSE) in Canada, and an outbreak of avian influenza. They also included significant measures to arrest the spread of invasive insects such as the emerald ash borer and the Asian long-horned beetle. Throughout this period, Canadians have remained confident in the food safety system and the animal health and plant protection measures that support it. This is due, in large part, to the thoroughness and effectiveness of the CFIA's response to these issues, and the openness and transparency with which it explained its processes and procedures.

At the same time, the Agency has also maintained an effective regulatory system, based upon partnerships with other federal departments and agencies, provincial and territorial governments, producers, processors and distributors of food, health professionals, and consumers. These partnerships create a strong system of regulatory governance — a system supported by the CFIA's capacity for inspection and enforcement.

Canada has a global reputation for safe and high quality food and agricultural products. To a large degree, that reputation has been founded upon sound science and effective regulatory oversight. The CFIA sets high standards to protect the health of Canadians and to safeguard our agricultural and forestry resources. The Agency's capacity to maintain those standards in challenging times has been tested and proven.

All Canadians benefit from the services the Agency provides. As the Minister responsible for the Canadian Food Inspection Agency, I am committed to building upon the CFIA's solid reputation as Canada's science-based regulator of food, animals and plants.

The Honourable Andy Mitchell, PC, MP
Minister of Agriculture and Agri-Food

1.2 Message from the President

I am pleased to present the Canadian Food Inspection Agency's Departmental *Performance Report*, covering the period from April 1, 2003 to March 31, 2004.

As the report shows, this past year has been one of significant challenges for the CFIA. In fulfilling our mandate to safeguard Canada's food supply and agricultural resource base, the Agency was called upon to respond to several unique circumstances.

In May 2003, following the discovery of bovine spongiform encephalopathy (BSE) in Canada, the Agency launched an intensive and comprehensive investigation. The fact that the single cow had been removed from the human food chain reassured Canadians that the food safety system was working. The Agency, however, still faces a major animal health challenge in finding the source and determining the extent of BSE in the Canadian herd and reducing the possibility that it might spread. Following this incident the Agency took proactive steps to prevent certain high risk materials from entering the human food chain and increased its surveillance and testing of the Canadian herd. An international panel of experts praised the speed and thoroughness of the CFIA's response to this incident.

A second major animal health challenge involved an outbreak of avian influenza in British Columbia's Fraser Valley in February 2004. The Agency employed a rigorous "stamping out" policy that included the humane destruction of exposed birds, strict quarantine and animal movement controls, and thorough decontamination of infected premises. In recent months, not covered by this *Performance Report*, avian influenza appears to have been eradicated from the domestic poultry flock. The CFIA could not have succeeded in this effort were it not for the cooperation and sacrifices of poultry farmers in British Columbia.

In addressing these and other emergencies, the Agency earned a solid reputation for the transparency and thoroughness of our communications to the public, the affected industries and the media. The CFIA also devoted considerable resources to drafting new legislation, updating policies, and providing additional enforcement. Operational resources were shifted to emergency response teams, enabling an effective response to these urgent situations.

Throughout this period, the Agency maintained its ability to respond to both routine and emergency situations involving food safety and plant protection. In the period covered by this report, the Agency managed 343 recalls of foods for reasons ranging from microbial or chemical contamination, extraneous materials or improper labelling. The CFIA also took measures to stop the spread of sudden oak death in British Columbia, emerald ash borer in Southwestern Ontario, and the Asian long horned beetle in Toronto and Vaughan, Ontario. Once again, the CFIA could not have succeeded without the cooperation of property owners. Their sacrifice helps protect Canada's valuable forest resources.

I believe the CFIA can be proud of the work accomplished in this challenging period. The Agency's abilities have been put to the test, and its dedicated employees have proven their ability to uphold the integrity of Canada's food safety, animal health and plant protection systems.

Richard B. Fadden
President

1.3 Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2003–04 Departmental *Performance Report* (DPR) for the Canadian Food Inspection Agency (CFIA).

This report has been prepared based on the reporting principles and other requirements of the *Canadian Food Inspection Agency Act* and the *2003–04 Departmental Performance Reports Preparation Guide* and represents, to the best of my knowledge, a comprehensive, balanced, and transparent picture of the organization's performance for fiscal year 2003–04.

Richard B. Fadden
President

March 31, 2004

2. INTRODUCTION

2.1 Agency Overview

The Canadian Food Inspection Agency (CFIA) is mandated to safeguard Canada's food supply and the plants and animals upon which safe and high-quality food depends.

In carrying out this mandate, the CFIA is committed to serving Canadians by providing protection from preventable health risks, delivering a fair and effective regulatory regime, sustaining the plant and animal resource base, promoting the security of Canada's food supply and agricultural resource base, and providing sound agency management. Each of these strategic goals support established Government of Canada priorities.

The CFIA's workforce includes over 5 700 dedicated professionals working across Canada to regulate food safety, animal health and plant protection. Key to the CFIA's success are four interrelated and integral factors—sound science, an effective regulatory base, effective inspection delivery and strong partnerships.

Sound Science

The CFIA is Canada's largest science-based regulatory Agency. The CFIA relies on science as the basis of its program design and delivery as well as a tool to deal with emerging issues such as the development of biotechnology-derived products and addressing concerns related to BSE. The specific activities for which the CFIA needs and uses science to support its daily work include laboratory science, risk assessment, surveillance, technology development and regulatory research. The Agency also undertakes analysis of scientific research data and information in order to provide scientific advice and intelligence to identify and prepare for emerging issues. Science is an essential component of regulatory decision making.

The CFIA'S Legislative Authority

- *Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Act*
- *Canada Agricultural Products Act*
- *Canadian Food Inspection Agency Act*
- *Consumer Packaging and Labelling Act**
- *Feeds Act*
- *Fertilizers Act*
- *Fish Inspection Act*
- *Food and Drugs Act**
- *Health of Animals Act*
- *Meat Inspection Act*
- *Plant Breeders' Rights Act*
- *Plant Protection Act*
- *Seeds Act*

* As it relates to food

An Effective Regulatory Base

Regulations provide a common foundation for industry and regulators. For a regulatory regime to be effective, regulations must be clear and enforceable. The CFIA is continually reviewing and updating its regulatory base in order to enhance its capacity to contribute to public policy objectives.

Effective Inspection Delivery

The CFIA is responsible for the administration and/or enforcement of 13 federal Acts and their respective regulations. Through the delivery of inspection and other related

services—ranging from product and establishment inspection to export certification and on-site safety assessments of foreign production facilities and regulatory systems—the Agency verifies compliance with these laws. Critical to the effective delivery of the CFIA's mandate is the ongoing design, development and review of inspection-related tools and processes. This includes the continuous review of regulations and policies and the implementation of new science-based inspection methodologies.

Strong Partnerships

The CFIA delivers its mandate in many areas of shared jurisdiction and responsibility. Strong partnerships with other federal government departments, as well as provincial, territorial and municipal authorities are imperative to the Agency's success. All share responsibility for setting and/or enforcing standards that support the integrity of Canada's food safety, animal health and plant protection systems.

Specifically in the area of food safety, Health Canada and the CFIA share unique and complementary roles and responsibilities. Health Canada is responsible for food safety policies, standards and regulations, while the CFIA is responsible for all food inspection, compliance and enforcement activities, as well as the development of regulations and policies related to food labelling and compositional standards.

The CFIA's Key Federal Partners Include:

- Health Canada
- Agriculture and Agri-Food Canada
- Public Safety and Emergency Preparedness Canada, including:
  - Canada Border Services Agency
  - Critical Infrastructure Protection and Emergency Preparedness
- Fisheries and Oceans Canada
- Natural Resources Canada, including:
  - Canadian Forestry Service
- Foreign Affairs Canada
- International Trade Canada
- Environment Canada, including:
  - Canadian Wildlife Service
- Canada Revenue Agency
- Canadian Grain Commission

The scientific community is another of the CFIA's key partners. The Agency regularly seeks input from scientific experts when developing regulations, policies, methods and procedures for inspection, testing and emergency response.

The CFIA also recognizes the critical importance of working closely with its broad range of stakeholders. These stakeholders include the Agency's regulated parties as well as associations representing consumers, public health, animal welfare and environmental interests.

In an international context, the CFIA is a global player, striving to ensure that the international regulatory framework, as it relates to the Agency's mandate, is strong, coherent and science-based. In support of Canada's regulatory objectives, the CFIA leads or participates in a number of international agreements and arrangements.

Economic Sectors Regulated by the CFIA

To deliver its broad regulatory mandate, the CFIA enforces compliance with Acts and regulations that promote both consumer protection and the oversight of food-, plant- and animal-based industries. Sectors regulated by the CFIA include agriculture, agri-food, fish, seafood, horticulture and forestry. Products that may be subject to inspection or certification by the CFIA range from agricultural inputs, such as seeds, feeds and fertilizers, to fresh foods – including meat, fish, eggs, dairy products, fruit and vegetables – and prepared and packaged foods.

ORGANIZATIONAL STRUCTURE

Senior Executive Structure

The CFIA is headed by a President who reports to the Minister of Agriculture and Agri-Food. Each CFIA executive committee member is accountable for specific aspects of the Agency's policy, programming and administrative functions. The following organizational chart depicts the senior executive structure within the CFIA.

THE ORGANIZATIONAL STRUCTURE OF THE CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY

The CFIA's Workforce

With more than 5700 dedicated professionals working across Canada, the CFIA is Canada's largest science-based regulatory agency. CFIA personnel include highly trained inspectors, veterinarians, agrologists, biologists, chemists, administrative staff, computer system specialists, financial officers, economists, communication experts, research scientists, policy analysts, laboratory technicians and managers.

A National Network

With its headquarters in the National Capital Region (NCR), the CFIA is organized into four operational areas (Atlantic, Quebec, Ontario and Western) that are subdivided into 18 regional offices and 185 field offices. The Agency also manages 14 laboratories and research facilities (and has laboratory staff located in seven facilities managed by other government departments) that provide scientific advice and testing services, develop new technologies and conduct research.

A National Network

With its headquarters in the National Capital Region (NCR), the CFIA is organized into four operational areas (Atlantic, Quebec, Ontario and Western) that are subdivided into 18 regional offices and 185 field offices. The Agency also manages 14 laboratories and research facilities (and has laboratory staff located in seven facilities managed by other government departments) that provide scientific advice and testing services, develop new technologies and conduct research.

Atlantic Area Regional Offices
New Brunswick (Fredericton)
Nova Scotia (Dartmouth)
P.E.I. (Charlottetown)
Newfoundland (St. John's)

Western Area Regional Offices
Manitoba (Winnipeg)
Saskatchewan (Regina)
Alberta South (Calgary)
Alberta North (Edmonton)
B.C. Coast (New Westminster)
B.C. Mainland/Interior (New Westminster)

Ontario Area Regional Offices
Southwest (London)
Central (Guelph)
Toronto (Downsview)
North East (Belleville)

Quebec Area Regional Offices
Montreal East
Montreal West
St-Hyacinthe
Québec City

2.2 Supporting Government Priorities

In carrying out its mandate, the CFIA has established five strategic goals that are outlined in the Agency's *Corporate Business Plan 2003–2008*. Each goal directly contributes to the achievement of Government of Canada priorities and provides key benefits for all Canadians.

CFIA Contributions to Government of Canada Priorities

Government of Canada Priority	CFIA Contribution
• Public health	• Protecting Canadians from preventable health risks
• Economic growth	• Delivering a fair and effective regulatory regime
• Environmental protection	• Sustaining the plant and animal resource base
• Public security	• Promoting the security of Canada's food supply and agricultural resource base
• Good governance	• Providing sound agency management

In the February 2, 2004 Speech from the Throne, the Government of Canada made it clear that the safety of Canada's food supply, and the well-being of Canada's farm economy, are top priorities:

> **"The Government is dedicated to Canada's farm economy and to taking the steps necessary to safeguard access to international markets and to ensure that farmers are not left to bear alone the consequences of circumstances beyond their control. It is also committed to fostering a technologically advanced agricultural sector with the supporting infrastructure of transportation and applied science to make the competitiveness of Canadian farmers and the safety of our food second to none in world markets."**

2004 Speech from the Throne, page 18

Also highlighted in the Speech from the Throne was a renewed commitment to protecting the health of Canadians from emerging global health risks. To this end, the government is establishing a Public Health Agency of Canada, centering a network of excellence and expertise across the country, to help those on the front lines deal with health emergencies. In addition, national security was identified as a priority as the speech emphasized the need to work with our U.S. counterparts to strengthen North American security while facilitating the legitimate flow of commerce and travellers. Together, these commitments position the CFIA as a key player in supporting government priorities for 2004-05, and in the years to come.

2.3 The CFIA's Key Challenges and Risks

With its mandate to safeguard Canada's food supply and plant and animal resource base, the CFIA naturally operates in an environment of potential risks. However, the 2003–04 fiscal year was a particularly challenging one that saw several unprecedented circumstances relating to food safety, animal health and plant protection. Successful response to these incidents required significant and specific action on the part of the Agency.

2003–04 Challenges

May 20, 2003 — Discovery of Bovine Spongiform Encephalopathy in Canada. After conducting tests on tissue from a cow suspected to be infected with bovine spongiform encephalopathy (BSE), the CFIA confirms the presence of the disease.

June 12, 2003 — Sudden Oak Death Discovered in B.C. Following notification by U.S. authorities that sudden oak death (SOD) has been discovered in an Oregon exporter's nursery, the CFIA finds evidence of SOD in rhododendrons at a B.C. nursery.

Nov. 25, 2003 — Emerald Ash Borer Management Plan. The CFIA releases its plan to control the spread of the emerald ash borer (EAB), first confirmed in Windsor, Ontario, in August 2002.

Dec. 23, 2003 — Discovery of BSE in the U.S. United States Agriculture Secretary announces the first suspected case of BSE in a cow, located in Washington State.

Jan. 6, 2004 — U.S. Cow's DNA Tests Reveal Canadian Origin. The infected cow is shown to originate from an Alberta herd; however, U.S. Department of Agriculture (USDA) Chief Veterinarian states that "Beef continues to be safe, whether this cow originated in Canada or not." The discovery delays the reopening of the U.S. border to live Canadian cattle.

Feb. 19, 2004 — Avian Influenza Outbreak in Fraser Valley. The CFIA confirms the presence of avian influenza in B.C.'s Fraser Valley. The Agency establishes a control area on March 11.

Feb. 27, 2004 — Ministerial Order on Asian Long-Horned Beetle. The Agency establishes a regulated area in Toronto and Vaughan to prevent the spread of the Asian long-horned beetle (ALHB). The order includes prohibitions or restrictions on the movement of nursery stock, wood, trees, logs, lumber, leaves, wood chips and bark chips from deciduous trees identified as hosts of ALHB.

The CFIA's annual planning document, the *2003–04 Report on Plans and Priorities* (RPP), identified key challenges and risks in the Agency's overall operating environment. Within the context of these key challenges and risks, the following is a review of the specific challenges faced by the Agency in 2003–04.

Increasing globalization of trade

The volume and diversity of global trade in food, plant and animal products are increasing. While this trade has benefits for consumers and the economy, it also increases the risk that unsafe food, foreign pests or diseases might enter Canada through shipments of imported goods.

The fiscal year 2003–04 saw the discovery of incursions into Canada of several plant pests, such as the Asian long-horned beetle, the emerald ash borer and *Ralstonia*, which had the potential to cause significant damage to Canada's crops and forests. The CFIA's response to these threats required ongoing adjustments to operational plans and priorities, as well as resource allocation, to develop effective control and eradication programs, in co-operation with industry and other government partners.

Mitigating emerging animal health threats
Identifying the source and containing any potential spread of BSE was the most significant challenge faced by the Agency in 2003–04. This disease, which was discovered in May 2003 in a Canadian herd, and again in December 2003 in a Canadian-born animal in the U.S., had immense impacts on the industry. Canada went from being the third largest beef exporter in the world to having virtually no foreign markets open to its products. The Agency's response to these two incidents involved comprehensive and exhaustive efforts including trace-back, trace-forward and feed investigations that spanned four provinces.

In addition, the appearance of avian influenza in British Columbia required prompt and coordinated action by the Agency and its partners to protect the health of the domestic poultry flock.

Mitigating these threats, and addressing the public perceptions that surrounded them, were top-level priorities for the Agency. This involved extensive communication with the public and affected industries, new legislation, updated policies and additional enforcement activities within Canada, as well as co-operation with other countries towards reopening borders temporarily closed to Canadian exports. The establishment of emergency response teams and shifting of operational resources was critical to the Agency's ability to launch an effective response to both of these significant animal disease threats.

Addressing threats to the safety of the food supply
Prevention of the inadvertent or deliberate spread of food pathogens or toxic substances through the food supply is at the core of the CFIA's mandate. In addition to identifying and controlling acute outbreaks of foodborne pathogens such as *Salmonella*, *E. coli* and hepatitis A, the Agency also assessed strategies to mitigate possible threats to food safety resulting from the Severe Acute Respiratory Syndrome (SARS) outbreak.

When Ontario was affected by a prolonged power outage in late summer 2003, the Agency worked to educate food handlers and consumers about the dangers of spoilage. This extraordinary circumstance demonstrated the variety of possible threats to the safety of Canada's food supply, as well as the importance of considering food safety-related factors in all types of emergency planning and preparedness.

Increasing demands for the CFIA services
As Canada's agriculture, food and forestry industries grow and diversify, so does the demand for CFIA inspection and certification services. Last year the CFIA saw a substantial increase in demand for the inspection and certification of products such as animal feed, animal by-products, and foods containing small quantities of beef, as a result of new BSE-related import conditions imposed by other countries. The Agency also experienced a dramatic drop in demand for beef export certification, as markets were temporarily closed to these products.

In other areas, such as food labelling, the expectations of Canadian consumers continue to evolve. Consumers have voiced not only a greater demand for detail regarding the nutrient content of food (in line with a shift in dietary habits), but also an increasing concern for information about production and processing methods. This includes a greater emphasis on factors such as type of feed used ("100 percent grain fed" or "no animal by-products"), organic production practices, trans-fat content, irradiation and the use of ingredients derived from genetically modified (GM) organisms. The CFIA continues to adapt its food labelling programs and policies to respond to changing consumer demands.

Supporting national and North American security

Protecting the security of Canada's food supply and agricultural resource base from deliberate acts of terrorism and co-operating with new U.S. security measures have become key priorities for the CFIA. The U.S. Food and Drug Administration's *Bioterrorism Act* placed new restrictions on food and feed shipments to and via the U.S. The CFIA was responsible for communicating the details and implications of these restrictions to Canada's producers and distributors.

In Canada, an increased focus on national security, including border security, is changing the way Canadians import and ship food. The Agency, in co-operation with other levels of government, has worked to enhance its overall level of emergency preparedness, to exercise emergency plans and procedures, and to have in place programs to assist Canada in recovering from emergencies.

Enhancing scientific capacity

The CFIA's networks of laboratories and scientific expertise are critical to the Agency's ability to regulate and adapt to new technologies, respond to emerging pathogens and assess the risks posed by foreign animal diseases or invasive species. The CFIA relies on sound science as a basis for its program and policy development. As a result, the CFIA must continue to invest in research that will support the delivery of its mandate. The CFIA's networks of laboratories and scientists require access to new technologies and expertise to anticipate and respond to new threats. For example, in 2003–04 the CFIA conducted assessments of a number of rapid tests for the diagnosis of BSE in cattle.

Renewing our workforce

The scientific field in which the CFIA operates demands the best in both equipment and expertise. The job market is extremely competitive, and succession planning that includes recruiting, training and retaining the most qualified people is critical to ensuring the Agency's ability to successfully carry out its mandate. Trends that have an impact on the Agency's human resource management strategies include changing demographics and the movement towards a knowledge-based economy. In 2003–04 the CFIA placed a greater emphasis on training and succession planning as key elements of its workforce renewal.

3. PERFORMANCE

3.1 How We Plan and Report

To achieve its objectives, the CFIA has a planning process that includes a multi-year corporate business plan and an annual *Report on Plans and Priorities* (RPP). The CFIA's Annual Report provides an account of accomplishments achieved against the specific performance expectations described in the 2003–04 RPP. In addition, the federal government budgetary process requires the Agency to complete a Departmental *Performance Report* (DPR), which includes the same performance information as the Annual Report. The preparation of both the Annual Report and the DPR is consistent with the principles outlined in the Treasury Board Secretariat's *2003–04 Departmental Performance Reports Preparation Guide*.

The CFIA is transitioning from a planning framework based on three business lines (food safety, animal health, and plant protection) to one that is based on the strategic outcomes as outlined in the Agency's *Corporate Business Plan 2003–2008*. The RPP, DPR and Annual Report for 2004–05 will reflect the Agency's new planning framework and strategic outcomes.

However, in order to report on results in a manner that is consistent with our planned (or expected) results as stated in the 2003–04 RPP, the DPR and Annual Report for 2003–04 are based on the three business line planning model. Logic models, which are included in Annex 6.1, have been developed for each of the business lines. The logic models provide the foundation upon which performance measurement and evaluation strategies are developed and explain how the Agency's activities are aligned with key results and strategic outcomes resulting in benefits to Canadians. The following table depicts the relationships among business lines, programs, key results and performance measures.

Key Results and Performance Measures for Business Lines/Programs

Business Line/Program	Key Results	Performance Measures
Food Safety: • Meat Hygiene • Fish and Seafood • Fresh Fruit and Vegetables • Processed Products • Egg • Dairy • Honey • Food Safety Investigation • Fair Labelling Practices	Industry adopts risk management practices. Food meets domestic and trading partner requirements. Food safety emergencies and incidents are effectively managed. Industry complies with regulations. Stakeholders understand and are committed to regulations and policies. Public is aware of and contributes to food safety.	Rate of compliance for federally registered establishments and food products (domestic, imports and exports); Number of federally registered establishments with implemented Hazard Analysis and Critical Control Point (HACCP) programs; Food recalls and the CFIA's response to emergencies; Actions taken in cases of non-compliance; and Level of public awareness (e.g., results of surveys and enquiries).
Animal Health: • Animal Health • Feed	Entry into Canada of regulated diseases is mitigated. Spread of regulated animal diseases is mitigated. Animal health emergencies and incidents are effectively managed. Canadian animals and their products meet domestic and international animal health requirements. Industry complies with regulations. Stakeholders understand and comply with regulations and policies. Public is aware of and contributes to animal health.	Rate of compliance for facilities, animals and animal products (domestic, imports and exports); Analysis of disease trends (e.g., results of surveillance activities); Emergencies related to animal health and the CFIA's response; Actions taken in cases of non-compliance; and Level of public awareness (e.g., non-compliance at point of entry).
Plant Protection: • Plant Protection • Seed • Fertilizer	Entry into Canada of regulated diseases and pests is managed. Spread of regulated diseases is mitigated. Plant protection emergencies and incidents are effectively managed. Plants and plant products meet domestic and international plant protection requirements. Industry complies with regulations. Stakeholders understand and are committed to regulations and policies. Public is aware of and contributes to plant protection.	Rate of compliance for facilities and plant products (domestic, imports and exports); Analysis of disease and pest trends (e.g. results of surveillance activities); Emergencies related to plant protection and the CFIA's response; Actions taken in cases of non-compliance; and Level of public awareness (e.g. non-compliance at points of entry).

3.2 Promoting Compliance

As a regulatory Agency, one of the principal means by which the Canadian Food Inspection Agency can assess its performance is by measuring rates of compliance with Canadian food, animal and plant legislative requirements. The Agency assesses compliance with Acts and regulations through inspection and other activities. Where non-compliance is identified, the CFIA takes appropriate enforcement actions to regain compliance through the use of its statutory powers and the authority of designated Agency officials. Inspectors may also rely on education, publication of information and consultation with affected parties to regulate non-compliance. These approaches are detailed below:

Facilitating Voluntary Compliance	Verifying Compliance	Enforcement of Compliance
Emphasis on dissemination of information	Emphasis on verifications and product testing	Emphasis on regulatory investigations and enforcement actions

Like other regulatory agencies, the CFIA strives for 100 percent compliance with legislative requirements. Recognizing that public health and safety are the highest priorities, the Agency operates in a risk-based manner, setting targets for areas of low compliance and outlining expectations for year-over-year improvements. Resources are prioritized to monitor and enforce regulations that have the most direct or significant impact on the health and safety of Canadians.

To facilitate voluntary compliance, the Agency carries out education and awareness activities to increase industry's understanding of statutory requirements and standards. Compliance activities verify that establishments and products are compliant with the applicable Acts and regulations. This includes inspecting and auditing establishments, and product testing activities.

Enforcement activities include those actions taken by the CFIA to encourage voluntary compliance or to mandate corrective actions. These include procedures such as warnings, detentions, seizures, recalls, withdrawal of inspection services, license suspension or cancellation of registration, injunctions, prosecutions and administrative monetary penalties where applicable. The actions for non-compliant or unsafe products can include corrective actions such as the application of proper labelling, refusal of entry into or export from Canada, recalling a product or thing, or product destruction. Under the 13 federal inspection Acts and regulations that the CFIA applies and enforces, the Agency may carry out regulatory inspections and investigations, administer monetary penalties and, in serious situations, refer cases to the Department of Justice for consideration of prosecution.

As with any regulated activity, the underlying cause of infractions ranges from ignorance of the law to deliberate disregard. Therefore, the Agency uses a range of approaches to achieve the highest possible degree of compliance.

Compliance Assessment

One of the means by which the CFIA can measure its success is by assessing and verifying that Canada's registered establishments and domestic and imported products comply with federal Acts and regulations. Compliance rates indicate the extent to which regulated parties observe the statutes and their accompanying regulations. The Agency uses a group of indicators to assess compliance levels across industries and commodities. Key indicators include establishment compliance, product testing results, enforcement actions and incidents or recalls. These indicators are briefly described below.

Establishment compliance is assessed at specified times to determine compliance with legislative provisions. Areas assessed vary by program but include elements such as storage, sanitation, hygiene, equipment and manufacturing.

Product testing demonstrates the degree to which products meet legislative requirements. Product testing is conducted according to established sampling plans at various points in the food continuum for domestic, imported and exported products. These plans and the type of test required vary by individual program and commodity, and are based on international standards, federal protocols and risk. They include food safety as well as non-food safety standards. Examples include testing for formulation, pesticide residues, microbial contamination, package integrity, labelling and net content.

The CFIA intervenes with regulated parties by taking **enforcement actions** to regain compliance or to improve the overall level of compliance. The number and type of enforcement actions taken indicates the extent to which regulated parties are not fulfilling their responsibilities, and provides an indication of how the CFIA is fulfilling its legislative mandate to improve overall compliance levels.

Canadians can become ill from consuming unsafe food, and the CFIA acts to protect consumers from such risks. The number and type of **food safety-related incidents and recalls** provides another indicator of industry's overall compliance with regulation, and the relative safety of the food supply at various stages of the food continuum.

Planning Implications

In the next section of this report, each business line's performance by key result is described and measured based on compliance and other relevant performance assessment indicators. In each case where a need for improvement has been identified, the Agency outlines a resulting implication on future planning, which will be reported against in next year's *Performance Report*.

3.3 Business Line Spending

Over the past several years, the CFIA has received significant incremental funding for various initiatives and emerging issues, including: the CFIA's base operating requirements, emergency response to animal and plant disease outbreaks, Public Security and Anti-Terrorism (PSAT) initiatives and collective agreement settlements.

In 2003–04, the Agency received approximately $82 million in incremental funding over the course of the year. The bulk of the new funding was the $50 million announced in the 2003 Federal Budget to enable the Agency to perform its central role in ensuring food safety. More than $11 million was approved for Canada's continued response to bovine spongiform encephalopathy. As well, statutory authorities for compensation of animal herd and orchard owners required to destroy animals and trees due to disease were increased by over $7 million. Additional and detailed financial information regarding 2003–04 Agency resources, expenditures and analyses can be found in Section 5, Financial Performance.

The CFIA's 2003-04 total expenses are $37.1 million higher than 2002-03 total expenses. This increase relates mainly to increased services provided without charge to the CFIA by other Government of Canada departments and agencies, as well as increased accrued expenditures for impending contract settlements and amortizations of assets.

Business Line Expenses

	($ millions)	
Business Line	**2002–03**	**2003–04**
Food Safety	332.6	357.0
Animal Health	144.0	155.9
Plant Protection	89.0	89.8
Total	**565.6**	**602.7**

The business line and program figures presented in Sections 3.3 and 3.4 are calculated on the basis of accrual accounting, according to the Generally Accepted Accounting Principles. These figures are consistent with the results reflected in the Agency's 2003–04 audited financial statements, presented in the CFIA's *2003-04 Annual Report*. These figures differ from the Agency's financial results presented in Tables 1-7 of Section 5.1 which are calculated on a modified cash basis of accounting. A reconciliation of expenditures reported by these two financial reporting methods is available in the CFIA's *2003-04 Annual Report* under "Financial Statements" at the following Web site: **http://www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/ar/ar04/6e.shtml**

2003–04 Expenses by Program

Outlined below are expenditures for each of the Agency's 14 programs under the three business lines.

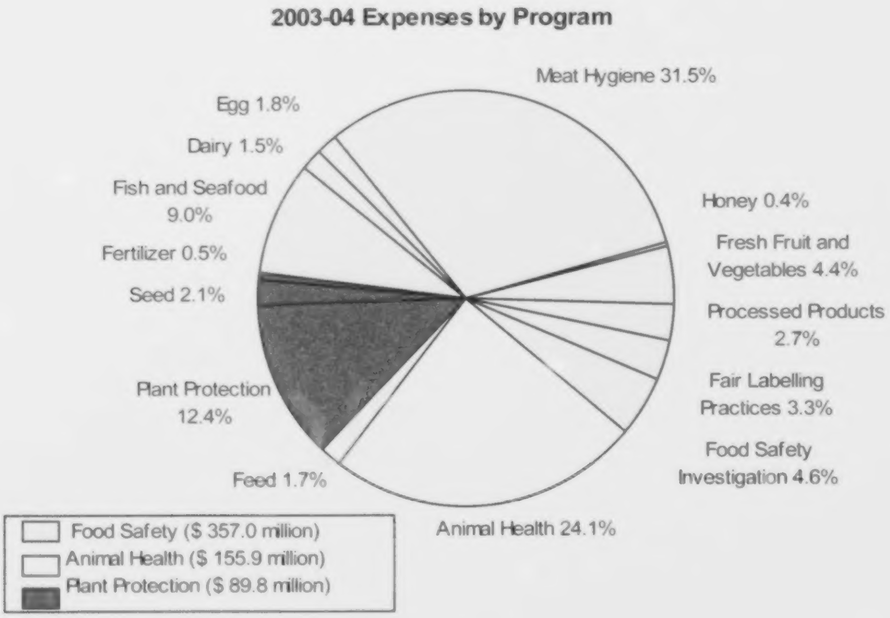

3.4 Performance by Business Line

3.4.1 Food Safety

Contribution to Canadians

Food safety is the CFIA's top priority. Enhancing food safety contributes to public health by reducing or mitigating outbreaks of foodborne illness. Food safety programs also contribute to a sound economy by strengthening Canada's excellent national and international reputation for safe food products of high quality.

The CFIA develops and delivers programs and services designed to protect Canadians from preventable food safety hazards, and ensures that food safety emergencies are effectively managed and that the public is aware of, and contributes to, food safety. Primarily, this entails verifying that food producers, manufacturers, importers and distributors comply with federal food safety requirements. The CFIA also verifies that food imports meet domestic food safety requirements and that food exports meet the expectations of trading partners.

Food Safety Programs

The following table outlines the nine programs delivered by the CFIA relating to the mandate of food safety.

Summary of Food Safety Programs Activities and Expenditures

Program	Authority	Activities	2003–04 Expenditures
Meat Hygiene	*Meat Inspection Act* *Food and Drugs Act* *Consumer Packaging and Labelling Act*	• Verify that meat industry operates within legislative requirements; • Set policies, product and process standards (including inspection requirements) for meat and meat products, federally registered slaughter-houses and meat processing establishments, importers and storage facilities; and • Register establishments that process meat for export or interprovincial trade. • Take enforcement action in situations of non-compliance.	Total Program cost: $189.7 million, (31.5 percent of the CFIA's spending)
Fish, Seafood and Production	*Fish Inspection Act* *Food and Drugs Act*	• Verify that fish processing industry operates within legislative requirements; • Set policies, product and process standards (including inspection requirements) for fish and seafood products, federally registered fish and seafood processing establishments, importers, vehicles used in transportation, fisher-packer and cold storage facilities; and • Register establishments that process fish and seafood products for export or interprovincial trade. • Take enforcement action in situations of non-compliance.	Total Program cost: $54.2 million, (9.0 percent of the CFIA's spending)

Food Safety Investigation	*Food and Drugs Act*	• Investigate potential hazards with a high risk to the public (includes monitoring certain commodities, verifying the food industry's safety process controls and investigation of complaints and compliance with the Act and regulations). • Take enforcement action in situations of non-compliance.	Total Program cost: $27.6 million, (4.6 percent of the CFIA's spending)
Fresh Fruit and Vegetables	*Canadian Agricultural Products Act* *Food and Drugs Act* *Consumer Packaging and Labelling Act*	• Verify that fresh fruits and vegetable industry operates within legislative requirements; • Set policies (including inspection requirements) for fresh fruit and vegetables, importers and packaging facilities; • Register establishments that package and ship fresh fruits and vegetables for interprovincial trade; • Regulate interprovincial and international trade, license market dealers, and establish and maintain quality standards; and • Administer the Canadian Board of Arbitration for commercial disputes between buyers and sellers. • Take enforcement action in situations of non-compliance.	Total Program cost: $26.4 million, (4.4 percent of the CFIA's spending)
Fair Labelling Practices	*Consumer Packaging and Labelling Act* *Food and Drugs Act*	• Protect consumers from deceptive and unfair market practices, and facilitate fair competition for industry, by setting and enforcing the net quantity, composition, labelling and advertising provisions of the Acts and regulations; and • Target high-risk products and establishments, inspect and analyze food products, provide information on legislative requirements to manufacturers, importers and retailers and encourage them to establish control systems to ensure compliance.	Total Program cost: $20.2 million, (3.3 percent of the CFIA's spending)
Processed Products	*Canada Agricultural Products Act* *Food and Drugs Act*	• Verify that federally registered processed product establishments, importers and exporters operate within legislative requirements; • Set the standards for processed products, federally registered processed product establishments, importers and exporters; and • Register establishments that apply a Canadian grade mark, or prepare processed fruit, vegetable and maple products and trade them interprovincially or internationally. • Take enforcement action in situations of non-compliance.	Total Program cost: $16.2 million, (2.7 percent of the CFIA's spending)

Egg	*Canada Agricultural Products Act* *Food and Drugs Act* *Consumer Packaging and Labelling Act*	• Verify that the egg industry operates within legislative requirements; • Set requirements for registration, operation and maintenance of federally registered egg grading stations and processing plants and set policies and standards for eggs and egg products produced for domestic and international trade; and • Register egg establishments. • Take enforcement action in situations of non-compliance.	Total Program cost: $11.2 million, (1.8 percent of the CFIA's spending)
Dairy	*Canada Agricultural Products Act* *Food and Drugs Act* *Consumer Packaging and Labelling Act*	• Verify that the dairy industry operates within legislative requirements; • Set out requirements for registration, operation and maintenance of establishments, grading, inspection, packing and labelling of dairy products, and interprovincial and international trade; and • Register dairy establishments. • Take enforcement action in situations of non-compliance.	Total Program cost: $9.3 million, (1.5 percent of the CFIA's spending)
Honey	*Canada Agricultural Products Act* *Food and Drugs Act*	• Verify that the Canadian honey industry operates within legislative requirements; • Set out policies for the registration, operation and maintenance of honey establishments; and • Register honey establishments. • Take enforcement action in situations of non-compliance.	Total Program cost: $2.2 million, (0.4 percent of the CFIA's spending)

Food Safety Key Partners

Federal departments and agencies: In carrying out its food safety mandate, the CFIA works closely with Health Canada (the department responsible for food safety policy and standards), Fisheries and Oceans Canada (responsible for aquatic animal health and managing Canada's fisheries resources) and Agriculture and Agri-Food Canada (in support of the department's Agricultural Policy Framework). The CFIA also works with the newly formed Canada Border Services Agency (CBSA) to promote the effective control and management of food and agricultural products at our borders.

Provincial and territorial governments: The CFIA partners with provincial and territorial governments to share expertise and co-ordinate activities to facilitate compliance with legislative requirements and delivery of effective inspection and emergency response services (e.g., food recalls).

Non-government stakeholders: The CFIA works with producers, processors, distributors and consumers to identify and address emerging food safety and labelling concerns.

International organizations and trading partners: The CFIA negotiates and manages technical arrangements with other countries to ensure that food safety standards are science-based and adhered to in a manner that promotes safe food while being the least

trade restrictive. The negotiation of these technical arrangements is conducted in partnership with our other federal departments. Negotiations may take place as part of international fora such as *Codex Alimentarius*, the North American Free Trade Agreement (NAFTA) Committees, the World Trade Organization (WTO) and the Quadrilateral Discussion on Food Safety (FS Quad).

2003–04 Performance by Key Result

The following sections provide a summary of performance in the area of food safety by key results. More detailed information on each of the CFIA's nine food safety programs is available at: **http://www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/ar/ar04/ar04e.shtml**

3.4.1.1 Industry Complies With Regulations

In 2003–04, the CFIA continued to verify that domestic and imported food products met the requirements set out in federal Acts and regulations. Food inspection programs promote and verify industry compliance through activities such as establishment inspections, product testing, food safety investigations and regulatory enforcement actions. The CFIA also deters deceptive and unfair market practices by investigating complaints and verifying compliance with the net quantity, composition, labelling and advertising provisions of federal legislation.

Establishment inspections

Inspections of federally registered establishments, which may include audits or verifications of industry food safety programs, were carried out in Meat Hygiene, Fish, Seafood and Production, Processed Products (including maple syrup), Egg, Dairy, and Honey Programs. For each program, the Agency assesses establishment compliance at specified times to ensure that establishments are meeting legislative requirements. Each program also uses a number of indicators to assess levels of both industry compliance and CFIA service delivery. Where an establishment is determined to be non-compliant, the CFIA takes action as set out in each program to verify corrective action. The Agency may also take additional measures, such as increasing the number of inspections, or suspending or revoking registration or licenses.

The following table summarizes the available data concerning establishment compliance rates in these six food safety programs. These rates suggest reasonably high compliance, ranging from 78.2 to 99.4 percent.

Establishment Compliance by Food Program

Program Establishment	Type of Establishment	Inspection Approach	Compliance Rate (%)	Comparison to Previous Year (%)
Meat Hygiene	Slaughter, meat processing, storage	Establishment ratings	89.3	90.0
Fish, Seafood and Production	Fish and seafood processing	Quality Management Program (QMP)	99.2	98.0
Processed Products	Fruit and vegetable and maple processing	In-depth establishment inspections	90.4	95.5
Egg	Registered shell egg stations	Establishment ratings	99.4	99.4
Dairy	Federally registered establishments	In-depth establishment inspections	78.2	93.9
Honey	Registered establishments	In-depth establishment inspections	93.5	99.0

In general, compliance rates are comparable to, or slightly lower than, those of last year. The slight decrease in compliance rates for honey and processed products establishments is due to the implementation of new requirements for establishment inspection and ratings. Based on these new criteria, 93.5 percent for honey and 90.4 percent for processed products are still considered to be high compliance rates. For the dairy program, the decrease in compliance rate is being further explored.

In 2003–04 the CFIA continued work on the development of more robust and comprehensive performance targets and indicators. Consistent with the Agency's implementation of its Performance Management Framework, additional performance information was collected regarding the compliance of meat establishments. The CFIA conducted a comprehensive review of monthly establishment ratings for all 747 federally registered establishments.

The ratings indicate overall regulatory compliance of an establishment operator where "AAA," "AA" and "A" indicate that the establishment meets or exceeds the requirements of the *Meat Inspection Act* or *Regulations*. Establishments with a "B" rating are considered to be at the limit of acceptability, and those with a "C" rating are judged to be non-compliant with one or more provisions of the Regulations. In all cases, food produced by the establishments is required to meet established health and safety standards.

The establishment rating analysis indicated that as of March 2004, 89.3 percent (667) of the establishments maintained an "A" rating or better throughout the year; and 10.7 percent (80) received a "B" rating or lower at some point in the year. The CFIA requires

that establishments rated "B" and "C" correct the deviations and, if there is a potential food safety risk, implement immediate corrective measures. Measures taken in "B" and "C" rated establishments include the development of detailed action plans to correct deficiencies and enhanced inspection oversight by CFIA personnel. Measures may also include suspension of selected operations within the establishment. Chronic inability of establishments rated "B" or "C" to correct deviations can lead to the cancellation of the operator's license to operate or registration of the establishment under the federal meat inspection system. An "F" rating results in the immediate suspension of all operations within the establishment until satisfactory corrective measures are implemented.

Product testing

In 2003–04, the CFIA tested approximately 40 000 samples from domestic and imported food to monitor the level of safety and quality of the national food supply. The Agency conducts product sampling and testing for all nine food programs, according to established risk-based sampling plans. The data obtained from product testing provide critical information with respect to effectiveness of food safety programs, as well as the level of protection provided to Canadian consumers. The results are statistically reliable with respect to sectors or parts of sectors where the CFIA has oversight. However, the results obtained from the limited sampling population in sectors where the CFIA has shared jurisdiction with provinces or where the sector is mainly non-registered, may not be a statistically reliable representation of the whole sector. The evaluation of product testing results also provides information for food safety investigations, recalls and policy development.

The following table provides the results of food monitoring programs for chemical residues:

Compliance Rates and Follow-Up Activities for Chemical Residue Testing by Food Program

Program	Compliance Rate (%)	Type of Violation	Follow-up Activities
Dairy	99.4	Elevated levels of certain metals and elements	The violations in the metals and elements groups do not represent a health and safety risk under the *Food and Drugs Regulations*.
Egg	99.9	Residue levels of drugs	Implemented directed sampling. Follow-up samples were negative.
Fresh Fruit and Vegetables	98.9	Elevated levels of certain metals and elements	The violations in the metals and elements groups do not represent a health and safety risk under the *Food and Drugs Regulations*.
		Pesticides in excess of current Canadian standards	Implemented directed sampling.
Meat and Poultry	99.6	Antibiotic and hormonal growth residue	Implemented directed sampling and compliance sampling. Corrective actions included animal detentions and condemnations and on-farm follow-up inspections.

Processed Products	99.2	Elevated levels of mycotoxins	Implemented directed sampling. Corrective action was taken at the importer's level.
		Elevated levels of certain metals and elements	The violations in the metals and elements groups do not represent a health and safety risk under the *Food and Drugs Regulations*.
Honey	97.7	Exceeded the current Canadian standards for a drug	Undertook follow-up actions such as import alerts, recalls, a "hold and test" program, and country certification protocol.
Fish and Seafood Products (domestic)	98.3	Drug residues Food additives	Implemented directed sampling and compliance sampling.
Fish and Seafood Products (import)	92.2	Drug residue in imported product	Implemented directed sampling and compliance sampling. When an imported product is found to be in non-compliance, subsequent shipments are always subject to mandatory testing (import alert).

Overall compliance in all programs is high. Where the CFIA identified violations, the Agency undertook appropriate follow-up activities. In honey for instance, product testing demonstrated that for two consecutive years this product had lower compliance rates than other food groups. The violations were associated with the use of veterinary drugs to treat bacterial diseases that affect bees. In 2002–03, much of the honey imported from China was contaminated with chloramphenicol. In 2003–04, the presence of nitrofurans was noted in honey from Argentina. In response to these results, the CFIA implemented import alerts, recalls and introduced a "hold and test" program for honey imported from China. A country certification protocol was developed with Argentina for honey exported to Canada. Any contaminated honey was subject to recalls.

The Agency also conducts microbiological testing as part of its product monitoring and testing activities. If a positive result is found, action is taken to prevent distribution of food products containing food pathogens. An example of such a follow-up is the detection of *Listeria monocytogenes* in a sample of smoked beef steak nuggets that was sampled and analyzed under the monitoring program for imported ready-to-eat meat products. The results triggered a recall of the affected product from the Canadian marketplace, as well as follow-up inspection at the manufacturing plant and testing of the following shipments before the product was allowed for sale in Canada. The following table provides the results of microbiological testing for food monitoring programs, including examples of type of violation and associated follow-up activities:

Compliance Rates and Follow-Up Activities for Microbiological Testing by Food Program

Program	Compliance Rate (%)	Examples of Type of Violation	Follow-up Activities
Dairy	95.3	Pathogens, e.g., *L. monocytogenes, S. aureus* in ready-to-eat domestic or imported products	Conducted recalls, targeting sampling, reviewed corrective action plans and inspected facilities.
		Indicators of sanitation: Aerobic Colony Count (ACC) or coliforms exceeding standard	Conducted targeted sampling and reviewed Good Manufacturing Practices and sanitation.
		Commercial sterility, container integrity of canned milk	Conducted recalls, targeting sampling and assessed corrective action.
Honey	95.2	Osmophilic yeast count	Reprocessed or verified label information, removed from sale.
Egg	97.3	*Salmonella* spp. in processing environment	Conducted targeted sampling and reviews of sanitation.
		ACC in egg wash water	Conducted targeted sampling and reviews of sanitation.
Meat Hygiene	98.5	*L. monocytogenes* in processing environment	Conducted targeted sampling to verify the effectiveness of corrective actions and reviews of sanitation.
		Pathogens in domestic and imported ready-to-eat products	Conducted recall and targeted sampling to verify the effectiveness of corrective measures from the marketplace, and reviewed corrective action plan.
		E. coli O157:H7 in raw ground beef	Conducted recalls and reviewed corrective action plan.
Fresh Fruit and Vegetables	99.8	*E. coli O157:H7, Salmonella* spp., *Listeria monocytogenes*	Conducted a recall of products (if available) and a Good Manufacturing Practices or Good Agricultural Practices investigations.
Processed Products	88.5	Commercial sterility, container integrity of imported canned vegetables	Prevented distribution, conducted a recall and reviewed importing practices.
		Howard mould counts in tomato products	No safety concerns. Prevented distribution as follow-up to the regulatory violation.
Food Safety Investigation Program	95.8	Fecal coliforms in sprouts	Conducted target sampling, reviewed sanitation and inspected facilities.
		Pseudomonas aeruginosa in bottled water	Conducted recalls, targeted sampling and inspections of facilities.
		Commercial sterility, container integrity of imported Low Acid Canned Food	Prevented distribution and conducted targeted sampling and reviewed Importing Practices.
Fish and Seafood Products	97.7	The types of violations are varied; however, the compliance rate for both imports and domestic product is high.	All fish and fish products subject to microbiological testing are detained pending inspection results. Only after satisfactory results are determined is the product released.

Food safety investigations

In addition to inspecting products that are produced in federally registered establishments, the CFIA enforces the food safety provisions of the *Food and Drugs Act* by conducting inspections, investigations and emergency management activities (i.e. food recalls) in relation to all domestically produced and imported foods. The CFIA investigates consumer and trade complaints and, through its science committees, directs inspection resources towards products or establishments that are determined to pose the greatest risk to consumers.

During 2003–04, following a risk-base priority setting exercise, the CFIA developed or continued 16 food safety projects. These projects included activities such as product testing, establishment inspections or industry education. Projects also involved the development of lists of manufacturers, importers or distributors of certain commodities, to be used for future inspections and sampling. The table below summarizes the results of these projects:

Compliance Results for Food Safety Projects and Follow-Up Activities

Project Title	Level of Compliance*	2004–05 Follow-up Activities
Bottled Water	High	Conduct product sampling and assessments in new facilities.
Special Inspection and Sampling Project for Sprouts	High	Continue to educate industry, and conduct periodic product sampling and establishment assessments.
Unpasteurized Juice / Cider	High	Continue to educate industry, and conduct periodic product sampling and establishment assessments.
Aflatoxin	High	Continue to sample products and assess imported pistachio nuts.
Food Colour	High	Continue to sample products and assess those products and firms having a history of non-compliance.
Mandatory Folic Acid Fortification for Flour and Enriched Alimentary Paste	High	Continue to sample and assess imported products and importer establishments.
Nutrient Fortification of Infant Formulas and Formulated Liquid Diets	High	Increase focus on infant formulas and formulated liquid diet product sampling and establishment assessments; and obtaining portrait of the formulated liquid diet industry.
Heavy Metals in Imported Foods in the Non-Registered Sector	High	Continue to sample products and assess this sector.
Blue Green Algae	Moderate	New HC *Natural Health Product Regulations* are in place. The responsibility for this product has been turned over to HC.

Plant Products Packed in Oil	Moderate	Continue with domestic establishment assessments, import inspections, and sampling of products.
3 MCPD and 1,3, DCP** Residue Levels in Soya and Oyster Flavoured Sauces	Moderate	Conduct product sampling of specific products and establishment assessments.
Low Acid and Acidified Low Acid Canned Food	Moderate	Continue with domestic establishment assessments, import inspections, and sampling of products.
Arsenic in Hijiki Seaweed	Low	Continue to monitor the marketplace to verify appropriate action was undertaken by industry.
Post-Recall Follow-up project	Unknown	This project is ongoing.
Bakery Products in Reduced Oxygen Packaging	Unknown	This project will continue pending the development of appropriate standards by HC in consultation with CFIA.
Ready to Eat Fermented Meat	Unknown	The project is ongoing.

* Compliance is related to the product sampling results or establishment assessments. The ratings are defined as follows: High: Over 75 percent; Moderate: between 75–50 percent; Low: Less then 50 percent. Projects that are ongoing or where data are still being gathered or analyzed are rated as "unknown".

** 3-monochloropropane-1,2-diol (3-MCPD) - potential carcinogen; 1,3-dichloropropanol (1,3-DCP) - potentially genotoxic.

More detailed information on each of these projects is available at:
http://www.inspection.gc.ca/english/fssa/invenq/invenqe.shtml

Establishment inspections and product testing of both domestic and imported bottled water is an example of a project that demonstrated a high level of compliance. As a result, the project will focus only on new establishments in 2004–05. Similarly, a survey of imported foods to detect the presence of heavy metals demonstrated high compliance. An example of a project that demonstrated a moderate compliance rate involved the determination of 3-MCPD (a potential carcinogen) residue levels in soy and oyster flavoured sauces. In this case, the violations were found to be associated with a specific country of export. In order to improve compliance, the project will focus in 2004–05 on products from countries where systematic low compliance has been identified. One area of very low compliance concerned the presence of arsenic in Hijiki Seaweed. The CFIA made stakeholders aware of this violation and will monitor the marketplace in 2004–05 to verify that appropriate corrective actions have been taken.

The delivery of these priority projects in 2003–04 allowed the CFIA to contribute to the safety of food in Canada by investigating and responding to potentially high-risk products or establishments.

Fair labelling practices

During 2003–04, the CFIA's inspections of deceptive and unfair market practices resulted in the identification of 12 390 violations in areas such as net quantity, composition, adulteration, label information, nutrition labelling, bilingual labelling and misleading claims. All violations resulted in trader education and appropriate enforcement action, such as product seizure or prosecution.

As noted in the table below, compliance rates for net quantity, composition, and advertising have all improved over the past three years. Labelling compliance rates, however, are low and continue to require targeted activities to improve industry compliance with legislative requirements. The improvement in advertising compliance is a result of an increased inspection focus, and therefore, compliance with requirements for retail signage and promotional materials.

Compliance Rates For Net Quantity, Composition, Labelling and Advertising

Year	Industry Compliance Rates (%)*			
	Net Quantity	Composition	Labelling	Advertising
2003–04	87.2	85.0	63.2	88.4
2002–03	81.6	81.8	54.5	75.1
2001–02	86.1	82.6	68.3	67.8

* Since inspection is directed toward higher-risk products and establishments, the above data is not indicative of marketplace compliance in general.

The CFIA also undertook a number of targeted projects designed to bring about improvements in specific areas of low compliance. For example, investigations of the date labelling (e.g., best before date) of food products revealed a compliance rate of only 72.4 percent. CFIA officers took appropriate enforcement actions, including prosecution, in cases where product-dating information was absent, illegible, inappropriate or fraudulent. In an effort to improve compliance in this area, this project will be continued during 2004–05. In another priority project for 2003–04, ground meat samples were tested and 15.6 percent were found to contain meat from another species (e.g., pork in ground beef). As a result of the CFIA's compliance activities in this area, most major retail chains have instituted control procedures to ensure that ground meats that they sell are not adulterated. Directed inspections will be conducted during 2004–05 to verify improved compliance in this area. Finally, inspections of "sports nutrition" products (foods designed to achieve improved physical performance) continued to demonstrate a high level of non-compliance in areas such as the non-permitted addition of vitamins, minerals, amino acids, or caffeine, as well as the making of non-permitted or non-substantiated drug and performance claims. The CFIA's inspection activities in this area have resulted in many manufacturers and importers establishing control procedures to ensure that the products they sell are in compliance. However, the significant increase in variety and volume of these products, and the CFIA's continued focus on manufacturers and establishments suspected of being in violation, explain the lower compliance rate. To

keep pace with new sports nutrition products, the CFIA will continue to implement inspection activities at all levels of trade during 2004–05.

Enforcement actions

In addition to numerous warnings, detentions, seizures, recalls and other actions to regain compliance in 2003–04, the CFIA conducted 226 formal investigations under the *Canada Agricultural Products Act*, the *Consumer Packaging and Labelling Act*, the *Fish Inspection Act*, the *Food and Drugs Act* and the *Meat Inspection Act* with a view to considering prosecution action where warranted. From these investigations, 68 prosecutions were initiated, resulting in a total of 46 convictions in 2003-04 for offences such as selling a product that was labelled in a false, misleading or deceptive manner; importing undeclared food; or moving a detained product without proper authority. Fines assessed by the courts for these convictions totalled $302 000. Several of the remaining prosecution cases are still in the courts.

The CFIA provides a complete listing of prosecution bulletins, issued whenever convictions are obtained, on its Web site at:
http://www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/projud/projude.shtml

Westfair Foods Fined $100 000 for Re-Labelling and Altering Meat Product Dates

On Oct. 23, 2003, Westfair Foods Ltd. (doing business as The Real Canadian Superstore) was convicted in the Provincial Court in Victoria on five counts of violating the *Food and Drugs Act*. The company was fined $20 000 for each count for a total of $100 000 for labelling meat products in such a manner that was false or misleading.

In September 2002, the CFIA conducted an inspection of The Real Canadian Superstore in Langford, B.C. following a consumer complaint. During the inspection, the Agency found 16 packages of "New Zealand lamb," offered for sale on Sept. 17, 2002, that had been re-labelled in the store in such a manner that the top label completely covered the information on a label underneath. The new labels contained new "packed on" dates, which made the product appear fresher than it actually was. In addition, six packages of "Chicken Drumsticks Club Pack" had also been re-labelled to replace the original "packed on" date.

Under the *Food and Drugs Act*, prepackaged food and products must be labelled accurately to prevent any misleading information regarding contents from appearing on the packaging. The CFIA works diligently to prevent consumers from being misled.

3.4.1.2 FOOD MEETS DOMESTIC AND TRADING PARTNER REQUIREMENTS

In addition to its commitment to the safety of domestic and imported products, the Agency is also committed to verifying that exported food meets high Canadian standards and the standards of other countries. To support the economic interests of Canadian producers, CFIA export certification activities facilitate the access of safe and high-quality Canadian products to foreign markets. The CFIA also works with other countries' regulatory authorities to promote mutual understanding of the Canadian and foreign import requirements.

Export certification

Export certification is a means of providing foreign governments' regulatory agencies with assurances that products exported from Canada meet their requirements. The CFIA issues export certification in a number of food programs. For some programs (e.g., meat), export certification is mandatory. For other areas (e.g., processed products), certification

is provided only when required by the importing country. These certificates are issued only when shipments meet the requirements of other governments.

One indicator of performance is the product compliance rate for export certification. While these rates are not currently available for all commodities, this indicator has been incorporated into the CFIA's Performance Management Framework for fish and seafood production. The available data indicate an overall 2003-04 compliance rate of 89%. However, closer examination of the data indicates that the compliance rate over the first three quarters is 97%. This dramatic drop when factoring in the fourth quarter is due to an unusually high rejection rate in the Atlantic region and is being investigated. Products determined not to be in compliance are rejected and not certified. The reasons for rejection include non-compliance for product quality, label, health and safety, and not meeting specific foreign country requirements. With the broader implementation of the CFIA's Performance Management Framework, this trend will be tracked more precisely in future years.

The following examples illustrate specific activities undertaken by the CFIA to verify that exported food meets both domestic and trading partner requirements and demonstrate that overall, the CFIA has been successful in facilitating market access for Canadian products.

Summary of Export Certification Activities by Food Program

Commodity	Certification Activities	Results Achieved
Fresh Produce	20 275 export shipments of onions, potatoes and field tomatoes were inspected and certified to U.S. import requirements.	Facilitated access to U.S. market for Canadian products.
Processed Products	Issued 392 export certificates to meet trading partners' requirements.	Facilitated the export of Canadian processed products to international markets.
Egg	Certified product to meet Canadian safety and quality standards, as well as the requirements of importing countries.	Facilitated export of 10.7 million kg of processed eggs to 26 countries.
Meat	It is estimated that the number of export certificates issued during 2003–04 for meat products was reduced due to import restrictions placed on Canada as a result of BSE and avian influenza.	Negotiated renewed access to foreign markets.
Fish	Issued over 32 000 export certificates for fish and seafood products.	Facilitated export of fish and seafood products to 109 countries.
Honey	Certified five shipments of honey.	Facilitated the export of Canadian honey to international markets.
Dairy	Issued 2616 certificates for various dairy products such as cheese, skim milk powder, and evaporated milk.	Facilitated export to several countries including the United States, the European Union (EU) and Libya.

Promoting a mutual understanding of Canadian and foreign import requirements
The CFIA establishes and maintains a number of bilateral arrangements with foreign countries. Some of these agreements deal with mutual recognition of inspection systems for certain products. These arrangements involve audits of Canadian systems by foreign countries and audits of foreign inspection systems by Canadian officials to verify that respective requirements are met.

For example, in 2003–04, the CFIA worked with teams of inspectors from many countries (e.g., United States, Panama, Costa Rica and Russia) who visited Canada to assess selected Canadian meat establishments. Russian authorities reviewed 18 pork slaughter and cutting/boning establishments; 17 were found satisfactory and one failed. U.S. authorities visited 31 meat establishments and required that seven take corrective actions to maintain their eligibility to export to the U.S. market. In addition, U.S. authorities assessed six egg-processing plants. All passed the U.S. review and continued to export to the U.S. market. In July 2003, the European Commission's Food and Veterinary Office (FVO) conducted an audit of the Canadian Shellfish Sanitation Program. As a result of the audit, Canada's seafood production facilities maintained their approval status for exporting bivalve molluscs (e.g., mussels, clams and oysters) to the European Union.

To assess foreign countries' capacity to meet Canadian legislative requirements, the CFIA reviewed the poultry meat inspection system of Thailand, visiting 11 chicken and duck slaughtering and processing establishments. Under the *Canada–European Union Veterinary Agreement,* the CFIA also approved various meat inspection systems of 15 member states. Work is in progress on approval of the meat inspection systems of Romania, Chile, Israel and Australia. The CFIA also visited Mexican growers to review their agricultural practices as part of the Agency's cantaloupe certification program. Approved growers were permitted to import cantaloupes into Canada.

3.4.1.3 Food Industry Adopts Risk Management Practices

The CFIA uses a number of approaches to encourage industry adoption of risk-management practices, ranging from prescriptive legislative requirements to a voluntary approach. The choice of tool depends on a number of factors, including the risk associated with the product, the level of compliance of the industry, the legislative authorities that are available and the market demand.

The Hazard Analysis and Critical Control Point (HACCP) approach is one tool promoted by the CFIA to prevent food safety hazards — whether biological, physical or chemical. In HACCP-based systems, the primary goal of both the CFIA and the industry is to better understand, identify and control hazards in the food production process and minimize risks to consumers by closely monitoring these "critical points."

The CFIA encourages and, in some cases, legislatively mandates industry's adoption of science-based risk management practices. The HACCP approach requires that industry take a greater responsibility in developing a better understanding of the potential hazards associated with production and in effectively identifying and mitigating these risks. The implementation of HACCP by the industry allows the Agency to move from a traditional inspection approach to an audit-based approach, while maintaining regulatory authority.

HACCP-based programs are mandatory for fish and seafood production, where a quality management system is a regulatory requirement for federally registered fish processing

establishments. The CFIA is also in the process of amending the Meat Inspection Regulations to require mandatory application of HACCP in all federally registered meat and poultry establishments.

However, the adoption of HACCP-based systems remains voluntary for the majority of federally registered facilities. As a result, HACCP implementation is dependent upon the industries' willingness to adopt these approaches and the CFIA's capacity to review and recognize each industry's HACCP-based systems.

Federally Recognized HACCP Based Program Implementation by Food Program

Program	CFIA Inspection Approach	Federally Registered Facilities 2003–04**	HACCP-Recognized 2002–03	HACCP-Recognized 2003–04
Meat Hygiene* (Meat)	Food Safety Enhancement Program (FSEP) (voluntary)	689	351	402
Meat Hygiene (Poultry)	Modern Poultry Inspection Program (voluntary)	58	12	14
Fish and Seafood (domestic)	Quality Management Program (mandatory)	935	945	935
Fish and Seafood (imports)	Quality Management Program for Importers (voluntary)	1069***	18	18
Processed Products	FSEP (voluntary)	614	38	47
Egg	FSEP (voluntary)	343	14	14
Honey	FSEP (voluntary)	188	2	3
Dairy	FSEP (voluntary)	289	47	52

* The pending mandatory HACCP and the requirements of importing countries contribute to the high rate of HACCP implementation in the meat sector.

** The number of federally registered facilities can change daily as new facilities are registered and others are deregistered.

*** Registered importers

The table above demonstrates different levels of HACCP-based program implementation by various industry sectors. Federally registered meat establishments, for example, have a high level of HACCP recognition (55 percent) relative to other voluntary programs. A further 210 meat establishments (28 percent) are currently in the process of gaining HACCP recognition. This high rate of HACCP implementation is expected as the industry prepares for the introduction of mandatory HACCP requirements. HACCP implementation is also promoted by the requirements of importing countries, such as the U.S.

The domestic Quality Management Program for fish and seafood products is a mandatory program, and as a result, has 100 percent implementation. The Quality Management Program for importers of fish and seafood products remains voluntary. However, of the 1069 registered fish and seafood importers, the 18 who have implemented this program account for approximately 20 percent of fish and seafood imports into Canada.

The implementation of HACCP-based systems in the egg, dairy, honey and processed products sectors remains voluntary at this time. The number of establishments completing recognition in these programs is still relatively low; however, there are a number of establishments currently working through the recognition process. A steady increase in domestic and international market pressures may see the number of recognized establishments continue to rise.

In addition to the implementation of HACCP in processing and production establishments, the Agency has developed and currently manages a recognition process for industry-developed on-farm food safety (OFFS) programs in support of the Agricultural Policy Framework objectives. The adoption of the OFFS approach is voluntary and requires industry to develop a program using HACCP principles as a guide. Of the 18 national producer organizations expected to participate in the OFFS program, five started the first stage of the OFFS recognition process, the technical review, in 2003–04. Over the next year, the CFIA anticipates that a total of nine national producer associations will have completed a technical review. The program is currently progressing well.

3.4.1.4 Food Safety Emergencies and Incidents Are Effectively Managed

One of the CFIA's top priorities is to protect Canadians from preventable health risks such as those associated with unsafe food. These risks can be posed by the presence of allergens not declared on food labels, microbiological pathogens, extraneous materials, non-permitted additives, or chemical contaminants.

Food recall and the improvement of emergency response procedures are the key components of managing food safety emergencies and incidents effectively.

Food recall

A food recall is a tool used by the CFIA to manage risks posed by unsafe food, potential adulteration, or undeclared ingredients (e.g., an allergen). Recalls may be conducted at the trade or consumer level and are aimed at removing from sale, distribution and consumption foods that may pose an unacceptable food safety risk to consumers.

Safeguarding Food During the Blackout

During the power outage that enveloped many parts of Ontario in August 2003, CFIA staff worked from their homes and effectively coordinated a number of food safety investigations and issued four recalls.

Trend analysis of food recalls is one element used in the update or development of policies in the various CFIA food programs.

Most food recalls are conducted with the voluntary participation of the recalling firm. These recalls may be triggered by industry or other government organizations informing the Agency of a situation, or by test results received as part of a sampling program. They may also be triggered by information gathered by field inspectors and compliance officers or through consumer complaints.

Food Safety Investigations and Recalls in 2001–04

Year	Number of Investigations	Recalls
2001–02	4462	474
2002–03	4961	381
2003–04	4526	343

The Minister of Agriculture and Agri-Food can, pursuant to the *Canadian Food Inspection Agency Act*, order a firm to recall a product where the Minister believes that the product poses a risk to public, animal or plant health. Of the 2233 recalls coordinated by the CFIA since 1997, only six required mandatory recall orders. This indicates a high level of co-operation between the CFIA and the food industry when a risk to human health is identified.

One of the key measures used by the CFIA in assessing its performance in managing food safety risks is the timeliness of the Agency's response to situations requiring a Class I recall. A Class I recall is undertaken when there is a reasonable probability that the use of, or exposure to, a food product in violation of standards will cause adverse health consequences or death. The established standard on response timeliness for issuing Class I recall public warnings is within 24 hours of a recall decision. The CFIA met this target 100 percent of the time, with 92 percent of public warnings being issued in less than eight hours.

During the 2003–04 fiscal year, the CFIA coordinated 4526 food safety, labelling and fraud investigations, which resulted in 343 recalls. The Agency analyzes recall trends by product groups and reason for recall, as opposed to the overall recall numbers.

In 2003–04, compared to 2002–03, the distribution of recalls in different product groups was as follows:

Recalls by Product Group

	Number of Recalls 2003–04	Number of Recalls 2002–03
Confectionery and Nuts	62 (18.1%)	92 (24.1%)
Meat and Poultry	62 (18.1%)	37 (9.7%)
Processed Fruits and Vegetables	50 (14.6%)	73 (19.2%)
Spices and Condiments	39 (11.4%)	13 (3.4%)
Grain and Bakery Products	32 (9.3%)	46 (12.1%)
Marine Products	32 (9.3%)	27 (7.1%)
Beverages	19 (5.5%)	15 (3.9%)

Maple	16 (4.7%)	14 (3.7%)
Dairy	14 (4.1%)	16 (4.2%)
Other (e.g., Infant Foods, Herbal Products)	9 (2.6%)	15 (3.9%)
Honey	5 (1.5%)	27 (7.1%)
Fresh Vegetables	3 (0.9%)	5 (1.3%)
Egg and Egg Products	0 (0%)	1 (0.3%)
Total	**343**	**381**

The reasons for the recalls, compared with data from the previous year, are:

Distribution of Food Product Recalls by Hazard

Hazard	**Number of Recalls 2003–04**	**Number of Recalls 2002–03**
Allergen	105 (31%)	158 (41%)
Chemical	96 (28%)	89 (23%)
Microbiological	55 (16%)	78 (21%)
Extraneous	48 (14%)	38 (10%)
Other	39 (11%)	18 (5%)
Total	**343**	**381**

There can be significant fluctuations in the distribution of recalls from year to year. However, it is worth noting that in both 2002–03 and 2003–04, the highest number of recalls was in the confectionery and nuts product group. A review of the cause of recall in each product group demonstrates that most recalls in the confectionery and nuts product group were associated with undeclared allergens.

Chemical contamination was the second leading cause of recalls during the 2003–04 fiscal year, mainly due to the presence of patulin (a mycotoxin associated with mold) detected in some samples of apple cider, as well as instances of 3-MCPD (a potential carcinogen) in soy sauces.

In 2003–04, the leading causes for microbiological contamination were *Salmonella* and *Listeria*. *Salmonella* was found in foods such as sesame seeds, alfalfa

On December 22, 2003, a major retailer in western Canada notified the CFIA of an unconfirmed threat of tampering with frozen turkeys. The retailer immediately began inspecting its turkeys, and contacted the police and the CFIA. All three parties worked together to investigate this matter and advise consumers of the potential risk. As a result, on December 23, 2003, the retailer issued a public warning, which was posted on the CFIA Web site, advising consumers about the unconfirmed tampering threat.

sprouts and processed tahini. *Listeria* was found in ready-to-eat foods such as cheese, smoked salmon, and meat and poultry products. There were three recalls involving *E. coli O157:H7* in meat products during the 2003–04 fiscal year, compared with seven the previous year.

The analysis of recall data is used by the Agency as a component of risk-based priority setting. For instance, recall data are used in the Agency's food safety science committee process to assist in the identification of risks, and the likely prevalence of such risks. The information from recalls is further used in the development of projects and strategies. One such example in 2003–04 is the CFIA's post-recall follow-up project, which focused on those firms identified as having had recalls in the past. The objective of the project was to verify that firms involved in a past recall have taken appropriate actions to correct the situation that led to the recall, and have established ongoing measures to ensure compliance with food safety requirements in the future.

Following a recall, the CFIA monitors the actions taken by recalling firms in removing affected products from the Canadian marketplace by conducting recall effectiveness checks. These checks provide an added level of consumer protection by verifying that retailers and distributors have been notified of the recall and have removed the affected product from sale.

During 2003–04, the CFIA conducted 9056 recall effectiveness checks. In most cases, the CFIA found that affected product had been removed from the marketplace in a timely and effective manner. In the cases where recalled product was found for sale, or a retailer had not been notified of the recall, the product was removed from sale and the recalling firm was requested to take corrective action.

To improve the efficiency and effectiveness of the CFIA's recall effectiveness checks, the Agency undertook a review of the policy. This review resulted in a reduction in the required level of recall effectiveness checks and refocused the Agency's efforts on retail establishments where improvements are needed.

Additional information on food recalls can be found on the CFIA's Web site at: **http://www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/educ/alerte.shtml**

Managing food safety emergencies

Food safety emergencies are accidental or deliberate events that affect the food supply and that require that the Agency be engaged in large-scale emergency response activities with other departments for an extended period of time.

In 2003–04, no food safety emergencies took place. However, the CFIA was involved in a number of activities aimed at improving emergency response procedures.

For instance, the CFIA and AAFC worked with the Department of the Solicitor General and the provinces to evaluate and strengthen, where necessary, the existing capability to respond to potential terrorist threats to the agriculture and food sectors. The result was the development of a Food and Agriculture Emergency Response System, which provides a policy and planning framework to manage agricultural emergencies. This system is designed to link federal, provincial and private sectors in an emergency response.

In addition, the U.S. State Department invited Canada to participate in a three-day counter-terrorism exercise in May 2003. This bilateral exercise demonstrated Canada–U.S. co-operation on security matters and provided an opportunity to practise domestic crisis and consequence management arrangements.

3.4.1.5 STAKEHOLDERS UNDERSTAND AND ARE COMMITTED TO REGULATIONS AND POLICIES

The CFIA is committed to engaging stakeholders in the development and implementation of regulations and policies. The Agency employs a number of tools such as education and awareness, consultations and surveys to encourage the collaborative involvement of stakeholders.

Education and awareness
In 2003–04, at least six food safety programs delivered some form of education or awareness activities to enhance the industry's understanding of current regulations and standards.

For instance, the Processed Products Program delivered presentations to a maple association and the apple industry. The focus of the presentations was to inform them of current policies and direction with respect to producing safe products. Similarly, the Fair Labelling Practices Program gave a series of presentations on nutrition labelling requirements to the food industry. The Agency also established a 1-800 telephone number and nutrition labelling e-mail address to facilitate communication with stakeholders.

The CFIA also developed or provided materials such as guides or manuals to assist industry in understanding fundamental aspects of the safe production and distribution of food products. In 2003, the CFIA updated its *Guide to Food Labelling and Advertising* to reflect new nutrition labelling requirements. To assist industry in their development of On-Farm Food Safety programs, the Agency also developed and distributed a technical review manual.

Consultations
In 2003–04, the CFIA conducted several food safety-related stakeholder consultations in areas such as labelling and standards development. For instance, on the topic of highlighted ingredients and flavours, the Agency held two series of consultations to identify and discuss policy options and to develop a proposal to address these labelling issues. These consultations contributed to industry's understanding of the proposal and engaged stakeholders in an active and productive manner.

Also during the 2003–04 fiscal year, the Agency held a series of consultations as part of the development of the CFIA-led On-Farm Food Safety Recognition program. These consultations contributed to stakeholder understanding and productive involvement in the recognition program. In the dairy sector, the CFIA also held consultations on proposed amendments to the *Dairy Products Regulations*. These amendments are intended to align dairy product composition standards with the *Codex Alimentarius* standards and the *National Dairy Regulations* and Code. Informal consultations and discussions with stakeholders indicated a lack of consensus on significant issues regarding the proposed regulatory amendments. As a result, the CFIA will continue to make efforts to resolve outstanding stakeholder concerns in 2004–05.

Surveys
In 2003–04, as part of the process to clarify rules for labels or advertisements highlighting or stressing one or more ingredients in a food, the CFIA commissioned a public opinion survey from Decima Research Inc.. The purpose of the survey was to gather information on consumer understanding, expectations and opinions regarding the labelling of highlighted food ingredients and flavours. This exercise provided valuable

insight into consumers' understanding and perceptions of highlighted ingredients and flavours. Information from the survey will be used by the Agency to guide future policy development and consumer awareness activities.

3.4.1.6 Public Is Aware of and Contributes to Food Safety

The Agency provides information to help Canadians contribute to food safety by handling food properly and understanding potential dangers.

The outcome in this area is increased public awareness of food safety. Indicators of performance include the number of CFIA special activities aimed at heightening public awareness, the amount of interest in food safety Web information pages, as well as the results of public opinion research.

Activities aimed at heightening public awareness
The following are descriptions of some of the major projects undertaken by the CFIA in 2003–04 to raise public awareness of food safety.

Canadian Partnership for Consumer Food Safety Education — The CFIA is a founding member of the Canadian Partnership for Consumer Food Safety Education (the Partnership). The Partnership launched a new education campaign in 2003–04 called "Mrs. Cookwell." The objective of the campaign was to provide relevant information on safe food handling to young adults, especially those living on their own for the first time.

Mrs. Cookwell is a fictional character based on a typical mother figure — nurturing, tough and wise. She is used to show consumers that there are several things they can do in their own home to prevent themselves and others from getting sick due to foodborne illness. The Partnership's Education Committee, of which the CFIA is a member, launched "Mrs. Cookwell" as a pilot project on six university campuses across Canada. The Agency anticipates that the results of this pilot will allow the Partnership to launch the initiative nationally in 2004–05.

More information on this initiative is available at:
http://www.canfightbac.org/mrs_cookwell/index.shtml

Food Safety Activity book for children — Developed by the CFIA with assistance from a non-profit educational organization, the Food Safety Activity book was developed for children aged five to eight. The bilingual book is a follow-up activity to the CFIA's School Outreach program, and includes information about the CFIA, general food safety, and the Food Recall/Allergy Alert program. These books are distributed at various events attended by the CFIA and have been posted on the Food Recall Resource Centre section of the Agency Web site at:
http://www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/educ/active5-8e.shtml

Food Safety Wheel — The Food Safety Wheel is an interactive educational food safety game that has been used at various events to engage consumers in discussions about food safety. The wheel contains four sections that focus on the key consumer food safety messages: "clean," "cook," "chill" and "separate." When visitors approach the exhibit, Agency staff can take the opportunity to quiz them on food safety, distribute information materials and answer any questions that they may have.

This resource was developed by the CFIA with the assistance of Health Canada, and it has been made available to both Health Canada and the Canadian Partnership for Consumer Food Safety Education for use at their events.

A Web version of the Food Safety Wheel is available on the CFIA's Web site at:
http://www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/educ/gamejeu/wheeroue.shtml

Food Safety Pamphlets (audio format) — Working with the Canadian National Institute for the Blind (CNIB), the CFIA has taken several food safety, allergy alerts and food recall pamphlets and transferred them into an audio format to make them accessible to a wider audience. The audio recording of "Food Safety Tips and Facts" is available on compact disk or cassette, free of charge through the Agency.

Library Food Safety Outreach Program — In March 2004, the CFIA distributed Food Safety Outreach materials to close to 2700 public libraries across Canada. The bilingual package of materials sent to the libraries included Food Recall materials (tips sheet, pamphlets, poster and bookmarks) and several consumer-friendly food safety pamphlets.

By sending food safety materials to libraries, the Agency hopes to encourage libraries and library patrons to subscribe to the CFIA's free Food Recall/Allergy Alert e-mail subscription service, to access the CFIA as a source of food safety information, and to share this knowledge with others. This initiative has led to an increase in the number of subscriptions to the CFIA Food Recall listserv from 6377 in 2002–03 to 9498 in 2003–04.

CFIA's Web site

The Agency's Web site features prominent food safety issues as well as information on food safety programs. CFIA Web site monitoring for 2003–04 shows an interest in the following food safety information pages:

Food Recalls -1 297 024 page views (English and French)
Food recalls information continues to be of great interest at the industry and consumer levels. The CFIA provides information on recalls caused by unsafe food, potential adulterations and undeclared ingredients (e.g., an allergen) at the following Web site:
http://www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/recarapp/recaltoce.shtml

Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP) pages (including on-farm food safety) - 602 736 page views (English and French)
The Agency has been encouraging food industry adoption of HACCP-type systems for several years and has expanded support for HACCP to the farm level with the development of on-farm HACCP programs. More information is available at:
http://www.inspection.gc.ca/english/fssa/polstrat/haccp/haccpe.shtml

Food Safety Fact Sheets - 309 353 page views (English and French)
Informing consumers about their role in food safety is an important objective of the Agency. The fact sheets provide a range of information about common causes of food borne illnesses and specific risks. More information is available at:
http://www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/foodfacts/fftoce.shtml

Guide to Importing Food Commercially/Good Importing Practices – 34 618 page views (English and French)
The Guide to Importing Food Commercially is a guideline to aid Canadian importers in finding appropriate contacts within the Canadian government to deal

with imported food issues. More information is available at: **http://www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/publications/com_import/toce.shtml.** The Good Importing Practices is a tool used by the CFIA in the assessment of Canadian importers' controls on imported foods, which are primarily regulated under the *Food and Drugs Act* and *Regulations*. More information is available at: **http://www.inspection.gc.ca/english/fssa/labeti/inform/impprae.shtml**

Public opinion research

In 2003–04, the CFIA commissioned Ekos Research to conduct a survey focusing on public perceptions relating to BSE. In this survey, almost nine out of ten Canadians indicated that they believe that eating Canadian beef is safe. Furthermore, 73 percent of respondents indicated that they believe there is little chance that any food in Canada has been or will be contaminated by BSE. Close to one-third of Canadians reported that their confidence in the food safety system has been strengthened by how the BSE incident was handled, while two in three Canadians indicated that they have confidence in their food safety system.

Summary of 2003–04 Specified Priorities and Results

In addition to carrying out its core regulatory activities, the Agency also addressed specific priorities that were outlined in the CFIA's *2003–04 Report on Plans and Priorities*. The CFIA's performance in meeting those commitments is summarized in the following table:

Food Safety Key Results and Achievements in 2003–04

Key Result	CFIA Priorities (listed in RPP)	Results Achieved in 2003–04
Food industry adopts risk management practices	Development and adoption of risk management strategies for emerging hazards and new technologies:	
	• Expansion or implementation of hazard/pathogen (e.g., *E. coli 0157:H7* in beef) reduction initiatives.	Ongoing Established mandatory validation by industry of slaughter and processing steps to reduce the risk of *E. coli O157:H7*.
	Development or enhancement of food strategies, such as:	
	• Development of HACCP-based inspection for hog slaughter;	Completed development of HACCP-based inspection for hog slaughter strategy.
	• Implementation of mandatory Food Safety Enhancement Program (FSEP) for registered meat establishments;	Ongoing 84 percent of federally registered establishments have implemented or are in the process of implementing FSEP.
	• Implementation of Canadian Partners in Quality (C-PIQ) Program; and	Completed pilot program and implementation of C-PIQ. 530 shipments of potatoes were exported to the U.S. under the C-PIQ Program.
	• Recognition of on-farm food safety programs, as part of the Government of Canada's Agricultural Policy Framework.	Ongoing Refer to Section 3.4.1.1
Food meets domestic and trading partner requirements	Expansion and implementation of import policy:	
	• Development and provision of good importing practices to importers.	Developed the Good Import Practices Guide to assist Canadian importers in controlling risks and meeting legislative requirements. Provided importers with an Importer Labelling Protocol Form to assist importers in establishing control systems to improve compliance with Canadian legislative requirements.
	Enhanced focus on international collaboration and involvement:	
	• Assessment of foreign exporting countries' capacity to meet Canadian legislative requirements;	Ongoing Refer to Section 3.4.1.2

	• Strengthening of collaborative relationships with other national governments, including emphasis on shared information and intelligence gathering; and	Ongoing Maintained involvement in the Quadrilateral Discussion on Food Safety (FS Quad), which provides a forum for the systematic exchange on issues of mutual interest and to facilitate harmonization of inspection and certification systems and food safety standards between the participating countries. Continued to develop collaborative approaches and share information within international fora such as North American Free Trade Agreement (NAFTA) and *Codex Alimentarius*.
	• Provision of input and advice on international science-based standards.	Ongoing Led with HC Canada's participation in *Codex Alimentarius*, the international standard-setting body for food. In this role, the CFIA chaired or participated in 37 working groups and led or contributed to the development of a number of international food standards, guidelines and related texts.
Food safety emergencies and incidents are effectively managed	Comprehensive assessment of potential threats related to agri-food terrorism:	
	• Development and testing of a food safety emergency preparedness and response plan in collaboration with Health Canada and other provincial and territorial agencies; and	Completed Revised and updated with Health Canada a national Foodborne Illness Outbreak Response Protocol (FIORP). FIORP will be reviewed by a federal/provincial/territory committee in 2004–05.
	• Enhanced co-operation with the U.S. on emergency preparedness and the implementation of food security measures.	Participated in Canada–U.S. food counter-terrorism exercise in May 2003. This exercise demonstrated Canada–U.S. co-operation on security matters and provided an opportunity to practise domestic crisis and consequence management arrangements.
Industry complies with regulations	Development and implementation of innovative compliance and enforcement approaches to address both new and existing legislative requirements:	
	• Enhancement of inspection, investigation and enforcement capacities of personnel;	Delivered training activities for protecting Canadians from preventable health risks in the food safety program, which ranged across most commodity groups and programs. Delivered an enhanced multi-commodity group training for the Food Safety Enhancement Program, a "Partners-in-Quality" training program for fresh vegetables, and a program for grower issuance of seed potato shipping documents.

	• Updating of inspection and laboratory procedures and manuals to improve effectiveness and consistency; and	Ongoing Developed guidance for inspectors on nutritional labelling.
	• Strengthening of training programs for inspection staff.	Ongoing Invested $6.4 million in training, a 23 percent increase over 2002–03. Implemented over 100 national science-based training events through the delivery of training to trainers or end-users.
	Increased co-operation and collaboration among relevant federal, provincial and territorial agencies to improve compliance in the non-registered sector.	Finalized the Code of Practice, General Principles of Food Hygiene, which clearly identifies the appropriate food safety and consumer protection controls required for the non-registered sector. The document will be considered by a federal, provincial and territorial committee in 2004–05.
Stakeholders understand and are committed to regulations and policies	Strengthening of consultative relationships with stakeholders to encourage collaborative involvement in developing and implementing new and existing food safety and labelling requirements.	Ongoing Refer to Section 3.4.1.5
Public is aware of and contributes to food safety	Development of educational materials in collaboration with the Canadian Partnership for Consumer Food Safety.	Completed Refer to Section 3.4.1.6
	Evaluation and appropriate implementation of labelling requirements as a public health tool to provide better information to Canadians (in consultation with Health Canada).	Ongoing Contributed to Health Canada's policy on the development of public health tools.
	Development and communication of food safety and labelling messages to consumers (e.g., allergy alerts).	Ongoing Refer to Section 3.4.1.6 Issued 61 allergy alerts.

Audit and Evaluation Findings

In 2003-2004 the CFIA conducted the following reviews or evaluations with respect to programs and activities delivered under the Food Safety business line:

- *Evaluation of CFIA's Compliance and Enforcement Activities Related to the* Food and Drugs Act;
- *Review of Consistency in Program Delivery*.

The objective of the *Evaluation of CFIA's Compliance and Enforcement Activities Related* to the Food and Drugs Act was to assess the effectiveness of the CFIA's *Food and Drugs Act* (FDA) compliance and enforcement activities. The FDA is a core federal statute which provides enabling authority for a significant portion of the CFIA's food

safety programming. The administration and enforcement of the FDA is shared between Health Canada and the CFIA. In March 2000, the CFIA reorganized its FDA compliance and enforcement activities in order to consolidate food safety and labelling activities and to introduce an updated science and risk-based inspection approach. The three lines of enquiry examined in this evaluation study included: governance, organization, decision making and resources; relationships with key partners; and coverage of the non-registered sector.

The overall conclusions of the evaluation study were that the revised program represents a solid approach to delivering the CFIA's compliance and enforcement activities related to the FDA. Significant progress has been achieved on working relationships with partners; however, further improvements are needed in some areas. The study also noted that while progress has been made with respect to clarifying roles and responsibilities pertaining to the non-registered sectors, further policy development and bilateral agreements are still required.

The *Review of Consistency in Program Delivery* assessed the level of consistency in the CFIA's program delivery and recommended changes for improvement. The scope of this review included all aspects of CFIA programming, including policy, approach, delivery and oversight. Consistency of delivery was assessed for 37 unique programs and sub-programs (inspection and regulatory activities). Efforts were made to identify opportunities to improve consistency in program delivery. The overall findings of the review were that inconsistencies in program delivery exist in all programs and sub-programs, but the extent and risk associated with these inconsistencies vary. The review noted that a sustained effort is required to continue progress towards improving consistency.

The *Canadian Food Inspection Agency Act* gives Health Canada the responsibility of assessing the effectiveness of the CFIA's activities related to food safety. Pursuant to this mandate, Health Canada routinely conducts assessments of the CFIA's food safety activities with the dual objectives of: providing advice and guidance to the CFIA on its food safety activities; and providing feedback to assist Health Canada in carrying out its role of developing food safety and nutrition policies and standards.

In 2003-04, Health Canada developed an evaluation framework for the Canadian Food Inspection Agency's Modernized Poultry Inspection Program (MPIP). MPIP is a CFIA initiative aimed at addressing the microbiological, chemical or physical hazards associated with raw poultry. The evaluation planning document outlines key evaluation questions and examines the type of data that needs to be collected to answer those questions. The document also provides the CFIA with an evaluation strategy for a future assessment of the effectiveness of MPIP.

For a copy of this report, as well as previous food safety assessments conducted by Health Canada, please visit the following Web site:
http://www.hc-sc.gc.ca/food-aliment/fsa-esa/e_index.html

3.4.2 Animal Health

Contribution to Canadians

Protection of the animal livestock sector is integral to food safety, public health, protection of the resource base, and national and international confidence in Canadian agricultural products. This resource must be protected from serious animal diseases and chemical and microbial contamination. Some animal diseases also threaten the health of Canadians.

Protection of the animal livestock sector is essential for Canadian food production. The animal livestock sector is a significant part of Canada's food-manufacturing industry, contributing almost half of the total farm receipts in Canada. An animal disease outbreak can therefore cause multi-million dollar losses. The marketability of our animals, their products and by-products is significantly enhanced by Canada's reputation for being free of certain serious diseases.

Summary of Animal Health Programs Activities and Expenditures

Program	Authority	Activities	2003–04 Expenditures
Animal Health	*Health of Animals Act*	• Monitor, test, inspect, negotiate and quarantine to prevent, control or eradicate regulated animal diseases; and • Regulate transportation of animals and production inputs such as animal vaccines	Total Program cost: $145.4 million (24.1 percent of CFIA spending)
Livestock Feed	*Feeds Act*	• Protect livestock from chemical contamination and microbial hazards through the regulation of livestock feed ingredients; and • Verify that livestock feeds, including rendered products manufactured and sold in Canada or imported to Canada, are safe, effective and labelled appropriately.	Total Program cost: $10.5 million (1.7 percent of CFIA spending)

Animal Health Key Partners

Other federal departments and agencies: Working in close collaboration with other federal government partners such as Agriculture and Agri-Food Canada, Fisheries and Oceans and Environment Canada, the CFIA shares expert advice, develops regulatory policies and sets standards.

Provincial and territorial governments: At the provincial level, CFIA staff work with the ministries of agriculture, fisheries and the environment on activities similar to those undertaken with federal departments and agencies.

Non-government stakeholders: The CFIA partners with national agri-food producers and others in the review, development and implementation of animal health and food safety policies and programs. The Canadian Animal Health Consultative Committee (CAHCC) comprises national industry associations, federal/provincial/territorial governments, academia and veterinarians, and has assisted in this work, as have

commodity associations and those representing animal welfare and environmental interests.

Research institutions: The CFIA collaborates with Canada's academic veterinary institutions to identify strategic directions in scientific research.

International organizations and trading partners: The CFIA works with a number of international organizations and committees in an effort to influence the development of international science-based animal health regulations, and collaborate on the development of regulatory policy objectives and strategies. Key committees and organizations include the Animal Health Quadrilateral Group, the North American Animal Health Committee, and the World Organization for Animal Health (OIE), WTO and NAFTA committees. With respect to livestock feed, the CFIA works with international organizations such as the *Codex Alimentarius* Commission, the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), and the Association of American Feed Control Officials (AAFCO).

2003–04 Performance by Key Result

3.4.2.1 Entry Into Canada of Regulated Diseases Is Mitigated

To accomplish this key result, the CFIA regulates the entry of all imported animals and animal products into Canada. The Agency also carries out surveillance activities and conducts scientific risk evaluations to guide its import policies.

Canada belongs to the World Organization for Animal Health (OIE), the international standard-setting body for animal health. Canada's OIE membership provides access to early notification of animal disease outbreaks. The CFIA regulates animal diseases through the *Reportable Diseases Regulations*. These include all OIE-classed "List A" diseases, which have the potential to spread rapidly and cause serious socio-economic or public health problems, and the OIE-classed "List B" diseases that are of concern to Canada. The regulations require any such diseases to be reported to the CFIA. Canada's list of reportable diseases is posted on the CFIA's Web site at **www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/guidee.shtml**

Examples of OIE List A and List B Diseases

List A*	List B
Foot-and-mouth disease	Bovine spongiform encephalopathy
Highly pathogenic avian influenza	Bovine tuberculosis
Newcastle disease	Rabies

* For a complete list, visit **http://www.oie.int**

Controlling animal imports

Importing animals and animal products may increase the risk of diseases entering Canada. The CFIA establishes the conditions for the entry of these higher-risk shipments, which may include import permits, pre-entry and post-entry testing, quarantines and export certification.

Border inspections also target high-risk animals in which there may be visible signs of disease. Animals that are not in compliance with import requirements or that pose a threat to Canada's animal health status are refused entry or may be ordered destroyed. Most live animals from countries other than the United States require quarantines, which are enforced by the CFIA staff.

In 2003–04, the CFIA, through the services of the Canada Revenue Agency and the Canada Border Services Agency (formerly the Canada Customs and Revenue Agency), controlled the entry of more than 20.8 million farm animals. This is a significant drop in imports from previous years, and is attributed to an outbreak of Newcastle disease affecting exports of U.S. poultry to Canada and Canada's case of BSE affecting ruminant imports (cattle, sheep and goats). Of the imported animals, 686 were rejected at the port of entry in 2003–04. The number of rejected animals, although significantly lower than the 2002–03 figure of 10 476, is consistent, in relative terms, with that of previous years. The 2002-03 rejection figure was attributed to a high number of individual animals in a single rejected load of imported poultry.

Evaluating the risks

As an additional measure to control the entry of regulated animal diseases, the CFIA conducts scientific risk evaluations of both the commodity and the disease status of the exporting country. These risk evaluations provide objective information to support regulatory decisions. The following table lists some of the key risk evaluations conducted last year to guide import policies.

Key Risk Evaluations 2003–04

Risk Evaluation	Impact
Import risk analysis concerning the potential introduction of bluetongue and anaplasmosis by U.S. feeder cattle.	The CFIA revised its import policy to permit year-round imports of U.S. feeder cattle into Canadian feedlots.
Import risk analysis on the status of Spain and Austria related to classical swine fever (CSF).	A three-phase mission to the (European Union) EU is underway to collect additional information on the control and eradication measures of this and other swine diseases, and to consider these diseases as a model for evaluating EU regionalization programs.
Import risk analysis concerning importation of fresh/frozen pork from Germany, specifically from CSF-free zones.	Same as above.

The CFIA revises import conditions when a country's disease status changes. In 2003–04, Canada suspended trade with the United States in ruminants and ruminant products following the occurrence of bovine spongiform encephalopathy (BSE) in a Canadian-born cow that was slaughtered in the United States in December 2003. Canada also suspended trade with Korea, Japan, China, Hong Kong, and Vietnam in birds and bird products following an outbreak of highly pathogenic avian influenza in those countries.

3.4.2.2 Spread of Regulated Animal Diseases Is Mitigated

Disease control programs are designed to prevent or mitigate the effects of disease outbreaks, with disease eradication as the principal goal. To encourage early reporting, the CFIA also provides a financial incentive by administering a compensation program under the authority of the *Health of Animals Act*. The following describes some of the animal disease control programs delivered by the CFIA in 2003–04. (Last year's BSE and avian influenza incidents are discussed in Section 3.4.2.3). A full list is available at: **http://www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/disemalae.shtml**

Chronic wasting disease

Chronic wasting disease (CWD) is a member of the transmissible spongiform encephalopathy (TSE) family and is a progressive, fatal disease of the nervous system of cervids (such as deer and elk). There is no known treatment or vaccine. The CFIA's national disease eradication program for CWD involves the co-operation of federal and provincial governments, the cervid industry, veterinary colleges and veterinarians. In 2003, no positive cases of CWD in farmed cervids were identified, following testing of 16 476 animals under mandatory provincial surveillance programs in Alberta, Saskatchewan, Manitoba and the Yukon. This indicates that the CFIA's quarantine program is effective in controlling the disease and that CWD may be eradicated in this sector. CWD was last identified in farmed elk in March 2002 and in farmed deer in November 2002.

Of the 10 427 tests performed on wild cervids, 16 positive samples were found in Saskatchewan. Continued surveillance and testing is still required, given the long incubation period of this disease and the potential for wild cervids to affect farmed animals. More information on CWD is available at: **http://www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/cwdmdc/cwdmdcfse.shtml**

Scrapie

Scrapie is a TSE disease affecting sheep and goats. The CFIA's scrapie control program requires animals exposed to this disease to be destroyed and prevented from entering the food chain. In 2003, scrapie was diagnosed in 12 sheep flocks. The Agency's follow-up investigations resulted in 5360 sheep from 36 premises being destroyed. Although scrapie was only diagnosed in four flocks in 2002, the level of detection in 2003 is consistent with results in years prior to 2002.

To further control this disease, the sheep identification program came into effect in January 2004. Similar to the Canadian Cattle Identification Program, this national mandatory program will be enforced by the CFIA. The program will increase the CFIA's ability to trace animals associated with disease incidents. As additional improvements to the eradication program are introduced, the CFIA expects to see an increase in the number of sheep found positive for scrapie. More information on scrapie is available at: **http://www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/scrtre/scrtree.shtml**

Zoonotic diseases

Diseases that can be carried by animals and transmitted to humans, either through contact or via the food chain, are called "zoonotics." To protect the health of Canadians, it is critical that the CFIA carry out timely and effective surveillance, testing and control activities for these diseases. The following are examples of some of the CFIA's control programs for zoonotic diseases.

Bovine tuberculosis
Surveillance of bovine tuberculosis is ongoing, as this disease nears eradication in Canadian cattle, farmed bison and cervids. All areas of Canada except the Riding Mountain Eradication Area in Manitoba are considered to be free of tuberculosis. In 2003–04, one tuberculosis-infected herd was found in southeastern Manitoba. This herd acquired the disease through the movement of untested cattle from the Riding Mountain area before eradication measures, which include testing and movement permits, were put in place in January 2003.

Last year, the CFIA worked with Parks Canada, the Government of Manitoba, and a number of multi-stakeholder working groups to meet additional objectives of the tuberculosis program in the Riding Mountain area. Through the laboratory testing of more than 500 samples, the CFIA contributed to defining the distribution and prevalence of tuberculosis in wildlife in the area, and to the removal of wild elk considered to be at greatest risk of being infected. More information is available at:
http://www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/tuber/tubere.shtml

Rabies
Provincial governments are responsible for controlling rabies in wild animals. As the disease has the potential to be transmitted to humans or domestic livestock, the CFIA also undertakes activities to control the spread of rabies in Canada. These activities include the diagnosis of reported suspect cases of rabies; requiring proof of vaccination against rabies for all cats and dogs over three months of age entering Canada; ongoing research; and licensing of rabies vaccines.

In 2003, the Agency tested 11 992 specimens for rabies, compared with 11 308 in 2002. Of the specimens tested in 2003, 265 were positive. The CFIA maintains a rabies Web site that contains quarterly and annual reports on the positive rabies cases, listed by species and province. The site also provides comprehensive information on the disease and the CFIA rabies control program. Finally, the CFIA publishes a rabies information pamphlet, which is made available to pet owners and livestock producers.

More information on the rabies control program is available on the CFIA's Web site at:
http://www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/rabrag/rabrage.shtml

West Nile virus
West Nile virus can be transmitted from animals to people through the bite of an infected mosquito. Since 2002, the West Nile virus has been considered an indigenous disease in Canada. In May 2003, the West Nile virus became an immediately notifiable disease under the *Health of Animals Act* and *Reportable Diseases Regulations*. As a result, all veterinary laboratories in Canada are now required to report to the CFIA upon suspicion or diagnosis of the West Nile virus in all domestic animals. The CFIA gathers and compiles the data reported by laboratories and transfers it to Health Canada to assist in the tracking, recording and mapping of positive West Nile virus cases. In 2003, there were 445 cases of the West Nile virus reported in domestic animals from six provinces.

More information on Canada's response to the threat of the West Nile virus is available at: **http://www.hc-sc.gc.ca/english/westnile/index.html**

3.4.2.3 Animal Health and Livestock Feed Emergencies and Incidents Are Effectively Managed

Last year was one of significance in terms of animal disease outbreaks in North America, requiring extraordinary action on the part of the CFIA. The following section outlines the Agency's response to two of the most significant animal health incidents for Canada: BSE and avian influenza. Also described below are some of the CFIA's ongoing animal health emergency preparedness activities.

Bovine spongiform encephalopathy
Following the May 20, 2003 detection of a BSE-infected animal in Canada, the CFIA launched a comprehensive and exhaustive investigation. Efforts spanned four provinces and two countries and included feed investigations and the tracing of the movement of animals.

On December 23, 2003 when the origin of a BSE-positive cow from the state of Washington was traced to Alberta, a similar response was needed. The CFIA's extensive investigation determined the herd of origin of the BSE-positive cow found in Washington State, traced its movement to the U.S., and identified other animals from the birth herd in Canada that may have had similar exposure to BSE.

The CFIA also conducted an investigation of feed sources for the herds in question, which included a review of feed purchasing, production and distribution records covering the period of 1996 to 1998. As part of the investigation, the Agency reviewed information related to feed and rendering facilities that may have been part of the production chain for feeds used on the farm under investigation. The investigation has revealed that, in both cases, the most probable source of infection was contaminated feed consumed early in the animals' life, and before the introduction of Canada's ruminant feed ban regulations in August 1997.

An integrated national animal health response, led by the CFIA, brought together various federal departments and agencies, provincial government and non-government agencies, industry and municipalities. Throughout the investigation and response activities, the CFIA and its partners provided timely communications to help Canadians understand the disease and how they were being protected. According to public opinion research conducted in January 2004 by Ekos Research, despite the discovery of a second case of BSE linked to Canada, 78 percent of Canadians felt that Canadian beef was safe to eat. A panel of international BSE experts commended the CFIA's management of this issue but, in light of Canada's changed circumstances as to its BSE status, also made some recommendations for regulation policy enhancements.

Between the fall of 2003 and January 2004, the CFIA received an additional $99 million[1] in funding over five years, towards enhancements to four elements of the BSE program. These elements are: enhanced BSE surveillance testing; removal of specified risk

---

1 Amount rounded to nearest million

material (SRM)[2] from the food supply; enhanced tracking and tracing; and enhanced export certification.

Enhanced surveillance for BSE has become a top CFIA priority. In 2003, over 5700 samples were tested for BSE, representing an increase of 70 percent from the previous year. In January 2004, Canada announced that BSE surveillance would be increased to more accurately assess the prevalence of BSE and to verify the effectiveness of preventive measures taken. Using a phased approach, the number of animals tested annually will be increased from a minimum of 8000 animals the first year to 30 000 samples in subsequent years. Testing will continue to focus on animals most at risk of being found positive for BSE, including those that demonstrate clinical signs of this disease, are over 30 months of age and unable to stand, die on-farm, are diseased or must be destroyed because of serious illness. A sample of other older animals outside these risk classes will also be tested. The CFIA is working with provinces and industry to develop the necessary infrastructure to achieve Canada's surveillance objectives. BSE surveillance will continue to reflect international guidelines and the demographics of the adult cattle population in Canada.

In July 2003, Canada implemented the single most effective measure to protect human health by prohibiting SRM from the human food supply. SRM are tissues — such as the brain and spinal cord — that, in BSE-infected cattle, have been shown to contain the agent that is associated with the transmission of the disease. To prevent SRM from entering the human food supply, amendments were made to the *Food and Drug Regulations* and the *Health of Animals Regulations* on July 18, 2003. These requirements set out in these amendments went into effect in federally registered meat establishments on July 24, 2003 by way of a CFIA directive and were extended to all other beef produced in or imported into Canada on August 23, 2003.

The 1997 ban on feeding ruminant animal protein to other ruminants, originally introduced as a secondary line of defense behind import controls, is now the key to preventing further transmission of BSE in the Canadian herd. The international team of experts strongly endorsed the additional measure of excluding SRM from all animal feed as a means to protect animal health by reducing infectivity in meat and bone meal generally. In response, the Government of Canada is examining a number of options to enhance Canada's existing animal feed ban, and SRM removal is being actively considered. Extensive consultations continue with the scientific community, international trading partners, the provinces, and industry as Canada wants to be sure that any adjustments to the feed ban are appropriate, defensible and properly implemented.

The ability to trace animals epidemiologically linked to the BSE incidences in 2003 demonstrated the utility of the current Canadian Cattle Identification Program. However, it also demonstrated the need for further enhancements if Canada is to meet growing international expectations in this area. As a result, policy enhancements are being introduced by the CFIA to strengthen Canada's cattle identification program. Enforcement of the program is being increased, as will research into new technologies.

---

[2] Specified risk material includes parts of bovine animals that may contain BSE infectivity in an affected animal. They include the brain skull, spinal cord, tonsils, distal ileum (a part of the small intestine), eyes and other nervous tissues, namely the trigeminal ganglia and dorsal root ganglia. In July 2003, in accordance with a recommendation of an international panel of BSE experts, the Government of Canada implemented policies and regulations to prohibit the use of cattle SRM in human food as a public health precaution.

Links and integration with provinces, territories, industry and trading partners will also be enhanced.

In 2003–04, the CFIA strengthened its capability to respond to importing countries' BSE-related requirements for increased certification of food, feed and other products containing, or potentially containing, bovine ingredients. For example, before the detection of BSE in Canada, animal feeds and animal by-products could move freely into the United States without CFIA certification. In May 2003, the United States imposed import conditions on these commodities, requiring inspection and certification by the CFIA to verify compliance with new BSE-related conditions. It is estimated that the CFIA will be required to produce up to 25 000 export certificates annually and complete ongoing feed mill reviews to meet these new requirements.

For a country that has had to deal with a domestic case of BSE, Canada's re-entry into export markets has been unprecedented. By the end of summer 2003, Canadian exporters had regained access to North American markets for boneless meat from cattle under 30 months of age (12 months in the case of sheep and goats). In the months that followed, Canada regained at least partial access to a number of other foreign markets for a range of ruminant animal products. However, a general lack of export market access for live ruminant animals, whether for slaughter, feeding or breeding, remains a serious problem. Also, insufficient general access to international markets for bone-in meat products and a range of other products (including variety meats) is reducing the overall value generated per carcass. The CFIA continues to work vigorously, in co-ordination with its federal, provincial and territorial partners, and the industry, to develop reasonable and science-based technical and regulatory conditions of trade to enable improved access to international markets for Canadian livestock and meat products.

More information on the CFIA's response to BSE is available on the CFIA's Web site at: **http://www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/bseesb/bseesbe.shtml**

Avian influenza

Just as Canada was beginning to recover from BSE, it faced another hurdle. The CFIA identified the presence of avian influenza on a poultry farm in the Fraser Valley of southern British Columbia on February 18, 2004. The farm was immediately quarantined and, once the disease was confirmed on February 19, all infected birds on the farm were euthanized.

Canada's response to the situation was immediate and comprehensive, given the contagious nature of this disease and the perceived threat to human health. When it was determined that the virus isolated from the Fraser Valley farm was considered "highly pathogenic" by international definitions, a control area was established to prevent further spread of the disease. The CFIA began a surveillance program and established movement restrictions for birds and bird products within the area. By April 2, a total of 18 farms had been confirmed with the presence of avian influenza. On April 5, the CFIA announced the depopulation of all birds in the control area. Compensation was provided under the *Health of Animals Act* to the owners of birds ordered destroyed.

By late May, the CFIA and its partners had brought the avian influenza situation under control. Ongoing surveillance efforts resulted in the testing of more than 1100 premises within the control area — the majority of which showed no presence of avian influenza.

This national emergency, which unfolded in British Columbia, was managed successfully through the combined efforts of federal, provincial and municipal animal health and public health authorities. The CFIA-led animal health response was fully supported by

other federal departments and agencies, provincial and municipal governments, industry and international organizations.

More information on the CFIA's response to avian influenza is available on the CFIA's Web site at:
http://www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/avflu/avflue.shtml

Risk analysis supports regulatory decision making
In addition to coordinating an operational response to these two outbreaks, the CFIA conducted a number of risk assessments to support science-based decision making. In the case of BSE, the CFIA undertook a scientific assessment of the safety of commodities derived from Canadian cattle, such as tallow, gelatin, hides, embryos, semen, and bovine serum. The Agency also conducted a risk analysis on the safety of Canadian bovine serum and albumin in the context of export and domestic use of these products. Risk analyses were used to estimate the level of potential feed contamination from rendering, following the May 2003 case, and to verify the safe disposal of BSE test-negative cattle in landfill.

In managing the avian influenza outbreak, the CFIA scientists analyzed the susceptibility of pigeons, quail, ostriches, emus, ducks, geese, guinea hens and many species of pet birds to the infection. This information was taken into consideration in the decision to depopulate backyard flocks. Decisions related to the composting of carcasses and eggs following the depopulation of infected flocks, as well as management of manure with respect to virus survival times, were based on science provided by CFIA risk analysts. The role of wild birds as a source of infection was also assessed, as was airborne transmission to other flocks. Finally, the role of wooden palettes used on poultry layer farms for the shipment of table eggs was assessed with respect to the dissemination of the disease.

Animal health emergency preparedness
The CFIA plans and conducts emergency preparedness activities in collaboration with other Canadian and international agencies, such as the Office of Critical Infrastructure Protection and Emergency Preparedness, to prepare for an effective and well co-ordinated response to possible animal health or livestock feed emergencies.

CFIA activities in this area include emergency simulations, assessments of potential threats and evaluation of emerging technologies and tools to help the Agency better manage its emergency response. Some examples of these activities include:

North American disease modelling exercise
The CFIA, along with the USDA, Colorado State University, the University of Guelph, and the Ontario Ministry of Agriculture and Food, is taking part in a four-year project to develop a supercomputer simulation model for highly contagious diseases of animals.

This year's activities include validating the model through a peer review process, comparing the model's results with actual outbreaks, and comparing the model with other existing and accepted disease models. The overall objective of the project is to develop a predictive tool to improve preparedness for an outbreak of highly contagious disease in livestock such as foot-and-mouth disease (FMD).

North American FMD Vaccine Bank
In 2003-04, the Commissioners and Technical Committee of the North American FMD Vaccine Bank (comprising the CFIA and federal partners in the United

States and Mexico) met to discuss the addition of further FMD antigens to the Bank in response to the changing global FMD situation, particularly related to countries with which the members of the Bank have significant trading arrangements. This meeting took place prior to the FMD simulation exercise (referenced below) and resulted in decisions regarding new antigens being added to the Vaccine Bank.

FMD simulation exercises
In 2003–04, the North American Animal Health Committee (comprising the CFIA and federal partners in the United States and Mexico) completed the second of four exercises that simulate cross-border foreign animal disease events involving FMD. Three objectives were identified for this program: to exercise early communication related to suspicion and confirmation of FMD; to exercise vaccine decision making; and to facilitate discussion of FMD response plans between countries. Part three of the FMD program has been delayed until March 2005 because of operational priorities following the finding of BSE in North America.

Canadian Animal Disease Emergency Management System Database
The CFIA has adapted an American emergency management response system for foreign or emerging animal disease outbreaks as an interim measure for use in Canada. This data system, known as the Canadian Emergency Management Response System, is now available throughout most of the country. This system was tested during the recent BSE and avian influenza situations, where it was proven to be an effective data management tool.

3.4.2.4 Canadian Animals and Their Products Meet Domestic and International Animal Health Requirements

The CFIA facilitates the export of Canadian animals and animal genetics by negotiating protocols with prospective global trading partners. CFIA export certificates attest to the health of Canadian livestock that meet importing countries' requirements.

In 2003–04, the CFIA negotiated 21 new export certificates and restored or improved access to markets by revising or updating export agreements. Examples include export certificates negotiated for the export of bovine genetics (semen and embryos) to Algeria, South Africa, Zimbabwe and Norway, and the export of porcine blood to Mexico. Certificates were restored to resume exports of bovine semen to Brazil, Argentina, and Korea, following Canada's BSE finding. These markets contributed to the increase in Canadian bovine semen exports from 3.7 million exports in 2002–2003 to 3.8 million in 2003–2004.

Many countries base their import requirements for animals and animal products on a country's animal health status or specific disease testing activities. In Canada, surveillance activities are conducted in accordance with OIE standards, which form the basis for establishing disease freedom. For example, the CFIA periodically conducts a bovine serum survey to demonstrate that Canada is free of brucellosis. Accordingly, Canadian embryo exporters access markets based on the country's disease freedom status rather than the more costly testing requirements.

In the past, Canadians travelling abroad with pets such as cats and dogs have had their pets subject to lengthy quarantines in some countries. Since December 2002, pets accompanying Canadians travelling to the U.K. can qualify under the Canadian Pet

Travel Scheme to enter without quarantine. Last year, CFIA veterinarians began to endorse certificates verifying that the program requirements, as negotiated between the CFIA and U.K. authorities, are met. Pets are required to be microchipped and vaccinated against rabies, and to have a confirmatory blood sample taken by a veterinarian six months prior to their entry into the U.K. As a result of these activities, Canadian travellers to the U.K. are now realizing the benefits of facilitated access for their pets. The CFIA's Web site was updated to provide information on this popular program.

More information on this program is available on the CFIA's Web site at:
http://www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/export/uk-rue.shtml

3.4.2.5 Industry Complies With Regulations

The CFIA is committed to working with the Canadian livestock and feed industries to promote regulatory compliance with the *Health of Animals Act* and the *Feeds Act*, as well as the associated regulations. To this end, the Agency carries out activities to inform industry about current or modified legislative requirements.

To promote compliance, the Agency also develops and delivers animal health and livestock feed programs that may include ongoing monitoring, targeted investigations and, when required, enforcement actions such as fines or prosecutions.

Health of Animals Act

The CFIA enforces the *Health of Animals Act* and *Regulations* by verifying that animals and animal products imported into Canada present a minimal risk of disease entry. This is accomplished through a range of activities, from the monitoring of other countries' disease status to the control of importations, including the certification of import documentation, border inspections, testing and quarantine.

Through its monitoring, inspection, surveillance and testing activities, the CFIA enforces disease control measures as demonstrated in the Agency's response to the avian influenza outbreak in B.C. Additional information regarding the CFIA's enforcement of the *Health of Animals Act* is provided in Sections 3.4.2.2 and 3.4.2.3.

Feeds Act

The CFIA verifies that livestock feeds, including products manufactured and sold in Canada, or imported into Canada, are safe, effective and appropriately labelled.

The *Feeds Act* and *Regulations* require pre-market approval of all new livestock ingredients, and registration of specialty mixed feeds. Last year the CFIA received and completed a review of 692 submissions for ingredient approval, new registration or renewal of registration. Of these submissions, 631 (91 percent) met legislative requirements and were approved, which is an effective indicator that clients are aware of the program and the required elements for compliance. Average turnaround time for completion of reviews was 60 days, compared to 64 days in 2002–03, which is in keeping with the CFIA's service standard of 90 days for new feed registrations.

The CFIA regulates rendering plants and issues their operating permits. The plants process animal and food by-product materials, producing a number of products, including high-quality protein meals and fats. These products are not allowed for human food use, but can be used in the manufacture of livestock feed and pet food under standards designed to prevent the spread of animal diseases such as BSE.

Last year, all of Canada's 29 rendering facilities were inspected and found to be in compliance with the ruminant-to-ruminant feed ban regulations. After the finding of BSE in May 2003, operators of several plants across Canada voluntarily changed their plant operations to reduce the risk of non-compliance. Accordingly, the CFIA conducted additional inspections at five facilities to verify that the facilities remained in compliance following the appropriate changes to procedures and records.

Medicated Feed Regulations
In late 2003–04, the Agency received approximately $4.1 million in additional funding to develop and enforce new *Regulations Respecting the Making of Medicated Feed*. These regulations will apply to all manufacturers of medicated feed for food animals and contain standards for the manufacture of medicated feeds to better protect animal health and food safety.

Since February 2000, the CFIA has conducted a series of pilot projects on farms across Canada to assess the impact of the legislative requirements, and has drafted a Manual of Procedures.

A three-year phase-in process has been proposed for the implementation of the new regulations, which would allow the commercial feed and livestock sectors to adapt to the program requirements. Information sessions for stakeholders were held across Canada in April and May of 2004.

Veterinary biologics
The CFIA regulates veterinary biologics in Canada, which include animal health products such as vaccines, antibody products and diagnostic tests. The CFIA's responsibilities in this area involve the licensing of veterinary biologics and veterinary biologics manufacturers or importers, as well as post-licensure monitoring and facility inspection. The CFIA also investigates consumer complaints regarding suspected adverse reactions to veterinary biologics.

To meet Canadian licensing requirements, veterinary biologics must be shown to be pure, potent, safe and effective when used according to the manufacturer's label recommendations. In recent years, there has been a shift in the animal health products industry towards increased reliance on veterinary biologics for disease prevention and diagnosis. This trend, along with other factors, has resulted in an increased workload and an increase in the volume and complexity of new product submissions. As a result, the CFIA has increasingly encountered difficulties meeting the service standard timelines established for this function. For example, in 2003, the average time to complete the initial review for a new product licensing submission increased to 214 days, which exceeded the target of 180 days. In 2001, the average time for this activity was 159 days. The CFIA is taking steps to address this backlog by streamlining the approval process for certain classes of product.

The CFIA licensed 45 new products in 2003, completed the initial review of 46 new product submissions, and issued 230 import permits for "restricted use" products. For example, following the finding of BSE, permits were issued to authorize the importation and restricted distribution of two rapid tests for the diagnosis of BSE in cattle.

The CFIA initiated a new service delivery model for the Veterinary Biologics program in 2003. As a result, the Agency has increased its capacity for conducting facility inspections, from a historical average of seven facilities inspected per year to 44 completed inspections. In 2003, inspection activities focused on reducing the backlog of

Canadian commercial importers that had not previously been inspected, resulting in 21 of 29 (72 percent) such facilities being inspected.

Enforcement actions
Under the authority of the *Health of Animals Act* and the *Feeds Act*, 247 cases of non-compliance were investigated last year, resulting in 14 prosecutions and six convictions. The total value of the fines assessed by the courts was $35 900. Convictions pertained to violations relating to the transportation of animals, the failure to present high-risk products for inspection, and the sale of feed with undeclared ingredients.

3.4.2.6 STAKEHOLDERS UNDERSTAND AND ARE COMMITTED TO REGULATIONS AND POLICIES

The CFIA strives to achieve higher compliance levels among stakeholders by providing specific information on new regulations, safety and enforcement to target groups, including on-farm livestock producers, processors, and others within the agri-food community. In addition to targeted distribution, information on animal health and feed regulations and policies is posted on the CFIA's Web site.

More information on animal health is available on the CFIA's Web site at:
http://www.inspection.gc.ca/english/index/ahsae.shtml

Some specific examples of areas where the CFIA worked in 2003–04 to build stakeholder commitment to, and understanding of, regulations and policies are as follows:

Canadian Animal Health Consultative Committee
The CFIA continued to hold annual meetings with the Canadian Animal Health Consultative Committee (CAHCC), and advise animal industry associations of changes to international standards for animal health. Information on changes to animal health programs and information on OIE developments that may affect trade were shared and discussed.

More information on the CAHCC meetings is available on the CFIA's Web site at:
http://www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/cahcc/cahcc_e.shtml

Development of a regulatory framework for animal biotechnology
The CFIA, Environment Canada and Health Canada are working together to develop a regulatory framework for animals derived from biotechnology. In February 2004, the CFIA hosted a consultation on animal biotechnology. The discussions focused on the development of Notification Guidelines and tracking capability for biotechnology-derived animals.

Feed information publications
This year, the CFIA published the second of two brochures to increase compliance with the feed ban, which prohibits the feeding of certain materials to ruminants to prevent the spread of diseases such as BSE. This brochure targets livestock feed retail outlets to raise retailers' awareness of the feed ban requirements for labelling, handling, storage and documentation.

A brochure on the *Regulation of Novel Feeds* was also published to explain the requirements of this program to developers, researchers, importers or marketers of novel feeds or by-products that are novel feeds.

3.4.2.7 Public Is Aware of and Contributes to Animal Health

Each year, the CFIA responds to thousands of public, industry and media inquiries, and publishes fact sheets and information brochures concerning animal health control measures.

Public interest in animal disease issues was heightened by media coverage of Canada's finding of BSE in an Alberta cow and its subsequent investigation in 2003, along with the February 2004 avian influenza outbreak in British Columbia. Providing information to the public is key to effectively managing animal health emergencies and maintaining public confidence in the safety and quality of animal products.

The Agency is meeting the needs of the public by providing animal importers with clear information on the import requirements for this commodity. This claim is supported by animal import data — they show that few animals are refused entry (686 in 2003–04).

CFIA's Web site

The Agency's Web site features prominent animal health issues, as well as information on animal disease programs. The CFIA Web site monitoring for 2003–04 shows an interest in the following animal health information pages:

BSE – 618 803 page views (English and French)
The CFIA's detection of a BSE-infected animal in Canada resulted in a great many inquiries from the public. For several months during the critical investigation phase, the BSE investigation was featured under Hot Topics on the CFIA's main page at: **http://www.inspection.gc.ca/english/toce.shtml**

Pet Imports - 219 640 page views (English and French)
The importation of pet animals (dogs, cats, birds) continues to be a significant source of public inquiries. *Pet Imports* is listed under the CFIA's Hot Topics at: **http://www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/import/petse.shtml**

Humane Transport - 219 640 page views (English and French)
Humane transport pages were added to the site in 2003-04. There is growing public interest in humane transport in Canada. The site also features information on the CFIA's national consultations on non-ambulatory livestock. More information is available at:
http://www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/transport/indexe.shtml

Rabies - 10 280 page views (English and French)
Rabies is an endemic disease of wildlife that is of interest to Canadians because it can affect livestock, domestic animals and humans. More information is available at:
http://www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/rabrag/rabrage.shtml

Summary of 2003–04 Specific Priorities and Results

In addition to carrying out its core regulatory activities, the Agency also addressed specific priorities that were outlined in the CFIA's 2003–04 RPP. The CFIA's performance in meeting those commitments is summarized in the following table.

Animal Health Key Results and Achievements in 2003–04

Key Result	CFIA Priorities (listed in RPP)	Results Achieved in 2003–04
Entry into Canada of regulated diseases is mitigated	Increased emphasis on risk assessment and mitigation, such as: • Development of enhanced intelligence gathering resources; and	Provided early warning services in collaboration with disease surveillance partners through the Canadian Animal Health network.
	• Conducting of risk pathway analysis and assessments of country of origin for imports.	Conducted risk assessments of animal and animal product importations and country disease status. These assessments contributed to the development of import policies.
	Development of innovative inspection and enforcement strategies, such as: • Development of strategies expressly tailored to consider agri-terrorist threats;	Provided security advice to farm and food establishments, and enhanced surveillance and detection capabilities, border control activities and laboratory biosecurity. Enacted disease modelling project, a predictive tool to improve preparedness for an outbreak of highly contagious disease in livestock, whether introduced by terrorist activity or inadvertently.
	• Conducting of targeted inspections of high-risk imports (e.g., containers, international garbage and military equipment); and	Targeted high-risk imports, with a focus on previous offenders, for enhanced inspection. Sent advisories to border staff issued during disease outbreaks (e.g., Asian outbreak of highly pathogenic avian influenza).
	• Development of new enforcement tools.	Adopted "on-the-spot" Administrative Monetary Penalties (AMPs) in Ontario for violations of the *Health of Animals Act* and *Regulations* with regard to imports and cattle identification.
Spread of regulated animal diseases is mitigated	Enhanced emphasis on intelligence and information gathering, such as: • Strengthening of early detection efforts through the efficient and rapid sharing of relevant information; and	Developed distribution lists to allow timely provision of disease information.

	• Continued direction of resources towards traceability and identification programs.	Facilitated introduction of Sheep Identification Program in January 2004. Made enhancements to bovine identification inspection, negotiated and drafted regulatory changes to remove exemptions. Conducted exercises regarding traceability in animals and animal products such as feed.
Animal health emergencies and incidents are effectively managed	Increased recognition of the importance of improving preparedness, such as: • Conducting of timely investigations and epidemiological assessments;	Postponed the North American FMD exercise until March 2005 due to operational priorities following the finding of BSE.
	• Conducting of simulations in collaboration with the relevant agencies to enhance preparedness;	Canada's BSE investigation commended by a panel of international experts.
	• Further development of regionalization, Geographic Information Systems (GIS) and data management systems; and	Guided industry and provincial and territorial partners to a consensus on a GIS-enabled national demographic and animal identification database of animal agri-business production, marketing and processing sites. Guided same stakeholders to production of a discussion paper, which will serve as the basis for decision making on application of Canada's first zoning boundary.
	• Assurance of the availability of tools critical to effective intervention and prevention strategies (e.g., vaccination strategies and approvals).	Finalizing regulatory framework changes to strengthen control in instances of contamination along the food production continuum. This will allow the CFIA to take action on livestock feeds, veterinary biologics or foods where animals have been contaminated by toxic substances such as veterinary drugs, pest control agents or environmental contaminants.
Canadian animals and their products meet domestic and international animal health requirements	Development of programs and activities to address domestic requirements, such as: • Achievement of established surveillance targets; and	Market access issues following BSE incident have affected the number of slaughter cattle available for surveys. Triennial surveys for *brucellosis*, bovine tuberculosis are on target.
	• Comprehensive review of scope and oversight of accredited veterinary activities.	Completed amendments to the *Accredited Veterinarians Manual*. Revisions to accredited veterinarians agreement underway.
	Development of programs and activities to address international requirements, such as: • Enhancement of the effectiveness of negotiation, communication and implementation of science-based requirements; and	Participated in AAFC's consultative group known as the Beef Round Table. The CFIA negotiators travelled to Asia and northern Africa to resolve export issues involving animals, semen, embryos and animal products. Worked closely with international trade experts and this year received missions from Chile, Korea, China and Vietnam.

		Suspended import permits and product licences for ruminant vaccines and antibody products following the diagnosis of BSE in a cow in the U.S. Manufacturers provided supplemental documentation to ensure that no specified risk material was used in the preparation of these products. The CFIA reviewed the information and reissued product licences and import permits, ensuring the continued availability of vaccines.
	• Adoption of an industry export quality assurance program.	Participated in an industry-led (Canadian Livestock Genetics Association, Canadian Beef Breeds Council) Quality Management System working group to develop standards for exports.
Industry complies with regulations	Continued development of positive and effective relationships with industry, such as: • Enhanced communication and consultation to ensure proper understanding;	Held post-BSE consultations with the Beef Value Chain industry representatives regarding BSE response measures.
	• Adoption by industry of good management practices for biosecurity, record keeping and identification;	Published a brochure to increase compliance with the feed ban by raising retailers' awareness of the labelling, handling, storage, and documentation requirements. Published a brochure on the regulation of novel feeds to explain the program requirements to developers, researchers, importers or marketers of novel feeds or by-products.
	• Implementation of measures to improve consistency in compliance and enforcement efforts across all sectors;	Delivered the On-Farm Food Safety Recognition Program (see Section 3.4.1.3) Drafted Feed Ban Enforcement Guidelines and SRM Enforcement Strategy. Continued delivery of cattle-identification and enforcement training to the CFIA inspection staff.
	• Increased emphasis on the assurance of the completeness of product registration submissions and feeds; and	Shifted emphasis on the completeness of product registration submissions for feeds given the priority to manage BSE issues.
	• Renewed commitment to the active investigation of complaints.	Responded to 75 consumer complaints; including consultations with experts, discussions with complainants and manufacturers, evidence collection, follow-up and enforcement.

	Development of programs to increase regulatory capacities and responsibilities, such as: • Implementation of targeted investigation and verification activities with emphasis on follow-up corrective actions (feed/rendering for TSEs);	Feed ban traceback/forward inspection program became part of the operational response.
	• Development and implementation of a medicated feed regulatory program, as part of the Government of Canada's Agricultural Policy Framework; and	Funding (approximately $4.1 million) was awarded in February 2004; info sessions held across Canada in April and May 2004.
	• Development and implementation of programs to deal with products or modern biotechnology (e.g., transgenic animals and novel feed products).	Drafted notification guidelines for environmental assessment of biotechnology-derived livestock animals and consulted stakeholders on animal biotechnology issues.
Stakeholders understand and are committed to regulations and policies	Cultivation of collaborative relationships with relevant stakeholders, such as: • Development and maintenance of Memorandum of Understanding (MOUs) with provincial agencies on disease information sharing;	Priorities imposed by BSE and Avian Influenza (AI) delayed progress on this file. However, the CFIA is developing agreements with the provinces concerning honeybee import information.
	• Development of a clear statement of the CFIA's role in regulating the pet food industry;	A committee has been formed to explore the possibility of moving these services to a third party to deliver.
	• Strengthening of collaborative research relationships with universities;	Priorities imposed by BSE and AI delayed progress on this initiative.
	• Conducting of inclusive consultations; and	Held Canadian Animal Health Consultative Committee annual meeting to discuss changes to program and international requirements.
	• Development of focused communications strategies to promote compliance.	Distributed brochure targeting producers through dairy organizations and beef industry to ensure compliance with the ruminant feed ban.
Public is aware of and contributes to animal health	• Implementation of targeted communications (e.g., Tourism Canada, flight videos, passport inserts);	Updated the CFIA Web site continuously to provide public with access to information on animal health and animal disease issues.
	• Implementation of detector dog and visible awareness programs at airports; and	The Detector Dog Program is being used in airports. This program was recently transferred to the CBSA.
	• Development of programs to increase awareness of public health issues related to animal health.	Continued partnership with Health Canada and other public health authorities on public health issues related to animal health. The CFIA Web site information on BSE and AI links to Health Canada on potential public health issues.

Audit and Evaluation Findings

In 2003-2004, the CFIA conducted one review with respect to programs and activities delivered under the Animal Health business line:

- *Review of Consistency in Program Delivery*. For more information, refer to information provided under the Food Safety Performance section 3.4.1.

The CFIA also developed a **Results-based Management and Accountability Framework (RMAF) for Enhanced BSE Programming** as part of an Integrated Risk Management Strategy by the Government of Canada to enhance protection to human and animal health by minimizing the risks of BSE. In accordance with Treasury Board Secretariat policy requirements, the CFIA established a performance measurement framework and detailed implementation plan to support the delivery of Enhanced BSE Programming. The RMAF clarifies the objectives of the new program and describes how the CFIA intends to measure and report on the program's performance. The RMAF is currently being implemented, and performance information will be available in 2004-05.

3.4.3 Plant Protection

Contribution to Canadians

Maintenance of Canada's plant resource base is critical to the well-being of all Canadians. Two of the country's five largest industries — forestry, and agriculture and agri-food — rely on its protection, as do millions of Canadians whose livelihoods are linked to it.

The Agency engages in a number of activities and programs that benefit Canadians, including controlling and eradicating pests and diseases, regulating inputs such as seeds (including plants with novel traits) and fertilizers, and protecting the rights of plant breeders.

Plant Protection Programs

Summary of Plant Protection Programs, Activities and Expenditures

Program	Authority	Activities	2003–04 Expenditures
Plant Protection	*Plant Protection Act* *Seeds Act*	• Monitor, test, inspect, survey, negotiate and regulate, to prevent the entry of, control the spread of, or eradicate plant pests. • Certify Exports	Total program cost: $ 74.5 million (12.4 percent of CFIA's spending)
Seed	*Seeds Act* *Canada Agricultural Products Act* *Plant Breeders' Rights Act*	• Verify that the seed industry complies with legislative requirements by inspecting seed imports, conducting marketplace surveillance and certifying exports. • Verify that plants with novel traits (PNTs) meet legislative requirements, before they are imported or released into the environment. • Protect the work of plant breeders.	Total program cost: $ 12.5 million (2.1 percent of CFIA's spending)
Fertilizer	*Fertilizers Act*	• Verify that fertilizers and supplements imported into or sold in Canada are safe, effective and properly labelled.	Total program cost: $ 2.8 million (0.5 percent of CFIA's spending

Plant Protection Key Partners

The CFIA works with others to achieve the protection of the plant resource base and to regulate inputs. Its key partners include:

Federal departments and agencies: The CFIA works with other federal departments and agencies (such as NRCan, AAFC, and EC) to enhance the knowledge required for policy and standard setting, regulation and program development, regulatory market access agreements, scientific risk assessments, surveillance, intelligence gathering, inspection and scientific risk mitigation. With the creation of the Canadian Border Services Agency in November 2003, the CFIA began work with a new key partner at the federal level.

Provincial and territorial governments: At the provincial level, the CFIA works closely with the ministries of Agriculture, Environment and Forestry. Activities undertaken with these partners mirror those undertaken with federal departments and agencies.

Municipal governments and partners: At the municipal level, the CFIA works with municipal, regional and city officials, most notably to achieve eradication of specific forest pests. Activities undertaken with these partners include surveys, treatments or control, removal/disposition of regulated products and communication with the public.

Non-government stakeholders: The CFIA consults with a range of stakeholders regarding regulatory policies, programs and activities, and seeks co-operation in research, and input on inspection and certification systems. These stakeholders include commodity associations, scientific institutes, brokers, importer and exporter associations, environmental organizations, scientists and specialists at universities and research organizations, and others.

Trading partners and international organizations: The CFIA works with a number of Canada's trading partners, as well as with international organizations, in an effort to maximize the effectiveness of Canada's legislation and regulations within the international system. Key partners include the United States Department of Agriculture's Animal and Plant Health Inspection Service, the Food and Agriculture Organization, the International Plant Protection Convention (IPPC) and its regional body, the North American Plant Protection Organization (NAPPO), the International Union for the Protection of New Varieties of Plants, and the World Trade Organization and North American Free Trade Agreement (NAFTA) committees on the application of sanitary and phytosanitary measures.

2003–04 Performance by Key Result

3.4.3.1 Entry Into Canada of Regulated Diseases and Pests Is Managed

The CFIA's efforts to control the entry of regulated diseases and pests include activities such as conducting risk analyses and implementing effective import controls. The latter range from issuing plant health import permits and inspecting imported commodities to conducting surveillance of confined field trials of plants with novel traits. Information systems contribute to the efficiency of these activities by enhancing information availability among countries and by making performance information available to Agency staff.

Pest Risk Assessment

A Pest Risk Assessment (PRA) provides the scientific basis for the overall management of risk. This process identifies hazards and characterizes the associated risks of introduction and establishment, as well as the severity of economic and environmental impacts.

In 2003–04, the CFIA produced 37 new or revised PRAs and related outputs, compared with a range of 39 to 65 per year over the previous three years. Given the Plant Protection program strategic direction to require PRAs for regulated commodities from new foreign sources, demand for PRAs is expected to increase. In response to this expected challenge, the CFIA continues to develop and evaluate processes to improve efficiency. For example, the CFIA is utilizing PRA data from other North American Plant Protection Organization (NAPPO) and International Plant Protection Convention (IPPC) member countries.

Plant health import permits and import inspections at ports of entry
In 2003–04, the CFIA issued 4600 plant health import permits for plants and plant products (excluding amendments to existing, valid permits), compared with 6123 in 2002–03. Changes in 2003–04 permit requirements for the identification of export sources in the United States and of destinations within Canada are reducing the number of new permits required. In addition, enhancements were made in 2003–04 to the permit processing systems to generate automatic acknowledgment for the receipt of importers' applications sent by facsimile, saving time and reducing costs for Canadian importers.

CFIA inspectors carried out more than 28 000 import inspections to confirm compliance with federal Acts and regulations. The number of inspections was similar to the number conducted in 2002–03, which was 27 759.

3.4.3.2 Spread of Regulated Diseases and Pests Is Mitigated

Various quarantine pests, such as the pine shoot beetle, have become established in parts of Canada. In addition, a number of other pests that are not established, such as plum pox virus (PPV) and brown spruce long-horn beetle (BSLB), have caused outbreaks, and are undergoing active eradication. Regulated commodities in the areas where both types of pests are found are subject to domestic movement controls, to try to limit the spread of the pests. In 2003–04, the CFIA continued to develop new approaches, such as certification programs and partnerships, to prevent further spread of regulated pests and diseases. The Agency continues to cultivate partnerships and co-operative relationships with provincial governments and potentially affected industry sectors through organizations such as the provincial Plant Protection Advisory Councils.

Plant pest surveillance and eradication
Surveys in various regions of Canada are used to detect exotic pest introductions, define boundaries of areas infested by regulated pests and justify phytosanitary import requirements. The information helps measure the success of eradication programs and allows the CFIA to certify exports.

In 2003–04, the CFIA surveyed several thousand sites across Canada for the presence of specific insects, fungi, viruses or nematodes. Of the 21 pests for which surveys were conducted, the largest efforts focused on plum pox virus, the brown spruce long-horn beetle, the emerald ash borer, the Asian long-horned beetle, and potato wart (PW).

The support and co-operation of federal, provincial, municipal and/or industry partners is invaluable to surveillance and eradication efforts. Examples of such co-operative partnerships are found in the examples that follow.

Plum pox virus
Plum pox virus is a serious disease of stone fruit trees, such as peach, nectarine, plum and apricot. It affects fruit quality, size and quantity, requiring that the infected trees be removed. After PPV was confirmed to be present near Niagara-on-the-Lake, Ontario in June 2000, and later in the Annapolis area in Nova Scotia, the CFIA led an eradication program. The aim of this three-year program, which began in 2001, was to contain and eradicate the disease while maintaining the stone fruit industry.

The CFIA has never detected PPV in British Columbia or Quebec and these areas are declared to be PPV-free. The main quarantine area remains the Niagara region of Ontario. There are four other isolated quarantine areas in Ontario.

PPV has not been found in the Annapolis quarantine area since the first find in 2000 and is now declared eradicated from that area. However, in 2003, a new, positive site for PPV was found near Wolfville, Nova Scotia.

The Foreign Expert Panel, during its 2003 annual review of the PPV program, recognized that the levels of PPV in the quarantine zones appear to be declining. In 2003–04, the CFIA and Agriculture and Agri-Food Canada developed a proposal for a seven-year program to eradicate PPV from Canada, and it is intended to build on the progress made toward eradication since the inception of the PPV control program in 2001. More information is available at:
http://www.inspection.gc.ca/english/plaveg/protect/pestrava/ppv/infoe.shtml

Brown spruce long-horn beetle
In spring 2000, the Canadian Forest Service (CFS) identified the brown spruce long-horn beetle (BSLB) as the causal agent of black, red, white and Norway spruce mortality in Point Pleasant Park in Halifax. In response to this threat, the CFIA led an extensive survey and eradication program, beginning in 2000.

The CFIA continued its program to eradicate the brown spruce long-horn beetle in 2003–04. The reduction in the number of infested trees found within the quarantine area, and the fact that there have been only five isolated finds slightly beyond the quarantine area indicate that progress is being made toward the goal of eradicating this invasive, introduced forest pest.

On September 29, 2003 Hurricane Juan came ashore in the Halifax region of Nova Scotia. This event greatly complicated the BSLB survey and eradication efforts. Since that time, the CFIA has been involved in increased surveillance, enforcement and public awareness activities within the BSLB-infested area. The CFIA has engaged industry and municipal, provincial and federal partners in identifying options for cleanup, while mitigating the potential for spread of BSLB. More information is available at:
http://www.inspection.gc.ca/english/plaveg/protect/pestrava/bslb/bslbfse.shtml

Potato wart
The presence of potato wart (PW), a soil borne fungal disease of quarantine significance, has been confirmed in potato fields in two Prince Edward Island (P.E.I.) farming units since October 2000.

In 2003, the CFIA completed a third year of intensive surveillance of all fields in P.E.I. used for potato production. No new cases have been detected; thus, measures taken have been successful in controlling the spread of the disease. The legislative requirements related to the control of PW in P.E.I. over the past three years were addressed in collaboration with the various stakeholders from the industry and the provincial government. The vast majority of P.E.I. potatoes are presently allowed entry into the U.S. under the same conditions as potatoes from other areas of Canada. More information is available at: **http://www.inspection.gc.ca/english/sci/surv/data/synende.shtml**

3.4.3.3 Plant Protection Emergencies and Incidents Are Effectively Managed

Incursions of regulated pests and diseases may pose significant risks to Canada's natural environment and plant resources. Public awareness of plant pests can contribute significantly to the success of responses to emergencies and incidents. To prepare for incursions and manage them effectively, the CFIA continued to prepare and test critical

introduction and emergency response plans, both internally and with key partners. The Agency also managed incidents involving the introduction of significant plant pests. As is the case with efforts to control the spread of plant pests, federal, provincial, municipal and industry partners are key to the success of these efforts.

The following examples highlight the Agency's efforts in dealing with pest and disease incidents.

Emerald ash borer

In July 2002, the emerald ash borer (EAB) was discovered in Windsor, Ontario and Michigan State, U.S.A. If allowed to spread, this pest could further devastate Ontario's ash tree population, which is estimated at over one billion trees.

In 2003–04, surveys were undertaken in southwestern Ontario to determine the extent of the EAB infestation. The survey data directly contributed to the development of regulatory actions and policies governing controls for this pest.

To stop the eastern spread of EAB, the CFIA expanded the quarantine zone to regulate ash wood and nursery materials, and established a 10-kilometre ash-free band at the leading edge of the infested zone in Chatham-Kent.

The CFIA will continue to work with federal, provincial and municipal departments and agencies to combat EAB via surveys to establish quarantine zones and initiate the removal of infested trees. The CFIA is also actively working with regulatory and scientific experts in the United States to identify new control methods and to promote research initiatives to protect the valuable ash stands in North America.

More information on the EAB is available on the CFIA's Web site at:
http://www.inspection.gc.ca/english/plaveg/protect/pestrava/ashfre/agrplae.shtml

Asian long-horned beetle

Partnerships among governments and agencies were successfully established and maintained in 2003–04 during emergency responses to this forest pest in Ontario. For example, more than eight government departments developed an effective Emergency Response Program (ERP) under challenging conditions and deadlines to address the eradication of the Asian long-horned beetle (ALHB) in the Toronto area. These partners included the Canadian Forest Service (CFS) of Natural Resources Canada, the Ontario Ministry of Agriculture and Food, the Ontario Ministry of Natural Resources, and the local conservation authorities and municipal governments within cities and regions.

On September 8, 2003 the CFIA confirmed the first find of an ALHB infestation in Canada. The Asian long-horned beetle represents a significant threat to Canadian hardwood forests, especially sugar maple stands.

Collaboration enabled the ALHB Operations Team to draw upon the expertise of municipal and provincial urban/rural foresters and CFS researchers and to utilize their knowledge in a coordinated fashion. Significant human and capital resources were provided by all partners. Through extensive consultation, it was decided that an aggressive eradication approach was required for this invasive and destructive pest.

The eradication program was supported by intensive survey and disposal work throughout the fall and winter of 2003–04. The first phase of the program was completed on March 31, 2004. Results from surveys to be conducted in the regulated area in 2004-05 will be used to gauge the success of the actions taken to date.

More information and updates on ALHB are available on the CFIA's Web site at:
http://www.inspection.gc.ca/english/plaveg/protect/pestrava/asialong/asialonge.shtml

Sudden oak death

Sudden oak death is a fungal disease of plants and trees that had not been identified previously in Canada. In June of 2003, the disease was detected on several plants at a nursery in British Columbia, as part of an official follow-up of imported material. Once identified as infected, the plant material was destroyed.

In September 2003, the nursery was released from quarantine as no new infections had been detected. The origin of the disease in British Columbia remains unclear. It is apparent, however, that the infection was detected at an early stage and eradication efforts were successful. The CFIA sampled other Canadian nurseries as part of a national sudden oak death survey plan and no infections were detected.

Then, in March of 2004, as part of a second official follow-up on imported plant material, the disease was detected on camellia plants in Canada. The CFIA initiated and will continue with quarantine measures to trace out potentially infected plants and order destruction of that material.

More information and updates on SOD are available at:
http://www.pestalert.org/notifications.cfm

Ralstonia

Ralstonia solanacearum race 3-biovar 2 (R3B2) is a serious quarantine pest and is the causal agent of brown rot in potatoes and bacterial wilt in geraniums and tomatoes. Because of its ability to cause disease at cooler temperatures, race 3-biovar 2 of this pathogen poses the greatest risk to Canada, particularly with regard to potato production.

Since February 2003, the CFIA has taken regulatory actions at 12 greenhouse sites in Canada. Following the CFIA action, including surveys to verify control, all sites were released from quarantine.

The source of the disease was plant material received from infected foreign greenhouses. The CFIA continues to evolve its policy regarding imports of geraniums, potatoes and related material to reduce risks of future introduction of R3B2 into Canada.

3.4.3.4 Plants and Plant Products Meet Domestic and International Legislative Requirements

The Agency conducts many varied activities to verify that products and commodities regulated under the Plant Protection programs meet domestic and international legislative requirements. The CFIA's resources are allocated among efforts to address both domestic and international requirements. For domestic programs, priority areas within this key result include marketplace surveillance. On the international front, activities include inspection and certification of products for export, and contributions to the development and implementation of clear, science-based international standards.

Domestic Requirements

Marketplace surveillance

Seed

As part of the Seed Program, CFIA inspectors conducted marketplace and establishment inspections, targeting establishments with poor compliance records and those that had been the subject of complaints. Results showed that for the period from July 1, 2002 to June 30, 2003, 95 percent of pedigreed seed, 86 percent of non-pedigreed seed and 97 percent of imported seed met standards. This compares favourably with results averaged over the nine-year period during which data have been collected. In cases of non-compliance, the CFIA inspectors take necessary enforcement action to ensure that seed that does not meet Canadian standards is not offered for sale.

The CFIA staff inspects seed crops from late June through late September for the Canadian Seed Growers Association (CSGA). Last year, more than 1300 varieties of pedigreed seed were grown by 3574 pedigreed seed growers. Agency inspectors and the CFIA-accredited private crop inspectors conducted inspections on 502 859 hectares and found that only two percent of inspected acreage failed to meet CSGA standards. Seed crops that do not meet CSGA standards are not issued crop certificates and, as a result, are not certified as pedigreed seed.

The CFIA seed laboratories conducted 10 775 tests on 10 343 seed samples primarily for mechanical and varietal purity, germination and disease. The seed testing service supports the Agency's seed inspection and enforcement program and the issuance of International Seed Lot Certificates for seed exports. The number of laboratory tests and samples for 2003–04 is about five percent lower than in 2002–03. This is due, in part, to the discontinuation of germination testing services for federal government plant breeders.

The CFIA registers varieties of most agricultural crops in Canada, a function that is critical to the seed certification system. The CFIA Web site provides the seed industry and the agri-food sector with up-to-date information on the registration status of plant varieties. During the past year, the CFIA registered 172 varieties of agricultural crops, including the first Clearfield imidazolinone-tolerant, spring, hybrid canola varieties and the first winter hybrid canola varieties in Canada. This number represents a 14 percent reduction from the number registered in 2002–03, and reflects a drop in applications for this demand-driven activity.

Surveillance of confined field trials

The CFIA is responsible for regulating plants with novel traits (PNTs) for import or release into the environment in Canada. PNTs can be produced using various plant breeding techniques, such as genetic engineering, mutagenesis breeding or conventional crossbreeding.

Confined research field trials give developers of PNTs the opportunity to conduct research on their products to understand the plants' interactions in the environment. Field trials were conducted under specific terms and conditions set by the CFIA to mitigate the potential environmental impact of the PNTs and minimize gene flow from the trial. Compliance problems that were identified during the 2003–04 fiscal year were corrected and did not pose environmental or safety concerns. Compared to last year, a lower percentage of the inspected trials had compliance problems, indicating that developers of PNTs are becoming more familiar with legislative requirements.

Confined Field Trials for PNTs Inspection Results

	2003 Current Year Trial Sites*	2002 Fall Seeded Trial Sites**	2003 Post-Harvest Trial Sites***
Number of trials conducted	94	2	336
Number of trials inspected	94	2	146
Percentage of trials inspected	100%	100%	43.5%
Number of trials with compliance problems	5	0	5
Percentage of trials inspected with compliance problems	5.3%	0%	3.4%

* Current year trials were planted in the spring of 2003 and inspected in the summer of 2003.

** Fall seeded trials were planted in the fall of 2002, overwintered, and were inspected in the summer of 2003.

*** Post-harvest inspections determine whether the developers are complying with the terms and conditions that apply after the field trial has been terminated. In 2003, 336 trial sites were under post-harvest land use restriction.

PNTs for unconfined release

In addition to conducting assessment and surveillance of confined field trials of PNTs, the CFIA must also approve PNTs for unconfined release before they can be commercialized and grown in Canada. The time required to complete environmental safety assessments of PNTs submitted for unconfined environmental release varies in length, but is typically one year or longer. During the 2003–04 fiscal year, four new submissions were received, and no submissions were approved or withdrawn. At the end of the fiscal year, the number of PNTs approved for unconfined environmental release in Canada remained at 39.

More information about these PNTs is available on the CFIA's Web site at:
http:// www.inspection.gc.ca/english/plaveg/bio/pntvcne.shtml

Fertilizer and supplement active ingredients

As part of the fertilizer program, the CFIA monitored bulk-blend fertilizers produced at some of the more than 1200 blenders across Canada. In 2003–04, a total of 912 samples of these products were analyzed to verify guarantees for nitrogen, phosphorus and/or potassium. The compliance rate was virtually identical to last year at 83.8 percent. Due to the timeframe in which bulk-blended fertilizer is produced and used, effective follow-up action on non-compliant product is challenging. Since non-compliant product is rarely available when analytical results are issued, letters to blenders, informing them of the non-compliance, and follow-up activities at facilities to determine corrective actions, are the most common responses to non-compliance. Sampling bulk-blended fertilizers during the next production season at locations where non-compliant products were previously sampled is among the priorities for the CFIA inspectors.

The CFIA inspectors took 207 samples of legume inoculants (which contain nitrogen-fixing bacteria) and pre-inoculated seed products to determine whether the products met

minimum requirements for active ingredients. The compliance rates for legume inoculants and pre-inoculated seed products were 100 percent and 79.3 percent, respectively. This represented a drop in the rate of compliance for pre-inoculated seed, compared to 2002–03 results. The largest proportion of the difference is accounted for by a high proportion of non-compliant product among several seed types that were sampled in 2003–04, but not in 2002–03. For the non-compliant pre-inoculated seed products, follow-up actions included detention and letters to producers, advising them to either remove the tags indicating the seeds were inoculated, or re-inoculate the seeds.

The CFIA monitors fertilizer pesticide products to verify that levels of pesticides are neither too high nor too low, compared to guarantees. In 2003–04, 126 samples were analyzed. This is more than a three-fold increase over the average number of samples taken in the previous three years. This increase in response is due, in part, to concerns expressed by the public about pesticides. The non-compliance rate for fertilizer-pesticide products was 29 percent, up 11 percent from last year (18.4 percent).

Pesticide guarantee compliance rates for fertilizer-pesticide products have been highly variable over the past four years, possibly due to the inherent variability imposed by small sample numbers. An analysis of the data, to determine whether there are identifiable trends in non-compliance, will be completed early in 2004–05. However, additional data, collected during 2004–05, will be necessary in order to verify trends. Recorded follow-up action on non-compliant products included product detention and warning letters sent to manufacturers. As with many other types of fertilizer and supplement products, several of the non-compliant products had been sold before analytical results were obtained.

Fertilizer and supplement contaminants

The CFIA tests products such as processed sewage sludge and compost for microbial contaminants, using *Salmonella* and fecal coliform as indicators. Testing is necessary because of the potential carry-over of microorganisms from waste materials, including sewage, manure and food wastes. In 2003–04, 52 valid samples were collected and analyzed. The compliance rate was 94 percent. Although year-over-year changes in compliance are not statistically significant, the overall trend of improvements in compliance is attributable to the increased emphasis on testing of this type of product, which began in 2000. The CFIA's response to the incidents of non-compliance includes product detention and/or follow-up with producers.

Level of Sampling and Industry Compliance for Pathogen Testing

	2000	2001	2002	2003
Number of samples	44	55	53	52
Industry compliance	77%	82%	91%	94%

In 2003–04, 127 samples of fertilizers and supplements were collected and analyzed to determine whether products met label guarantees for micronutrients and complied with heavy metal limits; however, only 119 samples were accompanied by adequate information to make that determination. The compliance rate was 55.5 percent, which

was not statistically different from the 2002–03 compliance rate. The non-compliant products had either guarantee or metal contaminant problems, or both. The CFIA actions in cases of non-compliance included detentions and warning letters sent to retailers, manufacturers and registrants. The CFIA continues to work with industry to try to improve the level of compliance through follow-up action and the registration process.

International requirements

The CFIA certifies that Canada's seed, cereal, fruits and vegetables, and nursery, greenhouse and forestry products meet other countries' import requirements, including the requirement that they are free of quarantine pests that may be of concern to the importer. This assurance facilitates international trade and helps to maintain the excellent international reputation of Canadian plants and plant products. An indicator of the CFIA's performance in this area is the ability of CFIA-certified products to meet the requirements of importing countries.

Phytosanitary certification

Phytosanitary certificates, which state that the import requirements of a foreign country have been met, facilitate the entry of plants and plant products into foreign countries. In 2003–04, the CFIA issued 68 703 phytosanitary certificates, compared with 62 515 in 2002–03, and 67 742 in 2001–02. The CFIA received 97 notifications that Canadian products did not meet requirements of an importing country. Over half of these involved fumigation and release of non-compliant grain shipments by Mexico. This low incidence of non-compliance with foreign country requirements (<0.2 percent) remains consistent with previous years and indicates that the CFIA continues to deliver a high standard of phytosanitary certification.

International standards

In 2003–04, the CFIA continued to participate in international committees, contribute to multilateral agreements, and influence international standard-setting and procedures. The Agency represented North America in international plant health standard-setting committees established by the IPPC. The IPPC, which currently has a membership of 127 countries, adopted five new international standards or supplements, including a standard on pest risk analysis for living modified organisms. The CFIA also continued to be a strong partner of the NAPPO, chairing a number of panels to set plant health standards, and serving on numerous panels and Technical Advisory Groups.

3.4.3.5 Industry Complies With Regulations

Enhancing industry compliance with relevant Acts and regulations is a key objective of the CFIA programs. The ongoing development and maintenance of positive and effective working relationships with industry, and the development of programs to increase regulatory capacity are critical to this objective. The CFIA continued to use consultative working groups, which are effective in communicating industry roles and responsibilities for compliance with relevant regulations, policies and standards (see Key Results table for examples). In addition, the Agency continued to grant Plant Breeders' Rights and to engage industry in co-operative approaches to compliance verification.

Plant breeders' rights

Plant breeders submit applications to the CFIA for the right to control the multiplication and sale of the reproductive material of new varieties. The applicant must demonstrate that the variety under consideration is new, distinct, uniform and stable (see table below

for application details). Examination requirements must be met before final rights are granted. This may take several years to complete, depending on the plant species.

Summary of Applications for Plant Breeders' Rights

	Applications for Rights Protection	Approved	Renewals*	Agency Revenues for Service
Calendar 2002	474	228	708	$714 200
Calendar 2003	503	370	836	$811 005

* Varieties previously approved for grant of rights and renewed during the calendar year.

Canadian Seed Institute Partnership

The CFIA and Canadian Seed Institute (CSI) oversee a seed laboratory accreditation program that includes 44 private labs and about 120 analysts who provide industry seed testing services.

The CSI has been in operation as a third-party conformity verification body since 1997. CSI's letter of agreement to provide third-party assessment and accreditation services on behalf of the CFIA was renewed in June 2003 for a two-year period.

As part of this agreement, the CSI is required to provide the CFIA with an annual report on CSI conformity assessments of registered seed establishments. When establishments fail to meet the requirements for corrective action on major non-conformances, the CFIA inspectors visit the facility to take enforcement action. As a result of the CSI's report on 372 establishments[3], the CFIA initiated inspections of 20 facilities. Assessments of seed from Canadian establishments indicated that 97.3 percent of seed sampled by the assessors met the labelled grade.

These results provide a snapshot of the Canadian seed quality and compliance and suggest that Canadian seed continues to meet high-quality standards.

In addition to CSI audit and verification activities, the CFIA staff took 251 actions in response to incidents of non-compliance or complaints. Actions included the issuance of 176 education/warning letters, 34 detentions, 11 refusals of entry and the referral of five cases towards prosecution.

Canadian Fertilizer Quality Assurance Program

Last year, the CFIA reviewed analyses of fertilizer products containing nitrogen, phosphorus and/or potassium that were sampled and tested under the Canadian Fertilizer Quality Assurance Program (CFQAP). This voluntary industry-government program requires fertilizer blenders to take samples for analysis by accredited laboratories and submit results to the CFIA. The Agency compiles results and publishes blend plant ratings annually. The 80.5 percent compliance rate for the industry samples is consistent with results obtained during each of the previous two years, but is 3.3 percent lower than the compliance rate for products monitored by the CFIA (see Section 3.4.3.4). The reasons for this small but consistent difference are unclear.

[3] These figures cover the period from November 2002 to October 2003.

Canadian Fertilizer Quality Assurance Program (CFQAP) Results

	1999	2000	2001	2002	2003
Industry samples	3273	2887	2804	2527*	2034*
Industry compliance	84.4%	84.5%	80.0%	79.0%	80.5%

* The drop in samples is attributable to the variable number of voluntary participants in the CFQAP. In 2004–05, the Agency will work through industry associations to try to improve the level of participation.

International Plant Protection Convention standards

IPPC standards apply to products being exported from Canada. The CFIA worked to improve the domestic industry's understanding of these standards through Consultative Working Groups composed of various stakeholders. These consultations with industry have proven effective for communicating roles and responsibilities for compliance with regulations, policies and standards.

Enforcement actions

The CFIA intervenes with regulated parties by taking enforcement actions to gain compliance or to improve the level of compliance. The number and type of actions taken indicate the state of compliance of regulated parties, as well as providing one indication of how the CFIA is fulfilling its mandate to improve levels of compliance.

The CFIA conducted 49 investigations under the *Plant Protection Act*, the *Seeds Act* and the *Fertilizers Act*, leading to 44 charges against companies or individuals. These charges resulted in 10 prosecutions, five convictions and a total of $21 000 in fines assessed by the courts.

Green Meadows Farms Sentenced to $9000 in Fines for Violating the *Seeds Act*

On April 17, 2003, Reitze Polstra, doing business as Green Meadows Farms, located in Morell, P.E.I., pleaded guilty in Provincial Court in Georgetown, P.E.I., to two counts of violating the *Seeds Act*. The defendant was sentenced to fines totalling $9000 plus the applicable court costs, as well as the forfeiture of a quantity of seed with a value of $3000.

Between April 15 and May 23, 2002, the accused provided statements to a CFIA inspector that imported ryegrass seed had been procured for his own use (seeding) and not for resale. Additional inspections revealed that the accused had sold the seed to two other individuals. An investigation subsequently resulted in charges for violations of Subsection 7.(2) and paragraph 3.1(b) of the *Seeds Act*.

3.4.3.6 STAKEHOLDERS UNDERSTAND AND ARE COMMITTED TO REGULATIONS AND POLICIES

To enhance stakeholder understanding and commitment to regulations and policies, the CFIA develops and communicates plant health and production messages to the public and other stakeholders. This is accomplished by responding to consumer and media inquiries and complaints and by reviewing, developing and maintaining information resources to provide

domestic and foreign industry and consumers with current information on the requirements related to plant protection, seed, plants with novel traits, plant breeders' rights and fertilizers.

3.4.3.7 Public Is Aware of and Contributes to Plant Protection

Public awareness of CFIA programs and legislative requirements is key to the success of the Agency's activities and programs. Among the most important are enlisting the co-operation of air passengers in trying to prevent the introduction of pests of quarantine significance and educating citizens to enable them to identify and report regulated pests that have been introduced into Canada.

Air passengers

The CFIA's *Be Aware and Declare* brochure for air passengers arriving at international airports in Canada contributes to public awareness of plant pests. Soil, plants and plant products, including seeds, fruit, vegetables and plant cuttings, can introduce foreign diseases or pests into the country. A single incident can pose a serious risk to Canada's plant health status and endanger agricultural and forestry production, in turn affecting the economy and the environment.

In 2003, approximately 15.7 million international air passengers arrived in Canada. The CFIA conducted interviews with the passengers referred by the Canada Customs and Revenue Agency on the basis of declarations for agricultural products that all air passengers are required to complete. Of the 232 447 referrals of passengers to secondary inspection that occurred at all airports in Canada, 23 874 resulted in interceptions of soil, plants and plant products.

Although 2003–04 saw a decline in international air passenger arrivals in Canada, from approximately 16.9 million passengers in 2002–03, there was an increase in interceptions of declared and undeclared plants and plant products. The causes of this increase were several, including increased utilization of new detector dog teams trained in the previous year (and now transferred to the CBSA), increased public and inter-governmental awareness of global pest and disease issues, and increased interceptions of wood and wood products suspected of being infested. This increase led to the development, in 2003–04, of a disposal bin program at airports. When implemented in 2004–05, this program will give air passengers the opportunity to dispose of suspect or prohibited plants and plant products, before being cleared into Canada.

On behalf of the CFIA, Ekos Research conducted a public opinion research with international travellers in 2003. Part of this research was to help gauge awareness of regulations to prevent the introduction of pests and/or diseases into Canada. Seventy-two percent of travellers indicated they had not brought foods, animals, plants, soil or insects back into Canada from their international travel.

The CFIA also asked Canadian international airports to provide links to the CFIA's Web site to help provide information to travellers.

CFIA's Web site

The Agency's Web site features information regarding prominent plant protection issues as well as information on plant protection programs. The CFIA Web site monitoring for 2003-04 shows an interest in the following plant protection information pages:

Wood Packaging – 124 889 page views (English and French)
Wood packaging information is a good example of the Agency taking a proactive approach to dealing with emerging issues and developing a strategy to deal with pest threats.

Asian Long-Horned Beetle – 53 504 page views (English and French)
ALHB has been a major operational and communications challenge for the Agency. The Web site has provided support to communications efforts, such as public notices and posters.

Emerald Ash Borer – 20 687 page views (English and French)
EAB has been a major operational and communications challenge for the Agency. The Web site has provided support to communications efforts, such as public notices and posters.

Plants with Novel Traits (Decision Documents/Status) – 24 257 page views (English and French)
The decision documents provide the rationale for CFIA approval of plants with novel traits. They provide technical information for the industry and proof of careful review for consumers.

More information on the above plant protection issues is available at:
http://www.inspection.gc.ca/english/index/pppve.shtml

Summary of 2003–04 Specific Priorities and Results

In addition to carrying out its core regulatory activities, the Agency also addressed specific priorities that were outlined in the CFIA's 2003–04 RPP. The CFIA's performance in meeting those commitments is summarized in the following table:

Plant Protection Key Results and Achievements in 2003–04

Key Result	CFIA Priorities (listed in RPP)	Results Achieved in 2003–04
Entry into Canada of regulated diseases and pests is managed	Risk analysis and effective import control programs, such as: • Program re-design based on risk pathway analysis (i.e. analysis of what constitutes high-risk commodities, source of origin, mode of transmission, and foreign assessments - for example, sudden oak death certification in California);	Continued program design, based on risk pathway analysis, in a number of areas. Examples of re-design initiatives: Developed policies concerning imports from new sources with high pest risk or significant levels of non-compliance with requirements (i.e. proposed pre-clearance activities for fresh fruit, nursery stock and cereal imports into Canada). Implemented a requirement for pre-importation pest risk assessment of regulated plant species from new, off-continent sources. Implemented requirements for decorative floral branches from regulated fruit trees, in order to reduce the risk of such material being used for propagation. Conducted assessments of high-risk foreign sites as part of on-site technical evaluations of foreign certification systems (e.g., proposed Penjing exports from China). Analyzed the pathways by which invasive alien species enter Canada, and co-chaired the working group that drafted an operational plan for invasive terrestrial plants and their pests.
	• Targeted inspections of high-risk imports; and	Continued to gear target inspection frequencies to commodity and source risk. Inspected 53 facilities with, or seeking, approval to import soil under the Import Permit program.
	• Surveillance of confined research trials.	(see Section 3.4.3.4)
	Development of information systems to maximize efficiency and availability of relevant information, such as: • Development of information systems to notify foreign countries of non-compliance; and	Contributed to the implementation of an international network of pest risk assessors for the exchange via an electronic system of technical information and best practices in plant health risk assessments. Contributed to the development of the NAPPO Pest Alert System, which provides information on recent pest outbreaks and situations around the world. In 2003, the three NAPPO member countries agreed to use the system as the vehicle to issue official pest reports as outlined in the IPPC standard.

	• Development of an information system to collect and review performance data (e.g., Import Control Tracking System).	Not complete; however, development of an electronic performance management system is ongoing and implementation of at least some system capabilities is expected in 2004–05.
Spread of regulated diseases and pests is mitigated	Enhanced emphasis on intelligence and information gathering, such as: • Conducting of surveys and movement control and eradication activities;	Increased surveillance, movement and eradication activities in response to critical pest introductions. (see Section 3.4.3.2) Used survey data obtained in 2003–04, to conduct a Japanese Beetle Control Program Review and to modify the ongoing plum pox virus survey. Conducted 64 082 lab-based and bioassay tests, excluding tests completed in support of surveys under the pest specific summaries, such as PPV, and maintained 23 472 plants in support of the post-entry quarantine facility activities.
	• Continued emphasis on traceability and identification programs (e.g., exported wood packaging materials); and	Further developed and implemented systems in support of export programs, such as the Canadian Heat Treatment Wood Products Certification Program and the Canadian Wood Packaging Certification Program.
	• Joint research with partners (e.g., AAFC and NRCan–Forest Service) on control and treatment methods.	Continued research projects designed to develop new technology for use in detection and identification of pests, including those related to pest survey methodology, new quarantine treatments and pest identification via molecular biology.
Plant protection emergencies and incidents are effectively managed	Conducting of activities to ensure efficiency of collaborative activity and preparedness, such as: • Strengthening of early detection efforts through public awareness of plant pests;	Set up "1 800" lines for reporting of sightings of EAB and ALHB by members of the public; assessment indicated, however, that they were not effective for this purpose and the public used them primarily as a source of information.
	• Development and simulation testing of emergency response plans for the effective control of high-risk pests; and	Continued development of the Plant Pest Emergency Response Functional Plan to prevent the spread of pests to unaffected areas; and participated in Emergency Response Team simulations conducted in Quebec by the CFIA and the Province, and which included Plant Protection components.
	• Cultivation of co-operative relationships with relevant partners and governments through MOUs and other joint activities.	Efficiency of collaboration was enhanced via response to critical pest introductions; also, strengthened early detection efforts by, for example, enlisting the co-operation of Provincial extension specialists in the detection of soybean rust.

Plants and plant products meet domestic and international legislative requirements	Development of strategies and activities to address domestic requirements, such as: • Surveillance of the marketplace;	(see Section 3.4.3.4)
	• Conducting of effective technical training of personnel;	Completed; Agency-wide investment in training and development increased 23 percent versus the 2002–03 level. Continued development and implementation of certification programs (e.g., trained and certified a number of CFIA staff in seed sampling).
	• Enhancement of regulatory policy for products of biotechnology; and	Accomplished via a number of activities. Examples: Posted a draft revision of regulatory directive Dir94-08, Assessment Criteria for Determining the Environmental Safety of Plants with Novel Traits on the CFIA Web site to collect input from experts, stakeholders and other interested Canadians. Continued to work with other federal government departments to clarify the implications should Canada ratify the Cartagena Protocol on Biosafety.
	• Strengthening of environmental assessment capability.	Contracted short-term research projects to assist in developing regulatory policy and decision making; research topics included gene flow from PNTs to wild relatives, non-intentional effects of transgene insertion, insect-resistance management, herbicide tolerance management and pollen flow modelling. Worked within the NAPPO Biotech Panel to develop elements of the NAPPO standard on the release of transgenic plants.
	Development of strategies and activities to address international requirements, such as: • Inspection and certification of Canadian plants, plant products and inputs for export;	Continued to consider candidate programs for certification related to exports of forest, horticultural, potato, grain and seed products to reduce shipment-by-shipment inspection and enhance efficient use of inspection resources. Consulted with major trading partners and reached approval in principle for the acceptance of a government-to-government exchange of export phytosanitary certificate information.
	• Effective negotiation and implementation of clear, science-based international requirements; and	Established technical agreements and work plans with major trading partners in an effort to address technical barriers to trade (e.g., negotiated a revised

		phytosanitary agreement that allowed the continued movement of seed potatoes from Canada into Uruguay, Mexico and Cuba). Conducted bilateral and multilateral consultations and negotiations to influence the adoption of the preferred Canadian approach to standards and systems development.
	• Implementation of quality management system requirements under international arrangement (e.g., Authorized Certification Officials Program).	Not completed; no new international arrangements regarding quality management systems were scheduled for implementation or implemented in 2003–04.
Industry complies with regulations	Continued development of positive and effective relationships with industry, such as: • Enhanced communication with importers, manufacturers, distributors and retailers to ensure proper understanding of Canadian legislative requirements;	Numerous examples, such as: Acting as a consultant to industry during development of a quality management program for cut flower exports from Canada to the United States; and posted the ABCs of seed importation — a clear communication of import requirements — on the CFIA Web site to assist importers in improving compliance.
	Active investigation of complaints; and	(see Section 3.4.3.5)
	Continued protection of the intellectual property of plant breeders.	(see Section 3.4.3.5)
	Development of programs to increase regulatory capacities, such as: Conducting of program redesign for efficient program delivery and effective compliance with legislative requirements;	Undertook program re-design in a number of relevant areas. Outcomes included: Implementation of a quality management system for hay exports, and updating of the plant protection facility and grower establishment approval program, which includes wood packaging manufacturers, forest products processors, and greenhouses.
	Updating of information systems to ensure that information on legislative requirements is current; and	(see examples above under "Enhanced communication with importers, manufacturers....")
	Conducting of audit, verification and compliance activities with emphasis on corrective follow-up actions.	(see Sections 3.4.3.1 and 3.4.3.4)
Stakeholders understand and are committed to regulations and policies	Conducting of frequent and inclusive consultations with industry, ensuring involvement in the update and development of relevant regulations, policies and standards.	Completed a large number of industry consultations. Examples: Participated in and provided in-kind support to a one-year, comprehensive, industry-led assessment of the Canadian seed sector and seed regulatory environment. Hosted a workshop on the scientific and technical aspects of the cultivation of

		herbicide-tolerant crops, and a second consultation on plant molecular farming. In co-operation with Health Canada, held a workshop with plant breeders from academia, government and industry to further clarify the use of "novelty" as the regulatory trigger for plants with novel traits, novel feeds and novel foods. Participated in an industry-led initiative to update and enhance standards for compost.
	Development and implementation of focused communication strategies to promote compliance (e.g., soil regulations).	Published posters for Fresh Fruit and Nursery Stock plant pests and made them available to nurseries, orchard growers and fruit-packing facilities, through the local CFIA offices.
Public is aware of and contributes to plant protection	Implementation of targeted communications (e.g., Tourism Canada, flight videos, passport inserts, public interest Web sites, posters, park and highway signage, pest fact sheets).	Developed 13 new Web pages and revised 24 existing Web pages, including the page for Prohibited Plants and Plant Materials, to make them more user-friendly for the public. Held industry working group sessions and public meetings, and produced extensive publications and posters to enhance awareness of plant pests, including EAB, ALHB, BSLB and PPV eradication programs. Utilized highway signage to advise motorists of the EAB and ALHB quarantine areas. (see Section 3.4.3.7)
	Enhanced detector dog and visible awareness programs at airports.	(see Section 3.4.3.7) Note: Detector dogs transferred to CBSA, with responsibility for the Travellers' Program.
	Development of public education strategies to increase awareness of plant protection issues (e.g., schools and universities).	No progress on development of public education strategies for schools and universities; re-evaluating the potential effectiveness of such strategies.

Audit and Evaluation Findings

In 2003-2004, the CFIA conducted one review with respect to programs and activities delivered under the Plant Protection business line:

- *Review of Consistency in Program Delivery*. For more information, refer to the Food Safety Performance section 3.4.1.

In March 2004, the Office of the Auditor General (OAG) published a value for money audit of the ***Canadian Food Inspection Agency – Regulation of Plants with Novel Traits***. This report examined whether the CFIA is meeting its responsibilities with respect to the regulation of plants with novel traits (PNTs). The audit found that the CFIA needs to improve its practices to better protect against the environmental risks posed by PNTs. The primary concern was that some imported PNTs could be escaping regulatory scrutiny and, as a result, hindering the Agency's environmental safety objectives. The Agency agreed with the findings of the audit and developed an action plan to address the recommendations contained in the report.

More information on this report is available at:
http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/20040304ce.html

3.5 Horizontal Strategies

Government-Wide Initiatives

Public Security and Anti-Terrorism

In the 2001 Federal Budget, the government allocated $7.7 billion in new funds to be spent over the next five years on Public Security and Anti-Terrorism (PSAT) activities to enhance security for Canadians. As part of this government-wide exercise, the CFIA was allocated $193.1 million over six years to implement initiatives in the areas of enhanced border controls, surveillance and detection, and science and laboratory capacity.

The CFIA's border control efforts focus on preventing the entry of unsafe foods, toxic substances, foreign animal and plant pests and diseases into Canada. The creation of the Canada Border Services Agency (CBSA) in December 2003 resulted in the transfer of approximately 90 CFIA employees who were stationed at border points. This transfer included the CFIA's detector dog and handler teams, which are located at various Canadian international airports. As a result, the CFIA negotiated agreements with the CBSA respecting the ongoing regulation of passengers and imported commercial cargo into Canada.

In 2003–04, the CFIA also made progress in fulfilling its commitments to develop emergency plans, negotiate agreements with border authorities and implement a national targeted inspection strategy for commercial seaport containers. Further to its PSAT commitments, the Agency also implemented plans to enhance biosecurity at its laboratory sites and to enhance laboratory capacity to respond to potential threats to the food supply, such as foreign animal disease incursions, food pathogens and toxins.

More information on the Government of Canada's public security and anti-terrorism activities is available on the Public Safety and Emergency Preparedness Canada Web site at: **http://www.psepc-sppcc.gc.ca**

Chemical, Biological, Radiological and Nuclear Research and Technology Initiative

The Chemical, Biological, Radiological and Nuclear Research and Technology Initiative (CRTI) is a national initiative administered by the Department of National Defence to strengthen emergency preparedness by improving Canada's ability to respond to chemical, biological, radiological and nuclear incidents. This initiative involves building capacity within federal laboratories, as well as with external partners, to prepare for and respond to a potential terrorist attack.

The CFIA has used CRTI funding to build capacity in the following key areas:

- The implementation of the Canadian Animal Disease Emergency Response and the Crisis Information Management System Database;
- The purchase of a state-of-the-art risk analysis modelling system which will help predict the spread of a foreign animal disease incursion;
- The development of rapid tests against the highest risk foreign animal pathogens, and the testing of ready-to-use test kits for foot-and-mouth disease (FMD), hog cholera and avian influenza; and
- The purchase of equipment to enhance testing for shellfish toxins and to support the rapid identification of pesticide residues, plant pests or pathogens.

A key element of the CRTI concept is to create clusters of federal and other government laboratories that contribute to the national preparedness for response to a potential terrorist attack. In 2003–04 the CFIA played a major role in the development of the Chemistry and Biological laboratory clusters. Within each cluster, the Agency contributed to the development and testing of emergency response plans, identified critical gaps and vulnerabilities, and analysed key priorities.

More information on the Government of Canada's CRTI initiative is available at: **http://www.crti.drdc-rddc.gc.ca**

Research Partnership Strategy

The Research Partnership Strategy (RPS) is a new collaborative research initiative implemented in 2003–04 to address priority technology development needs of the Agency in food safety, animal health and plant protection. For 2003–04, the funding was allocated through a competitive process. The total value of the 32 projects approved amounted to approximately $2 million, with an equivalent amount contributed by collaborative partners. The research partnerships included initiatives with other federal departments, such as plant health-related research in Agriculture and Agri-Food Canada and food safety-related research in Health Canada. Other research partners included industry, industry associations, universities and provincial organizations.

More information on the RPS is available on the CFIA's Web site at: **http://www.inspection.gc.ca/english/sci/tech/teche.shtml**

Biotechnology

The Canadian Biotechnology Strategy (CBS) guides domestic and international activities that lead to increased capacity of the Canadian biotechnology sector to mitigate risk to Canadians, biodiversity and the environment, and to address social and ethical challenges. The CFIA has been involved in several activities, as described in the CBS report on biotechnology (1998–2003), *Biotechnology Transforming Society — Creating an Innovative Economy and a Higher Quality of Life*, which is posted on the CBS Web site at: **http://www.biotech.gc.ca**

Canadian Regulatory System for Biotechnology key activities

Under the umbrella of the Canadian Regulatory System for Biotechnology (CRSB), the CFIA achieved progress in a number of key strategic areas of its national biotechnology program in 2003–04:

National Biotechnology Program Achievements, 2003–04

Maintaining effective and strict regulatory oversight of current biotechnology products	• The CRSB revised its performance management framework, which allowed for better strategic alignment with the Agency's goals and objectives for the regulation of agricultural products of biotechnology. • The CFIA engaged in numerous activities related to regulated commodities (see Section 3.4)
Modernizing Canada's biotechnology regulatory framework to keep pace with changes in science and regulation	• The CFIA hosted a technical workshop on the segregation and handling of potential commercial plant molecular farming products and by-products, which was a first step in developing an appropriate regulatory framework for commercial plant molecular farming in Canada.
Influencing the evolution of the international regulatory framework for biotechnology	• The CFIA continued to act as a model non-Party by continuing to prepare for the international implementation of the requirements of the Cartagena Protocol on Biosafety. The Protocol mandated the establishment of a Biosafety Clearing-House, an Internet-based mechanism, to facilitate the international exchange of information on living modified organisms. • The Agency also contributed to the development of the Canadian node of this site and is in the process of finalizing information on its regulatory authorities and decisions. • The CFIA contributed to Canada's first written submission to the World Trade Organization in collaboration with the U.S. and Argentina, in support of the Government of Canada's WTO challenge against the EU for failure to implement its approval process for biotechnology-derived foods.
Providing information to the public and engaging Canadians in dialogue about biotechnology regulation	• The CFIA and Health Canada launched a pilot project to post industry "Notice of Submission" documents on the CFIA Web site for public comment. • The CFIA continued its efforts with the Canadian General Standards Board to work toward the *Standard for Voluntary Labelling and Advertising of Foods That Are and Are Not Products of Genetic Engineering*, which was adopted as a National Standard of Canada in April 2004.

Framework for science and technology advice

The CFIA is developing a Science Framework that will articulate how the Agency is linked internally and externally to identify, conduct and harness the science required to influence decision making in support of its mandate. This is in line with other Government of Canada initiatives regarding science advice. The Framework will include a tool that can be used by Agency staff to facilitate the provision of science advice and

other scientific input in support of the Agency's regulatory activities. It will reflect the Agency's commitment to current and future Government direction in support of effective science. A draft of the framework was developed in 2003–04 and will be completed in 2004–05.

More information on federal science and technology reports is available at: **http://www.innovation.gc.ca/s-tinfo**

CFIA-Wide Initiatives

Emergency management

Under the *Emergency Preparedness Act*, the CFIA is mandated to prepare for, and respond to, emergencies involving food safety, animal health and plant protection. Effective emergency response management has always been a priority for the Agency, but new challenges include increased threat awareness, greater consumer expectations, the need for heightened vigilance in detecting new hazards, and the need to strengthen government, industry and international agency partnerships in emergency preparedness.

In January 2003, the agency finalized *The CFIA Emergency Book*, which describes the foundation of emergency management in the Agency, including concepts, structure, organization and operations for internal and external reference. It includes updates to internal emergency plans related to food safety, animal disease outbreaks and plant pest eradication. The Agency held an Emergency Preparedness Workshop in March 2003 to review the CFIA's emergency preparedness program, and suggest improvements.

The CFIA secured additional funding to help deal with the Agency's growing number of resource-intensive emergency responses. Treasury Board Ministers directed that $20 million of the $50 million incremental annual spending announced in the 2003 Federal Budget be reserved to cover such costs.

The Agency continued to work with its key partners, provincial and territorial governments, industry stakeholders, international emergency management committees and federal government departments and agencies to develop emergency plans.

Representing Canada on Global Issues

Canadians benefit from safe food, healthy plants and animals, and a protected environment through science-based rules applied in a predictable, transparent and non-discriminatory manner. Remaining at the forefront of scientific developments and advancing sound, science-based decisions and policies at the global level, requires that the CFIA work with a number of international partners. In 2003–04, the CFIA made significant contributions to the development of international rules and standards through its negotiations at meetings of various scientific and regulatory organizations.

Multilaterally

The CFIA led Canada's participation in international regulatory fora such as the International Plant Protection Convention (IPPC), the OIE, and the World Trade Organization and North American Free Trade Agreement Sanitary and Phytosanitary (SPS) committees.

On BSE, for example, Canada worked with key partners to review the OIE's BSE standards, including country categorization. Canada regularly briefed World Trade Organization members on the status of Canada's BSE cases through SPS Committee meetings and called for the removal of unscientific measures against Canadian exports. Activities on this front have resulted in changes to rules domestically, within North America, and internationally.

The Agency co-led, with Health Canada, Canada's participation in the *Codex Alimentarius* Commission. As a result, the Agency was able to contribute to the development of draft standards on GM labelling, and the adoption of *Guidelines on the Judgement of Equivalence of Sanitary Measures Associated with Food Inspection and Certification Systems, etc.*. Canada also participated in the strategic and organizational evaluation of *Codex* to ensure it remains relevant, modern, and well equipped to deal with emerging issues.

Pursuant to its mandate, and working with domestic partners, the Agency actively participated in a variety of other international fora, such as the:

- Asia-Pacific Economic Co-operation
- Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD)
- United Nations Environment Program Convention on Biological Diversity, including the Cartagena Protocol on Biosafety.

Bilaterally

Working with partners in Health Canada, International Trade Canada, Foreign Affairs Canada, and Agriculture and Agri-Food Canada, the Agency:

- Coordinated, on behalf of the Government, Canadian comments that secured significant amendments to proposed U.S. Food and Drug Administration's bioterrorism regulations;
- Coordinated the Government's position on biosecurity and sanitary and phytosanitary measures under the Smart Border initiative, which involved the development of an action plan for enhancing biosecurity co-operation with the U.S.;
- Reviewed the mandates of North American Free Trade Agreement (NAFTA) technical working groups under the NAFTA SPS Committee section and adopted an issue-specific approach with clearer objectives and time lines;
- Established a bilateral mechanism to discuss and resolve sanitary and phytosanitary issues with Brazil; and
- Refocused efforts to implement the Canada-EU Veterinary Agreement.

To influence the development of science-based regulatory systems around the world, the CFIA embarked in 2003-04 on a prioritized program of technical assistance in the regulatory area. Over the next five years, the Agency, with funding from the Canadian International Development Agency (CIDA), could deliver up to $15 million in SPS technical assistance to China, Central America, and the other less developed countries within the Americas.

The CFIA's activities in these bilateral and multilateral venues serve to strengthen the effectiveness of Canada's regulatory system and to enhance Canada's economy by underpinning Canada's reputation as a supplier of safe, high-quality products throughout the world.

3.6 Human Resources Management

In 2003, the CFIA developed a new Human Resources Strategy for the period 2003–08, which identifies the human resources priorities and vision intended to guide the Agency's human resources (HR) management. The four key human resources priorities identified in this strategy are:

- To establish a sustainable workforce;
- To support effective leadership;
- To promote a productive workforce; and
- To create an enabling work environment.

The following section reports results achieved against each of these human resources management priorities.

Sustainable Workforce

The human resources challenges facing the Agency in the years ahead must dictate current actions. The Agency will stay focused on managing the skills and knowledge of employees as effectively as possible to ensure continued performance to the standards expected by Canadians.

CFIA employees are tasked with safeguarding Canada's food supply and working to prevent the introduction and spread of pests and diseases. It is therefore of the utmost importance that the Agency has an adequate number of qualified employees to support its business priorities. The Agency had 5754 employees as of March 31, 2004, representing a workforce growth of three percent over the previous year. This increase in growth is in line with the growth rate of the previous fiscal year.

Ensuring a stable workforce, where employee resources are balanced and managed effectively, is of paramount importance. The proportion of indeterminate employees[1] increased from 82.5 percent in 2002–03 to 83.3 percent in 2003–04. The scientific and professional community[2] has one of the highest indeterminate representations, at 91 percent.

Effective Leadership

The Agency supports effective leadership by ensuring that leaders and managers have the skills and competencies required for today's business environment and to sustain delivery of the Agency's mandate into the future.

In keeping with the President's commitment to ensure clear accountability for executive performance, rigorous accountability-based performance agreements were established once again for executives as part of the Agency's Executive Performance Management Program. Executive performance measures include commitments to the enhancement of official languages, employment equity, and occupational safety and health.

---

[1] Indeterminate employment is an appointment for which the expected duration of employment is not fixed.

[2] For purposes of this report, all references to the scientific and professional community include the following occupational groups: Agriculture (AG), Biological Sciences (BI), Chemistry (CH), Economics, Sociology and Statistics (ES), Veterinary Medicine (VM), and Scientific Research (SE).

Succession planning

To sustain effective leadership, the Agency is preparing for the projected retirement of 42 percent of its executives, and 53 percent of its scientific, professional and technical community over the next five years. In November 2003, the first phase of the Agency's Succession Planning project was completed. Using a Web-based questionnaire, the CFIA collected data related to critical positions to identify gaps in talent, skills and experience across the organization that require immediate or longer-term solutions. A total of 313 managers across the Agency completed the critical position analysis questionnaire, assessing 1422 employees (representing 24 percent of the CFIA employees).

The positions identified as most critical were in the following occupational groups: Agriculture (AG), Biological Sciences (BI), Chemistry (CH), Scientific Research (SE), Veterinary Medicine (VM) and the Engineering and Scientific Support (EG) group. While it is important to focus on those positions that are both critical and at risk of retirement over the next five years, in 2002–03 we experienced a loss of roughly eight percent of non-management and five percent of management employees. This suggests that no significant shortfalls will occur if normal patterns continue.

The Agency now has a national picture of where succession gaps exist, in terms of occupational groups and levels and where they are located geographically, as well as replacement capacity and required training time and approach to close those gaps.

Productive Workforce

A key priority of the CFIA's HR Strategy is to focus on enhancing employee productivity. To this end, the Agency assessed key productivity measures, including organizational wellness, employee satisfaction, and employee support mechanisms.

Employee survey

To assess organizational wellness, the Agency launched its first employee survey in the fall of 2003 to establish a baseline of employee opinion information on a wide variety of workplace issues related to organizational effectiveness, workplace well-being and service delivery. The results of the survey demonstrate the areas in which the Agency is doing well, and identifies where there are opportunities for improvement. Employees gave positive responses with respect to their commitment to the success of the Agency and pride in the work they do. Employees also expressed positive feelings about official languages practices, relationships with immediate supervisors and being treated with fairness and respect. On the other hand, the survey results indicate that there is a need for improvement in the areas such as career and professional development, the classification of positions, and addressing workplace experiences of harassment and discrimination. Action plans are being developed to address the issues raised in this survey. To measure improvement on some of the issues, the senior management team has committed to re-run the survey in 2006.

This year, the Agency began tracking and reporting HR performance on a quarterly basis. The reports provide important data for managers to track workforce growth, absenteeism, attrition, grievances, and employment equity (EE) performance. To date, quarterly report results have shown minimal change in these indicators from quarter to quarter.

Employee excellence
In 2003–04, the Agency continued to showcase employee excellence. The President hosted the fifth annual President's National Awards ceremony in the fall of 2003, recognizing the extraordinary contributions of 53 CFIA employees. In December 2003, the President travelled across the country to thank employees for their outstanding contributions to the BSE investigation and response. Also in December 2003, the CFIA was honoured with the Treasury Board Secretariat's Head of the Public Service Award for its role on the interdepartmental BSE Investigation and Response Team.

Enabling Work Environment

The CFIA's enabling work environment encompasses everything from having adequate training to ensuring a safe work environment and access to the proper equipment. In addition, the Agency will continue efforts to ensure that it is a truly inclusive employer, one that reflects the diverse cultural, ethnic and linguistic nature of the society that it serves.

Training and development
Building an environment where continuous learning is encouraged, supported and rewarded is a sound business investment that enhances overall performance. However, the CFIA Employee Survey results indicated that only 62 percent of CFIA respondents felt they received the training they need to do their job, compared with 75 percent of respondents in the Public Service overall. This result demonstrates that the Agency needs to continue to invest in training and professional development for employees.

In 2003–04, the Agency invested $6.4 million in training and development, an increase of 23 percent over the previous year, indicating a commitment to improvement in this area. Progress has been made towards the implementation of the Peoplesoft training module used to track training performance information. Quarterly reporting from data captured in Peoplesoft will begin in 2004. Additionally, a Learning Strategy and revised Learning Policy were launched. The Learning Policy established the benchmarks toward which the Agency will move over the next few years. Educational Assistance Guidelines were also developed to provide managers with a framework for ensuring that consistent and fair consideration is given to employees who wish to pursue formal education and/or training.

The right equipment and tools
Agency employees are highly skilled, with close to 70 percent working in a scientific, professional or technical capacity. As such, it is critical that all employees be provided with the appropriate equipment and tools to enable them to carry out their work. Employee survey results demonstrate that the Agency is doing well on this front with 82 percent of Agency respondents indicating that they have the materials and equipment they need to do their job.

Employment equity

The Agency continued efforts to ensure a diverse and representative workforce, where linguistic duality and employment equity principles are valued and supported. During 2003–04, progress was made in narrowing gaps in employment equity (EE) representation versus Labour Market Availability (LMA) in all four designated groups.

Employment Equity

	Percent of Labour Market Availability*	Percent of the CFIA Workforce March 31	
		2003	2004
Women	44.6	44.9	46.0
Aboriginal Peoples	1.7	1.5	1.8
Persons with Disabilities	4.6	2.9	3.5
Visible Minorities	8.6	6.6	7.4

* Based on 1996 Statistics Canada census data and the 1991 Health and Activities Limitations Survey (HALS), using Labour Market Availability information for the CFIA's occupational groups only.

The CFIA is committed to employment equity. The goal is to have a representative workforce and to achieve equitable participation for all four designated groups — women, aboriginal peoples, persons with disabilities and persons in a visible minorities group. Data obtained through the use of self-identification questionnaires, enables the Agency to assess designated group representation in different occupational groups and levels, and to set goals and monitor progress towards reducing employment equity gaps.

A priority in 2003–04 was to improve the return rate of self-identification questionnaires, and a target of 80 percent was set. In order to reach this target, the Atlantic and Quebec areas conducted successful campaigns through which they exceeded the target. The National Capital Region (NCR) will conduct a similar campaign in the new fiscal year and it is expected that the Ontario and Western areas will follow suit.

To support further advances in employment equity, a new CFIA Employment Equity Plan (2004–07), developed in consultation with stakeholders and bargaining agents, was released this year. The proposed measures, contained within the EE Plan, outline the work that will need to be completed at the Agency to ensure that we achieve our EE goals.

Official Languages Program

As outlined in the HR Strategy for 2003–08, the Agency is committed to revitalizing the Official Languages Program over the next five years. The Francophone representation at the Agency remains unchanged from last year, at 26 percent, compared to a 23 percent Francophone population in the overall Canadian population (Census 2001). The Employee Survey included six questions related to Official Languages. Responses to these questions were positive and results were comparable to (and in some cases more positive than) the Public Service survey results. However, employees whose first language was French indicated a slightly lower satisfaction rate with their ability to communicate in their first official language. The survey results will form the basis of follow-up actions on this file.

Prevention of harassment and discrimination
The Agency recognizes the importance of having appropriate training and response mechanisms in place to ensure a workplace that is free from harassment and discrimination. The Agency issued a Policy on the Prevention and Resolution of Harassment in the Workplace on April 1, 2003. Training on this matter has been delivered to some Agency managers and work will continue to ensure delivery of training to managers and supervisors Agency-wide. Training for employees is being co-developed with bargaining agents and will be made available to all employees in the new fiscal year.

Conclusion

The CFIA can report significant progress on the implementation of its Human Resources Strategy 2003–08. From the creation of a baseline of employee survey information to the Agency-wide assessment of succession planning needs, and the implementation of a Learning Policy, many important initiatives were launched in 2003–04. In addition, the CFIA recognizes the importance of measuring performance, and introduced quarterly performance reporting on key indicators related to effective human resources management.

To meet the challenges in the coming year, the Agency will continue to work on the implementation of strategic human resources priorities. The valuable information that was provided by survey respondents will enable the Agency to focus on those areas requiring development and improvement. Specifically, work will continue on the career and professional development of employees, classification, and harassment and discrimination.

The next year will be a challenging one, as the CFIA continues to respond to increasing demands resulting from international events that impact the safety of Canada's food supply and agricultural resource base. The Agency will concentrate on strong leadership and a sustaining commitment to creating a highly desirable workplace for all employees.

3.7 Modern Management Initiatives

In line with the Government of Canada's Modern Comptrollership initiative, the CFIA developed in 2003 an integrated Modern Management Improvement (MMI) Action Plan, consisting of 15 management improvement projects. The projects have been grouped into four management improvement areas:

Modern Management Improvement Projects, 2003–04

Improvement Area	MMI Project
Risk management, planning and accountability	Integrated Risk-Based Planning
	Integrated Risk Management Strategy
	Enhanced Performance Management Framework
	Strengthened Information Management/Information Technology (IM/IT) Capacity
	Organizational Review
Human resource management	Revisit Agency Values and Ethics
	Employee Survey
	Enhanced Training Program
	Succession Planning
Quality of service delivery	Delivery Excellence
	Management of Partnerships and Stakeholder Consultation Framework
	Quality Assurance/Management
Stewardship	Resource Management Framework
	Asset Life Cycle Management Strategy
	Manager's Financial Toolkit

The MMI Action Plan identified a series of initiatives designed to improve the CFIA's management practices and facilitate effective, integrated decision making. These projects support the Agency's strategic goal of "Sound Agency Management," as described in the CFIA's *Corporate Business Plan 2003–2008*.

Additional information on these projects can be found at:
http://www.inspection.gc.ca/english/audit/mod/plane.shtml

In its 2003–04 RPP, the CFIA committed to improvements in six specific areas. The following details the Agency's performance against these commitments.

Enhanced Planning

Significant progress has been made in the past year in developing and implementing a more integrated risk-based planning and reporting framework. This framework was designed to suit the management needs at the Agency, while at the same time reflecting the expectations of a number of TBS initiatives, including: modern comptrollership, the new Management Accountability Framework and the Integrated Risk Management Framework.

In the Fall, 2003, CFIA's 2003-08 Corporate Business Plan was tabled. This risk-based plan clearly articulates CFIA's strategic direction for the next five years. It is comprised of five strategic goals, each of which directly supports Government of Canada priorities. CFIA's annual *Report on Plans and Priorities* will reflect this strategic plan for the next several years.

In an effort to enhance the Agency's capacity to meet the commitments presented in these plans, CFIA launched an integrated internal planning and reporting framework and process last Spring. This process directly links commitments made to Parliament in planning documents to an integrated internal planning, resource allocation and performance reporting process.

Finally, in the Winter, 2004, CFIA completed an in-depth risk identification and analysis. This rigorous process reconfirmed and validated much of what was known about CFIA's risks and challenges. The ten key strategic risks, along with planned strategies for mitigating those risks, are presented in CFIA's 2004-05 *Report on Plans and Priorities*. Progress against those plans will be presented in next year's Annual Report and Departmental *Performance Report*.

Performance Management Framework

Last year, significant efforts were made to enhance the ability to measure performance in each of the Agency's programs and corporate activities. Of primary importance was the launch of a staged implementation of the Agency's Performance Management Framework (PMF). Performance indicators were confirmed and data collection strategies developed in several program priority areas, as well as in Human Resources and Financial Services. Throughout the year, working groups in these areas developed and began implementing strategies for electronic and manual data collection, performance reporting and performance management.

In 2004–05, the Agency will continue to implement, expand and align the PMF with the Agency's new planning and reporting framework. The implementation plan for 2004–05 includes expansion to all business programs and additional corporate support activities. To support ongoing performance reporting, an IM/IT tool will be completed to allow distribution of performance information reports to multiple levels of Agency management. The CFIA will also continue to share its results and lessons learned with other federal regulatory agencies and departments. Over 150 indicators have been identified and will be measured in order to assess the Agency's performance.

Improved Financial and Asset Management

Financial management

In response to the need for improved managerial information and enhanced corporate stewardship within the CFIA, a Web-based Manager's Financial Toolkit was developed and implemented across the Agency in 2003–04, with training sessions directed at various managerial levels. This reporting tool, available on each manager's desktop, provides key budget, forecasting and accrual reports that will lead to improved decision making. To ensure the continuing value of the toolkit, a module was also included in the Agency's orientation course for new managers.

The rollout of the Manager's Financial Toolkit will also facilitate the expansion of the CFIA's Active Monitoring Program and will allow for systematic reviews at the manager

level. Consistent with the Treasury Board Active Monitoring Policy released in 2002–03, the Agency continued to monitor financial activities, and in 2003–04 conducted reviews in several key areas (e.g., salary, travel, hospitality and financial delegation of authorities). These reviews monitor the effectiveness of financial controls, with respect to business processes, and implementation of Treasury Board policies within the CFIA.

Finally, in 2003–04, improvements were made to the Agency's costing regime by updating the allocation methodology in the financial system to reflect changes in the Agency's organizational structure. These changes will allow for an accurate allocation of expenditures against the activities of the Agency, leading to improved analysis and reporting of expenditure information by activity.

Asset management

In 2003–04, the CFIA began the process of establishing integrated asset management planning, which has advanced considerably through the development of the Agency's 2004–09 Long-Term Capital Plan (LTCP). These development efforts have focused on consolidating moveable and fixed assets categories (e.g., real property, fleet, IM/IT, and scientific equipment) and defining their specific linkages to corporate priorities. Once completed, the LTCP will include a comprehensive assessment and a prioritization plan for the Agency's capital expenditures.

Central to an improved governance regime for capital investments has been the development of a Real Property Management Framework (RPMF). The RPMF was begun in 2003–04 and will be completed in 2005–06. Fundamental to the RPMF is the development of the National Realty Information System (NRIS), which will aid management of real property and forecast the Agency's investment requirements. The CFIA's development of the NRIS began in 2003–04, and will continue in 2004–05.

Information Management/Information Technology

In 2003–04, the CFIA continued to develop and improve its national information systems and supporting infrastructure. IM/IT priorities were reviewed through the Agency's governance processes. Investment projects were selected to enhance the data collection and reporting requirements of inspection, laboratory, import/export and emergency management systems, and to upgrade the operating systems and commercial software of all Agency desktops and server computers. When completed in mid 2004–05, these more modern systems and office tools will benefit Agency staff by providing more functionality and a wider support of new software and hardware accessories, and by increasing communication with other stakeholders, both at government (federal, provincial, international) and industry levels.

In 2003–04, the Agency made improvements in how it acquires, maintains and disposes of information and IT assets. Work has begun on developing the IM/IT component of the Agency's first Long-Term Capital Plan and a procurement process was put in place to review and procure IT assets for the Agency. The procurement process provided an opportunity to review options and to acquire assets through bulk purchasing, thereby achieving discounts on volume.

Consistent with the government-wide agenda for Information Management and the requirement to implement the new Management of Government Information policy, the Agency conducted an Information Management Capacity Check. As a result of this

review, the Agency was able to develop a prioritized action plan and focus efforts on the areas of highest risk.

The Agency's participation in the Government On-Line initiative continued to focus on providing key information to stakeholders electronically via e-mail and its Web site. The CFIA Web site continued to be an important point of contact with the public for the Agency with approximately 20.3 million pages viewed in 2003–04 and just over 13 000 e-mail inquiries received. The Agency also continued to provide 15 different e-mail notification services. The e-mail services alert users about updates to the Agency Web site, including immediate notifications of food recalls and allergy alerts. At the end of 2003–04, there were approximately 33 000 subscribers to Agency lists, including 9498 subscribers to the recall alerts.

Finally, in addition to supporting the Agency's information and technology needs to deliver its mandate, new or adapted solutions and services were provided to respond quickly and efficiently to multiple emergencies related to plant and animal health.

Quality Management System

In keeping with its commitment to enhancing the efficiency and effectiveness of federal inspection and related services, the Agency completed a comprehensive review of current quality assurance practices in regulatory agencies. Based on identified best practices, an action plan was developed to integrate the principles of Quality Management Systems into the Agency's program design and delivery activities. As a next step, the development of a CFIA Quality Management Policy has been initiated and is expected to be finalized in the fall of 2004.

Enhanced Communications

A Communications Strategy was developed and implemented in 2003–04 to raise awareness among Agency employees of the Modern Management Initiative. A variety of communications tools were used to provide employees with information about the CFIA's commitments and progress in this area. The Treasury Board Secretariat (TBS) provided communications materials, which were distributed across the Agency. The TBS also provided funding to enable development of promotional materials specifically aimed at promoting the Agency's MMI Action Plan projects. In order to sustain communications with respect to the MMI, the CFIA also developed an Internet MMI Web page.

The Modern Management Initiative progressed well in 2003–04. Most projects advanced according to plan with only minor delays in deliverables and timelines.

4. REGULATORY INITIATIVES

Regulatory Accomplishments 2003–04

The CFIA enforces 38 sets of regulations relating to food safety, animal health and plant protection. Regulations are amended as needed to provide a more flexible, responsive and efficient legislative and regulatory base.

The following regulatory amendments were promulgated during 2003–04:

Regulatory Amendments Promulgated in 2003–04

Animals of the Family Bovidae and Their Products Importation Prohibition Regulations	This regulatory amendment formalized the emergency direction that was implemented immediately upon learning of the discovery of a potential case of BSE in a dairy cow in Washington State. It was enacted to mitigate the risk of importing infected animals or animal by-products that might carry an unacceptable risk of BSE.
Regulations Amending the Health of Animals Regulations **(Specified Risk Materials)**	This amendment effected removal of specified risk material (SRM) from cattle at the point of slaughter to mitigate the risk of consumers being exposed to potentially infected tissues and to prevent these higher risk tissues from entering the animal food chain.
Prairie Dog and Certain Other Rodents Importation Prohibition Regulations	These regulations were enacted to prevent the entry of monkeypox (a rare viral disease found mainly in the rainforest countries of central and West Africa) into Canada via animals suspected of transmitting the virus, by placing a permanent ban on the importation of all such animals.
Regulations Amending the Potato Wart Compensation Regulations.	The promulgation of this amendment to the *Potato Wart Compensation Regulations* allowed for compensation to be provided to all growers who owned or leased affected land and who suffered losses as a result of actions taken in order to comply with the phytosanitary measures ordered by the CFIA under the authority of the *Plant Protection Act*.
Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Regulations **(Enforcement of Movement Permits and Edible Residual Materials)**	This omnibus regulatory amendment incorporated violations of permit requirements for the movement of cattle and farmed bison from areas of lower status for bovine tuberculosis or brucellosis, to areas of higher status into the *Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties (AMPs) Regulations*, so that CFIA inspectors can issue monetary penalties in the event of non-compliance. It also removes from AMPs regulations the violation for slaughter pigs to be fed edible residual material other than at a federally or provincially inspected establishment. This is a redundancy, since the act of feeding edible residual material to pigs is illegal.
Regulations Amending the Health of Animals Regulations **(Sheep ID)**	This regulatory amendment created a mandatory sheep identification (Sheep ID) program, facilitating efficient and effective disease management in the event of an outbreak of scrapie or foot-and-mouth disease. It also will reassure consumers and the international community of the integrity of the Canadian sheep industry.

Regulations Amending the Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Regulations. **(Sheep ID)**	This amendment incorporated violations of the provisions of the new sheep identification program into the AMPs Regulations, so that the CFIA regional directors have the authority to issue monetary penalties in the event of non-compliance.
Regulations Amending the Health of Animals Regulations. **(Notifiable Diseases)**	This amendment created two distinct lists, an "immediately notifiable list" and an "annual notifiable list," to name diseases that the CFIA should be aware of for public health and trade purposes. The creation of these lists demonstrates an assertive approach to surveillance for potentially damaging diseases and presents a strong surveillance case to our trading partners.
Regulations Amending the Reportable Diseases Regulations	This amendment placed four horse diseases: dourine, eastern and western encephalomyelitis and glanders, back on the reportable disease list in order to rectify a certification requirement, thereby allowing the export of Canadian horses to the EU.
Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Regulations **(Import Provisions)**	This amendment makes the AMPs penalty scheme available for a number of animal health import provisions dealing with quarantine, disease control, record-keeping and identification requirements, enabling more efficient and effective enforcement and corrective action.
Regulations Amending and Repealing Certain Instruments Administered and Enforced by the Canadian Food Inspection Agency **(Miscellaneous Program)**	This regulatory amendment corrected two spelling errors in the *Compensation for Destroyed Animals Regulations*, amended the French title of the *Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Regulations*, repealed the redundant *Reportable Disease (Pseudorabies) Order*, and repealed a prohibition order that contained a sunset clause that had expired.
Regulations Repealing Certain Orders Made Under the Animal Disease and Protection Act **(Miscellaneous Program)**	This amendment repealed four reportable disease orders made under the *Animal Disease and Protection Act* (1985), which were subsequently included in the *Reportable Disease Regulations of the Health of Animals Act*, rendering the previous orders redundant.

Major Regulatory Initiatives 2004–05*

There are approximately 57 amendments to regulations being developed during 2004–05. Three of these proposals will be major changes. When significant regulatory initiatives are proposed, a major cost-benefit analysis is completed. Proposed major regulatory initiatives are listed below.

Proposed Major Regulatory Initiatives for 2004–05

Enhanced Feed Ban (*Health of Animals Regulations* and *Feeds Regulations*)	Modifications to the existing feeding ban regulations are being considered to further prevent the potential spread of BSE to humans and other animals (i.e. remove exemptions and permitted practices in current ban, etc.).
Medicated Feeds Regulations (*Health of Animals Act*)	New regulations are being developed under the Health of Animals Act that propose to regulate how feeds are manufactured, and implement manufacturing controls to ensure that finished products meet regulatory standards. These regulations will apply to both commercial and non-commercial manufacturing operations that wish to manufacture any kind of medicated feed on their premises.
Mandatory FSEP (*Meat Inspection Act*)	FSEP is the CFIA's approach to encourage and support the development, implementation and maintenance of HACCP systems. The primary reason for implementing mandatory FSEP is to enhance the safety of food produced in and imported into Canada, which will enable the CFIA to provide more effective and uniform means to verify conformance in the meat sector.

More information on these initiatives is available on the CFIA's Web site at:
http://www.inspection.gc.ca/english/reg/rege.shtml

* According to the Treasury Board definition, a "major" regulation is one that costs more than \$50M or costs between \$100K and \$50M and has a low degree of public acceptance.

5. FINANCIAL PERFORMANCE

5.1 Reporting on Parliamentary Appropriations

Financial Overview

The following narratives and tables are presented to provide an overview of the CFIA's 2003–04 approved resources, utilization of resources and comparative information with prior years.

CFIA spending has increased by approximately $30 million or seven percent over the past three years, due primarily to incremental funding for the following initiatives: approximately $28 million for base operating requirements; $25 million in Public Security and Anti-Terrorism funding; approximately $7.5 million for emergency response to animal and plant diseases; and more than $13 million incremental funding for collective agreement settlements; offset by decreases of $18.2 million in statutory authorities; $15.5 million in carry-forward authorities; and smaller decreases for various other initiatives.

In 2003–04, total Agency authorities were $81.8 million greater than Main Estimates due to: a net increase of $41 million resulting from the $50 million announced in the 2003 Federal Budget to enable the Agency to perform its central role in ensuring food safety; $11.6 million for Canada's continued response to bovine spongiform encephalopathy; a $10.6 million capital reprofile (carry-forward) from 2002–03 to facilitate the completion of approved capital projects; a $7.4 million increase in statutory authorities for compensation of animal herd and orchard owners required to destroy animals and trees due to disease; a $6.5 million increase related to the Food Safety and Food Quality component of the Agricultural Policy Framework; and a $4.7 million for various smaller initiatives and collective agreement settlements.

Overall in 2003–04, the CFIA had unexpended resources totaling $36.9 million. However, the CFIA did not have significant base operating funding lapses. The operating lapse of $23.4 million related primarily to unexpended funding for the following initiatives: $10.9 million related to BSE; $5.6 million of Public Security and Anti-Terrorism funding; $4.8 million related to the Agricultural Policy Framework; and $1.2 million of Canadian Biotechnology Strategy funding.

The Agency did not undertake significant capital projects in 2003–04 in order to maximize the 2003–04 unexpended capital funding available for reprofiling into 2004-05. The movement of the $13.4 million capital funding from 2003–04 to 2004–05 will support the upcoming requirements of the Agency's Long-Term Capital Plan, which is scheduled for approval in 2004–05. All the CFIA unexpended resources in 2003–04 will be carried forward to 2004–05 to facilitate delivery of Agency programs.

Table 1 — Summary of Voted Appropriations

The following table outlines the 2003–04 Agency resources that Parliament approved at the beginning of the year (Main Estimates) and at year end (Total Authorities), and the Agency's 2003–04 actual expenditures.

Financial Requirements by Authority ($ millions) [1]

Vote	Canadian Food Inspection Agency	Total Main Estimates	Total Planned Spending	2003-04 Total Authorities	Total Authorities Received or Transferred as a result of December 12, 2003[2]	Revised Authorities
30	Operating Expenditures[3]	353.7	405.0	418.0	(8.3)	409.7
35	Capital Expenditures	9.4	9.4	20.0	0.0	20.0
(S)	Contributions to Employee Benefit Plans	58.6	58.6	57.6	(1.2)	56.4
(S)	Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown Assets	-	-	0.5	-	0.5
(S)	Refunds of amounts credited to revenues in previous years[4]	-	-	-	-	0.0
(S)	Collection Agency Fees[4]	-	-	-	-	0.0
(S)	Compensation Payments in accordance with requirements established by Regulations under the *Health of Animals Act* and the *Plant Protection Act* and authorized pursuant to the *Canadian Food Inspection Agency Act.*	1.5	1.5	8.9	0.0	8.9
	Total Agency	**423.2**	**474.5**	**505.0**	**(9.5)**	**495.5**

Notes:

[1] These figures are net of Respendable Revenues.

[2] Numbers in brackets ( ) refer to "Total Estimated Authorities for the Entire Year".

[3] Total voted contributions are less than $250 000, therefore included in Operating Expenditures Vote.

[4] Total "Refunds of amounts credited to revenues in previous years" and "Collection Agency Fees" are less than $100,000 and therefore are not shown on this table.

Table 1.1 – Expenditures by Authorities

Expenditures by Authority ($ millions) [1]

Vote	Canadian Food Inspection Agency	Total Actual Spending	Total Actual Spending for authorities and responsibilities transferred as a results of December 12, 2003 (Entire Fiscal Year)	Revised Total Spending
30	Operating Expenditures[2]	394.6	(7.8)	386.8
35	Capital Expenditures	6.6	-	6.6
(S)	Contributions to Employee Benefit Plans	57.6	(1.2)	56.4
(S)	Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown Assets	0.4	-	0.4
(S)	Refunds of amounts credited to revenues in previous years[3]	-	-	-
(S)	Collection Agency Fees[3]	-	-	-
(S)	Compensation Payments in accordance with requirements established by Regulations under the *Health of Animals Act* and the *Plant Protection Act* and authorized pursuant to the *Canadian Food Inspection Agency Act*.	8.9	-	8.9
	Total Agency	**468.1**	**(9.0)**	**459.1**

Notes:

[1] These figures are net of Respendable Revenues.

[2] Total voted contributions are less than $250 000, therefore included in Operating Expenditures Vote.

[3] Total "Refunds of amounts credited to revenues in previous years" and "Collection Agency Fees" are less than $100,000 and therefore are not shown on this table.

Table 1.2 – Impact of December 12, 2003 Announcements

Impact of December 12, 2003 Announcements ($ millions)

	Total Estimated Authorities transferred or received	Total Actual Spending for authorities and responsibilities transferred or received for fiscal year 2003-04	FTEs
Canada Border Services Agency Operating Expenditures	9.5	9.0	108.0
Canadian Food Inspection Agency Vote 30 – Operating Expenditures	(9.5)	(9.0)	(108.0)
Total Transferred / Received	-	-	-

Table 2 — Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

The following table provides Business Line details on the Agency allocations for Main Estimates, Total Authorities and the Agency's Actual Expenditures.

Agency Planned versus Actual Spending by Business Line ($ millions) [1]

Business Line	FTEs	Operating	Capital	Transfer Payments	Total Gross Expenditures	Less: Respendable Revenues	Total Net Expenditures
Food Safety							
Total Main Estimates	3578	308.3	4.4	0.1	312.8	35.5	277.3
Total Authorities	*3966*	*346.3*	*11.6*	*0.6*	*358.5*	*41.0*	*317.5*
Actuals	**4093**	**381.0**	**6.6**	**0.6**	**388.2**	**41.0**	**347.2**
Animal Health							
Total Main Estimates	963	84.2	3.8	1.4	89.4	7.0	82.4
Total Authorities	*1112*	*113.3*	5.8	*8.6*	*127.7*	*8.8*	*118.9*
Actuals	**783**	**66.6**	**0.0**	**8.6**	**75.2**	**8.8**	**66.4**
Plant Protection							
Total Main Estimates	815	69.6	1.2	0.2	71.0	7.5	63.5
Total Authorities	*871*	*75.5*	*2.6*	*0.3*	*78.4*	*9.8*	*68.6*
Actuals	**640**	**64.0**	**0.0**	**0.3**	**64.3**	**9.8**	**54.5**
Total							
Total Main Estimates	5356	462.1	9.4	1.7	473.2	50.0	423.2
Total Authorities	*5949*	*535.1*	*20.0*	*9.5*	*564.6*	*59.6*	*505.0*
Actuals	**5516**	**511.6**	**6.6**	**9.5**	**527.7**	**59.6**	**468.1**
		OTHER REVENUES AND EXPENDITURES					
		Less non–respendable revenues					
		Total Main Estimates					0.0
		Total Authorities					*0.5*
		Actuals					0.4
		Plus cost of services provided by other departments					
		Total Main Estimates					37.7
		Total Authorities					*43.6*
		Actuals					**43.3**
		Net cost of the program					
		Total Main Estimates					460.9
		Total Authorities					*548.1*
		Actuals					**511.0**

[1] Included in CFIA's financial information is $9.5 million of 2003–04 authorities and $9.0 million of 2003-04 actual expenditures related to activities transferred from CFIA to CBSA effective December 12th, 2003. These amounts represent estimates for the entire 2003–04 fiscal year. They are included in CFIA's authorities and expenditures since resource negotiations between CFIA and CBSA are not complete and to maintain consistent reporting with 2003–04 CFIA Public Accounts.

Table 3 — Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending

The following table provides history of Agency spending on a Business Line basis.

Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line ($ millions)

			2003–04		
Business Lines	**Actual 2001–02**	**Actual 2002–03**	**Main Estimates**	**Total Authorities**	**Actual Spending**
Food Safety	242.9	366.5	277.3	317.5	347.2
Animal Health	128.5	65.4	82.4	118.9	66.4
Plant Protection	66.4	44.3	63.5	68.6	54.5
Total	**437.8**	**476.2**	**423.2**	**505.0**	**468.1**

Notes: These figures are net of Respendable Revenues.

Table 4 — Revenue

The purpose of this table is to outline the revenues, by Business Line, received by the Agency from sources both internal and external to the government.

Revenues by Business Line ($ millions)

			2003–04		
	Actual 2001–02	**Actual 2002–03**	**Planned Revenues**	**Total Authorities**	**Actual Revenues**
Respendable Revenues					
Food Safety	36.5	34.9	35.5	41.0	41.0
Animal Health	8.0	8.0	7.0	8.8	8.8
Plant Protection	8.4	7.9	7.5	9.8	9.8
Total	**52.9**	**50.8**	**50.0**	**59.6**	**59.6**
Non-Respendable Revenues					
Food Safety	0.8	1.0	–	0.5	0.4
Animal Health	–	–	–	–	–
Plant Protection	–	–	–	–	–
Total	**0.8**	**1.0**	–	**0.5**	**0.4**
Total Revenues	**53.7**	**51.8**	**50.0**	**60.1**	**60.0**

Table 5 — Statutory Payments

(included in Financial Table 6)

Table 6 — Transfer Payments

The purpose of this table is to outline the transfer payments (grants and contributions) made by the Agency.

Transfer Payments by Business Line ($ millions)

CONTRIBUTIONS	Actual 2001–02	Actual 2002–03	2003–04 Main Estimates	2003–04 Total Authorities	2003–04 Actual
Food Safety					
Contributions in support of those initiatives that contribute to the improvement, advancement and promotion of the federal inspection system.	1.0	1.9	0.1	0.6	0.6
Total	**1.0**	**1.9**	**0.1**	**0.6**	**0.6**
Animal Health					
Contribution to the provinces in accordance with the *Rabies Indemnification Regulations* and the *Anthrax Indemnification Regulations* of the Governor in Council of amounts not exceeding two-fifths of the amounts paid by the provinces to owners of animals dying as a result of rabies or anthrax infection.	–	–	0.1	–	–
(S) Compensation payments in accordance with requirements established by Regulations under the *Health of Animals Act* and the *Plant Protection Act*, and authorized pursuant to the *Canadian Food Inspection Agency Act*.	26.5	4.3	1.3	8.6	8.6
Total	**26.5**	**4.3**	**1.4**	**8.6**	**8.6**
Plant Protection					
(S) Compensation payments in accordance with requirements established by Regulations under the *Health of Animals Act* and the *Plant Protection Act*, and authorized pursuant to the *Canadian Food Inspection Agency Act*.	0.6	0.4	0.2	0.3	0.3
Total	**0.6**	**0.4**	**0.2**	**0.3**	**0.3**
Total Statutory Transfer Payments	27.1	4.7	1.5	8.9	8.9
Total Voted Transfer Payments	1.0	1.9	0.2	0.6	0.6
Total Transfer Payments	**28.1**	**6.6**	**1.7**	**9.5**	**9.5**

Table 7 — Projects

The purpose of this table is to identify the Agency's capital, lease, information technology, and Major Crown projects.

Projects by Business Line ($ millions)

	Current Estimated Total Cost	Actual 2001–02	Actual 2002–03	2003–04 Main Estimates	2003–04 Total Authorities	2003–04 Actual
Food Safety						
Level 3 Lab Construction – St. Hyacinthe, Quebec	9.0	-	-	0.6	-	0.0
Laboratory Expansion & Mid Life – Saskatoon, Saskatchewan	6.3	0.1	-	-	-	0.1
HQ Complex for the Agriculture Portfolio, Ontario	2.8	-	-	-	-	0.4
Total Food Safety	**18.1**	**0.1**	**-**	**0.6**	**-**	**0.5**
Animal Health						
Level 3 Lab Construction – St. Hyacinthe, Quebec	9.0	-	-	0.4	-	0.3
Laboratory Expansion & Mid Life – Saskatoon, Saskatchewan	4.2	-	-	-	-	0.1
HQ Complex for the Agriculture Portfolio, Ontario	2.8	-	-	-	-	0.4
Total Animal Health	**16.0**	**-**	**-**	**0.4**	**-**	**0.8**
Plant Protection						
HQ Complex for the Agriculture Portfolio, Ontario	2.8	-	-	-	-	0.4
Construction of Laboratory – Sidney, British Columbia	1.3	-	0.4	0.8	0.8	0.6
Total Plant Protection	**4.1**	**-**	**0.4**	**0.8**	**0.8**	**1.0**
Total Projects over $5 million	**38.2**	**0.1**	**0.4**	**1.8**	**0.8**	**2.3**

Notes: All current approved projects with an estimated value of over $5 million are listed above.

The Current Estimated Total Cost number includes both expenditures made in previous years and expenditures forecast for beyond 2003-2004.

5.2 Cost Recovery Activities and Revenues

Summary costing by business line and program

FOOD SAFETY				2003-2004					Planning Years		
User Fee Activity[1]	Fee Type	Fee Setting Authority	Date of Authority	Forecast Revenue (000's)	Actual Revenue (000's)	Estimated Full Cost to Provide Good or Service (000's)[2]	Performance Standard	Performance Result	Fiscal Year	Forecast Revenue (000's)[3]	Estimated Full Cost to Provide Good or Service (000's)[4]
Fish	R[1]	*CFIA Act*	1997	5,825	6,732	54,215	Services such as inspection and registration are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations.	See Food Safety Performance Section 3.4.1	2004-05 2005-06 2006-07	5,825 5,825 5,825	48,323 48,342 48,357
Dairy	R	*CFIA Act*	1997	1,080	1,248	9,251	Services such as inspection and registration are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations.	See Food Safety Performance Section 3.4.1	2004-05 2005-06 2006-07	1,080 1,080 1,080	8,246 8,249 8,252
Egg	R	*CFIA Act*	1997	1,046	1,208	11,137	Services such as inspection are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations.	See Food Safety Performance Section 3.4.1	2004-05 2005-06 2006-07	1,046 1,046 1,046	9,927 9,931 9,934
Meat Hygiene	R	*CFIA Act*	1997	21,442	24,780	189,674	Services such as inspection, overtime and licensing establishments are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations.	See Food Safety Performance Section 3.4.1	2004-05 2005-06 2006-07	21,442 21,442 21,442	169,061 169,128 169,181
Honey	R	*CFIA Act*	1997	83	97	2,211	Services such as inspection and registration are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations.	See Food Safety Performance Section 3.4.1	2004-05 2005-06 2006-07	83 83 83	1,971 1,971 1,972
Fresh Fruit and Vegetables	R	*CFIA Act*	1997	4,273	4,938	26,433	Services such as inspection are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations.	See Food Safety Performance Section 3.4.1	2004-05 2005-06 2006-07	4,273 4,273 4,273	23,561 23,570 23,577

FOOD SAFETY				2003-2004					Planning Years		
User Fee Activity[1]	Fee Type	Fee Setting Authority	Date of Authority	Forecast Revenue (000's)	Actual Revenue (000's)	Estimated Full Cost to Provide Good or Service (000's)[2]	Performance Standard	Performance Result	Fiscal Year	Forecast Revenue (000's)[3]	Estimated Full Cost to Provide Good or Service (000's)[4]
Processed Products	R[5]	*CFIA Act*	1997	951	1,099	16,174	Services such as inspection are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations.	See Food Safety Performance Section 3.4.1	2004-05 2005-06 2006-07	951 951 951	14,416 14,422 14,426
Fair Labelling Practices	R	*CFIA Act*	1997	600	693	20,226	Services such as label registration for the Meat Hygiene Program and the Processed Products Program are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations.	See Food Safety Performance Section 3.4.1	2004-05 2005-06 2006-07	600 600 600	18,027 18,034 18,040
Food Safety Investigation	R	*CFIA Act*	1997	200	231	27,632	n/a	See Food Safety Performance Section 3.4.1	2004-05 2005-06 2006-07	200 200 200	24,629 24,639 24,647
TOTAL FOOD SAFETY				**35,500**	**41,026**	**356,953**			2004-05 2005-06 2006-07	**35,500** **35,500** **35,500**	**318,161** **318,286** **318,386**

1 The Agency administers over 1600 different user fees which have been grouped by the 14 Agency regulatory programs.
2 2003-04 estimated full cost is on an accrual accounting basis.
3 Future years revenue forecasted at Agency annual revenue target of $50 million.
4 Planning years estimated full cost is based on cash accounting and equals resources approved in the 2004-05 Main Estimates. Agency resources are approved on a cash basis of accounting and therefore estimated full cost is not available on an accrual basis.
5 R = Regulatory fee.

ANIMAL HEALTH				2003-2004					Planning Years		
User Fee Activity[6]	Fee Type	Fee Setting Authority	Date of Authority	Forecast Revenue (000's)	Actual Revenue (000's)	Estimated Full Cost to Provide Good or Service (000's)[7]	Performance Standard	Performance Result	Fiscal Year	Forecast Revenue (000's)[8]	Estimated Full Cost to Provide Good or Service (000's)[9]
Animal Health	R[10]	*CFIA Act*	1997	6,807	8,524	145,432	Services such as inspection and certification are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations.	See Animal Health Performance Section 3.4.2	2004-05 2005-06 2006-07	6,807 6,807 6,807	87,636 88,051 88,201
Feed	R	*CFIA Act*	1997	193	241	10,476	Services such as registration are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations.	See Animal Health Performance Section 3.4.2	2004-05 2005-06 2006-07	193 193 193	6,313 6,343 6,353
TOTAL ANIMAL HEALTH				**7,000**	**8,765**	**155,908**			2004-05 2005-06 2006-07	**7,000** **7,000** **7,000**	**93,949** **94,394** **94,554**

[6] The Agency administers over 1600 different user fees which have been grouped by the 14 Agency regulatory programs.
[7] 2003-04 estimated full cost is on an accrual accounting basis.
[8] Future years revenue forecasted at Agency annual revenue target of $50 million.
[9] Planning years estimated full cost is based on cash accounting and equals resources approved in the 2004-05 Main Estimates. Agency resources are approved on a cash basis of accounting and therefore estimated full cost is not available on an accrual basis.
[10] R = Regulatory fee.

PLANT PROTECTION				2003-2004					Planning Years		
User Fee Activity[1]	Fee Type	Fee Setting Authority	Date of Authority	Forecast Revenue (000's)	Actual Revenue (000's)	Estimated Full Cost to Provide Good or Service (000's)[2]	Performance Standard	Performance Result	Fiscal Year	Forecast Revenue (000's)[3]	Estimated Full Cost to Provide Good or Service (000's)[4]
Plant Protection	R[5]	*CFIA Act*	1997	4,865	6,340	74,498	Services such as inspection are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations.	See Plant Protection Performance Section 3.4.3	2004-05 2005-06 2006-07	4,865 4,865 4,865	53,710 53,681 53,681
Seed	R	*CFIA Act* *Plant Breeders' Rights Regulations*	1997 1991	2,554	3,328	12,552	Services such as inspection are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations.	See Plant Protection Performance Section 3.4.3	2004-05 2005-06 2006-07	2,554 2,554 2,554	9,050 9,045 9,045
Fertilizer	R	*CFIA Act*	1997	81	106	2,788	Services such as registration are provided pursuant to cost recovery agreements with registered establishments and in accordance with federal regulations.	See Plant Protection Performance Section 3.4.3	2004-05 2005-06 2006-07	81 81 81	2,010 2,009 2,009
TOTAL PLANT PROTECTION				**7,500**	**9,774**	**89,838**			2004-05 2005-06 2006-07	**7,500** **7,500** **7,500**	**64,770** **64,735** **64,735**
GRAND TOTAL				**50,000**	**59,565**	**602,699**			2004-05 2005-06 2006-07	**50,000** **50,000** **50,000**	**476,880** **477,415** **477,675**

Consultation and Analysis

The Agency administers over 1600 different user fees to provide services to Canadians within 14 regulatory programs. Revenues generated through fees for inspection services do not cover the full costs associated with program delivery. The $50 million collected through cost recovery represents approximately 10 percent of total Agency expenditures. In accordance with the Treasury Board Secretariat External Charging Policy, the CFIA has developed a framework and guiding principles for consultation with stakeholders and the application of user fees.

---

[1] The Agency administers over 1600 different user fees which have been grouped by the 14 Agency regulatory programs.
[2] 2003-04 estimated full cost is on an accrual accounting basis.
[3] Future years revenue forecasted at Agency annual revenue target of $50 million.
[4] Planning years estimated full cost is based on cash accounting and equals resources approved in the 2004-05 Main Estimates. Agency resources are approved on a cash basis of accounting and therefore estimated full cost is not available on an accrual basis.
[5] R = Regulatory fee.

6. ANNEXES

6.1 Business Line Logic Models

FOOD SAFETY – LOGIC MODEL

	Program Design and Management	Program Delivery	Stakeholder Engagement	Public Awareness
Activities	Program Design and Management	Program Delivery	Stakeholder Engagement	Public Awareness
Outputs	**Information Gathering** Environmental scanning and data analysis, program evaluations, scientific research, monitoring and surveys **Policy and legislation** Policy, legislation, regulations, directives **Programs & procedures development** **Emergency planning and preparedness** **International negotiations and agreements** Technical market access, international standards, international regional and bilateral agreements, systems recognition	**Verification Activities** Inspections, audits, monitoring and surveys, product surveys, label registration and review **Compliance Interventions** Food recalls, investigations, prosecutions, fines and charges, advisories and notifications **Import/Export Activities** Import permits, foreign country systems review, export documents **Laboratory Testing Activities** Test results **Emergency response**	**Consultations** Consultations with OGDs, P/T, regulated community, advisory groups, consumer groups, associations **Technical advice and reviews** Advice to regulated community, OGDs, F/P advisory groups **Arrangements and Agreements** Commercial agreements, MOUs	**Public Advisories** Notifications and advisories **Education and Advisory Programs** Awareness programs (includes communication vehicles such as brochures, pamphlets, web site, town hall meetings, press releases, etc.)

Key Results

- Industry adopts risk management practices
- Food meets domestic and trading partner requirements
- Food safety emergencies and incidents are effectively managed
- Industry complies with regulations
- Stakeholders understand and are committed to regulations and policies
- Public is aware of and contributes to food safety

Strategic Outcomes/Benefits to Canadians

- Protection from preventable public health risks
- A fair and effective regulatory regime
- Security from deliberate threats to food supply and agricultural resources

ANIMAL HEALTH – LOGIC MODEL

	International Negotiations and Agreements	Program Design and Management	Program Delivery	Registration and Approvals	Public and Stakeholder Engagement
Activities	International Negotiations and Agreements	Program Design and Management	Program Delivery	Registration and Approvals	Public and Stakeholder Engagement
Outputs	**Technical market access** **International standards** **International, regional and bilateral agreements** **Systems recognition**	**Information Gathering** Environmental scanning and data analysis, program evaluations, scientific research, monitoring and surveys **Policy and legislation** Policy, legislation, regulations, directives **Programs & procedures development** **Emergency-planning and preparedness** **Accreditations**	**Verification Activities** Inspections, audits, monitoring and surveys **Compliance Interventions** Prosecutions, investigations, fines and charges, quarantines, destruction and disposal, advisories and notifications, compensation **Import/Export Activities** Import permits, foreign country systems review, export documents **Laboratory Testing Activities** Test results **Emergency response**	**Registrations** Feeds registration Veterinary biologics registration Products of biotechnology registration	**Consultations** With OGDs, P/T, regulated community, advisory groups, consumer groups, associations **Technical advice and reviews** Advice to regulated community, OGDs, F/P advisory groups **Public Advisories** Notifications and advisories **Education and Advisory Programs** Awareness programs (includes communication vehicles such as brochures, pamphlets, web site, town hall meetings, press releases, etc.)

Key Results

- Canadian animals and their products meet domestic and international animal health requirements
- Entry into Canada of regulated diseases is mitigated
- Spread of regulated animal diseases is mitigated
- Animal health emergencies and incidents are effectively managed
- Industry complies with regulations
- Stakeholders understand and are committed to regulations and policies
- Public is aware of and contributes to animal health

Strategic Outcomes/ Benefits to Canadians

- Protection from preventable public health risks
- A fair and effective regulatory regime
- Sustainable animal resource base
- Security from deliberate threats to food supply and agricultural resources

PLANT PROTECTION – LOGIC MODEL

6.2 Key Web Links for Additional Information

CFIA Web sites

Canadian Food Inspection Agency	www.inspection.gc.ca
Food Safety	www.inspection.gc.ca/english/index/fssae.shtml
Animal Health	www.inspection.gc.ca/english/index/ahsae.shtml
Plant Protection	www.inspection.gc.ca/english/index/pppve.shtml
Human Resources Strategy	www.inspection.gc.ca/english/hrrh/strat2003-08/strate.shtml
MMI Action Plan	www.inspection.gc.ca/english/audit/mod/plane.shtml
Corporate Business Plan	www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/busplan/2003-2008/plane.shtml
Allergy Alerts and Food Recalls	www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/educ/alerte.shtml
Animal Disease Control Programs	www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/disemalae.shtml
Asian Long-Horned Beetle	www.inspection.gc.ca/english/plaveg/protect/pestrava/asialong/asialonge.shtml
Avian Influenza	www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/avflu/avflue.shtml
Bovine Spongiform Encephalopathy	www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/bseesb/bseesbe.shtml
Bovine Tuberculosis	www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/tuber/tubere.shtml
Brown Spruce Long-Horn Beetle	www.inspection.gc.ca/english/plaveg/protect/pestrava/bslb/bslbfse.shtml
Canadian Animal Health Consultative Committee	www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/cahcc/cahcc_e.shtml
Chronic Wasting Disease	www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/cwdmdc/cwdmdcfse.shtml
Consumer Centre	www.inspection.gc.ca/english/toc/centree.shtml
Emerald Ash Borer	www.inspection.gc.ca/english/plaveg/protect/pestrava/ashfre/agrplae.shtml
Feed Program	www.inspection.gc.ca/english/anima/feebet/feebete.shtml
Food Recalls	www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/recarapp/recaltoce.shtml

Food Safety Activity Book	www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/educ/active5-8e.shtml
Food Safety Enhancement Program	www.inspection.gc.ca/english/fssa/polstrat/haccp//haccpe.shtml
Food Safety Fact Sheets	www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/foodfacts/fftoce.shtml
Food Safety Projects	www.inspection.gc.ca/english/fssa/invenq/invenqe.shtml
Food Safety Web Wheel	www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/educ/gamejeu/wheeroue.shtml
Good Importing Practices	www.inspection.gc.ca/english/fssa/abeti/inform/impprae.shtml
Guide to Importing Food Products Commercially	www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/publications/com_import/toce.shtml
Hazard Analysis Critical Control Point	www.inspection.gc.ca/english/fssa/polstrat/haccp/haccpe.shtml
Humane Transport	www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/transport/transporte.shtml
Import Requirements for Mexican Cantaloupes	www.inspection.gc.ca/english/plaveg/fresh/mexcane.shtml
Pet Export to the U.K.	www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/export/uk-rue.shtml
Pet Imports	www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/import/petse.shtml
Plants with Novel Traits Decision Documents	www.inspection.gc.ca/english/plaveg/bio/dde/shtml
Plum Pox Virus	www.inspection.gc.ca/english/plaveg/protect/pestrava/ppv/infoe.shtml
Potato Wart	www.inspection.gc.ca/english/sci/surv/data/synende.shtml
Prosecution Bulletins	www.inspection.gc.ca/english/corpaffr/projud/projude.shtml
Rabies	www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/rabrag/rabrage.shtml
Registered Establishment List	http://active.inspection.gc.ca/active/reglst/RegResults.asp?l=E
Research Partnership Strategy	www.inspection.gc.ca/english/sci/tech/teche.shtml
Regulated Plants with Novel Traits	www.inspection.gc.ca/english/plaveg/bio/pntvcne.shtml
Reportable Diseases	www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/guidee.shtml
Scrapie	www.inspection.gc.ca/english/anima/heasan/disemala/scrtre/scrtree.shtml
Wood Packaging	www.inspection.gc.ca/english/plaveg/for/cwpc/wdpkge.shtml

Related Web sites

Agriculture and Agri-Food Canada	www.agr.gc.ca
Association of American Feed Control Officers	www.aafco.org
Biotechnology	www.biotech.gc.ca
Canada Border Services Agency	www.cbsa-asfc.gc.ca
Canada Revenue Agency	www.cra-arc.gc.ca
Canadian Grain Commission	www.grainscanada.gc.ca
Canadian Wildlife Service	www.cws-scf.ec.gc.ca
Chemical, Biological, Radiological and Nuclear Research and Technology Initiative	www.crti.drdc-rddc.gc.ca
Critical Infrastructure Protection and Emergency Preparedness	www.ocipep.gc.ca
Codex Alimentarius	www.codexalimentarius.net
Environment Canada	www.ec.gc.ca
Fisheries and Oceans Canada	www.dfo-mpo.gc.ca
Food and Agriculture Organization of the United Nations	www.fao.org
Foreign Affairs Canada	www.fac-aec.gc.ca
Health Canada	www.hc-sc.gc.ca
Health Canada Bureau of Food Safety Assessment	www.hc-sc.gc.ca/food-aliment/fsa-esa/e_index.htm
International Plant Protection Convention	www.ippc.int
International Trade Canada	www.itcan-cican.gc.ca
International Union for the Protection of New Varieties of Plants	www.upov.int
Mrs. Cookwell	www.canfightbac.org/mrs_cookwell/index.shtml
Natural Resources Canada	www.nrcan-rncan.gc.ca
North American Free Trade Agreement Secretariat	www.nafta-sec-alena.org
North American Plant Protection Organization	www.nappo.org
North American Plant Protection Organization Phytosanitary Alert System	www.pestalert.org/notifications.cfm
Office of the Auditor General of Canada	www.oag-bvg.gc.ca
Office of the Auditor General of Canada Report March 2004 Chapter 4	www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/20040304ce.html

Organization for Economic Co-operation and Development	www.oecd.org
Public Safety and Emergency Preparedness Canada	www.psepc-sppcc.gc.ca
Science, Technology and Innovation Policy	www.innovation.gc.ca/s-tinfo
United States Department of Agriculture	www.usda.gov
West Nile Virus	www.hc-sc.gc.ca/english/westnile/index.html
World Organisation for Animal Health	www.oie.int
World Trade Organization	www.wto.org

6.3 Acronyms and Abbreviations

AAFC	Agriculture and Agri-Food Canada
AAFCO	Association of American Feed Control Officials
ACC	Aerobic Colony Count
AI	Avian Influenza
ALHB	Asian Long-Horned Beetle
AMP	Administrative Monetary Penalties
AR	Annual Report
BSE	Bovine Spongiform Encephalopathy
BSLB	Brown Spruce Long-Horn Beetle
C-PIQ	Canadian Partners in Quality
CAHCC	Canadian Animal Health Consultative Committee
CBS	Canadian Biotechnology Strategy
CBSA	Canada Border Services Agency
CCRA	Canada Customs and Revenue Agency
CFIA	Canadian Food Inspection Agency
CFQAP	Canadian Fertilizer Quality Assurance Program
CFS	Canadian Forest Service
CIDA	Canadian International Development Agency
CIPEP	Critical Infrastructure Protection and Emergency Preparedness
CNIB	Canadian National Institute for the Blind
CRA	Canada Revenue Agency
CRSB	Canadian Regulatory System for Biotechnology
CRTI	Chemical Biological Radionuclear Research and Technology Initiative
CSF	Classical Swine Fever
CSGA	Canadian Seed Growers Association
CSI	Canadian Seed Institute
CWD	Chronic Wasting Disease
DFO	Fisheries and Oceans Canada
DPR	Departmental Performance Report

EAB	Emerald Ash Borer
EC	Environment Canada
EE	Employment Equity
ERP	Emergency Response Program
EU	European Union
FAC	Foreign Affairs Canada
FDA	Food and Drugs Act
FIORP	Foodborne Illness Outbreak Response Protocol
FMD	Foot-and-Mouth Disease
FSEP	Food Safety Enhancement Program
FS Quad	Quadrilateral Discussion on Food Safety
FVO	Food and Veterinary Office (European Commission)
GIS	Geographic Information System
GM	Genetically Modified
HACCP	Hazard Analysis and Critical Control Point(s)
HALS	Health Activities Limitations Survey
HC	Health Canada
HR	Human Resources
IM/IT	Information Management/Information Technology
IPPC	International Plant Protection Convention
ITC	International Trade Canada
LMA	Labour Market Availability
LTCP	Long-Term Capital Plan
MMI	Modern Management Initiative
MOU	Memorandum of Understanding
MPIP	Modernized Poultry Inspection Program
NAFTA	North American Free Trade Agreement
NAPPO	North American Plant Protection Organization
NCR	National Capital Region
NRCan	Natural Resources Canada
NRIS	National Realty Information System

OAG	Office of the Auditor General
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development
OFFS	On-Farm Food Safety
OGDs	Other Government Departments
OIE	World Organisation for Animal Health[1]
PCO	Privy Council Office
PMF	Performance Management Framework
PNT	Plant(s) With Novel Traits
PPV	Plum Pox Virus
PRA	Pest Risk Assessment
PRAS	Planning, Reporting and Accountability Structure
PSAT	Public Security and Anti-Terrorism
PSEPC	Public Safety and Emergency Preparedness Canada
PW	Potato Wart
QMP	Quality Management Program
RMAF	Results-based Management and Accountability Framework
RPMF	Real Property Management Framework
RPP	Report on Plans and Priorities
RPS	Research Partnership Strategy
SARS	Severe Acute Respiratory Syndrome
SOD	Sudden Oak Death
SPS	Sanitary and Phytosanitary
SRM	Specified Risk Material
TBS	Treasury Board Secretariat
TSE	Transmissible Spongiform Encephalopathy
USDA	United States Department of Agriculture
WTO	World Trade Organization

[1] OIE – "Office International des Epizooties" changed its name to World Organisation for Animal Health in 2003, but kept the historical acronym "OIE."

BUDGET DES DÉPENSES

Agence canadienne d'inspection des aliments

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2004

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/79-2004
ISBN 0-660-62612-8

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

L'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

RAPPORT SUR LE RENDEMENT

Pour la période se terminant le 31 mars 2004

L'honorable Andy Mitchell, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Table des matières

1. Messages 2

1.1 Message du ministre 2

1.2 Message du président 4

1.3 Déclaration de la direction 6

2. Introduction 7

2.1 Vue d'ensemble de l'Agence 7

2.2 Appuyer les priorités du gouvernement 12

2.3 Défis et risques clés de l'ACIA 13

3. Rendement 17

3.1 Notre façon de planifier et d'établir les rapports 17

3.2 Promotion de la conformité 19

3.3 Dépenses des secteurs d'activités 22

3.4 Rendement par secteur d'activités 24

3.4.1 Salubrité des aliments 24

3.4.2 Santé des animaux 56

3.4.3 Protection des végétaux 80

3.5 Stratégies horizontales 103

3.6 Gestion des ressources humaines 108

3.7 Initiatives de gestion moderne 114

4. Initiatives de réglementation 119

5. Rendement financier 122

5.1 Rapports sur les crédits parlementaires 122

5.2 Recouvrement des coûts et recettes 132

6. Annexes 137

6.1 Modèles logiques des secteurs d'activités 137

6.2 Liaisons Web essentielles pour obtenir un complément d'information.. 140

6.3 Acronymes et abréviations 145

1. MESSAGES

1.1 Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter au Parlement *le rapport ministériel sur le rendement* de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Ce document vise la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2004. La dernière année a été riche en défis et en réalisations pour l'Agence, qui a poursuivi ses efforts dans le cadre de son mandat afin d'assurer la salubrité de l'approvisionnement alimentaire du Canada, de préserver la santé du bétail canadien et de protéger les ressources agricoles et forestières du Canada.

Parmi les défis qu'a dû relever l'Agence, mentionnons la découverte d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) au Canada et d'un foyer d'influenza aviaire. Elle a également pris des mesures importantes pour arrêter la propagation de ravageurs envahissants comme l'agrile du frêne et le longicorne asiatique. Durant cette période, les Canadiens ont gardé confiance dans le système d'assurance de la salubrité des aliments et les mesures de protection de la santé des animaux et des végétaux connexes. La confiance des Canadiens est demeurée intacte en grande partie grâce à la rigueur et à l'efficacité de l'intervention de l'ACIA en vue de régler ces situations, ainsi qu'à l'ouverture et à la transparence dont elle a fait preuve pour expliquer ses processus et procédures.

Parallèlement, l'Agence a réussi à maintenir un système de réglementation efficace axé sur des partenariats avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les producteurs, les transformateurs, les distributeurs d'aliments, les professionnels de la santé et les consommateurs. Ces partenariats créent un système solide de gouvernance de la réglementation qui mise notamment sur les capacités de l'ACIA en matière d'inspection et d'exécution des lois.

Le Canada est reconnu mondialement comme un pays offrant des aliments et des produits agricoles salubres et de qualité supérieure. Cette réputation dont jouit le Canada est en grande partie attribuable à l'adoption de principes scientifiques éprouvés et à une surveillance efficace par voie de réglementation. L'ACIA a établi des normes élevées dans le but de protéger la santé des Canadiens ainsi que nos ressources agricoles et forestières. La capacité de l'Agence à respecter ces normes même durant les périodes difficiles a été mise à l'épreuve, mais celle-ci a prouvé qu'elle pouvait y arriver.

Tous les Canadiens profitent des services offerts par l'Agence. À titre de ministre responsable de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, je suis déterminé à tirer parti de la solide réputation de l'ACIA en tant que principal organisme de réglementation fédéral à fondement scientifique dans le domaine des aliments, des animaux et des végétaux.

L'honorable Andy Mitchell, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

1.2 Message du président

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement* de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2004.

Comme le révèle le rapport, l'ACIA vient de connaître une année fort mouvementée. Dans le cadre de son mandat, qui consiste à assurer la salubrité de l'approvisionnement alimentaire du Canada et à protéger les ressources agricoles, l'Agence a été appelée à faire face à plusieurs circonstances exceptionnelles.

En mai 2003, à la suite de la découverte d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) au Canada, l'Agence a lancé une vaste enquête approfondie. Le fait que la seule vache ait été retirée de la chaîne alimentaire humaine a rassuré les Canadiens, qui ont pu constater l'efficacité de notre système d'assurance de la salubrité des aliments. Cependant, l'Agence doit encore relever un défi zoosanitaire de taille, soit trouver la source de la contamination et évaluer la prévalence de l'ESB au sein de la population bovine au Canada tout en atténuant les risques de propagation. À la suite de cet incident, l'Agence a pris des mesures proactives afin de prévenir l'entrée de certains matériels à risque élevé dans la chaîne alimentaire humaine, a intensifié ses activités de surveillance et a augmenté le nombre d'échantillons prélevés sur des bovins canadiens à des fins d'analyse. Un comité international d'experts a salué la vitesse et l'exhaustivité de l'enquête menée par l'ACIA à la suite de cet incident.

L'ACIA a dû intervenir à la suite d'un deuxième incident zoosanitaire d'envergure, soit la découverte en février 2004 d'un foyer d'influenza aviaire dans la vallée du Fraser en Colombie-Britannique. L'Agence a adopté des mesures d'éradication rigoureuses, notamment l'abattage sans cruauté des volailles exposées à la maladie, la mise en place de mesures de quarantaine et de restrictions limitant le déplacement des animaux, et la décontamination des établissements infectés. La situation observée au cours des derniers mois (période non visée dans le présent rapport annuel) semble confirmer l'éradication de l'influenza aviaire au sein des troupeaux de volailles canadiens. Toutefois, les efforts déployés par l'ACIA auraient été vains sans la collaboration des aviculteurs de la Colombie-Britannique, qui ont dû faire des sacrifices.

En intervenant efficacement pour régler ces incidents et d'autres situations d'urgence, l'Agence s'est bâtie une solide réputation à titre d'organisme reconnu pour la transparence et la rigueur de ses communications avec le public, les secteurs touchés et les médias. L'ACIA a également affecté une grande partie de ses ressources à l'élaboration de nouvelles lois, à la mise à jour des politiques et à la mise en place de mesures d'exécution supplémentaires. Des ressources opérationnelles ont été transférées pour renforcer les équipes d'intervention d'urgence, permettant ainsi à l'Agence d'intervenir efficacement en cas d'urgence.

Parallèlement, l'Agence a maintenu sa capacité à intervenir pour régler tant les problèmes courants que les situations d'urgence touchant la salubrité des aliments et la protection des végétaux. Au cours de la période visée dans le rapport, l'Agence a géré 343 rappels d'aliments qui ont été effectués pour diverses raisons, telles qu'une contamination microbienne ou chimique, la présence de corps étrangers ou un étiquetage non conforme. L'ACIA a aussi pris des mesures pour freiner la propagation de l'encre des chênes rouges

en Colombie-Britannique, l'agrile du frêne dans le sud-ouest de l'Ontario et le longicorne asiatique à Toronto et à Vaughan en Ontario. Encore une fois, l'ACIA n'aurait pu y arriver sans la précieuse collaboration des propriétaires, qui ont ainsi contribué à la protection des ressources forestières du Canada, dont la valeur est inestimable.

J'estime que l'ACIA peut être fière du travail accompli durant cette période difficile. Ses aptitudes ont été mises à l'épreuve et ses employés dévoués ont montré qu'ils étaient capables de maintenir l'intégrité des systèmes de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux du Canada.

Richard B. Fadden
Président

1.3 Déclaration de la direction

Je suis heureux de présenter, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement (RMR)* de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Le présent rapport a été préparé conformément aux principes de présentation et aux autres exigences de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments* et du *Guide de préparation – Rapports ministériels sur le rendement 2003-2004*. Pour autant que je sache, il trace un portrait complet, équilibré et transparent du rendement de l'organisation au cours de l'exercice 2003-2004.

Richard B. Fadden
Président
Le 31 mars 2004

2. INTRODUCTION

2.1 Vue d'ensemble de l'Agence

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a pour mandat de protéger l'approvisionnement alimentaire ainsi que les animaux et les végétaux du Canada dont dépendent la salubrité et la qualité supérieure des aliments.

En s'acquittant de ce mandat, l'ACIA s'engage à servir les Canadiens en assurant une protection contre les risques prévisibles pour la santé, en fournissant un régime réglementaire juste et efficace, en maintenant les ressources végétales et animales, en faisant la promotion de la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et agricole du Canada, et en assurant une gestion sûre de l'Agence. Chacun de ces objectifs stratégiques soutient les priorités établies par le gouvernement du Canada.

Le personnel de l'ACIA comprend 5 700 professionnels qui travaillent dans tout le Canada à réglementer la salubrité des aliments, l'hygiène des animaux et la protection des végétaux. L'ACIA doit son succès à quatre facteurs interdépendants et intégrés : des principes scientifiques éprouvés, une base de réglementation efficace, une bonne exécution des inspections et des partenariats solides.

Des principes scientifiques éprouvés

L'ACIA est la plus grande agence de réglementation canadienne à vocation scientifique. La conception et l'exécution de ses programmes reposent sur des principes scientifiques qui représentent aussi des outils pour traiter les questions d'actualité telles que la mise au point de produits issus de la biotechnologie et l'inquiétude relative à l'ESB. L'ACIA a besoin des principes scientifiques qu'elle applique à des activités précises pour appuyer le travail quotidien, notamment les analyses en laboratoire, l'évaluation des risques, la surveillance, le développement de technologies et la recherche normative. L'Agence s'occupe aussi de l'analyse de données scientifiques et de renseignements afin de fournir de l'information et des conseils scientifiques pour identifier les questions émergentes et s'y préparer. Les sciences représentent un composant essentiel de la prise de décision réglementaire.

Le cadre légal de l'ACIA est composé des lois suivantes :

- *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*
- *Loi sur les produits agricoles au Canada*
- *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*
- *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation**
- *Loi relative aux aliments du bétail*
- *Loi sur les engrais*
- *Loi sur l'inspection du poisson*
- *Loi sur les aliments et drogues**
- *Loi sur la santé des animaux*
- *Loi sur l'inspection des viandes*
- *Loi sur la protection des obtentions végétales*
- *Loi sur la protection des végétaux*
- *Loi sur les semences*

* Pour ce qui est des aliments

Une base de réglementation efficace

La réglementation donne une assise commune aux organismes chargés de l'élaborer et à l'industrie. Pour qu'un régime de réglementation soit efficace, il faut que les règlements soient clairs et propres à être appliqués. L'ACIA est continuellement en train de réexaminer et de remettre à jour sa base de réglementation afin d'accroître sa capacité de contribuer à la réalisation des objectifs de politique publique.

Une bonne exécution des inspections

L'ACIA est chargée d'administrer et de faire appliquer 13 lois fédérales et leurs règlements respectifs. L'Agence vérifie la conformité avec ces lois grâce à des services d'inspections et autres services apparentés, qui vont de l'inspection des produits et des établissements à la délivrance de certificats pour l'exportation et à l'évaluation sur place de la salubrité des installations de production et des systèmes de réglementation étrangers. Pour que l'ACIA puisse s'acquitter efficacement de son mandat, il est essentiel qu'elle conçoive, développe et examine, de façon continue, des outils et des processus d'inspection connexes. Ceci comprend un examen continu de la réglementation et des politiques et la mise en œuvre de nouvelles méthodes d'inspection scientifiques.

Des partenariats solides

L'ACIA s'acquitte de son mandat dans de nombreux domaines à compétence et à responsabilité partagées. De solides partenariats avec d'autres ministères fédéraux ainsi qu'avec des administrations provinciales, territoriales et municipales sont indispensables au succès de l'Agence. Ils partagent tous la responsabilité de l'établissement et de l'application de normes pour l'intégrité des systèmes assurant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux.

Tout particulièrement dans le domaine de la salubrité des aliments, Santé Canada et l'ACIA ont des fonctions et des responsabilités uniques et complémentaires. Santé Canada est chargé d'établir les politiques, normes et règlements en matière de salubrité des aliments, tandis que l'ACIA a la responsabilité de toutes les activités d'inspection des aliments, de vérification de la conformité et du mécanisme d'application, ainsi que de l'élaboration de la réglementation et des politiques touchant l'adoption de normes d'étiquetage et de composition des aliments.

Les principaux partenaires de réglementation de l'ACIA sont les suivants :

- Santé Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Sécurité publique et Protection civile Canada, y compris :
  - L'Agence des services frontaliers du Canada
  - Protection des infrastructures essentielles et Protection civile
- Pêches et Océans Canada
- Ressources naturelles Canada, y compris :
  - Forêts Canada
- Affaires étrangères Canada
- Commerce international Canada
- Environnement Canada, y compris :
  - le Service canadien de la faune
- Agence du revenu du Canada
- Commission canadienne des grains

La communauté scientifique fait également partie des principaux partenaires de l'ACIA, laquelle fait régulièrement appel à des scientifiques pour élaborer ses règlements, ses politiques, ses méthodes et ses procédures d'inspection, d'analyse et d'intervention d'urgence.

L'ACIA reconnaît également qu'il est essentiel de travailler en étroite collaboration avec sa vaste gamme d'intervenants. Ces intervenants comprennent les organismes réglementés par elle ainsi que des associations de consommateurs, de santé publique, de protection des animaux et de défense de l'environnement.

L'ACIA joue un rôle sur le plan international et elle s'efforce de s'assurer que le cadre de réglementation international, relativement à son mandat, est solide et cohérent et qu'il repose sur des données scientifiques. En appui aux objectifs réglementaires du Canada, l'ACIA dirige de nombreux accords et ententes internationaux auxquels elle participe.

Secteurs économiques réglementés par l'ACIA

Pour s'acquitter de son vaste mandat de réglementation, l'ACIA exige la mise en conformité avec les lois et les règlements assurant la protection des consommateurs et la surveillance des industries de l'alimentation, de celles qui sont axées sur l'exploitation des animaux et celles qui traitent les végétaux. Les secteurs réglementés par l'ACIA comprennent l'agriculture, l'agroalimentaire, les poissons et produits de la mer, l'horticulture et les forêts. Les produits susceptibles d'être inspectés ou certifiés par l'ACIA vont des facteurs de production agricole, tels que les semences, les aliments du bétail et les engrais, aux aliments frais dont la viande, les poissons, les œufs, les produits laitiers et les fruits et légumes, en passant par les aliments apprêtés et emballés.

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Structure de la haute gestion

À la tête de l'ACIA, il y a un président, qui relève du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Chaque membre de son comité exécutif est tenu de rendre des comptes sur certains aspects des politiques, des programmes et des fonctions administratives de l'Agence. L'organigramme suivant présente la structure de la haute direction de l'ACIA.

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ACIA

Président

Premier vice-président

- Vice-président, Opérations
- Vice-président, Programmes
- Vice-président, Affaires publiques
- Directeur exécutif, Planification intégrée, rapports et responsabilisation
- Chef, Services juridiques
- Vice-président, Ressources humaines
- Vice-président, Services intégrés
- Directeur exécutif, Affaires internationales
- Vice-président, Science
- Directeur exécutif, Liaison, mesures d'urgence et coordination des politiques

Les effectifs de l'ACIA

Avec plus de 5 700 professionnels spécialisés répartis à travers tout le Canada, l'ACIA est le plus grand organisme de réglementation à vocation scientifique du pays. Elle emploie des inspecteurs, des vétérinaires, des agronomes, des biologistes, des chimistes, des employés d'administration, des informaticiens, des agents financiers, des économistes, des experts en communications, des chercheurs scientifiques, des analystes de politiques, des techniciens de laboratoire et des gestionnaires, tous extrêmement qualifiés.

Un réseau national

Ayant son siège dans la région de la capitale nationale (RCN), l'ACIA compte quatre secteurs opérationnels (l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest), subdivisés en 18 bureaux régionaux et 185 bureaux locaux. Elle gère également 14 laboratoires et établissements de recherche (et a du personnel de laboratoire dans sept installations gérées par d'autres ministères) qui fournissent des conseils scientifiques et des services d'analyse, élaborent de nouvelles technologies et font de la recherche.

Un réseau national

Ayant son siège dans la région de la capitale nationale (RCN), l'ACIA compte quatre secteurs opérationnels (l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest), subdivisés en 18 bureaux régionaux et 185 bureaux locaux. Elle gère également 14 laboratoires et établissements de recherche (et a du personnel de laboratoire dans sept installations gérées par d'autres ministères) qui fournissent des conseils scientifiques et des services d'analyse, élaborent de nouvelles technologies et font de la recherche.

2.2 Appuyer les priorités du gouvernement

Pour s'acquitter de son mandat, l'Agence s'est fixé cinq objectifs stratégiques, exposés dans le *Plan d'entreprise 2003-2008*. Chacun de ces objectifs contribue directement à la réalisation des priorités du gouvernement du Canada et entraîne des avantages importants pour tous les Canadiens.

Contribution de l'ACIA envers les priorités du gouvernement du Canada

Priorités du gouvernement du Canada	Contribution de l'ACIA
• Santé publique	• Protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé
• Croissance économique	• Assurer un régime de réglementation équitable et efficace
• Protection de l'environnement	• Assurer le maintien des ressources végétales et animales
• Sécurité publique	• Assurer la salubrité de l'approvisionnement alimentaire et des ressources agricoles du Canada
• Saine gouvernance	• Assurer une gestion sûre de l'Agence

Dans son Discours du trône du 2 février 2004, le gouvernement du Canada a clairement établi que l'approvisionnement alimentaire canadien et le bien-être de l'économie agricole du Canada constituaient des priorités du plus haut niveau.

> **« Le gouvernement est déterminé à promouvoir l'économie agricole, à prendre les mesures nécessaires pour protéger l'accès aux marchés internationaux, et à faire en sorte que les agriculteurs ne soient pas laissés à eux-mêmes dans des circonstances qui ne relèvent pas de leur contrôle. Le gouvernement est également déterminé à stimuler un secteur agricole avancé sur le plan technologique, grâce à un réseau de transport et à une infrastructure de science appliquée qui renforcent la compétitivité des agriculteurs canadiens et la salubrité de notre alimentation, lesquelles n'auront pas leurs pareilles sur les marchés mondiaux. »**

Discours du trône 2004, page 18

On souligne également dans le Discours du trône le renouvellement de l'engagement de protéger la santé des Canadiens contre les nouveaux risques sanitaires mondiaux. À cette fin, le gouvernement est en train de mettre sur pied l'Agence de santé publique du Canada, qui sera le pivot d'un réseau d'excellence et de compétence couvrant tout le pays, afin d'aider les employés de première ligne à faire face aux situations d'urgence sanitaires. De plus, la sécurité nationale a été désignée comme étant une priorité, le Discours du trône ayant souligné la necessité de travailler avec nos homologues américains au renforcement de la sécurité en Amérique du Nord tout en facilitant les échanges commerciaux et les voyages légitimes. Ensemble, ces engagements positionnent l'ACIA comme un joueur clé dans l'appui aux priorités du gouvernement pour 2004-2005 et les années à venir.

2.3 Défis et risques clés de l'ACIA

Étant donné son mandat qui consiste à protéger l'approvisionnement alimentaire, les animaux et les végétaux du Canada, l'ACIA opère naturellement dans un environnement à risque. Cependant, l'exercice financier 2003-2004 a été particulièrement chargé de défis, dont plusieurs étaient sans précédent en matière de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux. Afin de répondre avec succès à ces incidents, l'Agence a dû entreprendre des actions spécifiques majeures.

Les défis de 2003-2004

20 mai 2003 – Découverte d'un cas d'encéphalopathie spongiforme des bovins au Canada. Après avoir mené des analyses de tissus sur une vache qu'on soupçonnait d'être atteinte d'encéphalopathie spongiforme des bovins (ESB), l'ACIA confirme la présence de la maladie.

12 juin 2003 – Découverte de cas d'encre de chênes rouges en Colombie-Britannique. Suite à un avis émis par les autorités américaines à l'effet qu'on avait découvert des cas d'encre de chênes rouges dans une pépinière d'un exportateur de l'État de l'Oregon, l'ACIA trouve des traces de cette maladie sur des rhododendrons dans une pépinière de Colombie-Britannique.

25 novembre 2003 - Plan de gestion de l'agrile du frêne. L'ACIA publie son plan visant à contrôler la propagation de l'agrile du frêne dont la présence a été confirmée pour la première fois en août 2002 à Windsor (Ontario).

23 décembre 2003 – Découverte d'un cas d'ESB aux États-Unis. La secrétaire à l'Agriculture des États-Unis annonce le premier cas suspect d'ESB sur une vache repérée dans l'État de Washington.

6 janvier 2004 – Des analyses d'ADN sur une vache américaine révèlent ses origines canadiennes. On démontre que la vache infectée provient d'un troupeau de l'Alberta; cependant, le Vétérinaire en chef du ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA) déclare que « le bœuf continue d'être sécuritaire, que cette vache vienne ou non du Canada ». Cette découverte remet à plus tard la réouverture de la frontière américaine au bétail canadien.

19 février 2004 – Épidémie d'influenza aviaire dans la vallée du Fraser. L'ACIA confirme la présence d'influenza aviaire dans la vallée du Fraser, en Colombie-Britannique. Le 11 mars, l'Agence délimite une région sous contrôle.

27 février 2004 - Arrêté ministériel sur le longicorne asiatique. L'Agence délimite une région réglementée à Toronto et à Vaughan afin d'éviter la propagation du longicorne asiatique. Ceci comprend des interdictions et restrictions sur la mobilité des produits de pépinière, de bois, d'arbres, de billes, de bois de sciage, de feuilles, de copeaux de bois ou d'écorce provenant d'arbres feuillus identifiés comme hôtes du longicorne asiatique.

Le document de planification annuel de l'ACIA, le *Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004* (RPP), identifie les principaux défis et risques faisant partie de l'environnement opérationnel général de l'Agence. Dans ce contexte de défis et de risques, nous passons ci-après en revue les défis spécifiques auxquels l'Agence a dû faire face en 2003-2004.

La mondialisation croissante du commerce

Le volume et la diversité du commerce mondial de produits alimentaires, végétaux et animaux sont en hausse. Certes, ce commerce est bénéfique aux consommateurs et à

l'économie, mais il accroît aussi le risque de voir pénétrer au Canada, avec ces importations, des aliments insalubres et des ravageurs ou maladies exotiques.

Durant l'exercice financier 2003-2004, on a découvert que plusieurs phytoravageurs étaient entrés au Canada, tels le longicorne asiatique, l'agrile du frêne et *Ralstonia*, qui pouvaient potentiellement causer des dommages importants aux récoltes et aux forêts canadiennes. La réponse de l'ACIA à ces mesures a exigé des ajustements continuels aux plans opérationnels et aux priorités, ainsi que l'affectation de ressources visant à développer des programmes efficaces de contrôle et d'éradication, en collaboration avec l'industrie et d'autres partenaires gouvernementaux.

Réduction des menaces émergentes pour la santé des animaux

L'identification de la source et la prévention de toute propagation de l'ESB ont constitué le défi le plus important auquel l'Agence a été confrontée en 2003-2004. Cette maladie, découverte en mai 2003 dans un troupeau canadien et encore une fois en décembre 2003 sur un animal américain né au Canada, a eu des répercussions énormes sur l'industrie. Le Canada, après avoir été au troisième rang mondial des pays exportateurs de bœuf, a perdu maintenant quasiment tous ses marchés étrangers. La réponse de l'Agence à ces deux incidents impliquait des efforts élaborés et exhaustifs, notamment des enquêtes en amont, des enquêtes en aval et des investigations sur les nourritures animales, le tout couvrant quatre provinces.

De plus, l'apparition de l'influenza aviaire en Colombie-Britannique a exigé une action rapide et coordonnée de la part de l'Agence et de ses partenaires afin de protéger la santé du troupeau domestique de volailles.

La réduction de ces menaces et le traitement de la perception du public envers celles-ci constituaient des priorités de premier ordre pour l'Agence. Ceci impliquait à la fois une vaste communication avec le public et avec les industries affectées, de nouvelles lois, la mise à jour des politiques et des autres activités d'exécution à l'intérieur du Canada, ainsi qu'une collaboration avec les autres pays afin de rouvrir les frontières qui avaient été temporairement fermées aux exportations canadiennes. L'établissement d'équipes d'intervention d'urgence et le transfert de ressources opérationnelles étaient indispensables pour que l'Agence puisse intervenir efficacement contre ces deux sérieuses menaces de maladies animales.

Traiter les menaces pour la sécurité de l'approvisionnement alimentaire

La prévention de la propagation accidentelle ou délibérée d'agents pathogènes alimentaires ou de substances toxiques via l'approvisionnement alimentaire est au cœur du mandat de l'ACIA. En plus d'identifier et de contrôler les sévères épidémies d'agents pathogènes d'origine alimentaire tels la *salmonelle*, *E. coli* et l'hépatite A, l'Agence a également évalué des stratégies visant à réduire les menaces possibles pour la salubrité des aliments résultant de l'épidémie de SRAS.

Lorsque l'Ontario a été touchée par une panne de courant prolongée vers la fin de l'été 2003, l'Agence a travaillé à l'éducation des consommateurs et des personnes qui manipulent les aliments, à propos des dangers reliés à la dégradation. Cette situation exceptionnelle a montré que l'innocuité de l'approvisionnement alimentaire canadien peut subir diverses menaces, et qu'il est ainsi important de prendre en compte des facteurs liés à l'innocuité alimentaire dans tous les types de planification et de préparation de situations d'urgence.

La demande accrue de services de l'ACIA
Alors que l'industrie canadienne de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts grandit et se diversifie, la demande pour les services d'inspection et de certification de l'ACIA augmente. L'an dernier, l'ACIA a constaté une augmentation substantielle de la demande d'inspection et de certification de produits tels les aliments du bétail, les sous-produits animaux et les aliments contenant de faibles quantités de bœuf, une conséquence des nouvelles conditions d'importation reliées à l'ESB, imposées par les autres pays. L'Agence a également enregistré une baisse spectaculaire de la demande de certification pour l'exportation de bœuf, puisque les marchés étaient temporairement fermés à ces produits.

Dans d'autres secteurs tels l'étiquetage des aliments, les attentes des consommateurs canadiens continuent d'évoluer. Les consommateurs ont exprimé leur volonté de voir davantage de détails en ce qui concerne le contenu nutritif des aliments (en lien avec un changement des habitudes alimentaires), mais également leurs préoccupations grandissantes envers l'information concernant la production et les méthodes de fabrication. Ceci implique de mettre davantage l'accent sur des facteurs tels que le type d'aliments du bétail utilisé (« 100 p. 100 de grains » ou « aucun sous-produit animal »), les pratiques de production organique, le contenu de gras *trans*, l'irradiation et l'utilisation d'ingrédients dérivés d'organismes génétiquement modifiés (OGM). L'ACIA continue d'adapter ses programmes et politiques en matière d'étiquetage des aliments afin de répondre aux demandes changeantes des consommateurs.

Appuyer la sécurité nationale et nord-américaine
La protection de la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et des ressources agricoles du Canada contre des actes terroristes délibérés et la coopération avec les nouvelles mesures de sécurité aux États-Unis sont devenues des priorités importantes aux yeux de l'ACIA. La *Loi sur le bioterrorisme* de la Food and Drug Administration américaine a imposé de nouvelles restrictions sur les envois de produits alimentaires et d'aliments du bétail en direction des États-Unis ou transitant par ce pays. L'ACIA était chargée de communiquer les détails et les conséquences de ces restrictions sur les producteurs et distributeurs canadiens.

Au Canada, l'attention accrue portée à la sécurité nationale, y compris la sécurité des frontières, modifie la façon dont les Canadiens importent ou expédient les aliments. En coopération avec d'autres paliers de gouvernement, l'Agence a travaillé à améliorer sa capacité générale d'intervention en cas d'urgence, à mettre à l'essai ses plans et procédures d'urgence et à instaurer des programmes pour aider le Canada à reprendre ses activités après une situation d'urgence.

Rehausser la capacité scientifique
L'ACIA a des réseaux de laboratoires et d'experts scientifiques qui lui sont indispensables pour réglementer les nouvelles technologies et s'y adapter, prendre des mesures à l'égard des nouveaux agents pathogènes et évaluer les risques présentés par les maladies animales ou les espèces envahissantes exotiques. L'ACIA fonde le développement de ses programmes et politiques sur des principes scientifiques éprouvés. En conséquence, elle doit continuer d'investir dans les recherches et les technologies qui lui permettront de s'acquitter de son mandat. Les réseaux de laboratoires et de scientifiques de l'ACIA exigent d'avoir accès à de nouvelles technologies et compétences pour pouvoir prévoir et répondre à de nouvelles menaces. Par exemple, en 2003-2004,

l'ACIA a mené des évaluations sur plusieurs analyses rapides utilisées pour diagnostiquer l'ESB dans le bétail.

Renouveler nos effectifs
Le champ scientifique au sein duquel l'ACIA opère exige le meilleur équipement et la plus grande compétence. Le marché de l'emploi étant hautement compétitif, la planification de la relève, y compris le recrutement, la formation et la rétention des personnes les plus qualifiées, est essentielle pour assurer la capacité de l'Agence de s'acquitter avec succès de son mandat. Parmi les tendances ayant une influence sur les stratégies de gestion des ressources humaines de l'Agence, il y a les changements démographiques et l'évolution vers une économie du savoir. En 2003-2004, l'ACIA a mis davantage l'accent sur la relève et la formation, deux éléments essentiels du renouvellement de ses effectifs.

3. RENDEMENT

3.1 Notre façon de planifier et d'établir les rapports

Pour atteindre ses objectifs, l'ACIA dispose d'un processus de planification comprenant un *Plan d'entreprise* pluriannuel et un *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) annuel. Dans son Rapport annuel, l'ACIA rend compte de ses réalisations en les comparant aux attentes en matière de rendement définies dans le RPP 2003-2004. De plus, le processus budgétaire du gouvernement fédéral exige l'établissement d'un *Rapport ministériel sur le rendement (RMR)*, qui donne les mêmes informations sur le rendement que le Rapport annuel. La rédaction de ces deux rapports est basée sur les principes exposés dans le *Guide de préparation – Rapports ministériels sur le rendement 2003-2004* du Secrétariat du Conseil du Trésor.

L'ACIA est en transition, passant d'un cadre de planification fondé sur trois secteurs d'activités (salubrité des aliments, santé des animaux et protection des végétaux) à un cadre fondé sur les objectifs stratégiques, tel qu'expliqué dans le *Plan d'entreprise 2003-2008* de l'Agence. Le RPP, le RMR et le Rapport annuel de 2004-2005 refléteront le nouveau cadre de planification et les nouveaux résultats stratégiques de l'Agence.

Cependant, pour pouvoir faire un rapport sur les résultats d'une manière qui soit cohérente avec les résultats qui avaient été planifiés (ou prévus), tel que mentionné dans le RPP 2003-2004, l'ACIA fonde le RMR et le Rapport annuel 2003-2004 sur le modèle de planification des trois secteurs d'activités. Des modèles logiques, qui se retrouvent à l'annexe 6.1, ont été développés pour chacun des secteurs d'activités. Les modèles logiques sont les fondations sur lesquelles des stratégies de mesure et d'évaluation du rendement sont élaborées. Ils expliquent comment les activités de l'Agence s'alignent sur les résultats clés et les résultats stratégiques et se traduisent en avantages pour les Canadiens. Le tableau suivant décrit les liens qui existent entre les secteurs d'activités, les programmes, les résultats clés et les mesures de rendement.

Résultats clés et mesures du rendement pour les secteurs d'activités/programmes

Secteur d'activités/ programme	Résultats clés	Mesures du rendement
Salubrité des aliments • Hygiène de la viande • Poissons et fruits de mer • Fruits et légumes frais • Produits transformés • Oeufs • Produits laitiers • Miel	L'industrie adopte des pratiques de gestion des risques. Les aliments satisfont aux exigences nationales et à celles de nos partenaires commerciaux. Les situations d'urgence et les incidents en matière de salubrité des aliments sont gérés de façon efficace. L'industrie se conforme aux règlements.	Taux de conformité des établissements et des produits alimentaires (domestiques, importés et exportés) agréés par le gouvernement fédéral; Nombre d'établissements agréés par le gouvernement fédéral ayant mis en œuvre un Système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP); Rappels d'aliments et réponse de l'ACIA aux situations d'urgence;

• Enquêtes sur la salubrité des aliments • Pratiques d'étiquetage équitables	Les intervenants comprennent la réglementation et les politiques et y souscrivent. Le public est sensibilisé à la salubrité des aliments et y contribue.	Mesures prises dans les cas de non-conformité; Niveau de sensibilisation du public (p. ex. les résultats de sondages et d'enquêtes).
Santé des animaux • Santé des animaux • Aliments du bétail	L'entrée au Canada de maladies réglementées est atténuée. La propagation de maladies animales réglementées est atténuée. Les situations d'urgence et les incidents en matière de santé des animaux sont gérés de façon efficace. Les animaux et produits animaux canadiens satisfont aux exigences nationales et internationales en matière de santé des animaux. L'industrie se conforme aux règlements. Les intervenants comprennent la réglementation et les politiques et y souscrivent. Le public est sensibilisé à la salubrité des aliments et y contribue.	Taux de conformité des établissements, des animaux et des produits animaux (domestiques, importés et exportés); Analyse des tendances des maladies (p. ex. les résultats d'activités de surveillance); Situations d'urgence en matière de santé des animaux et réponse de l'ACIA; Mesures prises dans les cas de non-conformité; Niveau de sensibilisation du public (p. ex. non-conformité aux points d'entrée).
Protection des végétaux • Protection des végétaux • Semences • Engrais	L'entrée au Canada de maladies et de ravageurs réglementés fait l'objet d'un contrôle. La propagation de maladies réglementées est atténuée. Les situations d'urgence et les incidents en matière de protection des végétaux et des produits végétaux sont gérés de façon efficace. Les végétaux et produits végétaux canadiens satisfont aux exigences nationales et internationales en matière de protection des végétaux. L'industrie se conforme aux règlements. Les intervenants comprennent la réglementation et les politiques et y souscrivent. Le public est sensibilisé à la salubrité des aliments et y contribue.	Taux de conformité des établissements et des produits végétaux (domestiques, importés et exportés); Analyse des tendances des maladies et des ravageurs (p. ex. les résultats d'activités de surveillance); Situations d'urgence en matière de protection des végétaux et réponse de l'ACIA; Mesures prises dans les cas de non-conformité; Niveau de sensibilisation du public (p. ex. la non-conformité aux points d'entrée).

3.2 Promotion de la conformité

En tant qu'organisme de réglementation, l'un des principaux moyens par lequel l'Agence canadienne d'inspection des aliments peut évaluer son rendement consiste à mesurer le degré de conformité avec les exigences législatives canadiennes en matière d'aliments, d'animaux et de végétaux. L'Agence évalue le niveau de conformité avec les lois et règlements grâce à des inspections et d'autres activités. Lorsqu'elle identifie une situation de non-conformité, elle prend les mesures d'exécution appropriées afin d'atteindre à nouveau la conformité, en vertu de ses pouvoirs statutaires et de l'autorité des représentants désignés par elle. Pour obtenir la mise en conformité, les inspecteurs peuvent également compter sur l'éducation, la publication d'informations et la consultation avec les parties touchées. Ces approches sont décrites en détail ci-dessous :

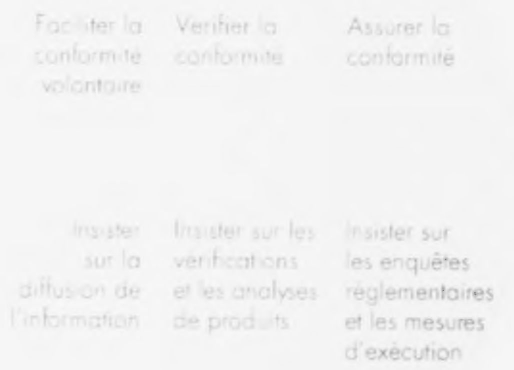

Comme les autres organismes de réglementation, l'ACIA vise un taux de conformité avec les exigences législatives de 100 p. 100. Reconnaissant que la santé et la sécurité du public constituent les plus hautes priorités, elle base ses opérations sur les risques, établissant des objectifs pour les régions qui présentent un faible taux de conformité et décrivant les améliorations attendues, année après année. Les ressources sont allouées en priorité afin de surveiller et de mettre en application la réglementation qui a l'impact le plus direct et le plus significatif sur la santé et la sécurité des Canadiens.

Afin de faciliter la conformité volontaire, l'Agence entreprend des activités d'éducation et de sensibilisation visant à augmenter le niveau de compréhension de l'industrie envers les exigences et normes réglementaires. Les activités de conformité permettent de vérifier si les établissements et les produits sont conformes aux lois et règlements applicables. Ceci comprend l'inspection et la vérification des établissements, ainsi que des activités d'analyses de produits.

Les activités d'exécution comprennent les mesures prises par l'ACIA afin d'encourager la conformité volontaire ou d'imposer des mesures correctives. Celles-ci comprennent des procédures telles que des avertissements, des détentions, des saisies, des rappels, le retrait des services d'inspection, des suspensions de permis ou l'annulation d'enregistrement, des injonctions, des poursuites et aussi, le cas échéant, des sanctions

administratives pécuniaires. Les interventions pour non-conformité ou insalubrité d'un produit vont des mesures correctives, y compris l'étiquetage approprié, jusqu'à l'interdiction d'importer le produit au Canada ou de l'exporter, en passant par son rappel ou sa destruction. En vertu des 13 lois fédérales sur les inspections et de leurs règlements respectifs qu'elle fait appliquer et exécuter, l'ACIA peut effectuer des enquêtes et des inspections réglementaires, imposer des sanctions pécuniaires et, dans les cas sérieux, transmettre des dossiers au ministère de la Justice afin de déterminer s'il y a lieu d'intenter des poursuites.

Comme pour toute activité de réglementation, la cause sous-jacente aux infractions varie entre l'ignorance de lois et le mépris délibéré. L'Agence adopte donc une variété d'approches afin d'atteindre le plus haut niveau possible de conformité.

Évaluation de la conformité

L'ACIA mesure le succès avec lequel elle s'acquitte de son mandat en évaluant et en vérifiant si les établissements et les produits nationaux et importés agréés sont conformes aux lois et règlements fédéraux. Les taux de conformité indiquent à quel point les parties réglementées respectent les statuts et leurs règlements afférents. L'Agence utilise une série d'indicateurs pour évaluer les niveaux de conformité au sein de l'industrie et des marchandises. Parmi les indicateurs clés, on retrouve la conformité des établissements, les résultats d'analyse de produits, les incidents et mesures d'exécution ou les rappels. Ces indicateurs sont brièvement décrits ci-dessous.

La **conformité des établissements** est évaluée à des moments bien précis, afin de déterminer la conformité avec les dispositions législatives. Les secteurs évalués varient selon les programmes mais comprennent certains éléments comme l'entreposage, la salubrité, l'hygiène, l'équipement et la fabrication.

L'**analyse de produits** indique le niveau de conformité des produits avec les exigences législatives. L'analyse de produits est menée en fonction de plans d'échantillonnage établis, en divers points de la chaîne alimentaire des produits domestiques, importés ou exportés. Ces plans et le type d'analyses requises varient selon les programmes et les marchandises et sont fondés sur des normes internationales, sur des protocoles fédéraux et sur les risques associés. Ceux-ci comprennent des normes de salubrité des produits, qu'ils soient alimentaires ou non. Parmi les exemples, on retrouve les analyses sur la formulation, les résidus de pesticides, la contamination microbienne, l'intégrité des emballages, l'étiquetage et le contenu net.

L'ACIA intervient auprès des parties réglementées en prenant des **mesures d'exécution** visant à recouvrer la conformité ou à améliorer leur niveau général de conformité. La quantité et le type de mesures d'exécution prises indiquent à quel point des parties réglementées ne remplissent pas leurs responsabilités et ils fournissent une indication sur la façon dont l'ACIA s'acquitte de son mandat législatif qui consiste à améliorer les niveaux généraux de conformité.

La consommation d'aliments non salubres peut rendre les Canadiens malades. Le rôle de l'ACIA est de les protéger contre ce risque. La quantité et le type des **incidents et rappels reliés à la salubrité des aliments** fournissent une autre indication du degré de conformité de l'industrie avec la réglementation et du niveau de sécurité relatif de l'approvisionnement alimentaire, à différentes étapes de la chaîne alimentaire.

Conséquences sur la planification

Dans la prochaine section du présent rapport, le rendement par résultats clés de chacun des secteurs d'activités est décrit et mesuré en fonction de la conformité ou d'autres indicateurs pertinents d'évaluation du rendement. À chaque fois qu'un besoin d'amélioration a été identifié, l'Agence a décrit la conséquence sur la planification à venir, sur laquelle on fera rapport dans le *Rapport sur le rendement* de l'année suivante.

3.3 Dépenses des secteurs d'activités

Au cours des dernières années, l'ACIA a reçu un financement supplémentaire significatif pour diverses initiatives et questions émergentes, notamment pour les exigences opérationnelles de base de l'ACIA, les mesures d'urgence en cas d'épidémies de maladies animales et végétales, les initiatives liées à la sécurité publique et à la lutte contre le terrorisme et les ententes sur les conventions collectives.

En 2003-2004, l'Agence a reçu environ 82 millions de dollars en financement supplémentaire au cours de l'année. Le cœur de ce nouveau financement était constitué des 50 millions de dollars annoncés dans le Budget fédéral 2003 pour permettre à l'Agence de remplir son rôle premier qui est d'assurer la salubrité des aliments. Plus de 11 millions de dollars ont été approuvés pour les mesures que le Canada a continué à prendre contre l'encéphalopathie spongiforme bovine. On a également augmenté de plus de 7 millions de dollars les autorisations législatives de compensation pour les propriétaires de troupeaux d'animaux et de vergers qui ont dû éliminer des animaux et des arbres en raison de maladies. De l'information supplémentaire et détaillée à propos des ressources, dépenses et analyses de l'Agence se trouve à la section 5 qui porte sur le rendement financier.

Le total des dépenses effectuées en 2003-2004 par l'ACIA dépasse de 37,1 millions de dollars celui de 2002-2003. Cet accroissement provient principalement de la multiplication des services fournis gratuitement à l'ACIA par d'autres ministères et organismes fédéraux et de l'augmentation des charges à payer pour des règlements de contrats et des amortissements de biens imminents.

Dépenses des secteurs d'activités	(en millions de $)	
Secteur d'activités	**2002-2003**	**2003-2004**
Salubrité des aliments	332,6	357,0
Santé des animaux	144,0	155,9
Protection des végétaux	89,0	89,8
Total	**565,6**	**602,7**

Les données sur les secteurs d'activités et les programmes présentés dans les sections 3.3 et 3.4 sont calculées sur la base de la comptabilité d'exercice, conformément aux Principes de comptabilité généralement admis. Ces données concordent avec les résultats des états financiers vérifiés de 2003-2004 de l'Agence, présentés dans le Rapport annuel 2003-2004 de l'Agence. Ces données diffèrent des résultats financiers de l'Agence calculés selon la *Méthode de la comptabilité de caisse modifiée*, que l'on retrouve aux tableaux 1 à 7 de la section 5.1. On trouvera une réconciliation des dépenses rapportées conformément à ces deux méthodes dans les états financiers du Rapport annuel 2003-2004 de l'ACIA sur le site Web à l'adresse
http:/www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/ar/ar04/6f.shtml

Dépenses par programme en 2003-2004

Les dépenses pour chacun des 14 programmes de l'Agence, selon les trois secteurs d'activités, sont présentées ci-dessous.

Dépenses par programme en 2003-2004

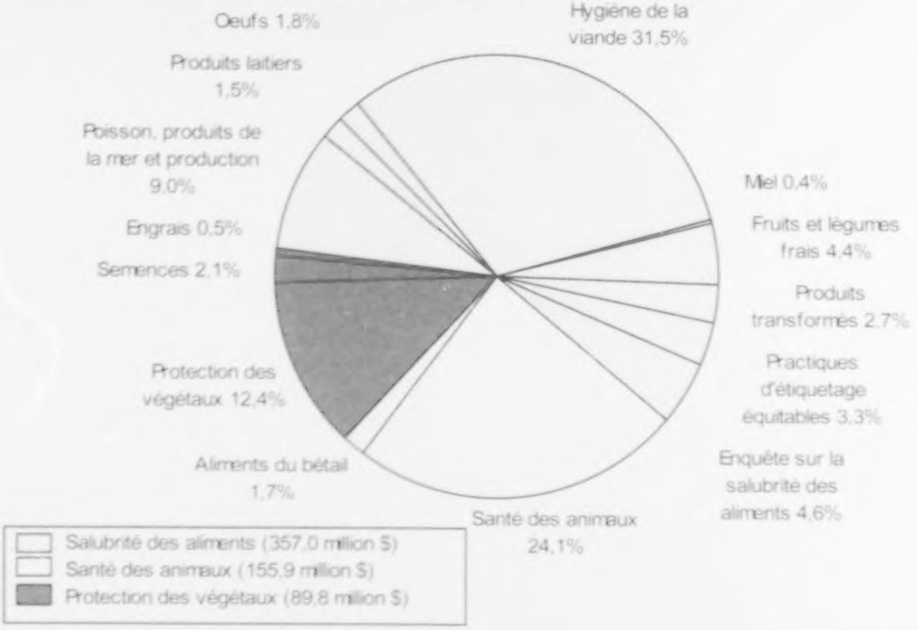

3.4 Rendement par secteur d'activités

3.4.1 Salubrité des aliments

Services rendus aux Canadiens

La salubrité des aliments constitue la grande priorité de l'ACIA. L'amélioration de la salubrité des aliments contribue à la santé publique en réduisant ou en atténuant les éclosions de toxi-infections alimentaires. Les programmes de salubrité des aliments permettent également de stimuler l'économie en affermissant l'excellente réputation nationale et internationale du Canada en tant que fournisseur de produits alimentaires salubres et de qualité.

L'ACIA élabore et met en œuvre des programmes et des services visant à protéger les Canadiens contre les risques évitables liés à la salubrité des aliments et s'assure que les urgences dans ce domaine sont gérées efficacement et que le public est sensibilisé à la question et y contribue. L'Agence doit donc avant tout vérifier que les producteurs, les fabricants, les importateurs et les distributeurs d'aliments se conforment aux règlements fédéraux en matière de salubrité alimentaire. Elle s'assure également que les importations d'aliments respectent les exigences canadiennes liées à la salubrité des aliments et que les exportations de denrées alimentaires respectent les attentes des partenaires commerciaux.

Programmes de salubrité des aliments

Le tableau suivant présente les neuf programmes de salubrité des aliments menés par l'ACIA.

Sommaire des activités et dépenses des programmes de salubrité des aliments

Programme	Texte faisant autorité	Activités	Dépenses en 2003-2004
Hygiène de la viande	*Loi sur l'inspection des viandes* *Loi sur les aliments et drogues* *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*	• Vérifier si l'industrie des viandes respecte les exigences législatives. • Établir des politiques et des normes de produits et de procédés (y compris des exigences en matière d'inspection) pour la viande et les produits carnés, les importateurs, les installations d'entreposage, les abattoirs et les établissements de transformation de la viande agréés par le gouvernement fédéral. • Enregistrer les établissements qui transforment de la viande en vue de l'exporter ou de la vendre dans d'autres provinces. • En cas de non-conformité, prendre des mesures coercitives.	Coût total du programme : 189,7 millions de dollars (31,5 p. 100 des dépenses de l'ACIA)

Poissons, produits de la mer et production	*Loi sur l'inspection du poisson* *Loi sur les aliments et drogues*	• Vérifier si l'industrie de transformation du poisson respecte les exigences législatives. • Établir des politiques et des normes de produits et de procédés (y compris des exigences en matière d'inspection) pour le poisson et les produits de la mer, les établissements de transformation du poisson et des produits de la mer agréés par le gouvernement fédéral, les importateurs, les véhicules utilisés pour le transport, les pêcheurs-emballeurs de poisson et les entrepôts frigorifiques. • Enregistrer les établissements qui transforment le poisson et les produits de la mer destinés à l'exportation ou à la vente dans d'autres provinces. • En cas de non-conformité, prendre des mesures coercitives.	Coût total du programme : 54,2 millions de dollars (9,0 p. 100 des dépenses de l'ACIA)
Enquête sur la salubrité des aliments	*Loi sur les aliments et drogues*	• Examiner les dangers possibles qui pourraient présenter un risque élevé pour le public (inclut la surveillance de certaines denrées, la vérification des contrôles de la salubrité de l'industrie alimentaire, des enquêtes sur les plaintes et de la conformité avec la Loi et son règlement). • En cas de non-conformité, prendre des mesures coercitives.	Coût total du programme : 27,6 millions de dollars (4,6 p. 100 des dépenses de l'ACIA)
Fruits et légumes frais	*Loi sur les produits agricoles au Canada* *Loi sur les aliments et drogues* *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*	• Vérifier si l'industrie des fruits et légumes frais respecte les exigences législatives. • Établir des politiques (y compris des exigences en matière d'inspection) pour les fruits et légumes frais, les importateurs et les installations de conditionnement. • Enregistrer les établissements qui conditionnent et expédient les fruits et légumes frais destinés au commerce interprovincial. • Réglementer le commerce interprovincial et international, décerner des permis aux fournisseurs du marché et établir et maintenir des normes de qualité. • Administrer le Conseil canadien d'arbitrage qui règle les différends commerciaux entre acheteurs et vendeurs. • En cas de non-conformité, prendre des mesures coercitives.	Coût total du programme : 26,4 millions de dollars (4,4 p. 100 des dépenses de l'ACIA)

Pratiques d'étiquetage équitables	*Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* *Loi sur les aliments et drogues*	• Protéger les consommateurs contre les pratiques commerciales trompeuses et déloyales et promouvoir une juste concurrence pour l'industrie, en établissant et en faisant appliquer les dispositions des Lois et règlements relatifs à la quantité nette, à la composition, à l'étiquetage et à la publicité. • Cibler les produits et établissements à risque élevé, inspecter et analyser les produits alimentaires, donner de l'information sur les exigences législatives aux fabricants, aux importateurs et aux détaillants et les encourager à établir des systèmes de contrôle pour assurer la conformité.	Coût total du programme : 20,2 millions de dollars (3,3 p. 100 des dépenses de l'ACIA)
Produits transformés	*Loi sur les produits agricoles au Canada* *Loi sur les aliments et drogues*	• Vérifier si les établissements de transformation de produits agréés par le gouvernement fédéral, les importateurs et les exportateurs respectent les exigences législatives. • Établir les normes pour les produits transformés, les établissements de transformation de produits agréés par le gouvernement fédéral, les importateurs et les exportateurs. • Enregistrer les établissements qui accordent une marque de catégorie ou préparent des produits de fruits, de légumes ou d'érable transformés et les vendent dans d'autres provinces ou à l'étranger. • En cas de non-conformité, prendre des mesures coercitives.	Coût total du programme : 16,2 millions de dollars (2,7 p. 100 des dépenses de l'ACIA)
Œufs	*Loi sur les produits agricoles au Canada* *Loi sur les aliments et drogues* *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*	• Vérifier si l'industrie ovocole respecte les exigences législatives. • Établir des exigences concernant l'enregistrement, l'exploitation et l'entretien des postes de classement et des usines de transformation des œufs agréés par le gouvernement fédéral et établir des politiques et des normes pour les œufs et les ovoproduits destinés aux marchés national et international. • Enregistrer les exploitations avicoles. • En cas de non-conformité, prendre des mesures coercitives.	Coût total du programme : 11,2 millions de dollars (1,8 p. 100 des dépenses de l'ACIA)
Produits laitiers	*Loi sur les produits agricoles au Canada* *Loi sur les aliments et drogues* *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*	• Vérifier si l'industrie laitière respecte les exigences législatives. • Établir les exigences pour l'enregistrement, l'exploitation et l'entretien d'établissements, le classement, l'inspection, l'emballage et l'étiquetage des produits laitiers et le commerce interprovincial et international. • Enregistrer les établissements laitiers. • En cas de non-conformité, prendre des mesures coercitives.	Coût total du programme : 9,3 millions de dollars (1,5 p. 100 des dépenses de l'ACIA)

Miel	*Loi sur les produits agricoles au Canada* *Loi sur les aliments et drogues*	• Vérifier si l'industrie canadienne du miel respecte les exigences législatives. • Établir des politiques sur l'enregistrement, l'exploitation et l'entretien des établissements de production de miel. • Enregistrer les établissements de production de miel. • En cas de non-conformité, prendre des mesures coercitives.	Coût total du programme : 2,2 millions de dollars (0,4 p. 100 des dépenses de l'ACIA)

Principaux partenaires en matière de salubrité des aliments

Ministères et organismes fédéraux : Afin de remplir son mandat en matière de salubrité des aliments, l'ACIA collabore étroitement avec Santé Canada (ministère responsable des politiques et des normes de salubrité des aliments), le ministère des Pêches et des Océans (responsable de la santé des animaux aquatiques et de la gestion des ressources halieutiques du Canada) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (pour appuyer le Cadre stratégique pour l'agriculture du Ministère). L'ACIA travaille également avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), qui a été récemment créée, afin de promouvoir un contrôle et une gestion efficaces des produits agricoles et alimentaires à nos frontières.

Gouvernements provinciaux et territoriaux : L'ACIA collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour partager le savoir-faire et coordonner les activités afin de faciliter la conformité avec les exigences législatives et la prestation de services efficaces d'inspection et d'intervention dans les situations d'urgence (p. ex. les rappels d'aliments).

Intervenants non gouvernementaux : L'ACIA travaille avec des producteurs, des transformateurs, des distributeurs et des consommateurs afin de déceler et de traiter les nouveaux problèmes de salubrité et d'étiquetage des aliments.

Organisations internationales et partenaires commerciaux : L'ACIA négocie et gère des dispositifs techniques avec d'autres pays afin de veiller à ce que les normes de salubrité des aliments aient un fondement scientifique et soient respectées de manière à assurer la salubrité des aliments tout en évitant toute interruption inutile du commerce. La négociation de ces dispositifs techniques s'effectue en collaboration avec nos partenaires fédéraux. Les négociations peuvent également se dérouler dans le cadre de tribunes internationales comme la Commission du *Codex Alimentarius*, des comités de l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALENA), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Discussion quadrilatérale sur l'innocuité des aliments.

Rendement en 2003-2004 par résultat clé

Les sections suivantes donnent un résumé du rendement par résultats clés dans le domaine de la salubrité des aliments. Vous trouverez de plus amples renseignements sur chacun des neuf programmes de salubrité des aliments de l'ACIA à l'adresse **http:/www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/ar/ar04/ar04f.shtml**

3.4.1.1 LE SECTEUR SE CONFORME AUX RÈGLEMENTS

En 2003-2004, l'ACIA a continué de vérifier si les denrées alimentaires nationales et importées respectaient les dispositions de la législation et de la réglementation fédérales. Les programmes d'inspection des aliments encouragent l'industrie à s'y conformer et effectuent des vérifications au moyen d'inspections d'établissements, d'analyses de produits, d'enquêtes sur la salubrité des aliments et de mesures d'exécution réglementaires. L'ACIA décourage par ailleurs les pratiques commerciales trompeuses et déloyales en faisant enquête sur les plaintes et en vérifiant le respect des dispositions des lois fédérales relatives à la quantité nette, à la composition, à l'étiquetage et à la publicité.

Inspections des établissements

Des inspections d'établissements agréés par le gouvernement fédéral, qui peuvent aussi consister à vérifier les programmes de salubrité des aliments de l'industrie, ont été effectuées dans les programmes suivants : Hygiène de la viande, Poissons et produits de la mer, Produits transformés (incluant le sirop d'érable), Œufs, Produits laitiers et Miel. Dans le cadre de chaque programme, l'ACIA évalue la conformité d'établissements à des moments précis afin de s'assurer qu'ils respectent les exigences législatives. Chaque programme a également recours à plusieurs indicateurs permettant d'évaluer le niveau à la fois de la conformité de l'industrie et de la prestation de services de l'ACIA. Quand l'ACIA constate qu'un établissement ne respecte pas la réglementation, elle prend les mesures prescrites dans chaque programme pour que le contrevenant corrige la situation. Elle peut aussi adopter des mesures supplémentaires, par exemple accroître le nombre d'inspections ou suspendre ou révoquer des permis.

Le tableau suivant résume les données disponibles sur le taux de conformité des établissements dans ces six programmes de salubrité des aliments. Ces taux, qui varient entre 78,2 et 99,4 p. 100, témoignent d'une conformité relativement élevée.

Conformité des établissements par programme d'inspection des aliments

Programme	Type d'établissement	Type d'inspection	Taux de conformité (%)	Comparaison par rapport à l'année précédente (%)
Hygiène de la viande	Abattoir, transformation de la viande, entrepôts	Cote de l'établissement	89,3	90,0
Poissons, produits de la mer et production	Transformation des poissons et des produits de la mer	Programme de gestion de la qualité (PGQ)	99,2	98,0

Produits transformés	Transformation des fruits, des légumes et de l'érable	Inspection en profondeur des établissements	90,4	95,5
Œufs	Postes agréés de classement des œufs en coquille	Cote de l'établissement	99,4	99,4
Produits laitiers	Établissements agréés par le gouvernement fédéral	Inspections en profondeur des établissements	78,2	93,9
Miel	Établissements agréés	Inspections en profondeur des établissements	93,5	99,0

En général, les taux de conformité sont comparables ou légèrement inférieurs à ceux de l'an dernier. La légère baisse du taux de conformité observée pour les établissements de production de miel et de produits transformés est attribuable à la mise en œuvre de nouvelles exigences relatives à la cote et à l'inspection des établissements. Selon ces nouveaux critères, des taux de conformité de 93,5 p. 100 pour le miel et de 90,4 p. 100 pour les produits transformés sont encore jugés élevés. La baisse du taux de conformité observée pour le programme des produits laitiers sera examinée plus en détail.

En 2003-2004, l'ACIA a poursuivi ses travaux sur la mise au point d'objectifs et d'indicateurs de rendement plus étoffés et plus détaillés. Dans le cadre de la mise en œuvre de son Cadre de gestion du rendement, elle a recueilli des renseignements supplémentaires sur le rendement visant la conformité des établissements de traitement des viandes. Elle a procédé à un examen détaillé des cotes mensuelles des établissements pour l'ensemble des 747 établissements agréés par le gouvernement fédéral.

Dans le système de cotation utilisé pour mesurer la conformité générale avec la réglementation, les cotes « AAA », « AA » et « A » indiquent que les établissements ont égalé ou dépassé les normes de la *Loi sur l'inspection des viandes* ou de son *Règlement*. Avec une cote « B », ils sont considérés comme étant à la limite de l'acceptabilité et avec un « C », comme ayant contrevenu à une ou plusieurs dispositions de la réglementation. Dans tous les cas, les aliments produits par les établissements doivent répondre aux normes de santé et de salubrité établies.

L'analyse des cotes des établissements a montré qu'en mars 2004, 89,3 p. 100 (667) des établissements avaient conservé une cote « A » ou supérieure tout au long de l'année et que 10,7 p. 100 (80) avaient reçu une cote « B » ou inférieure à un moment ou à un autre de l'année. L'ACIA exige des établissements cotés « B » et « C » de corriger leurs lacunes et de prendre des mesures correctives immédiates s'il y a un risque éventuel pour la salubrité des aliments. Les mesures prévues pour ces établissements comprennent l'élaboration d'un plan d'action détaillé pour remédier aux lacunes et une surveillance plus serrée de la part du personnel d'inspection de l'Agence. À ces mesures peut aussi s'ajouter la suspension de certaines des activités de l'établissement. Enfin, une incapacité

chronique des établissements cotés « B » et « C » de corriger leurs déficiences peut entraîner l'annulation de leurs permis d'exploitation ou de leur agrément dans le cadre du système fédéral d'inspection de la viande. Une cote « F » donne lieu à la suspension immédiate de toutes les activités de l'établissement jusqu'à ce qu'il prenne les mesures correctives qui s'imposent.

Analyses de produits

En 2003-2004, l'ACIA a analysé approximativement 40 000 échantillons d'aliments importés et nationaux pour surveiller le degré de salubrité et de qualité des denrées alimentaires disponibles au pays. Elle procède à des échantillonnages et à des analyses de produits dans chacun des neuf programmes de salubrité des aliments, selon des plans d'échantillonnage bien établis, fondés sur les risques. Les données tirées de ces analyses fournissent de l'information essentielle relativement à l'efficacité des programmes de salubrité des aliments ainsi qu'au niveau de protection fourni aux consommateurs canadiens. Les résultats sont statistiquement fiables pour ce qui est des secteurs ou parties de secteurs surveillés par l'ACIA. Toutefois, ceux qui sont obtenus à partir d'un échantillon de population limité dans les secteurs à responsabilité partagée entre l'ACIA et les provinces ou dans les secteurs où la plupart des établissements ne sont pas agréés pourraient ne pas être statistiquement représentatifs de l'ensemble du secteur. L'évaluation des résultats des analyses de produits livre également de l'information pour les enquêtes sur la salubrité des aliments, les rappels et l'élaboration de politiques.

Le tableau qui suit donne les résultats des programmes de surveillance des aliments pour ce qui est des résidus chimiques :

Taux de conformité en ce qui concerne les résidus chimiques, et activités de suivi, par programme d'inspection des aliments

Programme	Taux de conformité (%)	Type de violation	Activités de suivi
Produits laitiers	99,4	Concentrations élevées de certains métaux et éléments	Les violations dans les groupes des métaux et des éléments ne représentent pas un risque pour la santé et la salubrité en vertu du *Règlement sur les aliments et drogues*.
Œufs	99,9	Concentration de résidus de médicaments	On a procédé à une surveillance. Les échantillons du suivi étaient négatifs.
Fruits et légumes frais	98,9	Concentration élevée de certains métaux et éléments	Les violations dans les groupes des métaux et des éléments ne représentent pas un risque pour la santé et la salubrité en vertu du *Règlement sur les aliments et drogues*.
		Quantité de pesticides supérieure aux normes canadiennes en vigueur	On a procédé à une surveillance.

Viande et volaille	99,6	Résidus d'antibiotique et d'hormone de croissance	On a mis en place un échantillonnage dirigé et des échantillons de conformité. Au nombre des mesures correctives, mentionnons la détention des animaux, des condamnations et des inspections de suivi à la ferme.
Produits transformés	99,2	Niveaux élevés de mycotoxines	On a mis en place un échantillonnage dirigé et pris des mesures au niveau des importateurs.
		Niveaux élevés de certains métaux et éléments	Les violations dans les groupes des métaux et des éléments ne représentent pas un risque pour la santé et la salubrité en vertu du *Règlement sur les aliments et drogues*.
Miel	97,7	Dépassement des normes canadiennes en vigueur pour un médicament	On a pris des mesures de suivi, comme des alertes à l'importation, des rappels, un programme de « retenue et analyse », et un protocole de certification des pays.
Poissons et produits de la mer (nationaux)	98,3	Résidus de médicaments	On a mis en place un échantillonnage dirigé et des échantillons de conformité.
		Additifs alimentaires	
Poissons et produits de la mer (importés)	92,2	Résidus de médicaments dans les produits importés	On a mis en place un échantillonnage dirigé et des échantillons de conformité. Lorsqu'on constate qu'un produit importé n'est pas conforme, les expéditions subséquentes font toujours l'objet d'analyses obligatoires (alertes à l'importation).

La conformité générale dans l'ensemble des programmes est élevée. L'ACIA a entrepris des activités de suivi adéquates pour les violations qu'elle a constatées. Pour le miel, par exemple, l'analyse de produits a montré que pendant deux années de suite, ce produit affichait un taux de conformité inférieur à celui des autres groupes d'aliments. Les violations étaient liées à l'utilisation de médicaments à usage vétérinaire pour traiter des bactérioses touchant les abeilles. En 2002-2003, une grande partie du miel importé de Chine était contaminé par le chloramphénicol. En 2003-2004, on a relevé la présence de nitrofurane dans le miel provenant d'Argentine. Par suite de ces résultats, l'ACIA a procédé à des alertes à l'importation et à des rappels et a adopté un programme de « retenue et analyse » pour le miel importé de Chine. Elle a établi un protocole de certification avec l'Argentine pour le miel exporté au Canada. Tout miel contaminé a fait l'objet d'un rappel.

L'Agence procède également à des tests microbiologiques dans le cadre de ses activités d'analyse et de surveillance des produits. En cas de résultats positifs, elle prend des mesures pour empêcher la distribution des produits alimentaires contenant des agents pathogènes. Mentionnons comme exemple de suivi la détection de *Listeria monocytogenes* dans un échantillon de pépites de bœuf fumé prélevé et analysé dans le cadre du programme de surveillance des produits carnés importés prêts à manger. Les résultats ont entraîné un retrait du produit touché du marché canadien, ainsi qu'une

inspection de suivi à l'usine de fabrication et l'analyse des expéditions suivantes avant que la vente du produit ne soit autorisée au Canada. Le tableau suivant donne les résultats des tests microbiologiques pour les programmes de surveillance des aliments, y compris des exemples de violations et les activités de suivi connexes.

Taux de conformité en ce qui concerne les tests microbiologiques, et activités de suivi, par programme d'inspection des aliments

Programme	Taux de conformité (%)	Exemple de violation	Activités de suivi
Produits laitiers	95,3	Agents pathogènes, p. ex. *L. monocytogenes, S. aureus* dans des produits nationaux ou importés prêts à manger	Rappels, échantillonnage ciblé, examen des plans de mesures correctives et inspection d'installations
		Indicateurs de contrôle de la salubrité :Numérotation des colonies bactériennes aérobies ou quantité d'organismes coliformes supérieure à la norme	Échantillonnage ciblé et examen des bonnes pratiques de fabrication ainsi que de l'hygiène
		Stérilité commerciale, intégrité du contenant du lait en conserve	Rappels, échantillonnages ciblés et évaluation des mesures correctives
Miel	95,2	Présence de levure osmophile	Nouveau traitement ou vérification de l'information figurant sur l'étiquette ou retrait de la vente
Œufs	97,3	*Salmonella* spp. dans le milieu de traitement	Échantillonnage ciblé et examen de l'hygiène
		Colonies bactériennes aérobies dans l'eau de lavage des œufs	Échantillonnage ciblé et examen de l'hygiène
Hygiène de la viande	98,5	*L. monocytogenes* dans le milieu de transformation	Échantillonnage ciblé pour vérifier l'efficacité des mesures correctives et examen de l'hygiène
		Agents pathogènes dans les produits nationaux et importés prêts à manger	Rappels et échantillonnages ciblés pour vérifier l'efficacité des mesures correctives du marché, et examen du plan de mesures correctives
		E. coli O157:H7 dans la viande de bœuf crue	Rappels et examen du plan de mesures correctives
Fruits et légumes frais	99,8	*E. coli O157:H7, Salmonella* spp., *Listeria monocytogenes*	Rappels de produits (si possible) et examen des bonnes pratiques de fabrication et des bonnes pratiques agricoles

Produits transformés	88,5	Stérilité commerciale, intégrité du contenant des légumes importés en conserve	Distribution interdite, rappel et examen des pratiques d'importation
		Cellules à numération Howard dans les produits de la tomate	Aucune préoccupation en matière de salubrité. Le suivi de la violation de la réglementation a consisté à empêcher la distribution
Enquêtes sur la salubrité des aliments	95,8	Coliformes fécaux dans les germes	Échantillonnages ciblés, examen de l'hygiène et inspection des installations
		Pseudomonas aeruginosa dans l'eau embouteillée	Rappels, échantillonnages ciblés et inspections des installations
		Stérilité commerciale, intégrité du contenant des aliments hypoacides en conserve	Interdiction de la distribution, échantillonnage ciblé et examen des pratiques d'importation
Poissons et produits de la mer	97,7	Les types de violations sont variés; cependant, le taux de conformité des produits importés et nationaux est élevé	Tous les poissons et produits de la mer ayant fait l'objet d'analyses microbiologiques sont retenus en attendant les résultats de l'inspection. Il y a mise en vente du produit uniquement si les résultats sont satisfaisants.

Enquêtes sur la salubrité des aliments

Outre l'inspection des produits provenant d'établissements agréés par le gouvernement fédéral, l'ACIA met en application les dispositions en matière de salubrité des aliments de la *Loi sur les aliments et drogues*, qui prévoient des inspections, des enquêtes et des activités de gestion des situations d'urgence (c.-à-d. les rappels d'aliments) pour tous les aliments produits et importés au pays. Elle enquête sur les plaintes des consommateurs et des commerçants et, par l'entremise de ses comités scientifiques, consacre ses ressources d'inspection aux produits et aux établissements qui présentent les risques les plus grands pour les consommateurs.

En 2003-2004, au terme d'un exercice d'établissement des priorités fondé sur le risque, l'ACIA a entrepris ou poursuivi 16 projets sur la salubrité des aliments. Il s'agissait d'analyses de produits, d'inspections d'établissements ou de campagnes d'éducation de l'industrie. Les projets ont également donné lieu à l'établissement de listes de fabricants, d'importateurs ou de distributeurs de certains produits à soumettre prochainement à des inspections ou à un prélèvement d'échantillons. Le tableau ci-dessous résume les résultats de ces projets.

Résultats des projets de salubrité des aliments sur le plan de la conformité, et activités de suivi

Titre du projet	Niveau de conformité*	Activités de suivi en 2004-2005
Eau embouteillée	Élevé	Effectuer un échantillonnage du produit et des évaluations dans les nouvelles installations.
Inspection spéciale et projets d'échantillonnage pour les germes	Élevé	Continuer à sensibiliser l'industrie et effectuer des échantillonnages périodiques des produits et des évaluations d'établissements.
Cidre et jus de fruits non pasteurisés	Élevé	Continuer à sensibiliser l'industrie et effectuer des échantillonnages périodiques de produits et des évaluations d'établissements.
Aflatoxine	Élevé	Continuer à échantillonner les produits et à évaluer les pistaches importées.
Colorant alimentaire	Élevé	Continuer à échantillonner les produits et à évaluer ces produits et les entreprises qui ont déjà eu des problèmes de conformité.
Vitamination en acide folique obligatoire pour la farine et les pâtes alimentaires enrichies	Élevé	Continuer à échantillonner et à évaluer les produits importés et les établissements importateurs.
Enrichissement nutritif des préparations pour nourrissons et des préparations pour régime liquide	Élevé	Mettre l'accent sur l'échantillonnage des préparations pour nourrissons et des préparations pour régime liquide et les évaluations des établissements; et obtenir le profil de l'industrie des préparations pour régime liquide.
Métaux lourds dans les produits alimentaires importés, dans le secteur non agréé par le gouvernement fédéral	Élevé	Continuer à échantillonner les produits et à évaluer ce secteur.
Cyanobactéries	Modéré	Le nouveau *Règlement sur les produits de santé naturels* de Santé Canada est maintenant en vigueur. La responsabilité à l'égard de ce produit a été transférée à Santé Canada.
Produits végétaux conservés dans l'huile	Modéré	Continuer à évaluer les établissements au pays, à inspecter les importations et à échantillonner les produits.
Niveaux de résidus 3-MCPD et 1,3-DCP dans les sauces de soja et les sauces à saveur d'huître**	Modéré	Procéder à un échantillonnage de produits particuliers et à l'évaluation des établissements.

Aliments hypoacides ou aliments hypoacides acidifiés en conserve	Modéré	Continuer les évaluations des établissements au pays, les inspections des importations et l'échantillonnage de produits.
Arsenic dans les algues marines hijiki	Faible	Continuer à surveiller le marché pour vérifier si les mesures adéquates sont prises par l'industrie.
Projet de suivi après le rappel	Inconnu	Ce projet est en cours.
Produits de boulangerie conditionnés sous atmosphère appauvrie en oxygène	Inconnu	Ce projet se poursuivra en attendant l'établissement de normes adéquates par Santé Canada en consultation avec l'ACIA.
Viande fermentée prête à manger	Inconnu	Le projet est en cours.

* La conformité est fonction des résultats de l'échantillonnage des produits et des évaluations des établissements. Les cotes sont définies comme suit : Élevé : plus de 75 p. 100; modéré : entre 75 et 50 p. 100; faible : moins de 50 p. 100. On donne la cote « inconnu » aux projets en cours ou pour lesquels on recueille ou analyse encore des données.

** 3-monochloropropane-1,2-diol (3-MCPD) – carcinogène potentiel; 1,3-dichloropropanol (1,3-DCP) – potentiellement génotoxique.

Vous trouverez des renseignements plus détaillés sur chacun de ces projets à l'adresse **http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/invenq/invenqf.shtml**

Les inspections d'établissements et l'analyse de l'eau embouteillée importée et nationale constituent un exemple de projet où le niveau de conformité était élevé. Par conséquent, en 2004-2005, le projet mettra l'accent uniquement sur les nouveaux établissements. De même, une inspection des aliments importés en vue de déceler la présence de métaux lourds a révélé une conformité élevée. La détermination des niveaux de résidus 3-MCPD (un cancérigène potentiel) dans les sauces de soja et les sauces à saveur d'huître est un exemple de projet où le niveau de conformité était modéré. Dans ce cas, les violations étaient associées à un pays d'exportation particulier. Pour améliorer la conformité, le projet mettra l'accent en 2004-2005 sur les produits provenant de pays où on a relevé une faible conformité systématique. L'un des domaines de faible conformité concernait la présence d'arsenic dans les algues marines hijiki. L'ACIA a informé les intervenants de cette violation et surveillera le marché en 2004-2005 pour vérifier si des mesures correctives adéquates ont été prises.

L'exécution de ces projets prioritaires en 2003-2004 a permis à l'ACIA de contribuer à la salubrité des aliments au Canada en enquêtant sur les produits et les établissements potentiellement à risque et en prenant des mesures en cas de violations.

Pratiques d'étiquetage équitables

En 2003-2004, les inspections de l'ACIA portant sur les pratiques commerciales trompeuses et déloyales ont donné lieu à la mise en évidence de 12 390 violations dans des domaines comme la quantité nette, la composition, l'altération, l'information sur l'étiquette, l'étiquetage nutritionnel, l'étiquetage bilingue et les allégations trompeuses. Toutes les violations ont donné lieu à une sensibilisation des commerçants et à des

mesures d'exécution adéquates comme la saisie des produits et le recours à une action en justice.

Comme le montre le tableau ci-dessous, les taux de conformité pour la quantité nette, la composition et la publicité se sont tous améliorés au cours des trois dernières années. Les taux de conformité de l'étiquetage sont toutefois faibles et continuent de nécessiter des activités ciblées afin d'inciter l'industrie à mieux se conformer aux exigences législatives. L'amélioration de la conformité de la publicité est le résultat d'inspections accrues et, dès lors, de la conformité avec les exigences relatives aux annonces des détaillants et au matériel promotionnel.

Taux de conformité en ce qui concerne la quantité nette, la composition, l'étiquetage et la publicité

Année	Taux de conformité de l'industrie (%)*			
	Quantité nette	Composition	Étiquetage	Publicité
2003-2004	87,2	85,0	63,2	88,4
2002-2003	81,6	81,8	54,5	75,1
2001-2002	86,1	82,6	68,3	67,8

* Comme les inspections visent les produits et établissements à risque élevé, les données ci-dessus ne témoignent pas de la conformité du marché en général.

L'ACIA a également entrepris plusieurs projets ciblés visant à donner lieu à des améliorations dans des domaines précis où la conformité est faible. Par exemple, les enquêtes sur l'étiquetage de la date (p. ex. meilleur avant telle date) des produits alimentaires ont révélé un taux de conformité d'à peine 72,4 p. 100. Les agents de l'ACIA ont pris des mesures d'exécution adéquates, entre autres des poursuites, dans les cas où aucune date n'apparaissait sur le produit ou que l'information était illisible, inadéquate ou frauduleuse. En vue d'améliorer la conformité dans ce domaine, ce projet se poursuivra en 2004-2005. Dans le cadre d'un autre projet prioritaire pour 2003-2004, des échantillons de viande hachée ont été analysés et on a constaté que 15,6 p. 100 d'entre eux renfermaient de la viande d'autres espèces (p. ex. du porc dans du bœuf haché). Par suite des activités de conformité de l'ACIA dans ce domaine, la plupart des chaînes de magasins de vente au détail ont instauré des procédures de contrôle pour s'assurer que les viandes hachées qu'elles vendent ne sont pas altérées. Des inspections sélectives seront menées en 2004-2005 pour vérifier la conformité dans ce domaine. Enfin, les inspections de produits de nutrition sportive (aliments visant à accroître la performance physique) ont continué à faire état d'un niveau élevé de non-conformité pour ce qui est de l'ajout non autorisé de vitamines, de minéraux, d'acides aminés ou de caféine ainsi que des allégations de médicament ou de performance non autorisés ou non fondés. Les activités d'inspection de l'ACIA dans ce domaine ont amené de nombreux fabricants et importateurs à établir des procédures de contrôle pour assurer la conformité des produits qu'ils vendent. Cependant, la forte hausse de la variété et du volume de ces

produits et la surveillance que continue de mener l'ACIA auprès des fabricants et des établissements soupçonnés d'être en infraction expliquent le faible taux de conformité. Pour suivre la cadence des nouveaux produits de nutrition sportive, l'ACIA continuera à mettre en œuvre des activités d'inspection à tous les niveaux du circuit de distribution en 2004-2005.

Mesures d'exécution

Outre les divers avertissements, les rétentions, les saisies, les rappels et d'autres mesures visant à obtenir la conformité en 2003-2004, l'ACIA a effectué 226 enquêtes officielles en vertu de la *Loi sur les produits agricoles au Canada*, de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*, de la *Loi sur l'inspection du poisson*, de la *Loi sur les aliments et drogues* et de la *Loi sur l'inspection des viandes* en vue d'entamer des poursuites au besoin. Par suite de ces enquêtes, 68 poursuites ont été engagées, qui ont abouti à un total de 46 condamnations en 2003-2004 pour des infractions telles que la vente de produits étiquetés de manière erronée, fallacieuse ou trompeuse, l'importation d'aliments non déclarés ou le transport de produits sans autorisation appropriée. Les amendes infligées par les tribunaux pour ces condamnations se chiffrent à 302 000 $. Parmi les poursuites restantes, plusieurs sont encore devant les tribunaux.

Sur son site Web à l'adresse ci-dessous, l'ACIA tient une liste complète des bulletins d'information sur les poursuites judiciaires, qui sont publiés à chaque condamnation : **http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/projud/projudf.shtml**

Amende de 100 000 $ infligée à Westfair Foods pour avoir réétiqueté des produits carnés et modifié les dates sur ces produits

Le 23 octobre 2003, WestFair Foods Ltd. (en affaire sous le nom de The Real Canadian Superstore) a été reconnu coupable par la cour provinciale de Victoria de cinq chefs d'accusation d'infraction à la *Loi sur les aliments et drogues*. L'entreprise s'est vu infliger une amende de 20 000 $ pour chaque chef d'accusation, pour un total de 100 000 $ pour l'étiquetage erroné ou trompeur de produits carnés.

En septembre 2002, l'ACIA a procédé à l'inspection du Real Canadian Superstore à Langford, en Colombie-Britannique, après avoir reçu une plainte d'un consommateur. Pendant l'inspection, l'Agence a trouvé 16 paquets d'agneau de Nouvelle-Zélande offerts en vente le 17 septembre 2002 et qui avaient été réétiquetés au magasin de sorte que l'étiquette supérieure recouvrait complètement l'information de l'étiquette en dessous. Les nouvelles étiquettes comportaient de nouvelles dates « emballé le », ce qui faisait paraître le produit plus frais qu'il ne l'était. Par ailleurs, le magasin a réétiqueté six paquets de pilons de poulet Club Pack afin de modifier la date « emballé le ».

En vertu de la *Loi sur les aliments et drogues*, les produits et aliments préemballés doivent être étiquetés de manière exacte afin qu'aucune information trompeuse concernant le contenu ne figure sur l'emballage. L'ACIA travaille avec diligence pour faire en sorte que les consommateurs ne soient pas induits en erreur.

3.4.1.2 LES ALIMENTS SONT CONFORMES AUX EXIGENCES DU CANADA ET DE SES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Outre son engagement à l'égard de la salubrité des produits nationaux et importés, l'Agence s'engage également à vérifier si les aliments exportés répondent aux normes canadiennes rigoureuses et aux normes d'autres pays. À l'appui des intérêts économiques

des producteurs canadiens, les activités de certification des exportations de l'ACIA facilitent l'accès de produits canadiens salubres et de qualité aux marchés étrangers. L'ACIA travaille également avec les autorités réglementaires d'autres pays pour promouvoir la compréhension mutuelle des exigences du Canada et des autres pays en matière d'importation.

Certification des exportations

La certification des exportations constitue un moyen de donner aux organismes de réglementation des gouvernements étrangers l'assurance que les produits exportés du Canada satisfont à leurs exigences. L'ACIA délivre des certificats d'exportation dans le cadre de plusieurs programmes alimentaires. Pour certains programmes (p. ex. viande), la certification des exportations est obligatoire. Dans d'autres domaines (p. ex. produits transformés), la certification n'est assurée que lorsque le pays importateur l'exige. Ces certificats sont délivrés uniquement lorsque les expéditions satisfont aux exigences d'autres gouvernements.

Le taux de conformité des produits pour la certification des exportations est l'un des indicateurs de rendement. Bien qu'on ne dispose pas actuellement de ce taux pour tous les produits, cet indicateur a été intégré au Cadre de gestion du rendement de l'ACIA pour les poissons et les produits de la mer. Les données disponibles font état d'un taux de conformité général de 89 p. 100 en 2003-2004. En les examinant de plus près, on constate, cependant, que le taux de conformité des trois premiers trimestres est de 97 p. 100. Cette baisse spectaculaire que l'on obtient en prenant en compte le quatrième trimestre est due à un taux de rejet anormalement élevé dans la région de l'Atlantique. Une enquête a lieu actuellement. Les produits jugés non conformes sont rejetés et ne sont pas certifiés. Les motifs du rejet sont entre autres la non-conformité en ce qui a trait à la qualité du produit, à l'étiquette, à la salubrité et à la santé ou le non-respect d'exigences particulières du pays étranger. Avec la mise en œuvre généralisée du Cadre de gestion du rendement de l'ACIA, on pourra suivre cette tendance de manière plus précise dans les années à venir.

Le tableau suivant présente les activités particulières menées par l'ACIA pour vérifier si les aliments exportés satisfont aux exigences du Canada et de ses partenaires commerciaux. Il montre que dans l'ensemble, l'ACIA a réussi à faciliter l'accès des produits canadiens au marché.

Sommaire des activités de certification des exportations par programme d'inspection des aliments

Produit	Activités de certification	Résultats obtenus
Produits frais	20 275 expéditions d'oignons, de pommes de terre et de tomates de grande culture destinées à l'exportation ont été inspectées et certifiées selon les exigences des États-Unis	Accès facilité des produits canadiens au marché des États-Unis
Produits transformés	Délivrance de 392 certificats d'exportation pour avoir répondu aux exigences des partenaires commerciaux	Facilitation de l'exportation de produits transformés canadiens vers les marchés internationaux
Œufs	Produit certifié qui satisfait aux normes de qualité et de salubrité du Canada ainsi qu'aux exigences des pays importateurs	Facilitation de l'exportation de 10,7 millions de kg d'œufs conditionnés dans 26 pays.
Viande	On estime que le nombre de certificats d'exportation délivrés en 2003-2004 pour les produits carnés a diminué en raison des restrictions à l'importation imposées au Canada par suite des cas de maladie de la vache folle et de grippe aviaire.	Négociation d'un nouvel accès aux marchés étrangers.
Poissons	Délivrance de plus de 32 000 certificats d'exportation pour les poissons et les produits de la mer	Facilitation de l'exportation de poissons et de produits de la mer dans 109 pays.
Miel	Certification de cinq expéditions de miel.	Facilitation de l'exportation de miel canadien vers les marchés internationaux
Produits laitiers	Délivrance de 2 616 certificats pour divers produits laitiers, comme du fromage, de la poudre de lait écrémé et du lait évaporé	Facilitation de l'exportation vers plusieurs pays, entre autres les États-Unis, l'Union européenne (UE) et la Libye.

Promotion d'une compréhension mutuelle des exigences canadiennes et étrangères en matière d'importation

L'ACIA établit et maintient plusieurs ententes bilatérales avec des pays étrangers. Certaines d'entre elles portent sur la reconnaissance mutuelle des systèmes d'inspection de certains produits. Ces ententes prévoient des vérifications des systèmes canadiens par les pays étrangers et des vérifications des systèmes d'inspection étrangers par des responsables canadiens en vue de vérifier si les exigences respectives sont satisfaites.

Par exemple, en 2003-2004, l'ACIA a travaillé avec des équipes d'inspecteurs de nombreux pays (entre autres les États-Unis, le Panama, le Costa Rica et la Russie) qui se sont rendus au Canada pour évaluer certains établissements canadiens de traitement des viandes. Les autorités russes ont examiné 18 abattoirs de porcs et établissements de désossage et de découpe : elles en ont trouvé 17 satisfaisants et en ont rejeté un. Les autorités des États-Unis ont visité 31 établissements de traitement des viandes et exigé que sept d'entre eux prennent des mesures correctives pour pouvoir continuer à exporter

vers les États-Unis. Par ailleurs, les autorités américaines ont évalué six usines de traitement des œufs. Toutes ont obtenu des résultats satisfaisants et poursuivent leurs exportations vers les États-Unis. En juillet 2003, l'Office alimentaire et vétérinaire de la Commission européenne a procédé à une vérification du Programme canadien de contrôle sanitaire des mollusques. Par suite de la vérification, les installations de production de produits de la mer du pays ont maintenu leur statut d'approbation pour l'exportation de mollusques bivalves (p. ex. des moules, des praires et des huîtres) vers l'Union européenne.

Pour évaluer la capacité des pays étrangers de satisfaire aux exigences législatives du Canada, l'ACIA a examiné le système d'inspection de la viande de volailles de la Thaïlande, en visitant 11 abattoirs de poulets et de canards et établissements de transformation. En vertu de l'*Accord vétérinaire entre le Canada et l'Union européenne*, l'ACIA a également approuvé divers systèmes d'inspection de la viande de 15 États membres. Les travaux sont en cours relativement à l'approbation des systèmes d'inspection de la viande de la Roumanie, du Chili, d'Israël et de l'Australie. Des responsables de l'ACIA se sont également rendus chez les agriculteurs mexicains pour examiner leurs pratiques agricoles dans le cadre du programme de certification du cantaloup de l'Agence. Les agriculteurs approuvés ont pu exporter des cantaloups au Canada.

3.4.1.3 L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE ADOPTE DES PRATIQUES DE GESTION DES RISQUES

L'ACIA a recours à plusieurs approches pour inciter l'industrie à adopter des pratiques de gestion des risques, depuis des prescriptions d'exigences législatives jusqu'à une approche volontaire. Le choix de l'outil dépend de plusieurs facteurs, entre autres le risque associé au produit, le degré de conformité de l'industrie, les compétences législatives en place et la demande sur le marché.

Les principes d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP) constituent l'un des outils dont l'ACIA fait la promotion pour éviter les problèmes de salubrité des aliments, qu'ils soient biologiques, physiques ou chimiques. Dans les systèmes reposant sur les principes HACCP, le principal objectif de l'ACIA et de l'industrie consiste à mieux comprendre, relever et contrôler les risques que présente le processus de production d'aliments et de réduire les risques pour les consommateurs en surveillant de près ces « points critiques ».

L'ACIA incite l'industrie et, dans certains cas, l'oblige en vertu de lois à adopter des pratiques de gestion des risques ayant un fondement scientifique. L'approche HACCP exige de l'industrie qu'elle assume une plus grande responsabilité en comprenant mieux les risques éventuels associés à la production et en relevant et en atténuant avec efficacité ces risques. La mise en œuvre de l'approche HACCP par l'industrie permet à l'Agence de passer d'une approche d'inspection traditionnelle à une approche axée sur la vérification, tout en maintenant un pouvoir de réglementation.

Les programmes reposant sur les principes HACCP sont obligatoires pour la production de poissons et de produits de la mer, tandis qu'un système de gestion de la qualité est obligatoire pour les établissements de transformation du poisson agréés par le

gouvernement fédéral. L'ACIA est également en train de modifier son Règlement sur l'inspection des viandes afin d'imposer l'approche HACCP à tous les établissements de transformation des viandes et de la volaille agréés par le gouvernement fédéral.

Cependant, l'adoption de systèmes reposant sur l'approche HACCP demeure volontaire pour la majorité des installations agréées par le gouvernement fédéral. Par conséquent, leur mise en œuvre dépend de la volonté de l'industrie d'en adopter les principes et de la capacité de l'ACIA d'examiner et de reconnaître les systèmes reposant sur les principes HACCP de chaque industrie.

Mise en œuvre de programmes HACCP reconnus par le gouvernement fédéral, par programme d'inspection des aliments

Programme	Approche d'inspection de l'ACIA	Installations agréées par le gouvernement fédéral en 2003-2004**	Systèmes HACCP reconnus en 2002-2003	Systèmes HACCP reconnus en 2003-2004
Hygiène de la viande* (viande)	Programme d'amélioration de la salubrité des aliments (PASA) (facultatif)	689	351	402
Hygiène de la viande (volaille)	Programme modernisé d'inspection de la volaille (facultatif)	58	12	14
Poissons et produits de la mer (nationaux)	Programme de gestion de la qualité (PGQ) (obligatoire)	935	945	935
Poissons et produits de la mer (importations)	Programme de gestion de la qualité des importateurs (PGQI) (facultatif)	1 069***	18	18
Produits transformés	PASA (facultatif)	614	38	47
Œufs	PASA (facultatif)	343	14	14
Miel	PASA (facultatif)	188	2	3
Produits laitiers	PASA (facultatif)	289	47	52

* L'obligation prochaine d'adopter un système HACCP et les exigences des pays importateurs contribuent au taux élevé de mise en œuvre du système HACCP dans le secteur de la viande.

** Le nombre d'établissements agréés par le gouvernement fédéral peut changer de jour en jour à mesure que des établissements viennent s'y ajouter ou se voient retirer leur agrément.

*** Importateurs agréés

Le tableau ci-dessus montre des niveaux différents de mise en œuvre d'un programme reposant sur les principes HACCP selon le secteur industriel. Les établissements de transformation des viandes agréés par le gouvernement fédéral, par exemple, affichent un taux élevé de reconnaissance du système HACCP (55 p. 100) par rapport à d'autres programmes facultatifs. Deux cent dix autres établissements de transformation des viandes (28 p. 100) sont en train d'obtenir la reconnaissance de leur système. Ce taux élevé de mise en œuvre du système HACCP est prévu, car l'industrie se prépare à l'adoption d'exigences obligatoires en la matière. La mise en œuvre de systèmes HACCP est également encouragée en raison des exigences des pays importateurs, comme les États-Unis.

Le Programme national de gestion de la qualité des poissons et des produits de la mer est un programme obligatoire, et par conséquent, sa mise en œuvre est totale. Le Programme de gestion de la qualité pour les importateurs de poissons et de produits de la mer demeure facultatif. Cependant, sur les 1 069 importateurs agréés de poissons et de produits de la mer, les 18 qui ont mis en œuvre le programme sont à l'origine d'environ 20 p. 100 des importations de poissons et de produits de la mer au Canada.

La mise en œuvre de systèmes HACCP dans les secteurs des œufs, des produits laitiers, du miel et des produits transformés demeure facultative pour l'instant. Le nombre d'établissements ayant obtenu la reconnaissance de leur système dans le cadre de ces programmes est encore relativement faible. Cependant, on compte un certain nombre d'établissements qui sont en plein processus de reconnaissance. En raison des pressions du marché national et international à la hausse, le nombre d'établissements reconnues pourrait continuer à augmenter.

Outre la mise en œuvre du système HACCP dans les établissements de transformation et de production, l'Agence a élaboré et gère actuellement un processus de reconnaissance pour les programmes de salubrité des aliments à la ferme (SAF) adoptés par l'industrie à l'appui des objectifs du Cadre stratégique pour l'agriculture. L'adoption de l'approche SAF est facultative et incite l'industrie à élaborer un programme utilisant les principes HACCP comme guide. En 2003-2004, sur les 18 organismes de production nationaux qui devaient participer au programme SAF, cinq en étaient à la première étape du processus de reconnaissance SAF, à savoir l'examen technique. Au cours de la prochaine année, l'ACIA prévoit qu'au total, neuf associations nationales de producteurs auront terminé l'examen technique. Le programme progresse bien.

3.4.1.4 LES URGENCES ET LES INCIDENTS LIÉS À LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS SONT GÉRÉS AVEC EFFICACITÉ

Parmi les priorités les plus élevées de l'ACIA figure la protection des Canadiens contre les risques sanitaires évitables tels que ceux associés à l'insalubrité des aliments. Les risques pour les consommateurs peuvent venir d'allergènes non déclarés sur l'étiquette de l'aliment, d'agents pathogènes microbiologiques, de matières étrangères, d'additifs non autorisés ou de contaminants chimiques.

Les rappels d'aliments et l'amélioration de la marche à suivre en cas d'urgence constituent les éléments clés de la gestion efficace des urgences et des incidents liés à la salubrité des aliments.

Protection des aliments pendant la panne générale d'électricité

Au cours de la panne d'électricité qui a frappé de nombreuses régions de l'Ontario en août 2003, des employés de l'ACIA ont travaillé à partir de leur domicile pour coordonner plusieurs enquêtes sur la salubrité des aliments; ils ont émis quatre rappels.

Rappels d'aliments

Le rappel d'aliments est un mécanisme utilisé par l'ACIA pour gérer les risques posés par des aliments insalubres, une altération possible ou des ingrédients non déclarés (p. ex. un allergène). Les rappels peuvent être effectués au niveau du commerçant ou du consommateur et visent à retirer de la vente, de la distribution et de la consommation les aliments qui posent un risque inacceptable de salubrité pour les consommateurs. L'analyse des tendances des rappels d'aliments constitue l'un des éléments utilisés pour actualiser ou élaborer des politiques dans les divers programmes de produits alimentaires de l'ACIA.

La plupart des rappels d'aliments s'effectuent avec la participation volontaire de l'entreprise qui procède au rappel. Ces rappels peuvent être déclenchés par l'industrie ou par d'autres organisations gouvernementales informant l'Agence d'une situation, ou par des résultats d'analyse reçus dans le cadre d'un programme d'échantillonnage. Ils peuvent également être déclenchés par l'information recueillie par les inspecteurs sur le terrain et les agents de conformité ou encore par suite de plaintes de consommateurs.

Enquêtes sur la salubrité des aliments et rappels entre 2001 et 2004

Année	Nombre d'enquêtes	Rappels
2001–2002	4 462	474
2002–2003	4 961	381
2003–2004	4 526	343

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire peut, en vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, ordonner à une entreprise de rappeler un produit s'il croit que celui-ci présente un risque pour la santé du public, des animaux ou des végétaux. Sur les 2 233 rappels coordonnés par l'ACIA depuis 1997, seulement six ont nécessité des ordonnances de rappel, ce qui témoigne d'un degré élevé de coopération entre l'ACIA et l'industrie alimentaire lorsqu'on relève un risque pour la santé humaine.

L'une des principales mesures utilisées par l'ACIA pour évaluer si elle gère efficacement les risques pour la salubrité des aliments est la rapidité avec laquelle elle donne suite aux situations exigeant un rappel de catégorie I. Ce type de rappel correspond à des situations où l'on a toutes les raisons de croire que l'utilisation d'un produit non conforme ou le fait de lui être exposé entraînera des conséquences graves pour la santé, ou la mort. Selon la norme établie concernant la rapidité avec laquelle on procède à un rappel de catégorie I, les avertissements publics doivent être diffusés dans les 24 heures suivant la décision de rappel. L'ACIA a respecté cet objectif à chaque fois, 92 p. 100 des avertissements publics ayant été diffusés dans un délai de moins de huit heures.

En 2003-2004, l'ACIA a coordonné 4 526 enquêtes sur la salubrité des aliments, l'étiquetage et la fraude, qui ont donné lieu à 343 rappels. L'Agence analyse les

tendances des rappels selon les groupes de produits et les raisons du rappel par rapport au nombre total de rappels.

Pendant l'exercice 2003-2004, par rapport à l'exercice précédent, les rappels se sont répartis comme suit dans les différents groupes de produits :

Rappels par groupe de produits

	Nombre de rappels 2003-2004	Nombre de rappels 2002-2003
Confiserie et noix	62 (18,1 %)	92 (24,1 %)
Viande et volaille	62 (18,1 %)	37 (9,7 %)
Fruits et légumes transformés	50 (14,6 %)	73 (19,2 %)
Épices et condiments	39 (11,4 %)	13 (3,4 %)
Céréales et produits de boulangerie	32 (9,3 %)	46 (12,1 %)
Produits de la mer	32 (9,3 %)	27 (7,1 %)
Boissons	19 (5,5 %)	15 (3,9 %)
Érable	16 (4,7 %)	14 (3,7 %)
Produits laitiers	14 (4,1 %)	16 (4,2 %)
Autres (p. ex. aliments pour bébé, produits à base d'herbes médicinales)	9 (2,6 %)	15 (3,9 %)
Miel	5 (1,5 %)	27 (7,1 %)
Légumes frais	3 (0,9 %)	5 (1,3 %)
Œufs et produits d'œufs	0 (0 %)	1 (0,3 %)
Total	**343**	**381**

Les raisons des rappels par rapport aux données de l'an dernier sont les suivantes :

Répartition des rappels de produits alimentaires par risque

Risque	**Nombre de rappels 2003-2004**	**Nombre de rappels 2002-2003**
Allergène	105 (31 %)	158 (41 %)
Chimique	96 (28 %)	89 (23 %)
Microbiologique	55 (16 %)	78 (21 %)
Étranger	48 (14 %)	38 (10 %)
Autre	39 (11 %)	18 (5 %)
Total	**343**	**381**

La répartition des rappels peut grandement fluctuer d'une année à l'autre. Cependant, il convient de noter qu'en 2002-2003 et 2003-2004, le nombre le plus élevé de rappels visait le groupe des confiseries et des noix. Un examen de la cause des rappels dans chaque groupe montre que la plupart des rappels étaient liés à des allergènes non déclarés.

La contamination chimique constituait la deuxième cause principale de rappels en 2003-2004, surtout en raison de la présence de patuline (une mycotoxine associée à une moisissure) décelée dans plusieurs échantillons de cidre de pomme, ainsi que de la présence de 3-MCPD (un cancérigène potentiel) dans les sauces de soja.

En 2003-2004, les principales causes de contamination microbiologique étaient les bactéries *Salmonella* et *Listeria*. On a décelé la présence de la bactérie *Salmonella* dans des aliments comme les graines de sésame, les germes de luzerne et le tahini transformé. La bactérie *Listeria* a été décelée dans des aliments prêts à manger comme le fromage, le saumon fumé et les produits de la viande et de la volaille. En 2003-2004, trois rappels étaient attribuables à la présence d'*E. coli O157:H7* dans des produits carnés par rapport à sept l'année précédente.

Le 22 décembre 2003, un important détaillant de l'Ouest canadien a informé l'ACIA d'une menace non confirmée d'altération de dindes congelées. Le détaillant a immédiatement commencé à examiner ses dindes et a contacté la police et l'ACIA. Les trois parties ont uni leurs efforts pour enquêter sur cette affaire et informer les consommateurs du risque possible. Par conséquent, le 23 décembre 2003, le détaillant a émis un avertissement au public, affiché dans le site Web de l'ACIA, prévenant les consommateurs de la menace d'altération non confirmée.

L'ACIA a recours à l'analyse des données sur les rappels pour établir des priorités fondées sur les risques. Par exemple, le comité des sciences de la salubrité des aliments de l'Agence utilise les données sur les rappels pour mettre au jour les risques et établir la fréquence probable de ces risques. L'information tirée des rappels est également utilisée pour élaborer des projets et des stratégies. Mentionnons par exemple en 2003-2004 le projet de suivi postérieur aux rappels de l'ACIA, qui mettait l'accent sur les entreprises qui avaient déjà dû procéder à des rappels par le passé. L'objectif du projet était de vérifier si ces entreprises avaient pris des mesures adéquates pour corriger la situation qui avait donné lieu au rappel et avaient adopté des mesures permanentes pour assurer dorénavant la conformité avec les exigences en matière de salubrité des aliments.

Après un rappel, l'ACIA procède à des vérifications de l'efficacité du rappel pour surveiller les mesures prises par les entreprises en question pour retirer les produits touchés du marché canadien. Ces vérifications visent à protéger davantage le consommateur en vérifiant si les détaillants et les distributeurs ont été informés du rappel et ont retiré de la vente le produit visé.

En 2003-2004, l'ACIA a procédé à 9 056 vérifications de l'efficacité des rappels. Dans la plupart des cas, l'ACIA a constaté que le produit visé avait été retiré rapidement et efficacement du marché. Lorsque les produits rappelés étaient encore en vente, ou qu'un détaillant n'avait pas été informé du rappel, le produit a été retiré de la vente et l'entreprise effectuant le rappel a été priée de prendre des mesures correctives.

Pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses vérifications de l'efficacité des rappels, l'Agence a entrepris un examen de la politique. Cet examen a donné lieu à une réduction

du niveau requis de vérifications de l'efficacité des rappels et a réorienté les efforts de l'Agence vers les points de vente au détail où des améliorations s'imposent.

On trouvera d'autres renseignements sur les rappels d'aliments dans le site Web de l'Agence à l'adresse :
http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/educ/alertf.shtml

Gestion des urgences liées à la salubrité des aliments

Les urgences liées à la salubrité des aliments sont accidentelles ou délibérées et touchent l'approvisionnement alimentaire. Elles requièrent de l'Agence qu'elle intervienne d'urgence à grande échelle avec d'autres ministères pendant une longue période.

En 2003-2004, il n'y a eu aucune urgence liée à la salubrité des aliments. Cependant, l'ACIA a pris part à plusieurs activités visant à améliorer la marche à suivre en cas d'urgence.

Par exemple, l'ACIA et Agriculture et Agroalimentaire Canada ont travaillé avec le ministère du solliciteur général et les provinces pour évaluer et renforcer, au besoin, la capacité actuelle de répondre aux menaces possibles du terrorisme agroalimentaire. On a ainsi créé un Système d'intervention en cas d'urgence dans le secteur agroalimentaire, qui fournit un cadre stratégique et de planification pour gérer les situations d'urgence agricoles. Le système vise à établir des liens entre les gouvernements fédéraux et provinciaux et le secteur privé en cas d'intervention d'urgence.

Par ailleurs, le département d'État américain a invité le Canada à participer à un exercice antiterroriste de trois jours en mai 2003. Cet exercice bilatéral a montré que le Canada et les États-Unis collaboraient en matière de sécurité et a permis de mettre en pratique les ententes sur la gestion des conséquences et des crises nationales.

3.4.1.5 LES INTERVENANTS COMPRENNENT LES RÈGLEMENTS ET LES POLITIQUES ET Y SOUSCRIVENT

L'ACIA s'engage à faire participer les intervenants à l'élaboration et à la mise en œuvre de règlements et de politiques. Elle a recours à plusieurs outils comme l'éducation et la sensibilisation, les consultations et les sondages pour encourager la collaboration des intervenants.

Éducation et sensibilisation

En 2003-2004, diverses activités d'éducation et de sensibilisation ont été offertes dans le cadre d'au moins six programmes de salubrité des aliments en vue de faire mieux comprendre à l'industrie les règlements et normes en vigueur.

Par exemple, le Programme des produits transformés a présenté une série d'exposés à une association d'acériculteurs et à un groupe de pomiculteurs en vue de les informer des politiques et des orientations actuelles pour la fabrication de produits sains. Par ailleurs, dans le cadre du Programme des pratiques d'étiquetage équitables, on a présenté à l'industrie alimentaire plusieurs exposés sur les exigences concernant l'étiquetage nutritionnel. L'Agence a également établi une ligne sans frais 1 800 et une adresse de courriel pour l'étiquetage nutritionnel afin de faciliter la communication avec les intervenants.

L'ACIA a également élaboré ou fourni des documents comme des guides ou des manuels afin d'aider l'industrie à comprendre les aspects fondamentaux de la production et de la distribution salubres des produits alimentaires. En 2003, l'ACIA a mis à jour son *Guide d'étiquetage et de publicité sur les aliments* afin de tenir compte des nouvelles exigences en matière d'étiquetage nutritionnel. Pour aider l'industrie à élaborer ses programmes de salubrité des aliments à la ferme, l'Agence a également élaboré et distribué un manuel d'examen technique.

Consultations
En 2003-2004, l'ACIA a tenu plusieurs consultations sur la salubrité des aliments avec des intervenants dans des domaines comme l'étiquetage et l'élaboration de normes. Par exemple, sur le sujet de la mise en évidence d'ingrédients et de saveurs, l'Agence a tenu deux séries de consultations pour trouver et analyser des options stratégiques et élaborer une proposition en vue de régler ces problèmes d'étiquetage. Ces consultations ont permis à l'industrie de comprendre la proposition et ont fait participer les intervenants de manière active et productive.

En 2003-2004 également, l'Agence a tenu plusieurs consultations dans le cadre de l'élaboration du Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme qu'elle dirige. Ces consultations ont permis aux intervenants de comprendre le programme de reconnaissance et d'y participer activement. Dans le secteur des produits laitiers, l'ACIA a également tenu des consultations sur les modifications proposées au *Règlement sur les produits laitiers*. Ces dernières visent à harmoniser les normes sur la composition des produits laitiers avec les normes du *Codex Alimentarius* et les *Règlements nationaux sur les produits laitiers* et le Code y afférent. Des consultations et des discussions informelles avec les intervenants ont révélé que ces derniers ne s'entendaient pas en ce qui concerne des questions importantes relatives aux modifications proposées aux règlements. Par conséquent, l'ACIA continuera de déployer des efforts en 2004-2005 pour mettre fin aux préoccupations non réglées des intervenants.

Sondage
En 2003-2004, dans le cadre du processus visant à clarifier les règles concernant les étiquettes ou les annonces faisant valoir ou ressortir un ou plusieurs ingrédients d'un aliment, l'ACIA a commandé un sondage au Centre de recherche Decima. Le but du sondage était de recueillir de l'information sur les connaissances, les attentes et les opinions des consommateurs concernant l'étiquetage de saveurs ou d'ingrédients alimentaires mis en évidence. Cet exercice a permis de comprendre les connaissances et les perceptions qu'ont les consommateurs des saveurs et des ingrédients mis en évidence. L'information tirée du sondage sera utilisée par l'Agence pour orienter à l'avenir l'élaboration de politiques et d'activités de sensibilisation des consommateurs.

3.4.1.6 LE PUBLIC EST SENSIBILISÉ À LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS ET Y CONTRIBUE

L'Agence fournit de l'information visant à aider les Canadiens à contribuer à la salubrité des aliments en manipulant les aliments avec soin et en comprenant les dangers possibles.

Le résultat obtenu dans ce domaine a été une sensibilisation accrue du public à la salubrité des aliments. Les indicateurs de rendement sont entre autres le nombre d'activités spéciales de l'ACIA visant à accroître la sensibilisation du public, l'intérêt

porté aux pages d'information Web sur la salubrité des aliments ainsi que les résultats des sondages.

Activités visant à accroître la sensibilisation du public
Voici la description de certains projets d'envergure menés par l'ACIA en 2003-2004 pour mieux sensibiliser le public à la salubrité des aliments.

Partenariat canadien pour la salubrité des aliments – L'ACIA est un membre fondateur du Partenariat canadien pour la salubrité des aliments (le Partenariat). Le Partenariat a lancé une nouvelle campagne de sensibilisation en 2003-2004 appelée « M^me^ BienCuit ». L'objectif de la campagne est de fournir de l'information pertinente sur la manipulation sécuritaire des aliments aux jeunes adultes, en particulier ceux qui vivent seuls pour la première fois.

M^me^ BienCuit est un personnage fictif représentant une mère normale – aimante, autoritaire et avertie. Elle montre aux consommateurs les moyens à prendre pour leur permettre, à eux et à d'autres, d'éviter les intoxications alimentaires. Le Comité d'éducation du Partenariat, dont l'ACIA est membre, a lancé « M^me^ BienCuit » à titre de projet pilote dans six campus universitaires au Canada. L'Agence prévoit que les résultats de ce projet pilote permettront au Partenariat de lancer l'initiative à l'échelle nationale en 2004-2005.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette initiative, consultez le site à l'adresse **http://www.canfightbac.org/mrs_cookwell/index_mme_biencuit.shtml**

Cahier d'activités pour enfants sur la salubrité des aliments – Élaboré par l'ACIA avec l'aide d'un organisme sans but lucratif à caractère éducatif, le cahier d'activités bilingue s'adresse aux enfants de cinq à huit ans. Le cahier a été élaboré dans le cadre du Programme d'information en milieu scolaire de l'ACIA, et contient de l'information sur l'ACIA, la salubrité des aliments en général ainsi que le Programme de rappels d'aliments et d'alertes à l'allergie. Ces cahiers sont distribués lors de divers événements auxquels participe l'ACIA et sont également affichés dans la section du Centre de ressources des rappels d'aliments du site Web de l'Agence à l'adresse **http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/educ/active5-8f.shtml**

Roue de la salubrité des aliments – La Roue de la salubrité des aliments est un jeu éducatif interactif sur la salubrité des aliments qui est utilisé lors de divers événements afin d'encourager les consommateurs à discuter de la salubrité des aliments. La roue contient quatre sections axées sur des messages clés concernant la salubrité des aliments : « Nettoyez », « Cuisez », « Réfrigérez » et « Séparez ». Lorsque les visiteurs s'approchent du stand, le personnel de l'Agence profite de l'occasion pour les interroger sur la salubrité des aliments, leur distribuer de l'information et répondre à leurs questions éventuelles.

Cet outil, qui a été élaboré par l'ACIA avec l'aide de Sante Canada, a été mis à la disposition de Santé Canada et du Partenariat canadien pour sensibiliser les consommateurs à la salubrité des aliments, qui peuvent l'utiliser dans le cadre de leurs activités.

On trouvera une version en ligne de la Roue de la salubrité des aliments dans le site Web de l'ACIA à l'adresse :
http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/educ/gamejeu/wheerouf.shtml

Brochures sur la salubrité des aliments (format audio) – En collaboration avec l'Institut national canadien pour les aveugles, l'ACIA a choisi plusieurs brochures sur la salubrité des aliments, les alertes à l'allergie et les rappels d'aliments, qu'elle a transférées en format audio afin qu'elles soient accessibles à un plus grand public. L'enregistrement audio des « Conseils sur la salubrité des aliments » est offert gratuitement sur disque compact ou cassette, par l'intermédiaire de l'Agence.

Programme d'information sur la salubrité des aliments destiné aux bibliothèques – En mars 2004, l'ACIA a distribué du matériel d'information sur la salubrité des aliments à près de 2 700 bibliothèques publiques au pays. La trousse de documents bilingues envoyée aux bibliothèques comprenait des documents sur les rappels d'aliments (conseils, brochures, affiche et signets) et plusieurs brochures conviviales sur la salubrité des aliments à l'intention des consommateurs.

En envoyant des documents sur la salubrité des aliments aux bibliothèques, l'Agence espère encourager les clients de ces bibliothèques et ces dernières à s'abonner au service gratuit d'envoi par courriel de rappels d'aliments et d'alertes à l'allergie, à consulter l'ACIA pour avoir accès à de l'information sur la salubrité des aliments et à parler de ces sources d'information à d'autres. Cette initiative a donné lieu à une augmentation du nombre d'abonnements au serveur de liste des rappels d'aliments de l'ACIA, qui est passé de 6 377 en 2002-2003 à 9 498 en 2003-2004.

Site Web de l'ACIA

Le site Web de l'Agence traite de questions importantes sur la salubrité des aliments et fournit de l'information sur les programmes de salubrité des aliments. Les internautes qui ont visité le site Web de l'ACIA en 2003-2004 ont montré un intérêt pour les pages d'information suivantes sur la salubrité des aliments :

Rappels d'aliments – 1 297 024 pages visitées (anglais et français)
Les renseignements sur les rappels d'aliments continuent à être d'un grand intérêt au niveau de l'industrie et des consommateurs. L'ACIA en fournit sur les rappels provoqués par des aliments insalubres, des altérations potentielles et des ingrédients non déclarés (p. ex. des allergènes) à l'adresse
http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/recarapp/recaltocf.shtml

Système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (pages HACCP) (y compris la salubrité des aliments à la ferme) – 602 736 pages visitées (anglais et français)
L'Agence encourage l'industrie alimentaire à adopter des systèmes de type HACCP depuis plusieurs années et elle a étendu son soutien dans ce domaine au niveau de l'exploitation agricole avec la mise au point de programmes HACCP à la ferme. Vous trouverez de plus amples renseignements à l'adresse
http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/polstrat/haccp//haccpf.shtml

Fiches de renseignements sur la salubrité des aliments – 309 353 pages visitées (anglais et français)
Informer le consommateur sur le rôle qu'il joue dans la salubrité des aliments est un objectif important de l'ACIA. Les fiches fournissent une gamme d'informations sur les causes courantes des toxi-infections d'origine alimentaire et les risques spécifiques. Vous trouverez de plus amples renseignements à l'adresse **http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/foodfacts/fftocf.shtml**

Guide relatif à l'importation commerciale de produits alimentaires/Bonnes pratiques d'importation – 34 618 pages visitées (anglais et français)
Le guide relatif à l'importation commerciale de produits alimentaires contient des lignes directrices aidant les importateurs canadiens à trouver des personnes-ressources dans l'administration fédérale pour les questions relatives à l'importation d'aliments. Vous trouverez de plus amples renseignements à l'adresse **http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/publications/com_import/tocf.shtml.** Les Bonnes pratiques d'importation sont un outil utilisé par l'ACIA pour évaluer les contrôles auxquels les importateurs canadiens soumettent les aliments importés relevant principalement de la *Loi sur les aliments et drogues* et de son Règlement. Vous trouverez de plus amples renseignements à l'adresse **http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/labeti/inform/imppraf.shtml**

Sondage

En 2003-2004, l'ACIA a demandé à la firme Les Associés de recherche Ekos de réaliser un sondage axé sur les perceptions qu'a le public de la maladie de la vache folle. Dans le cadre de ce sondage, près de neuf Canadiens sur dix ont déclaré que, selon eux, la consommation de viande de bœuf canadienne ne présentait aucun risque. Par ailleurs, 73 p. 100 des répondants ont signalé que, d'après eux, il y avait peu de risque que des aliments au Canada aient été ou soient contaminés par la maladie de la vache folle. Près d'un tiers des Canadiens interrogés ont indiqué que la façon dont l'incident de la maladie de la vache folle avait été traité avait renforcé leur confiance dans le régime de salubrité des aliments, tandis que deux Canadiens sur trois ont indiqué avoir confiance dans leur régime de salubrité des aliments.

Sommaire des priorités et des résultats particuliers en 2003-2004

En plus de mener ses activités de réglementation de base, l'Agence a donné suite à plusieurs priorités énoncées dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004* de l'ACIA. On résume dans le tableau suivant la mesure dans laquelle l'Agence a respecté ses engagements :

Principaux résultats et réalisations concernant la salubrité des aliments en 2003-2004

Résultat clé	Priorités de l'ACIA (énumérées dans le RPP)	Résultats obtenus en 2003-2004
L'industrie alimentaire adopte des pratiques de gestion des risques	Mise au point et adoption de stratégies de gestion des risques visant les dangers émergents et les nouvelles technologies :	
	• Élargissement ou mise en place d'initiatives de réduction des dangers/des agents pathogènes (p. ex. présence de *E. coli 0157:H7* dans la viande bovine)	En cours Établissement d'une validation obligatoire par l'industrie des étapes d'abattage et de transformation pour réduire le risque de *E. coli 0157:H7*.
	Mise au point ou amélioration de stratégies relatives aux aliments, comme :	
	• La mise au point de systèmes d'inspection des abattoirs de porc axés sur les principes HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques);	Achèvement de l'élaboration d'un processus d'inspection axée sur les principes HACCP pour la stratégie d'abattage du porc.
	• La mise en œuvre obligatoire du PASA (Programme d'amélioration de la salubrité des aliments) dans les établissements agréés de production de viande;	En cours 84 p. 100 des établissements agréés par le gouvernement fédéral ont mis en œuvre ou sont en train de mettre en œuvre le PASA.
	• La mise en œuvre du Programme canadien d'assurance qualité;	Réalisation du programme pilote et de la mise en œuvre du PCAQ; 530 expéditions de pommes de terre ont été exportées vers les États-Unis dans le cadre du PCAQ.
	• La reconnaissance des programmes de salubrité des aliments à la ferme comme composantes du Cadre stratégique pour l'agriculture du gouvernement du Canada.	En cours Se reporter à la section 3.4.1.1

Les aliments sont conformes aux exigences du Canada et de ses partenaires commerciaux	Élargissement et mise en œuvre d'une politique en matière d'importation : • Mise au point de bonnes pratiques d'importation et communication de ces dernières aux importateurs.	Élaboration du Guide de bonnes pratiques d'importation pour aider les importateurs canadiens à contrôler les risques et à satisfaire aux exigences législatives. Remise aux importateurs d'un formulaire relatif au protocole d'étiquetage de l'importateur afin de les aider à établir des systèmes de contrôle en vue d'améliorer la conformité avec les exigences législatives canadiennes.
	Insistance sur la collaboration et la participation internationales • Évaluation de la capacité des pays étrangers exportateurs à satisfaire aux exigences de la législation du Canada;	En cours Se reporter à la section 3.4.1.2
	• Renforcement des relations de collaboration avec d'autres gouvernements nationaux, notamment en insistant sur l'échange d'information et la collecte de renseignements;	En cours Maintien de la participation à la Discussion quadrilatérale sur l'innocuité des aliments, qui sert de tribune en vue de favoriser les échanges systématiques sur des questions d'intérêt mutuel et de faciliter l'harmonisation des systèmes d'inspection et de certification et des normes de salubrité alimentaire entre les pays participants. Poursuite de l'élaboration des approches de collaboration et de l'échange d'information dans des tribunes internationales comme l'Accord de libre-échange nord-américain et le *Codex Alimentarius*.
	• Formulation de commentaires et de conseils sur les normes internationales axées sur des principes scientifiques.	En cours Dirigé avec la participation de Santé Canada au *Codex Alimentarius,* l'organe international d'établissement de normes pour les aliments. À ce titre, l'ACIA a siégé en tant que participante ou présidente à 37 groupes de travail et a contribué à l'élaboration de plusieurs normes internationales, lignes directrices et textes connexes sur les aliments ou en a assuré la direction.
Les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments sont gérés avec efficacité	Évaluation en profondeur des menaces possibles du terrorisme agroalimentaire : • Mise au point et expérimentation d'un plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence lié à la salubrité des aliments de concert avec Santé Canada et d'autres organismes provinciaux et territoriaux;	Terminé Révision et mise à jour avec Santé Canada d'un Protocole d'intervention en cas d'éclosion de toxi-infections d'origine alimentaire. Ce protocole sera révisé par un comité fédéral-provincial-territorial en 2004-2005.

	• Renforcement de la coopération avec les États-Unis en matière de préparation aux situations d'urgence et mise en œuvre de mesures de sécurité alimentaire.	Participation à l'exercice antiterroriste agroalimentaire avec les États-Unis en mai 2003. Cet exercice bilatéral a montré la collaboration entre le Canada et les États-Unis en matière de sécurité et a permis de mettre en pratique les ententes sur la gestion des conséquences et des crises nationales.
Le secteur se conforme aux règlements	Élaboration et mise en œuvre d'approches novatrices de la conformité et de l'application des lois relativement aux exigences législatives nouvelles et actuelles :	
	• Élargissement des capacités du personnel en matière d'inspection, d'enquête et d'application de la loi;	Réalisation d'activités de formation pour protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé dans le cadre du programme de salubrité des aliments. Ces activités visaient la plupart des groupes de produits et des programmes. Formation améliorée sur plusieurs produits pour le Programme d'amélioration de la salubrité des aliments, un programme de formation PCAQ pour les légumes frais et un programme pour l'émission par les cultivateurs de documents d'expédition de plants de pommes de terre.
	• Mise à jour de méthodes et de manuels d'inspection et de laboratoire afin d'améliorer l'efficacité et la cohérence;	En cours Élaboration d'orientations sur l'étiquetage nutritionnel à l'intention des inspecteurs.
	• Amélioration des programmes de formation destinés au personnel d'inspection.	En cours Investissement de 6,4 millions de dollars dans la formation, soit une hausse de 23 p. 100 par rapport à 2002-2003. Mise en œuvre de plus de 100 événements nationaux de formation scientifique grâce à la prestation d'une formation aux formateurs et aux utilisateurs finaux.
	Intensification de la coopération et de la collaboration entre les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux compétents afin d'améliorer le taux de conformité dans le secteur non agréé.	Achèvement du Code d'usages recommandés — Principes généraux d'hygiène alimentaire, qui définit clairement les contrôles adéquats de salubrité des aliments et de protection des consommateurs requis pour le secteur non agréé. Le document sera examiné par un comité fédéral-provincial-territorial en 2004-2005.

Les intervenants comprennent les règlements et les politiques et y souscrivent	Resserrement des rapports de consultation avec les intervenants afin de susciter une collaboration active à l'élaboration et à la mise en œuvre de prescriptions nouvelles et actuelles en matière de salubrité des aliments et d'étiquetage.	En cours Se reporter à la section 3.4.1.5
Le public est sensibilisé à la salubrité des aliments et y contribue	Mise au point de matériels éducatifs avec la collaboration du Partenariat canadien pour la salubrité des aliments.	Terminé Se reporter à la section 3.4.1.6
	Évaluation et mise en œuvre adéquate des prescriptions sur l'étiquetage à titre d'outils de protection de la santé publique afin de fournir une meilleure information aux Canadiens (après consultation de Santé Canada)	En cours Contribution à la politique de Santé Canada sur l'élaboration d'outils de santé publique.
	Préparation et diffusion aux consommateurs de messages sur la salubrité des aliments et l'étiquetage (p. ex. les alertes à l'allergie).	En cours Se reporter à la section 3.4.1.6 Diffusion de 61 alertes à l'allergie.

Résultats de la vérification et de l'évaluation

En 2003-2004, l'ACIA a effectué les examens ou les évaluations suivants de ses programmes et activités pris en charge par le secteur de la salubrité des aliments :

- *L'évaluation des activités de l'ACIA pour assurer le respect de la* Loi sur les aliments et drogues;
- *L'Examen de l'uniformité de la prestation des programmes.*

L'*Évaluation des activités de l'ACIA pour assurer le respect de la* Loi sur les aliments et drogues avait pour objet d'évaluer l'efficacité des activités menées par l'Agence pour assurer le respect et l'exécution de la *Loi sur les aliments et drogues*. Cette loi fédérale d'importance majeure est celle dont l'ACIA tire bon nombre des pouvoirs dont elle a besoin pour mettre en œuvre ses programmes sur la salubrité des aliments. L'administration et l'application de la loi sont partagées entre Santé Canada et l'ACIA. En mars 2000, l'ACIA a réorganisé ses activités visant le respect et l'exécution de la Loi afin de regrouper celles concernant la salubrité des aliments et l'étiquetage nutritionnel et d'adopter une approche de l'inspection plus scientifique et davantage axée sur les risques. L'enquête qui a mené à l'évaluation ci-dessus s'est articulée autour de trois axes : la gouvernance, l'organisation, le processus décisionnel et les ressources; les relations de l'Agence avec ses principaux partenaires; et la couverture du secteur non agréé.

Les conclusions générales de l'évaluation ont été que le programme, dans sa version révisée, propose une solide approche des activités de respect et d'exécution de la Loi. L'ACIA a fait des progrès appréciables dans ses relations de travail avec ses partenaires, mais d'autres améliorations sont, toutefois, nécessaires dans certains domaines. Elle a aussi clarifié ses rôles et responsabilités à l'endroit des secteurs non agréés, mais il

faudrait qu'elle élabore davantage ses politiques et qu'elle conclue des accords bilatéraux.

L'*Examen de l'uniformité de la prestation des programmes* a permis d'évaluer le degré de cohérence de l'Agence dans la prestation de ses programmes et de recommander certaines améliorations. L'Examen s'est étendu à tous les aspects des programmes de l'Agence, dont les politiques, l'approche, la mise en œuvre et la surveillance, et a porté sur 37 programmes et sous-programmes (inspection et réglementation) pour évaluer la cohérence de leur mise en œuvre. Des efforts ont été déployés pour trouver des moyens d'améliorer la cohérence dans la mise en œuvre des programmes. L'Examen a permis de constater qu'il y avait des incohérences dans la mise en œuvre de tous les programmes et sous-programmes, mais que l'étendue de ces incohérences et les risques connexes variaient. En conclusion, il faut que l'Agence fasse des efforts soutenus pour continuer d'améliorer la cohérence.

Aux termes de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, il incombe à Santé Canada d'évaluer l'efficacité des activités de l'ACIA en matière de salubrité des aliments. En conformité avec son mandat, Santé Canada évalue donc régulièrement les activités de l'Agence dans ce domaine afin d'atteindre un double objectif : conseiller l'Agence et guider ses activités au chapitre de la salubrité des aliments et recueillir la rétroaction de l'Agence afin que Santé Canada puisse s'en inspirer dans l'élaboration des politiques et des normes sur la salubrité des aliments et la nutrition.

En 2003-2004, Santé Canada a préparé un Cadre d'évaluation du Programme modernisé d'inspection de la volaille (PMIV) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Ce programme de l'ACIA vise à contrer les risques microbiologiques, chimiques ou physiques posés par la viande crue de volaille. Dans son document de planification de l'évaluation, Santé Canada énonce les questions importantes qu'il faut se poser lors de l'évaluation et examine le type de données à recueillir pour répondre à ces questions. Le document fournit aussi à l'ACIA une stratégie d'évaluation pour une future mesure de l'efficacité du PMIV.

Pour obtenir un exemplaire de ce rapport ainsi que les évaluations effectuées précédemment par Santé Canada sur la salubrité des aliments, prière de visiter le site Web suivant : **http://www.hc-sc.gc.ca/food-aliment/fsa-esa/f_index.html**

3.4.2 Santé des animaux

Services rendus aux Canadiens

La protection du secteur de l'élevage est essentielle à la salubrité des aliments, à la santé publique, à la protection des ressources et à la confiance que les produits agricoles canadiens inspirent au niveau national et international. Il faut protéger cette ressource contre les maladies animales graves et la contamination chimique ou microbienne. Certaines maladies animales menacent également la santé des Canadiens.

Le secteur de l'élevage, dont la protection s'avère primordiale pour la production d'aliments au Canada, est au cœur de l'industrie canadienne de la transformation des aliments : il représente près de la moitié des revenus agricoles au pays. Les maladies animales peuvent donc entraîner des pertes se chiffrant à plusieurs millions de dollars. Le fait que le Canada ait la réputation d'être exempt de certaines maladies graves rehausse la qualité marchande des animaux, des produits et sous-produits carnés canadiens.

Sommaire des activités et dépenses des programmes relatifs à la santé des animaux

Programme	Loi faisant autorité	Activités	Dépenses 2003-2004
Santé des animaux	*Loi sur la santé des animaux*	• Surveiller, analyser, inspecter, négocier et mettre en quarantaine, afin de prévenir, de contrôler et d'enrayer les maladies animales réglementées. • Réglementer le transport des animaux et les facteurs de production tels que les vaccins pour animaux.	Coût total : 145,4 millions de dollars (24,1 p. 100 des dépenses de l'ACIA)
Aliments du bétail	*Loi relative aux aliments du bétail*	• Protéger le bétail contre les contaminants chimiques ou microbiens grâce à la réglementation des ingrédients entrant dans la composition des aliments qui lui sont destinés. • Vérifier que les aliments du bétail, y compris les produits de traitement produits et vendus ou importés au Canada sont salubres, efficaces et dûment étiquetés.	Coût total : 10,5 millions de dollars (1,7 p. 100 des dépenses de l'ACIA)

Principaux partenaires en matière de santé des animaux

Autres ministères et organismes fédéraux : L'ACIA travaille en étroite collaboration avec ses partenaires fédéraux (p. ex. Agriculture et Agroalimentaire Canada, Pêches et Océans Canada et Environnement Canada) pour échanger des avis de spécialistes, élaborer des politiques en matière de réglementation et établir des normes.

Gouvernements provinciaux et territoriaux : Au niveau provincial, le personnel de l'ACIA travaille en partenariat avec les ministères responsables de l'agriculture, des

pêches et de l'environnement. Les activités menées avec ces partenaires sont similaires à celles réalisées en collaboration avec les ministères et organismes fédéraux.

Intervenants non gouvernementaux : L'ACIA collabore avec des producteurs agroalimentaires nationaux et autres pour l'examen, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes dans le domaine de la santé des animaux et de la salubrité des aliments. Le Comité consultatif canadien sur la santé des animaux (CCCSA), qui réunit des représentants d'associations sectorielles nationales, des administrations fédérale, provinciales et territoriales et du milieu universitaire, ainsi que des vétérinaires, a contribué à ces travaux, tout comme les associations de producteurs et celles œuvrant pour le bien-être des animaux et la protection de l'environnement.

Établissements de recherche : L'ACIA collabore avec les écoles vétérinaires du Canada, afin de définir les orientations stratégiques de la recherche scientifique.

Organisations internationales et partenaires commerciaux : L'ACIA collabore avec plusieurs organisations et comités internationaux dans le but d'influer sur l'élaboration d'une réglementation internationale fondée sur des critères scientifiques en matière de santé des animaux et de participer à l'établissement d'objectifs et de stratégies de réglementation. Mentionnons la Quadrilatérale sur la santé des animaux, le Comité nord-américain de la santé animale, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Organisation mondiale du commerce et les comités de l'ALENA. En ce qui a trait aux aliments du bétail, l'ACIA collabore avec des organisations internationales telles que la Commission du Codex Alimentarius, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ainsi que l'Association of American Feed Control Officials (AAFCO).

Rendement de 2003-2004 par résultats clés

3.4.2.1 L'ENTRÉE AU CANADA DE MALADIES RÉGLEMENTÉES EST ATTÉNUÉE

Pour atteindre ce résultat clé, l'ACIA réglemente l'entrée au Canada de tous les animaux et produits animaux importés. Elle assure par ailleurs des activités de surveillance et mène des évaluations scientifiques des risques pour orienter ses politiques d'importation.

Le Canada fait partie de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), organisme international de normalisation en matière de santé animale. En tant que membre de l'OIE, il reçoit rapidement les avis faisant état des foyers de maladies animales. L'ACIA réglemente les maladies animales en vertu du *Règlement sur les maladies déclarables*. Ce règlement couvre toutes les maladies figurant sur la Liste A de l'OIE, qui risquent de se propager rapidement et d'entraîner de graves problèmes socioéconomiques ou de santé publique, ainsi que celles de la Liste B, qui préoccupent le Canada. Au terme du *Règlement*, toutes ces maladies doivent être déclarées à l'ACIA. La liste des maladies à déclaration obligatoire au Canada est affichée dans le site Web de l'Agence à l'adresse **http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/guidef.shtml**

Exemples de maladies de la Liste A et de la Liste B de l'OIE

Liste A*	Liste B
Fièvre aphteuse	Encéphalopathie spongiforme bovine
Influenza aviaire hautement pathogène	Tuberculose bovine
Maladie de Newcastle	Rage

* On trouvera ces listes complètes dans le site Web de l'OIE à **http://www.oie.int**

Contrôle de l'importation d'animaux

L'importation d'animaux et de produits animaux peut accroître le risque d'entrée de maladies au Canada. L'ACIA établit les conditions régissant l'entrée d'importations à risqué élevé, entre autres l'obtention d'un permis d'importation, les épreuves avant et après l'entrée au Canada, la mise en quarantaine et le certificat d'exportation.

En outre, les inspections à la frontière ciblent également les animaux à risque élevé qui peuvent présenter des signes de maladie visibles. Le personnel de l'Agence refuse à la frontière les animaux qui ne répondent pas aux exigences relatives à l'importation ou qui présentent une menace pour la santé des animaux canadiens et il peut ordonner leur destruction. La plupart des animaux vivants provenant d'un pays autre que les États-Unis sont mis en quarantaine.

En 2003-2004, avec l'appui de l'Agence du revenu du Canada et de l'Agence des services frontaliers du Canada (anciennement l'Agence des douanes et du revenu du Canada), l'ACIA a contrôlé l'entrée de plus de 20,8 millions d'animaux d'élevage. Par rapport aux années antérieures, il s'agit d'une baisse marquée des importations, attribuable à un foyer de la maladie de Newcastle, qui a eu pour effet de réduire les exportations de volailles américaines au Canada, et au cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) découvert au Canada, qui a nui aux importations de ruminants (bovins, moutons et chèvres). Parmi les animaux importés, 686 ont été refusés au point d'entrée en 2003-2004. Bien qu'il soit nettement inférieur aux 10 476 animaux refusés en 2002-2003, le nombre d'animaux refusés est comparable, en termes relatifs, à celui des exercices antérieurs. Le grand nombre d'animaux compris dans un lot de volailles importées refusé à la frontière explique le nombre des animaux refusés en 2002-2003.

Évaluation des risques

À titre de mesure supplémentaire visant à limiter l'entrée de maladies animales réglementées, l'ACIA procède à une évaluation scientifique des risques liés aux produits et à la situation sanitaire du pays exportateur. Cette évaluation permet d'obtenir une information objective à l'appui des décisions en matière de réglementation. Le tableau ci-dessous fait état de certaines évaluations des risques clés effectuées l'an dernier dans le but d'orienter les politiques d'importation.

Évaluations des risques clés 2003-2004

Évaluation des risques	Impact
Analyse des risques liés à l'importation concernant l'entrée éventuelle de la fièvre catarrhale du mouton et de l'anaplasmose par des bovins d'engraissement américains.	L'ACIA a remanié sa politique pour autoriser toute l'année l'importation de bovins d'engraissement américains dans les parcs d'engraissement canadiens.
Analyse des risques liés à l'importation concernant la situation de l'Espagne et de l'Autriche relativement à la fièvre porcine.	Une mission en trois phases est en cours sur le territoire de l'UE (Union européenne), afin de recueillir de l'information supplémentaire sur les mesures de contrôle et d'éradication de la fièvre porcine et d'autres pathologies porcines et d'utiliser ces maladies comme modèles pour l'évaluation des programmes de régionalisation de l'Union européenne.
Analyse des risques liés à l'importation concernant le porc frais ou surgelé provenant d'Allemagne, particulièrement de zones exemptes de fièvre porcine.	Comme ci-dessus.

L'ACIA révise les conditions d'importation quand la situation sanitaire d'un pays évolue. En 2003-2004, le Canada a suspendu le commerce des ruminants et des produits à base de ruminants avec les États-Unis par suite d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) chez une vache née au Canada qui a été abattue aux États-Unis en décembre 2003. Le Canada a également suspendu le commerce de volailles et de produits à base de volailles avec la Corée, le Japon, la Chine, Hong Kong et le Vietnam en raison d'un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène dans ces pays.

3.4.2.2 LA PROPAGATION DE MALADIES ANIMALES RÉGLEMENTÉES EST ATTÉNUÉE

Les programmes de lutte contre les maladies visent à empêcher leur apparition ou à en atténuer les effets. Le but premier est l'éradication des maladies. Afin d'encourager la déclaration précoce, l'ACIA offre aussi un stimulant financier en vertu d'un programme d'indemnisation qu'elle administre sous le régime de la *Loi sur la santé des animaux*. Les paragraphes qui suivent décrivent certains programmes de lutte contre les maladies animales mis en œuvre par l'ACIA en 2003-2004. (Les cas d'ESB et d'influenza aviaire découverts l'an dernier sont analysés à la section 3.4.2.3.) Vous trouverez une liste complète à l'adresse
http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/disemalaf.shtml

Maladie débilitante chronique

La maladie débilitante chronique, qui fait partie de la famille des encéphalites spongiformes transmissibles, est une maladie évolutive fatale qui touche le système nerveux des cervidés (par exemple, le cerf et le wapiti) pour laquelle il n'existe aucun traitement ni vaccin connu. Le programme national mis en place par l'ACIA pour

éradiquer cette maladie de la famille de l'encéphalopathie spongiforme transmissible exige la coopération des administrations fédérale et provinciales, de l'industrie des cervidés, des écoles vétérinaires et des vétérinaires. En 2003, aucun cas de maladie débilitante chronique n'a été découvert parmi les 16 476 cervidés d'élevage soumis à une épreuve en vertu des programmes provinciaux de surveillance obligatoire en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et au Yukon. On peut en déduire que le programme de mise en quarantaine de l'ACIA permet de contrôler la maladie et qu'il est possible d'éradiquer la maladie débilitante chronique des cervidés dans ce secteur. Les derniers cas ont été découverts chez un wapiti d'élevage en mars 2002 et un cerf d'élevage en novembre de la même année.

Sur les 10 427 épreuves effectuées sur des cervidés sauvages, on a découvert 16 échantillons positifs en Saskatchewan. Une surveillance et des essais continus demeurent nécessaires, compte tenu de la longue période d'incubation de la maladie débilitante chronique et de la possibilité de contamination d'animaux d'élevage par des cervidés sauvages. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la maladie débilitante chronique à l'adresse **http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/cwdmdc/cwdmdcfsf.shtml**

Tremblante du mouton

La tremblante du mouton est une forme d'encéphalopathie spongiforme transmissible qui frappe les moutons et les chèvres. Le programme de lutte contre cette maladie mis en place par l'ACIA exige que les animaux exposés soient détruits et éloignés de la chaîne alimentaire. En 2003, la tremblante du mouton a été diagnostiquée dans 12 troupeaux de moutons. Par suite des enquêtes de suivi de l'Agence, 5 360 moutons répartis dans 36 exploitations ont été détruits. Seulement quatre troupeaux infectés ont été signalés en 2002, mais le nombre de cas détectés en 2003 est comparable aux résultats des années antérieures à 2002.

Pour renforcer la lutte contre cette maladie, le programme d'identification des moutons est entré en vigueur en janvier 2004. Ce programme obligatoire national, similaire au Programme canadien d'identification du bétail, sera appliqué par l'ACIA. Il aidera l'Agence à déterminer la provenance des animaux visés par la déclaration de maladies. Les spécialistes de l'ACIA prévoient une augmentation du nombre de cas découverts chez les moutons à mesure que l'on continuera d'améliorer le programme d'éradication. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la tremblante du mouton à l'adresse **http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/scrtre/scrtref.shtml**

Zoonoses

Les maladies qui peuvent se transmettre des animaux à l'homme, par contact ou par la chaîne alimentaire, sont appelées « zoonoses ». Pour protéger la santé des Canadiens, il est essentiel que l'ACIA assure en temps opportun et de façon efficace des activités de surveillance, d'analyse et de lutte à l'égard de ces maladies. Les paragraphes qui suivent donnent des exemples de programmes de lutte contre les zoonoses mis en œuvre par l'ACIA.

Tuberculose bovine

La surveillance de la tuberculose bovine se poursuit, alors que l'on est en bonne voie d'éradiquer cette maladie chez les bovins et les bisons et cervidés d'élevage

du Canada. Exception faite de la zone d'éradication du mont Riding, au Manitoba, toutes les régions du pays sont considérées comme étant exemptes de tuberculose bovine. En 2003-2004, on a découvert dans le sud-est du Manitoba un troupeau infecté par suite du déplacement de bovins de la zone du mont Riding non soumis à des épreuves avant la mise en place des mesures d'éradication – épreuves et délivrance de laissez-passer – en janvier 2003.

L'an dernier, l'ACIA a collaboré avec Parcs Canada, le gouvernement du Manitoba et plusieurs groupes de travail multipartites dans le but d'atteindre des objectifs supplémentaires du programme de lutte contre la tuberculose bovine dans la zone du mont Riding. En analysant en laboratoire plus de 500 échantillons, l'ACIA a aidé à définir la distribution et la prévalence de la tuberculose bovine dans la faune de la région et à éliminer le wapiti sauvage, considéré comme étant le plus à risque en ce qui concerne cette maladie. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la tuberculose bovine à l'adresse **http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/tuber/tuberf.shtml**

Rage

Il incombe aux administrations provinciales de lutter contre la rage chez les animaux sauvages. Comme cette maladie peut être transmise à l'homme ou aux animaux d'élevage, l'ACIA mène aussi des activités pour limiter sa propagation au Canada : elle pose un diagnostic à l'égard des cas présumés de rage; exige une preuve de vaccination pour tous les chiens et chats âgés de plus de trois mois qui entrent au pays; effectue des recherches en permanence; et délivre des licences pour les vaccins antirabiques.

En 2003, l'Agence a analysé 11 992 spécimens, comparativement à 11 308 en 2002. Sur ce nombre, 265 étaient positifs. L'ACIA offre un site Web consacré à la rage, où elle affiche des rapports trimestriels et annuels sur les cas de rage classés par espèces et par provinces. On y trouve également des renseignements détaillés sur la maladie et le programme de lutte antirabique de l'ACIA. Enfin, l'Agence publie une brochure sur la rage à l'intention des propriétaires d'animaux de compagnie et des éleveurs de bétail.

On trouvera un complément d'information concernant le programme de lutte antirabique sur le site Web de l'ACIA à l'adresse **http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/rabrag/rabragf.shtml**

Virus du Nil occidental

Le virus du Nil occidental peut être transmis à l'homme par la piqûre d'un moustique infecté. Depuis 2002, la maladie propagée par ce virus est considérée comme étant indigène au Canada. En mai 2003, elle est devenue une maladie à déclaration immédiate obligatoire en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et du *Règlement sur les maladies déclarables*. Par conséquent, tous les laboratoires vétérinaires du pays sont maintenant tenus de signaler à l'ACIA les cas présumés ou diagnostiqués de virus du Nil occidental chez tous les animaux domestiques. L'Agence rassemble les données présentées par les laboratoires et les transfère à Santé Canada pour faciliter le suivi, l'enregistrement et la mise en correspondance

des cas positifs déclarés. En 2003, 445 cas de virus du Nil occidental ont été signalés chez des animaux domestiques de six provinces.

On trouvera un complément d'information concernant les mesures prises par le *Canada face à la menace du virus du Nil occidental* à l'adresse **http://www.hc-sc.gc.ca/francais/virus_nil/index.html**

3.4.2.3 LES URGENCES ET LES INCIDENTS ASSOCIÉS À LA SANTÉ DES ANIMAUX ET AUX ALIMENTS AU BÉTAIL SONT GÉRÉS EFFICACEMENT

Le dernier exercice n'a pas été de tout repos en ce qui a trait aux foyers de maladies animales en Amérique du Nord et il a nécessité une intervention extraordinaire de la part de l'ACIA. La section qui suit fait état des mesures prises par l'Agence en réaction à deux des cas les plus importants touchant la santé des animaux pour le Canada, soit l'encéphalopathie spongiforme bovine et l'influenza aviaire. Nous décrivons également certaines activités permanentes de préparation aux situations d'urgence dans le domaine de la santé des animaux.

Encéphalopathie spongiforme bovine

Par suite de la découverte d'un animal atteint d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) au Canada le 20 mai 2003, l'ACIA a amorcé une vaste enquête fort minutieuse, qui s'est étendue à quatre provinces et deux pays et comportait des investigations sur le mouvement des animaux et les aliments du bétail.

Le 23 décembre 2003, lorsqu'on a déterminé que la vache infectée découverte dans l'État de Washington provenait de l'Alberta, une intervention similaire s'imposait. La vaste enquête menée par l'ACIA a permis de déterminer quel était le troupeau d'origine de la « vache folle » découverte dans l'État de Washington, de retracer son transport vers les États-Unis et d'identifier d'autres animaux du troupeau d'origine susceptibles d'avoir été exposés à l'ESB.

L'ACIA a également mené une enquête sur les sources d'aliments des troupeaux en question, au cours de laquelle elle a examiné les dossiers concernant l'achat, la production et la distribution de ces aliments pour la période comprise entre 1996 et 1998. Dans le cadre de son enquête, l'Agence a examiné l'information relative aux usines d'aliments du bétail et d'équarrissage, qui pourraient avoir fait partie de la chaîne de production des aliments du bétail utilisés dans l'exploitation agricole sous enquête. Or, l'enquête a révélé que, dans les deux cas, il fallait chercher la source d'infection la plus probable dans des aliments contaminés consommés par ces animaux au début de leur vie et avant l'adoption par le Canada, en août 1997, de l'interdiction frappant les aliments des ruminants.

Une intervention nationale intégrée en matière de santé des animaux, sous la gouverne de l'ACIA, a réuni différents ministères et organismes fédéraux, administrations provinciales et organismes non gouvernementaux ainsi que l'industrie et les municipalités. Tout au long de l'enquête et de l'intervention, l'ACIA et ses partenaires ont communiqué en temps voulu les informations qui ont aidé les Canadiens à comprendre en quoi consistait la maladie et comment ils étaient protégés. D'après le sondage mené en janvier 2004 par Ekos Research, malgré la découverte d'un deuxième

cas d'ESB relié au Canada, 78 p. 100 des Canadiens estimaient que le bœuf canadien ne présentait aucun risque. Un groupe d'experts internationaux en ESB a félicité l'ACIA pour la façon dont elle avait géré cette crise, mais, en raison des changements survenus dans la situation du Canada à l'égard de l'ESB, il a aussi formulé quelques recommandations visant à améliorer la politique de réglementation.

Entre l'automne 2003 et janvier 2004, l'ACIA a reçu des fonds supplémentaires de 99 millions de dollars[1] échelonnés sur cinq ans, pour améliorer quatre éléments du programme ESB, à savoir l'amélioration des tests de surveillance de l'ESB, l'élimination du matériel à risque spécifié[2] (MRS) de la chaîne alimentaire, l'amélioration du suivi et du retraçage et celle de la certification des exportations.

L'amélioration de la surveillance de l'encéphalopathie spongiforme bovine est devenue une priorité absolue pour l'ACIA. En 2003, plus de 5 700 échantillons ont été soumis à une épreuve, soit une augmentation de 70 p. 100 par rapport à l'année précédente. En janvier 2004, le Canada a annoncé qu'il intensifierait la surveillance de l'ESB pour évaluer de façon plus exacte la prévalence de cette maladie et vérifier l'efficacité des mesures de prévention prises. Conformément à l'approche progressive adoptée, le nombre d'animaux soumis à des tests chaque année passera d'un minimum de 8 000 la première année à 30 000 au cours des années ultérieures. On continuera de concentrer les tests sur les animaux risquant le plus d'être positifs pour l'ESB, y compris ceux qui présentent des signes cliniques de cette maladie, ont plus de 30 mois et sont incapables de se tenir debout, sont morts à la ferme, ont été contaminés ou doivent être abattus en raison d'une maladie grave. Un échantillon d'autres animaux plus âgés n'appartenant pas à ces catégories à risque sera également testé. L'ACIA travaille avec les provinces et l'industrie à l'aménagement de l'infrastructure nécessaire pour réaliser les objectifs de surveillance du Canada. La surveillance de l'ESB demeurera en harmonie avec les lignes directrices internationales et les caractéristiques démographiques de la population de bovins adultes au Canada.

En juillet 2003, le Canada a mis en place la mesure la plus efficace pour protéger la santé humaine en interdisant l'utilisation de matériel à risque spécifié dans l'alimentation humaine; ce matériel est constitué de tissus — par exemple, la cervelle et la moelle épinière — qui contiennent, dans les bovins infectés par l'ESB, l'agent associé à la transmission de la maladie. Pour interdire l'entrée du matériel à risque spécifié dans la chaîne alimentaire humaine, des modifications ont été apportées le 18 juillet 2003 au *Règlement sur les aliments et drogues* et au *Règlement sur la santé des animaux*. Les dispositions de ces modifications sont entrées en vigueur le 24 juillet 2003, au moyen d'une directive de l'ACIA, dans les établissements de transformation de viandes agréés par le gouvernement fédéral et elles ont été étendues le 23 août 2003 à tout le reste du bœuf produit ou importé au Canada.

---

[1] Montants arrondis au million le plus proche.

[2] Le matériel à risque spécifié comprend les parties des bovins atteints qui pourraient contenir l'infectiosité de l'ESB. Ce qui comprend la cervelle, le crâne, la moelle épinière, les amygdales, l'iléon distal (partie de l'intestin grêle), les yeux et les autres tissus nerveux, y compris les ganglions trigéminaux et les ganglions de la racine dorsale. En juillet 2003, conformément à une recommandation du groupe d'experts internationaux sur l'ESB, le gouvernement du Canada a pris une mesure de précaution pour la santé publique en mettant en application des politiques et règlements pour interdire l'utilisation du matériel à risque élevé dans l'alimentation humaine.

L'interdiction d'utiliser des protéines de ruminants dans l'alimentation d'autres ruminants, adoptée en 1997, était à l'origine un moyen de défense secondaire qui s'ajoutait aux contrôles à l'importation, mais elle est maintenant au cœur de l'intervention visant à limiter la transmission de l'ESB aux animaux d'élevage canadiens. L'équipe internationale de spécialistes a fermement entériné la mesure supplémentaire d'exclusion du matériel à risque spécifié de tous les aliments du bétail dans le but de protéger la santé des animaux en réduisant la contamination par la farine de viande et d'os en général. Le gouvernement canadien a réagi en examinant différentes options pour améliorer l'interdiction à l'égard des aliments du bétail en vigueur au Canada et l'élimination du matériel à risque spécifié est activement envisagée. On poursuit de vastes consultations auprès du milieu scientifique, des partenaires commerciaux internationaux, des provinces et de l'industrie, car le Canada veut avoir la certitude que toutes les modifications apportées à l'interdiction à l'égard des aliments du bétail seront appropriées, défendables et mises en œuvre de façon appropriée.

La capacité de retracer les animaux présentant un lien épidémiologique avec les cas d'ESB en 2003 a montré l'utilité du Programme canadien d'identification du bétail en vigueur. Toutefois, elle a également fait ressortir la nécessité d'apporter des améliorations supplémentaires pour permettre au Canada de répondre aux attentes internationales croissantes dans le domaine. C'est pourquoi l'ACIA apporte des améliorations à sa politique, afin de renforcer ce programme d'identification. Elle accroît la mise en application du Programme et fera de même pour la recherche sur les nouvelles technologies. Elle améliorera aussi la liaison et l'intégration avec les provinces et territoires, l'industrie et les partenaires commerciaux.

En 2003-2004, l'ACIA a renforcé sa capacité à répondre aux exigences des pays importateurs relativement à l'ESB, qui demandent une certification accrue des aliments destinés aux humains, des aliments du bétail et des autres produits contenant ou pouvant contenir des ingrédients d'origine bovine. Par exemple, avant la détection de l'ESB au Canada, les aliments du bétail et les sous-produits animaux pouvaient circuler librement aux États-Unis sans certification de l'ACIA. En mai 2003, les États-Unis ont imposé à l'égard de ces produits des conditions d'importation, exigeant une inspection et une certification par l'ACIA pour vérifier la conformité avec les nouvelles conditions relatives à l'ESB. Selon les estimations, l'ACIA devra produire jusqu'à 25 000 certificats d'exportation par an et procéder à un examen complet des usines d'aliments du bétail afin de respecter ces nouvelles exigences.

La réintroduction du Canada dans les marchés d'exportation représente une première pour un pays ayant été aux prises avec un cas d'ESB sur son propre territoire. Dès la fin de l'été 2003, les exportateurs canadiens avaient de nouveau accès aux marchés nord-américains de viande désossée provenant de bovins âgés de moins de 30 mois (ou de moutons et de chèvres de moins de 12 mois). Au cours des mois qui ont suivi, le Canada a regagné à tout le moins en partie l'accès à plusieurs autres marchés étrangers pour un éventail de produits des ruminants. Toutefois, un manque général d'accès aux marchés d'exportation pour les ruminants vivants, que ce soit pour l'abattage, l'alimentation ou la reproduction, demeure un problème grave. En outre, l'insuffisance de l'accès général aux marchés internationaux des produits de viande non désossée et d'un éventail d'autres produits (y compris les abats) réduit la valeur globale générée par les carcasses. L'ACIA

continue de travailler énergiquement, en collaboration avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et avec l'industrie, à l'élaboration de conditions techniques et réglementaires raisonnables axées sur des données scientifiques en matière de commerce, afin d'améliorer l'accès aux marchés internationaux pour les animaux d'élevage et les produits à base de viande provenant du Canada.

On trouvera un complément d'information concernant les mesures que l'ACIA a prises à l'égard de l'ESB sur son site Web à l'adresse
http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/bseesb/bseesbf.shtml

Influenza aviaire

Le Canada commençait à peine reprendre le dessus après le problème de l'ESB, lorsqu'il s'est heurté à un nouvel obstacle. Le 18 février 2004, l'ACIA a découvert la présence de l'influenza aviaire dans une exploitation avicole de la vallée du Fraser, au sud de la Colombie-Britannique. Cet élevage a immédiatement été mis en quarantaine. Le lendemain, une fois la maladie confirmée, toutes les volailles infectées de l'exploitation ont été euthanasiées

Le Canada a réagi à la situation de façon rapide et globale, en raison de la nature contagieuse de la maladie et de l'apparence de danger pour la santé humaine. Lorsque l'on a déterminé que le virus isolé dans l'exploitation de la vallée du Fraser était considéré comme étant « hautement pathogène » selon les définitions internationales, l'ACIA a établi une zone contrôlée pour empêcher la propagation de cette maladie. L'Agence a entrepris un programme de surveillance et mis en place des mesures limitant le transport des volailles et des produits à base de volailles dans la région. Dès le 2 avril, on avait confirmé la présence de l'influenza aviaire dans 18 exploitations avicoles. Le 5 avril, l'ACIA a annoncé l'abattage intégral de toutes les volailles dans la zone contrôlée. Une indemnisation prévue en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* a été versée aux propriétaires des volailles dont la destruction avait été ordonnée.

Dès la fin mai, l'ACIA et ses partenaires avaient maîtrisé la situation. Les efforts de surveillance continus ont permis d'effectuer des épreuves dans 1 100 exploitations de la zone contrôlée — lesquelles se sont révélées négatives dans la majorité des cas.

Cette situation d'urgence nationale, qui a éclaté en Colombie-Britannique, a été gérée avec succès grâce aux efforts concertés des autorités fédérales, provinciales et municipales en matière de santé des animaux et de santé publique. Les autres ministères et organismes fédéraux, les administrations provinciales et municipales, l'industrie et les organisations internationales ont pleinement appuyé l'intervention menée dans le domaine de la santé des animaux sous la gouverne de l'ACIA.

On trouvera un complément d'information concernant les mesures que l'ACIA a prises à l'égard de l'influenza aviaire sur son site Web à l'adresse
http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/avflu/avfluf.shtml

Analyse des risques à l'appui de la prise de décisions réglementaires

En plus de coordonner une intervention face à ces deux épizooties, l'ACIA a effectué plusieurs évaluations des risques pour aider à prendre des décisions fondées sur des données scientifiques. Dans le cas de l'ESB, elle a entrepris une évaluation scientifique de la salubrité des produits dérivés de bovins canadiens, par exemple, le suif, la gélatine,

le cuir, les embryons, le sperme et le sérum bovin. L'Agence a par ailleurs procédé à une analyse des risques liés à la salubrité de l'albumine et du sérum bovins dans le contexte de l'utilisation de ces produits au pays et à l'étranger. Elle a eu recours à des analyses des risques pour évaluer le niveau de contamination éventuelle des aliments du bétail attribuable au traitement par suite du cas découvert en mai 2003 et vérifier l'élimination sans danger des bovins ayant obtenu un résultat négatif aux tests de détection de l'ESB dans les décharges.

Dans le cadre de la gestion du foyer d'influenza aviaire, les scientifiques de l'ACIA ont analysé la vulnérabilité à l'infection des pigeons, des cailles, des autruches, des émeus, des canards, des oies, des pintades et de nombreuses espèces d'oiseaux de compagnie. Cette information a été prise en compte dans la décision d'éliminer intégralement les petits troupeaux. Les décisions concernant le compostage des carcasses et des œufs par suite de l'élimination intégrale des troupeaux infectés, ainsi que la gestion du fumier en fonction du temps de survie du virus, s'appuyaient sur les données scientifiques fournies par les analystes de risques de l'ACIA. Le rôle des oiseaux sauvages en tant que source d'infection a également été évalué, tout comme la transmission à d'autres troupeaux par la voie des airs. Enfin, on a examiné le rôle des palettes de bois utilisées dans les élevages de ponte pour l'expédition d'œufs de consommation dans la propagation de la maladie.

Préparation aux situations d'urgence en matière de santé des animaux

L'ACIA planifie et mène des activités de préparation aux situations d'urgence en collaboration avec d'autres organismes canadiens et étrangers, comme Protection des infrastructures essentielles et Protection civile, pour être en mesure de d'intervenir de façon efficace et bien coordonnée dans d'éventuelles situations d'urgence touchant la santé des animaux ou les aliments du bétail.

Au nombre des activités de l'ACIA dans le domaine, mentionnons les simulations de situations d'urgence, l'évaluation des menaces potentielles et l'évaluation des technologies et outils nouveaux qui pourraient aider l'Agence à mieux gérer ses interventions en cas d'urgence. Les paragraphes qui suivent en donnent quelques exemples :

Exercice de modélisation relatif à la propagation des maladies animales sur le continent nord-américain

L'ACIA, en collaboration avec le département de l'Agriculture des États-Unis, l'Université de Colorado State, l'Université de Guelph et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, participe à un projet d'une durée de quatre ans visant à élaborer un modèle de simulation par superordinateur pour les maladies animales hautement contagieuses.

Parmi les activités menées cette année, mentionnons la validation du modèle grâce à un examen par les pairs, la comparaison des résultats du modèle avec les foyers réels et la comparaison du modèle avec d'autres modèles de maladies existants et acceptés. L'objectif global du projet consiste à mettre au point un outil de prévision propre à améliorer la préparation en vue de foyers de maladies hautement contagieuses chez les animaux d'élevage, par exemple, la fièvre aphteuse (FA).

Banque nord-américaine de vaccins contre la fièvre aphteuse

En 2003-2004, les commissaires et le comité technique de la Banque nord-américaine

de vaccins contre la fièvre aphteuse (qui comprend l'ACIA et des partenaires fédéraux aux États-Unis et au Mexique) se sont rencontrés pour envisager d'ajouter d'autres antigènes de la FA à la Banque suite aux changements survenus en la matière dans la situation mondiale, en particulier pour ce qui est des pays avec lesquels des membres de la Banque ont d'importantes ententes commerciales. Cette réunion a eu lieu avant l'exercice de simulation dont il est question ci-dessous et elle a abouti à des décisions concernant les nouveaux antigènes qui viendront enrichir la Banque de vaccins.

Exercices de simulation de la fièvre aphteuse
En 2003-2004, le Comité nord-américain de la santé animale (composé de l'ACIA et de ses partenaires fédéraux aux États-Unis et au Mexique) a mené à bien le deuxième volet, sur un total de quatre, de la simulation de cas transfrontaliers de maladies animales étrangères, en l'occurrence la fièvre aphteuse. Trois objectifs sont visés par ce programme de simulation : diffuser rapidement l'information concernant le soupçon et la confirmation de fièvre aphteuse; prendre des décisions concernant la vaccination; faciliter la discussion entre les pays concernant les plans d'intervention face à la fièvre aphteuse. Le troisième volet du programme de lutte contre la fièvre aphteuse a été reporté jusqu'en mars 2005 en raison des priorités opérationnelles découlant de la découverte de cas d'ESB en Amérique du Nord.

Base de données du Système canadien de gestion des situations d'urgence dans le domaine zoosanitaire
L'ACIA a provisoirement adapté un système américain de gestion des interventions d'urgence pour ces foyers de maladies animales nouvelles ou provenant de l'étranger afin de l'utiliser au Canada. Ce système, connu sous le nom de Système canadien de gestion des interventions d'urgence, est maintenant accessible dans la majeure partie du pays. Il a été mis à l'essai dans des situations récentes concernant l'ESB et l'influenza aviaire et s'est révélé un outil efficace de gestion des données.

3.4.2.4 LES ANIMAUX DU CANADA ET LEURS PRODUITS SONT CONFORMES AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES VISANT LA SANTÉ ANIMALE

L'ACIA facilite l'exportation d'animaux canadiens et de leur matériel génétique en négociant des protocoles d'entente avec d'éventuels partenaires commerciaux internationaux. Les certificats d'exportation délivrés par l'ACIA attestent la santé d'animaux canadiens, qui répondent aux exigences des pays importateurs.

En 2003-2004, l'ACIA a négocié 21 nouveaux certificats d'exportation et rétabli ou amélioré l'accès aux marchés en révisant ou en mettant à jour des accords d'exportation. Mentionnons à titre d'exemples la négociation de certificats d'exportation pour l'exportation de matériel génétique bovin (sperme et embryons) en Algérie, en Afrique du Sud, au Zimbabwe et en Norvège et pour l'exportation de sang d'origine porcine au Mexique. Des certificats ont par ailleurs été rétablis pour reprendre les exportations de sperme de taureaux au Brésil, en Argentine et en Corée, après la découverte de l'ESB au Canada. Ces marchés ont contribué à l'augmentation des exportations canadiennes de sperme de taureaux (qui sont passées de 3,7 millions en 2002-2003 à 3,8 millions en 2003-2004).

De nombreux pays décident de leurs importations d'animaux et de produits animaux en fonction de la situation des pays exportateurs sur le plan de la santé animale ou de leurs activités de détection de certaines maladies. Au Canada, les activités de surveillance sont menées conformément aux normes de l'OIE, qui servent à déterminer l'absence de maladies. Par exemple, l'ACIA examine périodiquement le sérum bovin pour s'assurer qu'il est exempt de brucellose. Les exportateurs d'embryons canadiens ont donc accès aux marchés du fait que le pays est reconnu exempt de maladies et non sur la base d'exigences relatives à des analyses plus coûteuses.

Par le passé, les Canadiens qui amenaient à l'étranger un animal de compagnie, par exemple, un chat ou un chien, voyaient leur animal mis en quarantaine dans certains pays. Depuis décembre 2002, les animaux de compagnie qui accompagnent des Canadiens se rendant au Royaume-Uni peuvent y entrer sans mise en quarantaine s'ils satisfont aux exigences du Programme de voyage des animaux de compagnie mis en place par l'administration fédérale. Depuis l'an dernier, les vétérinaires de l'ACIA avalisent des certificats en s'assurant du respect des exigences du programmes, convenues par voie de négociations entre l'ACIA et les autorités britanniques. Les animaux de compagnie doivent être porteurs d'une micropuce et vaccinés contre la rage. En outre, une confirmation par analyse d'un échantillon de sang prélevé par un vétérinaire six mois avant l'entrée de l'animal au Royaume-Uni est exigée. Grâce aux nouvelles mesures, les Canadiens qui se rendent au Royaume-Uni tirent maintenant profit de l'accès amélioré de leurs animaux de compagnie. Le site Web de l'ACIA a été mis à jour pour fournir de l'information sur ce programme fort prisé.

On trouvera un complément d'information concernant ce programme sur le site Web de l'ACIA à l'adresse
http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/export/uk-ruf.shtml

3.4.2.5 L'INDUSTRIE SE CONFORME AUX RÈGLEMENTS

L'ACIA est déterminée à collaborer avec les industries canadiennes de l'élevage et des aliments du bétail, afin de promouvoir la conformité avec la *Loi sur la santé des animaux* et la *Loi relative aux aliments du bétail*, ainsi qu'avec les règlements connexes. À cette fin, l'Agence mène des activités pour renseigner l'industrie sur les exigences législatives courantes ou modifiées.

Dans le but de promouvoir la conformité, l'ACIA élabore et exécute par ailleurs des programmes concernant la santé des animaux et les aliments du bétail, qui peuvent englober une surveillance continue, des enquêtes ciblées et, au besoin, des mesures coercitives, par exemple, des amendes ou des poursuites judiciaires.

Loi sur la santé des animaux

L'ACIA applique la *Loi sur la santé des animaux* et les règlements connexes en vérifiant que les animaux et les produits animaux importés au Canada présentent un risque minimal en ce qui a trait à l'entrée de maladies. Toute une gamme d'activités lui permet d'atteindre cet objectif : la surveillance de la situation d'autres pays relativement aux maladies, le contrôle des importations, y compris la certification des documents d'importation, les inspections à la frontière, les analyses et la mise en quarantaine.

Grâce à ses activités de surveillance, d'inspection et d'analyse, l'ACIA applique les mesures de lutte contre les maladies, comme en témoigne son intervention par suite de la découverte du foyer d'influenza aviaire en Colombie-Britannique. On trouvera aux sections 3.4.2.2 et 3.4.2.3 des renseignements supplémentaires concernant l'application de la *Loi sur la santé des animaux* par l'ACIA.

Loi relative aux aliments du bétail

L'ACIA vérifie que les aliments du bétail, y compris les produits fabriqués et vendus ou importés au Canada, sont salubres, efficaces et étiquetés de façon appropriée.

La *Loi relative aux aliments du bétail* et le *Règlement* connexe exigent l'approbation de tous les nouveaux ingrédients destinés au bétail avant la mise en marché et l'enregistrement des aliments composés spéciaux du bétail. L'an dernier, l'ACIA a reçu et examiné 692 demandes d'approbation d'ingrédients, d'enregistrement ou de renouvellement d'enregistrement. Sur ce nombre, 631 demandes (91 p. 100) répondaient aux exigences législatives et elles ont été approuvées, ce qui montre bien que les clients connaissent le programme et les exigences à respecter. Le délai moyen pour l'examen des demandes s'est établi à 60 jours, comparativement à 64 en 2002-2003, respectant ainsi la norme de service de 90 jours adoptée par l'ACIA pour l'enregistrement des nouveaux aliments du bétail.

L'ACIA réglemente les usines de traitement et leur délivre un permis d'exploitation. Ces usines transforment les matières animales et les sous-produits alimentaires pour obtenir plusieurs produits, y compris des graisses et des tourteaux de protéines de grande qualité. Ces produits, dont la consommation humaine est interdite, peuvent entrer dans la fabrication d'aliments destinés au bétail ou aux animaux de compagnie, mais leur production doit respecter des normes visant à empêcher la propagation de maladies animales telles que l'ESB.

L'an dernier, les 29 usines de traitement du Canada ont été inspectées et jugées conformes au règlement interdisant de nourrir des ruminants au moyen d'aliments dérivés de ruminants. Après la découverte du cas d'ESB en mai 2003, les exploitants de plusieurs usines de l'ensemble du pays ont modifié de leur plein gré les opérations de leur usine, afin de réduire le risque de non-conformité. Par conséquent, l'ACIA a effectué des inspections supplémentaires dans cinq usines pour vérifier que les installations demeuraient conformes après les modifications appropriées aux procédures et aux dossiers.

Règlement sur la fabrication des aliments médicamentés
À la fin de 2003-2004, l'Agence a reçu des crédits supplémentaires d'environ 4,1 millions de dollars pour établir et appliquer le nouveau *Règlement sur la fabrication des aliments médicamentés*. Ce règlement, auquel seront assujettis tous les fabricants d'aliments médicamenteux destinés aux animaux, établira des normes régissant leur fabrication pour mieux protéger la santé des animaux et la salubrité des aliments.

Depuis février 2000, l'ACIA réalise une série de projets pilotes dans des exploitations agricoles de toutes les régions du Canada pour évaluer l'incidence des exigences législatives et elle a rédigé un guide des procédés et méthodes.

La méthode progressive proposée pour mettre en œuvre du nouveau règlement sur une période de trois ans permettrait aux secteurs de l'élevage et des aliments commerciaux du bétail de s'adapter aux nouvelles exigences du programme. Des séances d'information à l'intention des intervenants ont été organisées en avril et en mai 2004 dans l'ensemble du pays.

Produits vétérinaires biologiques
L'ACIA réglemente les produits vétérinaires biologiques au Canada, qui comprennent les produits de santé animale, comme les vaccins, les agents anticorps et les tests de diagnostic. Les responsabilités de l'ACIA dans le domaine consistent à homologuer les produits vétérinaires biologiques et à délivrer un permis aux fabricants ou importateurs, ainsi qu'à assurer une surveillance après l'homologation et la délivrance de permis et à inspecter les installations. En outre, l'ACIA mène des enquêtes à l'égard des plaintes des consommateurs concernant des effets indésirables soupçonnés de produits vétérinaires biologiques.

Pour répondre aux conditions d'homologation, les produits vétérinaires biologiques doivent respecter les normes de pureté, de puissance, d'innocuité et d'efficacité si on les utilise selon les recommandations figurant sur l'étiquette apposée par le fabricant. Depuis quelques années, l'industrie des produits de santé animale mise davantage sur les produits vétérinaires biologiques pour prévenir et diagnostiquer les maladies. Cette tendance, associée à d'autres facteurs, a alourdi la charge de travail et accru le nombre de demandes portant sur de nouveaux produits ainsi que la complexité de ces demandes. C'est pourquoi l'ACIA a de plus en plus de difficulté à respecter les délais prévus dans les normes de service pour cette fonction. Par exemple, en 2003, le délai moyen pour l'examen initial d'une demande d'homologation portant sur un nouveau produit a grimpé à 214 jours, dépassant ainsi l'objectif de 180 jours. En 2001, le délai moyen se chiffrait à 159 jours. L'ACIA prend des mesures pour régler ce problème en simplifiant le processus d'approbation pour certaines catégories de produits.

L'ACIA a homologué 45 nouveaux produits en 2003, effectué l'examen initial de 46 demandes portant sur de nouveaux produits et délivré 230 permis d'importation pour des produits « à usage restreint ». Par exemple, après la découverte de l'ESB, des permis ont été délivrés pour autoriser l'importation et la distribution restreinte des deux épreuves de diagnostic rapide de l'ESB chez les bovins.

L'ACIA a mis en place en 2003 un nouveau modèle de prestation de services pour le programme des produits vétérinaires biologiques, qui lui permet maintenant d'inspecter 44 installations par an, comparativement à une moyenne historique de 7. En 2003, les

inspections mettaient l'accent sur la réduction de l'arriéré dans le cas des importateurs commerciaux canadiens, qui n'avaient été soumis à aucune inspection auparavant, si bien que l'ACIA a inspecté 21 des 29 installations (72 p. 100).

Mesures d'exécution
En vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi relative aux aliments du bétail*, 247 cas de non-conformité ont donné lieu l'an dernier à des enquêtes, qui ont abouti à 14 poursuites judiciaires et à six condamnations. La valeur totale des amendes imposées par les tribunaux a atteint 35 900 $. Les condamnations découlaient de violations concernant le transport d'animaux, l'omission de présenter des produits à risque élevé aux fins d'inspection et la vente d'aliments du bétail renfermant des ingrédients non déclarés.

3.4.2.6 LES INTERVENANTS COMPRENNENT LES RÈGLEMENTS ET LES POLITIQUES ET Y SOUSCRIVENT

L'ACIA s'efforce de rehausser le niveau de conformité des intervenants en communiquant des renseignements précis sur les nouveaux règlements, la sécurité et l'application de la loi et des règlements à des groupes cibles, y compris les producteurs de bétail, les transformateurs et les autres intervenants du milieu agroalimentaire. En plus de cette diffusion ciblée, le site Web de l'ACIA contient des renseignements concernant les règlements et politiques sur la santé des animaux et les aliments du bétail.

On trouvera un complément d'information sur la santé des animaux sur le site Web de l'ACIA à l'adresse
http://www.inspection.gc.ca/francais/index/ahsaf.shtml

L'ACIA s'est employée à faire en sorte que les intervenants aient à cœur de respecter les règlements et politiques et qu'ils les comprennent bien. Mentionnons à titre d'exemples les domaines suivants.

Comité consultatif canadien sur la santé des animaux
L'ACIA a continué d'organiser des assemblées annuelles en collaboration avec le Comité consultatif canadien sur la santé des animaux et de renseigner les associations de l'industrie des productions animales sur les changements apportés aux normes internationales en matière de santé animale. Elle fait connaître et examine l'information sur les modifications aux programmes de santé des animaux et sur l'évolution des dossiers au sein de l'OIE qui peuvent avoir une incidence sur le commerce.

On trouvera un complément d'information sur le Comité consultatif canadien sur la santé des animaux sur le site Web de l'ACIA à l'adresse
http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/cahcc/cahcc_f.shtml

Élaboration d'un cadre de réglementation de la biotechnologie animale
L'ACIA, Environnement Canada et Santé Canada travaillent ensemble à élaborer un cadre de réglementation pour les animaux issus de la biotechnologie. En février 2004, l'Agence a organisé une consultation sur la biotechnologie animale. Les discussions ont porté principalement sur l'élaboration de lignes directrices régissant la notification et la capacité de retracer les animaux issus de la biotechnologie.

Publication sur les aliments du bétail
Cette année, l'ACIA a publié la deuxième des deux brochures destinées à améliorer la conformité avec le règlement interdisant de nourrir des ruminants au moyen d'aliments renfermant certains ingrédients pour empêcher la propagation de maladies telles que l'ESB. Cette brochure s'adresse aux points de vente au détail qui offrent des aliments destinés au bétail. Le but est de sensibiliser les détaillants aux exigences connexes régissant l'étiquetage, la manutention, le stockage et la documentation.

L'ACIA a également publié une brochure concernant la *Réglementation sur les aliments nouveaux du bétail*, afin d'expliquer les exigences du programme aux concepteurs, importateurs ou marchands d'aliments nouveaux ou de sous-produits qui sont des aliments nouveaux destinés au bétail, et aux chercheurs dans le domaine.

3.4.2.7 LE PUBLIC EST SENSIBILISÉ À LA SANTÉ DES ANIMAUX ET Y CONTRIBUE

Chaque année, l'ACIA répond à des milliers de demandes de renseignements provenant du public, de l'industrie et des médias et elle publie des fiches de renseignements et des brochures d'information concernant les mesures de contrôle relatives à la santé des animaux.

L'intérêt du public à l'égard des maladies animales a été stimulé par la couverture médiatique de la découverte du cas d'ESB chez une vache de l'Alberta et l'enquête qui a suivi en 2003 ainsi que par le foyer d'influenza aviaire détecté en Colombie-Britannique en février 2004. Il est essentiel de renseigner le public pour gérer efficacement les situations d'urgence touchant la santé des animaux et maintenir sa confiance quant à la salubrité et à la qualité des produits animaux.

L'Agence répond aux besoins du public en donnant aux importateurs d'animaux des renseignements clairs sur les conditions d'importation de cette marchandise. Les données recueillies sur les importations d'animaux en sont la preuve – elles montrent que le nombre d'animaux rejetés est faible (686 en 2003-2004).

Site Web de l'ACIA
Le site Web de l'Agence présente les grands dossiers dans le domaine de la santé des animaux ainsi que de l'information sur les programmes de lutte contre les maladies animales. En 2003-2004, les usagers du site se sont particulièrement intéressés aux pages consacrées aux aspects suivants de la santé des animaux :

ESB – 618 803 pages visitées (anglais et français)
Après avoir détecté un cas d'ESB au Canada, l'ACIA a reçu un grand nombre de demandes de renseignements de la part du public. Pendant plusieurs mois au cours de la phase d'investigation critique, l'enquête sur l'ESB a figuré parmi les Sujets d'actualité sur la page principale de l'ACIA à l'adresse **http://www.inspection.gc.ca/francais/tocf.shtml**

Importation d'animaux de compagnie – 219 640 pages visitées (anglais et français)
L'importation d'animaux de compagnie (chiens, chats, oiseaux) continue d'être une importante source de demandes de renseignements de la part du public. L'ACIA traite de cette question dans les Sujets d'actualité à l'adresse
http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/import/petsf.shtml

Transport sans cruauté – 219 640 pages visitées (anglais et français)
C'est en 2003-2004 que l'ACIA a ajouté à son site des pages sur le transport sans cruauté, sujet qui suscite de plus en plus d'intérêt au Canada. Le site contient également des renseignements sur les consultations nationales concernant le bétail non ambulatoire. Vous trouverez de plus amples renseignements à l'adresse
http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/transport/indexf.shtml

Rage – 10 280 pages visitées (anglais et français)
La rage est une maladie endémique chez les animaux sauvages qui intéresse les Canadiens parce qu'elle peut affecter le bétail, les animaux domestiques et les humains. Vous trouverez de plus amples renseignements à l'adresse
http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/rabrag/rabragf.shtml

Sommaire des priorités et résultats particuliers de 2003-2004

En plus de mener ses principales activités de réglementation, l'Agence répond aux priorités particulières énoncées dans le *Rapport sur les plans et priorités 2003-2004* (RPP). Le tableau ci-après fait état du rendement de l'ACIA en ce qui a trait à ces engagements.

Principaux résultats et réalisations en matière de santé des animaux en 2003-2004

Résultat clé	Priorités de l'ACIA (énoncées dans le RPP)	Résultats atteints en 2003-2004
L'entrée au Canada de maladies réglementées est atténuée	Insistance accrue sur l'évaluation et l'atténuation des risques, comme : • la mise au point de meilleures ressources en matière de collecte de renseignements;	L'ACIA a assuré des services d'alerte rapide en collaboration avec ses partenaires dans le domaine de la surveillance des maladies, par l'intermédiaire du Réseau canadien de santé animale.
	• la réalisation d'analyses des voies critiques des risques et d'évaluations du pays d'origine des importations.	Elle a mené des évaluations des risques liés à l'importation d'animaux et de produits animaux et à la situation de pays en matière de maladie. Ces évaluations ont contribué à l'élaboration de politiques d'importation.
	Mise au point de stratégies novatrices d'inspection et d'application de la loi, comme : • l'élaboration de stratégies visant expressément les menaces agroterroristes;	L'ACIA a donné des conseils de sécurité aux exploitants agricoles et aux établissements alimentaires et amélioré la capacité de surveillance et de détection, les activités de contrôle à la frontière et la biosécurité des laboratoires. Elle a mis en place un projet de modélisation des maladies, outil de prévision destiné à assurer une meilleure préparation au cas où une maladie très contagieuse se déclarerait dans le bétail du fait d'activités terroristes ou par inadvertance.
	• les inspections ciblées d'importations à haut risque (p. ex. conteneurs, ordures des transporteurs internationaux et matériel militaire);	Elle a ciblé les importations à haut risque, en mettant l'accent sur les contrevenants antérieurs, pour améliorer les inspections. Elle a envoyé des avis au personnel travaillant à la frontière à l'occasion de la découverte de foyers de maladies (p. ex. dans le cas de l'influenza aviaire hautement pathogène).
	• la mise au point de nouveaux outils d'application de la loi.	L'ACIA a mis en place des sanctions administratives pécuniaires immédiates en Ontario pour les violations de la *Loi sur la santé des animaux* et du *Règlement* connexe pour ce qui est des importations et de l'identification des bovins.

La propagation de maladies animales réglementées est atténuée	Insistance sur la collecte de renseignements et d'information, comme : • le renforcement des activités de détection précoce grâce à un échange efficace et rapide d'information pertinente;	L'ACIA a établi des listes de diffusion pour être en mesure de communiquer en temps opportun l'information sur les maladies.
	• l'affectation continue de ressources aux programmes de traçabilité et d'identification.	En plus de faciliter la mise en place du Programme canadien d'identification des moutons en janvier 2004, elle a apporté des améliorations aux inspections aux fins d'identification des bovins, négocié des modifications réglementaires visant à éliminer des exemptions et en a ébauché le libellé. L'Agence a par ailleurs mené des interventions concernant la traçabilité des animaux et des produits animaux, par exemple, les aliments du bétail.
Les urgences et les incidents associés à la santé des animaux sont gérés efficacement	Reconnaissance accrue de l'importance d'une bonne préparation, comme : • la réalisation d'enquêtes et d'évaluations épidémiologiques en temps opportun;	En raison des priorités opérationnelles découlant de la découverte de cas d'ESB, l'ACIA a reporté jusqu'en mars 2005 les interventions prévues en Amérique du Nord à l'égard de la fièvre aphteuse.
	• la réalisation de simulations de concert avec des organismes compétents afin d'améliorer le degré de préparation;	Un groupe de spécialistes internationaux a loué les enquêtes menées par le Canada à l'égard de l'ESB.
	• l'élaboration plus poussée de la régionalisation, des systèmes d'information géographique et des systèmes de gestion de données;	L'ACIA a guidé ses partenaires de l'industrie et des administrations provinciales et territoriales pour en arriver à un consensus à l'égard d'une base de données nationale concernant les caractéristiques démographiques et l'identification des animaux, axée sur un système d'information géographique, dans des installations de production, de marketing et de transformation agro-industrielles. Elle a aussi guidé ces intervenants dans la production d'un document de discussion, qui servira de base à la prise de décisions concernant l'application des premières limites de zonage du Canada.
	• l'assurance de la disponibilité d'outils déterminants pour l'application de stratégies efficaces d'intervention et de prévention (p. ex. stratégies de vaccination et approbations).	Elle met la dernière main aux modifications au cadre de réglementation pour renforcer la lutte dans les cas de contamination le long du continuum de la production alimentaire. L'Agence pourra ainsi prendre des mesures à l'égard des aliments du bétail, des produits vétérinaires biologiques ou des animaux contaminés par des substances toxiques telles que des médicaments vétérinaires, des agents de lutte contre les ravageurs ou des contaminants environnementaux.

Les animaux du Canada et leurs produits sont conformes aux prescriptions nationales et internationales visant la santé animale	Élaboration de programmes et d'activités pour répondre aux exigences nationales, comme : • l'atteinte de cibles de surveillance établies;	Les problèmes d'accès aux marchés découlant de la découverte du cas d'ESB ont influé sur le nombre de bovins d'abattage disponibles pour les enquêtes. Les enquêtes triennales portant sur la *brucellose* et la tuberculose bovine respectent les objectifs.
	• l'examen exhaustif de la portée et la surveillance des activités vétérinaires accréditées.	L'ACIA a apporté des modifications au *Guide des vétérinaires accrédités*. On révise actuellement l'entente conclue avec les vétérinaires accrédités
	Mise au point de programmes et d'activités pour satisfaire aux exigences internationales, comme : • l'amélioration de l'efficacité des négociations, des communications et de la mise en œuvre d'exigences axées sur des critères scientifiques;	L'ACIA a participé au groupe consultatif d'Agriculture et Agroalimentaire Canada communément appelé « Table ronde sur le bœuf ». Les négociateurs de l'Agence se sont rendus en Asie et en Afrique du Nord pour régler les problèmes concernant l'exportation d'animaux, de sperme, d'embryons et de produits animaux. L'ACIA a travaillé en étroite collaboration avec des spécialistes du commerce international et elle a reçu au cours de l'exercice des missions du Chili, de Corée, de Chine et du Vietnam. L'ACIA a suspendu les permis d'importation pour les vaccins destinés aux ruminants et les agents anticorps par suite de la découverte d'une vache atteinte d'ESB aux États-Unis. Les fabricants ont fourni de la documentation supplémentaire pour garantir qu'aucun matériel à risque spécifié n'entrait dans la préparation de ces produits. L'ACIA a examiné l'information et recommencé à homologuer des produits et à délivrer des licences d'importation, assurant ainsi un approvisionnement continu en vaccins.
	• l'adoption d'un programme d'assurance de la qualité des exportations du secteur.	L'ACIA a participé à un groupe de travail sur le système de gestion de la qualité dirigé par l'industrie (Association canadienne de l'industrie du bétail et de la génétique et Canadian Beef Breeds Council), pour élaborer des normes en matière d'exportations.

L'industrie se conforme aux règlements	Création constante de relations positives et efficaces avec le secteur, comme : • l'amélioration des communications et des consultations pour garantir une bonne compréhension;	Après la découverte du cas d'ESB, l'ACIA a mené des consultations auprès des représentants de l'industrie de la chaîne de valeur du bœuf concernant les mesures prises à l'égard de l'ESB.
	• l'adoption par le secteur de bonnes pratiques de gestion en matière de biosécurité, de tenue de dossiers et d'identification;	L'ACIA a publié une brochure pour améliorer la conformité avec l'interdiction à l'égard des aliments du bétail en sensibilisant les détaillants aux exigences en matière d'étiquetage, de manutention, de stockage et de documentation. Elle a publié une brochure sur la réglementation des aliments nouveaux pour expliquer les exigences du programme aux concepteurs, importateurs ou marchands d'aliments ou de sous-produits nouveaux et aux chercheurs œuvrant dans le domaine.
	• la mise en œuvre de mesures qui amélioreront la cohérence des efforts visant la conformité et le respect de la loi dans tous les secteurs;	Elle a exécuté le Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme (voir la section 3.4.1.3). Elle a rédigé des lignes directrices pour favoriser le respect de l'interdiction et une stratégie d'application des exigences relatives au matériel à risque spécifié. Elle a continué d'assurer la formation de son personnel d'inspection sur l'identification des bovins et la conformité.
	• l'insistance grandissante sur l'exhaustivité des renseignements figurant dans les demandes d'enregistrement de vaccins et d'aliments du bétail;	L'ACIA a commencé à mettre l'accent sur l'exhaustivité des renseignements figurant dans les demandes d'enregistrement d'aliments pour le bétail, compte tenu de la priorité accordée à la gestion des problèmes liés à l'ESB.
	• l'engagement renouvelé à l'égard des enquêtes actives sur les plaintes.	Réponses à 75 plaintes de la part de consommateurs; ainsi que des consultations avec des experts, des discussions avec des plaignants et des fabricants, des collectes de preuves, des suivis et des mesures de coercition.
	Mise au point de programmes afin d'élargir les capacités et les responsabilités en matière de réglementation, comme : • la mise en œuvre d'activités ciblées d'enquête et de vérification insistant sur les actions correctives de suivi (aliments du bétail/équarrissage, en raison des encéphalopathies spongiformes transmissibles);	Le programme de retraçage ou d'inspection en aval relatif à l'interdiction imposée à l'égard des aliments du bétail fait maintenant partie intégrante de l'intervention opérationnelle.

	• l'élaboration et l'application d'un programme de réglementation des aliments du bétail médicamenteux qui se greffe au Cadre stratégique pour l'agriculture du gouvernement du Canada;	Un financement (environ 4,1 millions de dollars) a été accordé en février 2004; des séances d'information ont eu lieu dans toutes les régions du Canada en avril et en mai 2004.
	• l'élaboration et l'application de programmes visant les produits ou la biotechnologie moderne (p. ex. les animaux transgéniques et les aliments nouveaux du bétail).	L'ACIA a rédigé les lignes directrices sur la notification pour l'évaluation environnementale des animaux d'élevage issus de la biotechnologie et elle a consulté les intervenants sur les enjeux de la biotechnologie animale.
Les intervenants comprennent les règlements et les politiques et y souscrivent	Culture de relations de collaboration avec les intervenants pertinents, comme : • l'élaboration et l'application de protocoles d'entente avec les organismes provinciaux couvrant l'échange d'information sur les maladies;	Les priorités imposées par l'ESB et l'influenza aviaire ont retardé les progrès dans ce dossier. Toutefois, l'ACIA travaille actuellement à l'élaboration d'ententes avec les provinces concernant l'information sur l'importation d'abeilles.
	• la mise au point d'un énoncé clair sur le rôle de l'ACIA en ce qui concerne la réglementation du secteur des aliments pour animaux de compagnie;	Un comité a été formé pour explorer la possibilité de confier la prestation de ces services à un tiers.
	• le renforcement des relations en recherche conjointe avec les universités;	Les priorités imposées par l'ESB et l'influenza aviaire ont retardé les progrès dans le cadre de cette initiative.
	• la réalisation de consultations générales;	L'ACIA a organisé une assemblée annuelle du Comité consultatif canadien sur la santé des animaux pour discuter des modifications au programme et aux exigences internationales.
	• la mise au point de stratégies de communication ciblées pour promouvoir la conformité.	Elle a distribué des brochures à l'intention des producteurs par l'intermédiaire d'organisations laitières et de l'industrie du bœuf, afin d'assurer le respect de l'information à l'égard des aliments destinés aux ruminants.
Le public est sensibilisé à la santé des animaux et y contribue	• Mise en œuvre de communications ciblées (p. ex. Tourisme Canada, vidéos projetés à bord d'avions de lignes aériennes, encarts dans les passeports);	L'ACIA a continuellement mis à jour son site Web, afin que le public ait accès à l'information sur la santé et les maladies des animaux.

• Mise en œuvre de programmes d'inspection avec chiens détecteurs et de programmes de sensibilisation visibles dans les aéroports;	Le Programme des chiens détecteurs est utilisé dans les aéroports. Il a été récemment transféré à l'Agence des services frontaliers du Canada.
• Élaboration de programmes visant à sensibiliser davantage aux problèmes de santé publique liés à la santé des animaux.	L'ACIA a continué de travailler en partenariat avec Santé Canada et d'autres autorités en matière de santé publique dans les dossiers touchant la santé des animaux. L'information sur l'ESB et l'influenza aviaire fait le lien avec Santé Canada en ce qui concerne les problèmes de santé publique éventuels.

Résultats de la vérification et de l'évaluation

En 2003-2004, l'ACIA a effectué un examen de ses programmes et activités dans le secteur de la santé des animaux :

- L'*Examen de l'uniformité de la prestation des programmes*. Pour plus de renseignements à ce sujet, voir la partie de la section 3.4.1 consacrée au rendement en matière de salubrité des aliments.

Dans le cadre de la Stratégie intégrée de gestion des risques lancée par l'administration fédérale pour mieux protéger la santé des personnes et des animaux en réduisant au maximum les risques d'ESB, l'ACIA a aussi élaboré un ***Cadre de gestion et de responsabilité axé sur les résultats (CGRAR) pour les programmes améliorés de lutte contre l'encéphalopathie bovine spongiforme.*** Conformément aux exigences stratégiques du Secrétariat du Conseil du Trésor, elle a conçu un cadre de mesure du rendement et élaboré un plan de mise en œuvre détaillé pour aider la prestation des programmes ESB améliorés. Le CGRAR clarifie les objectifs du nouveau programme et décrit comment l'ACIA compte s'y prendre pour en mesurer le rendement et en rendre compte. Le CGRAR est en cours de mise en œuvre et l'ACIA sera prête à diffuser les résultats de sa mesure du rendement en 2004-2005.

3.4.3 Protection des végétaux

Services rendus aux Canadiens

La conservation des ressources végétales du Canada revêt une importance de premier plan pour le bien-être de tous les Canadiens. En effet, deux des cinq principales industries du pays (soit l'industrie forestière et l'industrie agricole et agroalimentaire) sont tributaires de ces ressources, tout comme des millions de Canadiens dont la subsistance en dépend.

L'Agence participe à un certain nombre d'activités et de programmes dont profitent les Canadiens, notamment le contrôle et l'éradication des ravageurs et des maladies, la réglementation des facteurs de production tels que les semences (incluant les végétaux à caractères nouveaux) et les engrais, et la protection des droits des phytogénéticiens.

Programmes de protection des végétaux

Sommaire des activités et dépenses des programmes relatifs à la protection des végétaux

Programme	Loi faisant autorité	Activités	Dépenses 2003-2004
Protection des végétaux	*Loi sur la protection des végétaux* *Loi sur les semences*	• Surveiller, analyser, inspecter, enquêter, négocier et réglementer, afin de prévenir l'entrée des ravageurs de végétaux, d'en enrayer la propagation ou de les éradiquer. • Certifier les exportations.	Coût total du programme : 74,5 millions de dollars (12,4 p. 100 des dépenses de l'ACIA)
Semences	*Loi sur les semences* *Loi sur les produits agricoles au Canada* *Loi sur la protection des obtentions végétales*	• Délivrer des certificats d'exportation. • Voir à ce que l'industrie des semences se conforme aux exigences législatives en inspectant les importations de semences, en exerçant une surveillance sur les marchés et en fournissant des certificats d'exportation • Voir à ce que les végétaux à caractères nouveaux (VCN) respectent les exigences législatives avant qu'ils soient importés ou relâchés dans l'environnement • Protéger le travail des phytogénéticiens	Coût total du programme : 12,5 millions de dollars (2,1 p. 100 des dépenses de l'ACIA)
Engrais	*Loi sur les engrais*	• Voir à ce que les engrais et les suppléments importés ou vendus au Canada soient sans danger, efficaces et convenablement étiquetés	Coût total du programme : 2,8 millions de dollars (0,5 p. 100 des dépenses de l'ACIA)

Principaux partenaires en matière de protection des végétaux

L'ACIA travaille avec d'autres intervenants à la protection des ressources végétales et à la réglementation des facteurs de production. Ses principaux partenaires sont les suivants :

Ministères et organismes fédéraux : L'ACIA travaille avec d'autres ministères et organismes fédéraux (p. ex. Ressources naturelles Canada, Agriculture et agroalimentaire Canada et Environnement Canada) en vue d'enrichir les connaissances nécessaires pour définir les politiques et les normes, élaborer des règlements et des programmes, conclure des ententes de réglementation sur l'accessibilité des marchés, évaluer et réduire scientifiquement les risques, exercer une surveillance, recueillir des renseignements et effectuer des inspections. L'ACIA a par ailleurs commencé à collaborer avec un autre partenaire important au niveau fédéral – l'Agence des services frontaliers du Canada, qui a été créée en novembre 2003.

Gouvernements provinciaux et territoriaux : Au niveau provincial, l'ACIA travaille en étroite collaboration avec les ministères de l'agriculture, de l'environnement et des forêts. Les activités menées avec ces partenaires sont à l'image de celles entreprises avec les ministères et organismes fédéraux.

Administrations et partenaires municipaux : Au niveau municipal, l'ACIA travaille avec les représentants municipaux et régionaux, plus particulièrement dans le but d'éradiquer certains ravageurs des forêts. Les activités menées avec ces partenaires comprennent des enquêtes, des traitements ou contrôles, l'enlèvement ou l'élimination de produits réglementés et la communication avec le public.

Intervenants non gouvernementaux : L'ACIA tient des consultations avec une vaste gamme d'intervenants au sujet des politiques, programmes et activités de réglementation et elle s'efforce de coopérer avec des chercheurs et à obtenir des suggestions sur les systèmes d'inspection et de certification. Ces intervenants comprennent des associations de producteurs spécialisés, des instituts scientifiques, des associations de courtiers, d'importateurs et d'exportateurs, des organisations environnementales ainsi que des scientifiques et des spécialistes appartenant à des universités et à des centres de recherche.

Organisations internationales et partenaires commerciaux : L'ACIA travaille avec plusieurs partenaires commerciaux du Canada et aussi avec des organismes internationaux en vue de maximiser l'efficacité de la législation et de la réglementation canadiennes au niveau international. Parmi ses principaux partenaires, on trouve le Service d'inspection sanitaire des animaux et des végétaux du département de l'Agriculture des États-Unis (USDA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et sa division régionale, l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (ONAPP), l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales, ainsi que les comités de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sur l'application de mesures sanitaires et phytosanitaires.

Rendement de 2003-2004 par résultats clés

3.4.3.1 L'ENTRÉE AU CANADA DE MALADIES ET DE RAVAGEURS RÉGLEMENTÉS FAIT L'OBJET D'UN CONTRÔLE

Parmi les activités menées par l'ACIA pour contrôler l'entrée de maladies et de ravageurs réglementés figurent les analyses de risques et la mise en place de contrôles efficaces à l'importation. Les contrôles vont de l'émission de permis d'importation dépendant de la santé des végétaux à la surveillance d'essais sur le terrain de végétaux à caractères nouveaux en conditions confinées, en passant par l'inspection de marchandises importées. Des systèmes d'information contribuent à l'efficacité de ces activités en améliorant la disponibilité de l'information entre les pays et en donnant accès à l'information sur le rendement au personnel de l'Agence.

Évaluation des risques phytosanitaires

L'évaluation des risques phytosanitaires (ERP) fournit les fondements scientifiques pour la gestion générale des risques. Elle permet de déterminer les dangers et de décrire les risques connexes de l'introduction et de l'établissement, de même que la gravité des répercussions économiques et environnementales.

En 2003-2004, l'ACIA a produit 37 ERP nouvelles ou révisées, avec les résultats connexes, comparativement à un nombre annuel variant de 39 à 65 par an, au cours des trois dernières années. Étant donné l'orientation stratégique du Programme de protection des végétaux afin d'exiger des ERP pour les marchandises réglementées en provenance de nouvelles sources étrangères, on s'attend à une augmentation de la demande d'ERP. Pour pouvoir relever le défi, l'ACIA continue à élaborer des processus visant à améliorer la qualité et à les évaluer. Par exemple, l'Agence utilise les données sur les ERP des autres pays membres de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (ONAPP) et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

Permis d'importation visant la protection des végétaux et inspection des importations aux points d'entrée

En 2003-2004, l'ACIA a délivré 4 600 permis d'importation visant la protection des végétaux (sans compter les modifications aux licences valides existantes), comparativement à 6 123 en 2002-2003. Le nombre de nouvelles licences requises diminue en raison des changements apportés aux exigences d'obtention de licences en 2003-2004 au chapitre de l'identification des sources d'exportation aux États-Unis et des destinations au Canada. Des améliorations ont en outre été apportées aux systèmes de traitement des licences afin de produire des accusés de réception automatisés aux demandes d'importateurs envoyées par télécopieur, ce qui épargne du temps et réduit les coûts pour les importateurs canadiens.

Des inspecteurs de l'ACIA ont procédé à plus de 28 000 inspections à l'importation afin de confirmer que les produits étaient conformes aux lois et règlements fédéraux. Le nombre d'inspections était semblable à celui de 2002-2003, soit 27 759.

3.4.3.2 LA PROPAGATION DE MALADIES ET DE RAVAGEURS RÉGLEMENTÉS EST ATTÉNUÉE

Divers ravageurs passibles d'une mise en quarantaine, tels que le grand hylésine des pins, se sont établis dans certaines régions du Canada. De plus, un certain nombre d'autres ravageurs non établis, comme le virus de la sharka et le longicorne brun de l'épinette, ont été à l'origine d'invasions et font l'objet de vigoureuses mesures d'éradication. Dans un effort en vue de juguler la propagation des ravageurs, les marchandises réglementées dans les endroits où l'on retrouve le virus de la sharka et le longicorne brun de l'épinette font l'objet de contrôles des mouvements au pays. En 2003-2004, l'ACIA a continué d'élaborer de nouvelles approches, telles que les partenariats et programmes de certification, afin de prévenir une nouvelle propagation de maladies et de ravageurs réglementés. L'Agence maintient ses partenariats et poursuit sa collaboration avec les gouvernements provinciaux et les secteurs de l'industrie qui pourraient être touchés en travaillant avec des organisations telles que les conseils consultatifs provinciaux de protection des végétaux.

Surveillance et éradication des phytoravageurs

L'ACIA procède à des enquêtes dans diverses régions du pays afin de détecter l'entrée de ravageurs exotiques, de délimiter les zones infectées par des ravageurs réglementés et de justifier les exigences phytosanitaires à l'importation. L'information qu'elle recueille aide à mesurer le succès des programmes d'éradication et lui permet de délivrer des certificats d'exportation.

En 2003-2004, des enquêtes ont eu lieu sur plusieurs milliers de sites partout au Canada afin de détecter la présence d'insectes, de champignons, de virus et de nématodes. Vingt et un ravageurs étaient visés, mais les efforts ont porté principalement sur le virus de la sharka, le longicorne brun de l'épinette, l'agrile du frêne, le longicorne asiatique et la galle verruqueuse de la pomme de terre (GVPT).

L'appui et la coopération des partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux ainsi que des partenaires de l'industrie sont indispensables aux efforts de surveillance et d'éradication. Les exemples qui suivent illustrent l'importance de tels partenariats.

Le virus de la sharka

Le virus de la sharka est à l'origine d'une grave maladie des arbres fruitiers à noyaux tels que les pêchers (y compris la variété nectarine), les pruniers et les abricotiers. La maladie touche la qualité, la taille et la quantité des fruits et elle oblige à enlever les arbres infectés. Quand la présence du virus de la sharka été confirmée près de Niagara-on-the-Lake (Ontario), en juin 2000, puis dans la région d'Annapolis (Nouvelle-Écosse), l'ACIA a dirigé un programme d'éradication. Le but de ce programme de trois ans, entrepris en 2001, était de contenir et d'éradiquer la maladie tout en préservant l'industrie des fruits à noyaux.

L'ACIA n'a jamais détecté le virus de la sharka en Colombie-Britannique ou au Québec et a donc déclaré ces provinces exemptes du virus. La région de Niagara, en Ontario, demeure la principale zone de quarantaine. Il y a quatre autres zones de quarantaine isolées dans cette province.

Le virus de la sharka n'a pas été détecté dans la zone de quarantaine d'Annapolis depuis qu'on en a confirmé la présence en 2000, et on a maintenant déclaré son éradication de

cette région. Cependant, en 2003, on a détecté la présence du virus près de Wolfville (Nouvelle-Écosse).

Dans le cadre de l'examen annuel du programme du virus de la sharka, en 2003, le Groupe d'experts étrangers a reconnu que ce virus semblait être moins présent dans les zones de quarantaine. En 2003-2004, l'ACIA et Agriculture et Agroalimentaire Canada ont élaboré une proposition en vue de la mise sur pied d'un programme échelonné sur sept ans visant à éradiquer le virus de la sharka du Canada. Ce programme devrait miser sur les progrès réalisés vers l'éradication depuis les débuts du programme de lutte contre le virus de la sharka en 2001. Vous trouverez de plus amples renseignements à l'adresse **http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/protect/pestrava/ppv/infof.shtml**

Le longicorne brun de l'épinette

Au printemps 2000, le Service canadien des forêts a constaté que le longicorne brun de l'épinette était responsable de la mort d'épinettes noires, rouges et blanches et d'épinettes de Norvège au parc de Point Pleasant à Halifax. Devant cette menace, l'ACIA a mené une vaste enquête et a entrepris un programme d'éradication en 2000.

L'ACIA a poursuivi son programme d'éradication du longicorne brun en 2003-2004. La réduction du nombre d'arbres infestés découverts dans la zone de quarantaine et le fait que l'on n'ait trouvé que cinq arbres isolés en dehors de cette zone indiquent que l'on se rapproche de l'éradication de ce ravageur forestier envahissant venu de l'étranger.

L'ouragan Juan, qui a longé les côte de Halifax (Nouvelle-Écosse) le 29 septembre 2003, a grandement compliqué l'enquête sur le longicorne brun de l'épinette et les efforts en vue de son éradication. Depuis, l'ACIA a participé à des activités accrues de surveillance, d'exécution et de sensibilisation du public dans la région infectée par le longicorne brun de l'épinette. Elle a incité ses partenaires de l'industrie ainsi que ses partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux à trouver des solutions pour le nettoyage tout en atténuant les risques de propagation du longicorne brun de l'épinette. Vous trouverez de plus amples renseignements à l'adresse
http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/protect/pestrava/bslb/bslbfsf.shtml

La galle verruqueuse de la pomme de terre

La présence de la galle verruqueuse, mycose transmise par le sol dont l'importance pourrait justifier une quarantaine, a été constatée dans deux champs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard depuis octobre 2000.

En 2003, l'ACIA a terminé une troisième année d'intense surveillance de tous les champs de la province utilisés pour la production de pommes de terre. Aucun nouveau cas n'a été détecté, ce qui signifie que les mesures prises pour contrôler la propagation de cette maladie ont été couronnées de succès. Les exigences législatives liées au contrôle de la galle verruqueuse à l'Île-du-Prince-Édouard au cours des trois dernières années ont été examinées en collaboration avec divers intervenants de l'industrie et du gouvernement provincial. À l'heure actuelle, la grande majorité des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard peuvent être exportées aux États-Unis selon les même conditions que pour les pommes de terres en provenance d'autres régions du Canada. Vous trouverez de plus amples renseignements à l'adresse
http://www.inspection.gc.ca/francais/sci/surv/data/synendf.shtml

3.4.3.3 LES URGENCES ET LES INCIDENTS ASSOCIÉS À LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX SONT GÉRÉS EFFICACEMENT

L'incursion de maladies et de ravageurs réglementés pourrait poser un risque important à l'environnement naturel et aux ressources végétales du Canada. La sensibilisation du public aux phytoravageurs peut contribuer considérablement au succès des interventions en cas d'urgence ou d'incident. Pour se préparer à des incursions et les gérer de manière efficace, l'ACIA a poursuivi l'élaboration et la mise à l'essai de plans essentiels, autant à l'interne qu'avec ses principaux partenaires. L'Agence a également géré des incidents provoqués par l'entrée de phytoravageurs importants. Comme c'est le cas pour le contrôle de la propagation de phytoravageurs, la collaboration avec les partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux ainsi qu'avec les partenaires de l'industrie constitue la clé du succès de ces efforts.

Les exemples qui suivent illustrent les efforts déployés par l'Agence pour faire face aux incidents relatifs aux ravageurs et aux maladies.

L'agrile du frêne

En juillet 2002, l'agrile du frêne a été détecté à Windsor (Ontario) et dans l'État du Michigan (É.-U.). Si on le laissait se propager, ce ravageur pourrait dévaster encore davantage la population de frênes en Ontario estimée à plus d'un milliard d'arbres.

En 2003-2004, des enquêtes ont été menées dans le sud-ouest de l'Ontario afin de déterminer l'ampleur de l'infestation à l'agrile du frêne. Les données recueillies ont directement contribué à l'élaboration de mesures et de politiques réglementaires sur le contrôle de ce ravageur.

Pour arrêter la propagation de l'agrile du frêne vers l'est, l'ACIA a étendu la zone de quarantaine afin de réglementer le frêne et les produits de pépinières, et a établi une bande de 10 kilomètres dépouillée de frênes aux limites de la région infestée de Chatham-Kent.

L'ACIA continuera de travailler avec des ministères et organismes fédéraux, provinciaux et municipaux pour lutter contre l'agrile du frêne, en menant des enquêtes pour délimiter les zones de quarantaine et pour commencer à enlever les arbres infestés. L'ACIA travaille également activement avec des experts en réglementation et des experts scientifiques aux États-Unis afin d'identifier de nouvelles méthodes de contrôle et de promouvoir les travaux de recherche visant à protéger les précieux peuplements de frênes en Amérique du Nord.

On trouvera un complément d'information concernant l'agrile du frêne sur le site Web de l'ACIA à l'adresse
http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/protect/pestrava/ashfre/agrplaf.shtml

Le longicorne asiatique

Des partenariats entre gouvernements et organismes ont été établis et maintenus en 2003-2004 dans le cadre des efforts d'intervention en cas d'urgence contre ce ravageur des forêts en Ontario. Par exemple, plus de huit ministères ont mis sur pied un programme efficace d'intervention en cas d'urgence, dans des conditions et selon des échéanciers difficiles, afin d'éradiquer le longicorne asiatique de la région de Toronto. Ces partenaires comprenaient le Service canadien des forêts, qui relève de Ressources

naturelles Canada, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, ainsi que les autorités locales de conservation et les administrations municipales des villes et régions.

Le 8 septembre 2003, l'ACIA a confirmé le premier cas d'infestation au longicorne asiatique au Canada. Le longicorne asiatique représente une grave menace pour les forêts canadiennes d'arbres feuillus, particulièrement les peuplements d'érables à sucre.

La collaboration a permis à l'équipe opérationnelle du longicorne asiatique de tabler sur l'expertise des forestiers urbains/ruraux municipaux et provinciaux et des chercheurs du Service canadien des forêts et d'utiliser leurs connaissances de manière coordonnée. Des ressources humaines et en capital importantes ont été investies par tous les partenaires. Grâce à des consultations exhaustives, il a été décidé qu'une campagne d'éradication agressive s'imposait pour ce ravageur envahissant et destructeur.

Le programme d'éradication s'appuyait sur une enquête approfondie et un travail d'élimination menés au cours de l'automne et de l'hiver 2003-2004. La première phase du programme a été complétée le 31 mars 2004. Des enquêtes prévues dans la région réglementée en 2004-2005 permettront d'évaluer le succès des actions entreprises à ce jour.

On trouvera d'autres informations et mises à jour concernant le longicorne asiatique sur le site Web de l'ACIA à l'adresse **http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/protect/pestrava/asialong/asialongf.shtml**

L'encre des chênes rouges

L'encre des chênes rouges est une mycose des plantes et des arbres qui n'avait encore jamais été identifiée au Canada. En juin 2003, la maladie a été détectée sur plusieurs végétaux dans une pépinière de Colombie-Britannique, dans le cadre d'un suivi officiel sur les importations. Une fois jugés infestés, les végétaux ont été détruits.

En septembre 2003, la pépinière a été relevée de la quarantaine, car aucune nouvelle infestation n'a été détectée. L'origine de la maladie en Colombie-Britannique demeure nébuleuse. Il est cependant évident que l'infestation a été détectée très tôt et que les efforts d'éradication ont réussi. L'ACIA a procédé à l'échantillonnage d'autres pépinières canadiennes, conformément à un plan d'enquête national sur l'encre des chênes rouges et aucune autre infestation n'a été détectée.

Ensuite, en mars 2004, dans le contexte d'un second suivi officiel sur les végétaux importés, la maladie a été détectée sur des camélias au Canada. L'ACIA a amorcé et maintiendra des mesures de quarantaine afin de retracer les végétaux potentiellement infestés et d'ordonner la destruction de ceux-ci.

On trouvera d'autres informations et mises à jour sur l'encre des chênes rouges à l'adresse **http://www.pestalert.org/notifications.cfm**

Ralstonia

R*alstonia solanacearum*, race 3 (biovar 2) (R3B2), est un dangereux ravageur mis en quarantaine. Il est responsable de la pourriture brune des pommes de terre et du flétrissement bactérien des géraniums et des tomates. Comme elle peut transmettre des maladies à des températures plus froides, la race 3 (biovar 2) de cet agent pathogène pose un risque sérieux au Canada, particulièrement en ce qui a trait à la production de pommes de terre.

Depuis février 2003, l'ACIA a imposé des mesures réglementaires à 12 serres au Canada. Suite aux mesures de l'ACIA, qui a notamment vérifié le contrôle par des enquêtes, tous les sites ont été relevés de la quarantaine.

Des végétaux en provenance de serres étrangères infestées étaient à la source de la maladie. L'ACIA continue à développer ses politiques à l'égard des importations de géraniums, de pommes de terre et de végétaux connexes afin de réduire à l'avenir les risques d'entrée du R3B2 au Canada.

3.4.3.4 LES VÉGÉTAUX ET LEURS PRODUITS SONT CONFORMES AUX EXIGENCES LÉGISLATIVES NATIONALES ET INTERNATIONALES

L'Agence organise beaucoup d'activités variées afin de vérifier si les végétaux et produits végétaux réglementés par les programmes de protection des végétaux rencontrent les exigences législatives nationales et internationales. Les ressources de l'ACIA consacrées au respect des exigences réglementaires sont réparties entre les volets national et international. Pour les programmes nationaux, les secteurs prioritaires pour ce résultat clé comprennent la surveillance du marché. Sur le plan international, les activités comprennent l'inspection et la certification des produits destinés à l'exportation et la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes internationales scientifiques et claires.

Exigences nationales

Surveillance du marché

Semences

Dans le cadre du Programme des semences, les inspecteurs de l'ACIA ont exercé une surveillance sur le marché et sur les établissements, ciblant les établissements reconnus pour leur manque de respect des normes et ceux qui ont fait l'objet de plaintes. Les résultats ont révélé que, pour la période allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, 95 p. 100 des semences généalogiques, 86 p. 100 des semences non généalogiques et 97 p. 100 des semences importées respectaient les normes. Ces taux se comparent avantageusement aux résultats moyens obtenus pour la période de neuf ans au cours de laquelle des données ont été compilées. Dans les cas de non-respect des normes, les inspecteurs de l'ACIA prennent les mesures d'exécution nécessaires pour s'assurer que les semences qui ne rencontrent pas les normes canadiennes ne sont pas mises en vente.

Le personnel de l'ACIA inspecte les semences de la fin juin à la fin septembre pour l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS). L'année dernière, plus de 1 300 variétés de semences généalogiques ont été cultivées par 3 574 agriculteurs spécialisés dans ce domaine. Les inspecteurs de l'Agence ainsi que des inspecteurs privés accrédités par l'ACIA ont procédé à des contrôles sur environ 502 859 hectares et ont découvert que seulement 2 p. 100 de la superficie inspectée ne répondaient pas aux normes de l'ACPS. Les semences non conformes n'obtiennent pas de certificats de récolte et ne sont donc pas certifiées comme étant des semences généalogiques.

Les laboratoires de semences de l'ACIA ont effectué 10 775 tests sur 10 343 échantillons de semences, principalement sur la pureté mécanique et variétale, la germination et les maladies. Le service d'essais de semences vient appuyer le programme d'inspection des semences et d'exécution de l'Agence et la délivrance de certificats internationaux de lots

de semences pour leur exportation. Le nombre d'analyses en laboratoire et d'échantillons pour 2003-2004 est inférieur d'environ 5 p. 100 à celui de 2002-2003. Cette situation est due en partie à la cessation des services de tests de germination pour les phytogénéticiens de l'administration fédérale.

L'ACIA enregistre les variétés de la plupart des espèces végétales cultivées au Canada, ce qui est d'une importance capitale pour le fonctionnement du système de certification des semences. Le site Web de l'ACIA fournit à l'industrie de production de semences et au secteur agroalimentaire des informations à jour sur le stade d'enregistrement des variétés végétales. L'an dernier, l'ACIA a enregistré 172 variétés de végétaux cultivés, y compris les premières variétés de canola hybrides de printemps tolérant les imidazolinones Clearfield, ainsi que les premières variétés de canola hybrides d'hiver au Canada. Cela représente une diminution de 14 p. 100 par rapport au nombre enregistré en 2002-2003 et reflète une baisse de la demande d'enregistrements.

Surveillance des essais sur le terrain en conditions confinées

L'ACIA est responsable de la réglementation des végétaux à caractères nouveaux (VCN), importés ou introduits dans l'environnement au Canada. Les VCN peuvent être produits à partir de diverses techniques de reproduction, comme le génie génétique, la reproduction par mutagénèse ou le croisement conventionnel.

Les essais sur le terrain en conditions confinées fournissent aux phytogénéticiens qui développent des VCN l'occasion de faire de la recherche sur leurs produits afin de comprendre les interactions des végétaux dans l'environnement. Des essais sur le terrain ont été menés selon des conditions spécifiquement établies par l'ACIA afin de réduire l'impact environnemental potentiel des VCN et de réduire le flux génétique des essais. Les problèmes de conformité repérés au cours de l'exercice 2003-2004 ont été corrigés et n'ont pas soulevé de préoccupations environnementales ou de sécurité. En comparaison avec l'année dernière, un pourcentage plus faible des essais inspectés a soulevé des problèmes de conformité, ce qui indique que les phytogénéticiens développant des VCN connaissent de mieux en mieux les exigences législatives.

Essais sur le terrain en conditions confinées pour les résultats d'inspection des VCN

	Essais de l'année en cours (2003)*	Essais, semis d'automne (2002)**	Essais, après la récolte (2003)***
Nombre d'essais menés	94	2	336
Nombre d'essais inspectés	94	2	146
Pourcentage d'essais inspectés	100 %	100 %	43,5 %
Nombre d'essais ayant posé des problèmes de conformité	5	0	5
Pourcentage d'essais ayant posé des problèmes de conformité	5,3 %	0 %	3,4 %

* Les essais de l'année en cours ont été lancés au printemps de 2003 et inspectés durant l'été de 2003.

** Les essais de semis d'automne ont été lancés à l'automne de 2002, protégés du froid et inspectés durant l'été de 2003.

*** Les inspections après la récolte permettent de déterminer si les phytogénéticiens se sont conformés aux conditions qui s'appliquent une fois l'essai sur le terrain terminé. En 2003, 336 essais ont été soumis à des restrictions concernant l'utilisation du sol après la récolte.

Dissémination de VCN en conditions non confinées
En plus de procéder à l'évaluation et à la surveillance d'essais sur le terrain en conditions confinées, l'ACIA doit également approuver les VCN en conditions non confinées avant qu'on puisse les commercialiser et les cultiver au Canada. Le temps nécessaire à l'évaluation de la sécurité environnementale des VCN en vue d'une dissémination dans l'environnement en conditions non confinées peut varier, mais il faut habituellement compter un an ou plus. Durant l'exercice 2003-2004, quatre nouvelles demandes ont été reçues et aucune demande existante n'a été approuvée ou retirée. Au terme de l'exercice, le nombre de VCN dont la dissémination en conditions non confinées a été approuvée est resté de 39.

On trouvera un complément d'information concernant ces VCN sur le site Web de l'ACIA à l'adresse **http:// www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/bio/pntvcnf.shtml**

Ingrédients actifs des engrais et suppléments
Dans le cadre du programme des engrais, l'ACIA exerce une surveillance sur les engrais mélangés en vrac produits par plus de 1 200 fabricants, partout au Canada. En 2003-2004, un total de 912 échantillons de ces produits a été analysé pour vérifier la teneur garantie en azote, en phosphore ou en potassium. Le taux de conformité a été pratiquement identique à celui de l'an dernier, soit 83,8 p. 100. En raison du temps nécessaire à la production et à l'utilisation des engrais mélangés en vrac, un suivi efficace des produits non conformes constitue un défi. Comme les produits non conformes sont rarement disponibles au moment de la diffusion des résultats des analyses, on répond habituellement aux cas de non-conformité par des lettres aux fabricants les informant de la non-conformité et par des activités de suivi dans les installations afin de décider des mesures correctives. Parmi les priorités des inspecteurs de l'ACIA figure l'échantillonnage d'engrais mélangés en vrac pour la prochaine saison de production aux endroits où des produits non conformes ont été précédemment échantillonnés.

Les inspecteurs de l'ACIA ont prélevé 207 échantillons d'inoculants pour légumineuses (contenant des bactéries fixatrices d'azote) et de semences préinoculées en vue de déterminer si la teneur minimale en ingrédients actifs était atteinte. Les taux de conformité des inoculants pour légumineuses et des semences préinoculées ont été respectivement de 100 p. 100 et de 79,3 p. 100. Cela représentait une baisse du taux de conformité pour les semences préinoculées en comparaison avec les résultats de 2002-2003. La majeure partie de cette différence s'explique par une forte proportion de produits non conformes parmi plusieurs types de semences échantillonnés en 2003-2004, contrairement à 2002-2003. Pour les semences préinoculées non conformes, les mesures de suivi comprenaient la détention et l'envoi de lettres aux producteurs les avisant soit de retirer les étiquettes stipulant que les semences ont été inoculées, soit de réinoculer les semences.

L'ACIA exerce une surveillance sur les produits engrais/pesticides afin de s'assurer que les niveaux de pesticides ne sont ni trop élevés, ni trop faibles compte tenu des garanties. En 2003-2004, 126 échantillons ont été analysés. Cela représente une augmentation de plus de trois fois le nombre moyen d'échantillons prélevés au cours des trois dernières années. Cette augmentation s'explique, en partie, par les préoccupations du public à l'endroit des pesticides. Le taux de non-conformité pour les produits engrais/pesticides

était de 29 p. 100, en hausse de 11 p. 100 par rapport au taux de 18,4 p. 100 de l'année dernière.

Les taux de conformité avec les garanties pour les produits engrais-pesticides ont varié considérablement au cours des quatre dernières années, peut-être en raison de la variabilité qui accompagne un petit échantillonnage. Une analyse des données afin de déterminer s'il existe des tendances identifiables dans la non-conformité se terminera tôt en 2004-2005. Cependant, des données supplémentaires recueillies en 2004-2005 seront nécessaires afin de confirmer ces tendances. Les mesures de suivi enregistrées sur les produits non conformes comprenaient la détention de produits et des lettres d'avertissement envoyées aux fabricants. Comme pour de nombreux types d'engrais et de suppléments, un bon nombre de produits non conformes ont été vendus avant que les résultats d'analyse n'aient été obtenus.

Les contaminants d'engrais et de suppléments

L'ACIA analyse des produits tels que les boues d'épuration traitées et le compost pour dépister les contaminants microbiens, en utilisant les salmonelles et les coliformes fécaux comme indicateurs. Ces analyses sont nécessaires à cause du risque de transmission de micro-organismes provenant de déchets comme les eaux d'égout, le fumier et les déchets de cuisine. En 2003-2004, 52 échantillons valides ont été prélevés et analysés. Le taux de conformité était de 94 p. 100. Bien que les variations de la conformité d'une année sur l'autre ne soient pas statistiquement significatives, la tendance générale à l'amélioration tient au fait que, depuis 2000, on insiste davantage sur l'analyse de ce type de produits. La réponse de l'ACIA aux incidents de non-conformité comprend la détention de produits ou un suivi auprès des producteurs, ou les deux.

Niveau d'échantillonnage et taux de conformité de l'industrie pour ce qui est des analyses de dépistage d'agents pathogènes

	2000	2001	2002	2003
Nombre d'échantillons	44	55	53	52
Conformité de l'industrie	77 %	82 %	91 %	94 %

En 2003-2004, 127 échantillons d'engrais et de suppléments ont été prélevés et analysés afin de déterminer si la teneur en oligo-éléments garantie par l'étiquette était atteinte et s'ils étaient conformes aux limites sur les métaux lourds. Cependant, seulement 119 échantillons s'accompagnaient de suffisamment d'information pour en permettre l'analyse. Le taux de conformité était de 55,5 p. 100, ce qui n'est pas statistiquement différent du taux de conformité de 2002-2003. Les produits non conformes présentaient des problèmes soit de garantie, soit de teneur en métaux, soit les deux. Les mesures prises par l'ACIA dans les cas de non-conformité ont compris la détention et l'envoi de lettres d'avertissement aux détaillants, aux fabricants et aux détenteurs des enregistrements. L'ACIA continue à travailler avec l'industrie afin d'améliorer la conformité par des mesures de suivi et le processus d'enregistrement.

Exigences internationales
L'ACIA certifie que les semences, les céréales, les fruits et les légumes, et les produits de pépinière et de serre, ainsi que les produits forestiers du Canada satisfont aux conditions d'importation des autres pays et, en particulier, qu'ils sont exempts de ravageurs mis en quarantaine susceptibles d'inquiéter les importateurs. Cette assurance facilite le commerce international et aide à maintenir l'excellente réputation internationale dont jouissent les végétaux et produits végétaux canadiens. La capacité des produits certifiés par l'ACIA de satisfaire aux exigences des pays importateurs constitue un indicateur de rendement de l'ACIA pour ce secteur.

Certification phytosanitaire
Les certificats phytosanitaires, qui confirment le respect des conditions d'importation d'un pays étranger, facilitent l'entrée de végétaux et de produits végétaux à l'étranger. En 2003-2004, l'ACIA a émis 68 703 certificats phytosanitaires au lieu de 62 515 en 2002-2003 et de 67 742 en 2001-2002. Elle a reçu 97 avis à l'effet que des produits canadiens ne rencontraient pas les exigences de pays importateurs. Plus de la moitié d'entre eux mettaient en cause des chargements de grains non conformes que le Mexique a simplement soumis à une fumigation avant de les libérer. Le peu de cas de non-conformité avec les conditions d'importation de l'étranger (moins de 0,2 p. 100) se compare à celui des années précédentes et montre que les certificats phytosanitaires de l'ACIA continuent de respecter des normes élevées.

Normes internationales
En 2003-2004, l'ACIA a continué à participer à des comités internationaux et à contribuer à des ententes multilatérales, ainsi qu'à influencer l'établissement de normes et les procédures internationales. L'Agence a représenté l'Amérique du Nord dans des comités mis sur pied par le CIPV, visant à établir des normes internationales pour la protection des végétaux. Le CIPV, qui compte actuellement 127 pays membres, a adopté cinq nouvelles normes ou suppléments internationaux, y compris une norme sur l'analyse des risques posés par les ravageurs pour les organismes vivants ayant été modifiés. L'ACIA a également poursuivi son solide partenariat avec l'ONAPP, en présidant plusieurs commissions chargées d'établir des normes pour la protection des végétaux et en participant à de nombreuses commissions et groupes consultatifs techniques.

3.4.3.5 L'INDUSTRIE SE CONFORME AUX RÈGLEMENTS

Rehausser le niveau de conformité de l'industrie avec les lois et les règlements pertinents constitue un objectif clé des programmes de l'ACIA. Le développement et le maintien de relations de travail positives et efficaces avec l'industrie et le développement de programmes visant à augmenter la capacité réglementaire sont essentiels à l'atteinte de cet objectif. L'ACIA a continué à faire appel à des groupes de travail consultatifs qui s'avèrent efficaces pour communiquer les fonctions et les responsabilités de l'industrie afin qu'elle se conforme aux règlements, aux politiques et aux normes en vigueur (voir les exemples au tableau des résultats clés). Elle a aussi continué à accorder des droits de protection des obtentions végétales aux phytogénéticiens et a incité l'industrie à adopter des approches coopératives pour la vérification de la conformité.

Protection des obtentions végétales

Les phytogénéticiens soumettent à l'ACIA des demandes pour obtenir le droit d'exercer un contrôle sur la multiplication et la vente du matériel de reproduction de nouvelles variétés. Les demandeurs doivent prouver que la variété en question est nouvelle, distincte, uniforme et stable (voir le tableau ci-dessous pour des détails sur les demandes). Les droits définitifs ne peuvent être obtenus que si la variété en cause a rempli les conditions d'examen. Selon l'espèce, ce processus peut prendre plusieurs années.

Sommaire des demandes de certificat d'obtention

	Demandes de protection	Demandes approuvées	Renouvellements*	Recettes tirées de ces services par l'Agence
Année civile 2002	474	228	708	714 200 $
Année civile 2003	503	370	836	811 005 $

* Variétés pour lesquelles on a déjà octroyé des droits qu'on a renouvelés pendant l'année.

Partenariat avec l'Institut canadien des semences

L'ACIA et l'Institut canadien des semences (ICS) supervisent un programme d'accréditation des laboratoires de semences comprenant 44 laboratoires privés et environ 120 analystes offrant à l'industrie des services d'essais.

L'ICS œuvre comme organisme tiers de vérification de la conformité depuis 1997. La lettre d'entente de l'ICS qui régit sa prestation de services d'évaluation et d'accréditation au nom de l'ACIA a été renouvelée en juin 2003 pour deux ans.

Dans le cadre de cette entente, l'ICS doit fournir à l'ACIA un rapport annuel sur les évaluations de la conformité des établissements de production de semences agréés. Dans les cas de non-conformité majeurs, lorsque des établissements ne prennent pas les mesures correctives exigées, les inspecteurs de l'ACIA visitent les installations afin d'y imposer des mesures d'exécution. Suite au rapport de l'ICS portant sur 372 établissements[3], l'ACIA a entrepris l'inspection de 20 installations. Les évaluations de semences provenant d'établissements canadiens ont indiqué que 97,3 p. 100 des semences échantillonnées par les évaluateurs répondaient aux normes de leur catégorie indiquée sur l'étiquette.

Ces résultats donnent un aperçu de la qualité et de la conformité des semences canadiennes et laissent entendre que les semences canadiennes continuent de respecter des normes de qualité rigoureuses.

En plus des activités de vérifications de l'ICS, le personnel de l'ACIA est intervenu 251 fois à la suite d'incidents de non-conformité ou de plaintes. Ses mesures ont consisté à envoyer 176 lettres d'éducation et d'avertissement, à prononcer 34 détentions et 11 refus d'admission et à intenter des poursuites pour cinq dossiers.

---

[3] Ces chiffres concernent la période de novembre 2002 à octobre 2003.

Programme canadien d'assurance de la qualité des engrais
L'an dernier, l'ACIA a étudié des analyses d'engrais contenant de l'azote, du phosphore ou du potassium, prélevés et testés dans le cadre du Programme canadien d'assurance de la qualité des engrais (PCAQE). Ce programme facultatif mixte industrie-gouvernement demande aux fabricants d'engrais de prélever des échantillons sur leur production en vue d'une analyse par des laboratoires accrédités, et de remettre ensuite les résultats à l'ACIA. L'Agence compile les résultats et publie annuellement les cotes des usines. Le taux de conformité de 80,5 p. 100 cadre avec les résultats obtenus au cours de chacune des deux dernières années, mais demeure inférieur de 3,3 p. 100 au taux de conformité des produits surveillés par l'ACIA (voir la section 3.4.3.4). Les raisons de cette modeste mais constante différence ne sont pas claires.

Résultats du Programme canadien d'assurance de la qualité des engrais (PCAQE)

	1999	2000	2001	2002	2003
Échantillons de l'industrie	3 273	2 887	2 804	2 527*	2 034*
Conformité de l'industrie	84,4 %	84,5 %	80,0 %	79,0 %	80,5 %

* La baisse du nombre d'échantillons est attribuable au nombre variable de participants volontaires au PCAQE. En 2004-2005, l'Agence travaillera avec les associations de l'industrie afin de tenter d'améliorer le niveau de participation.

Normes de la Convention internationale pour la protection des végétaux
Les normes de la CIPV s'appliquent aux produits exportés du Canada. L'ACIA a travaillé à l'amélioration du niveau de compréhension de ces normes par l'industrie nationale grâce à des groupes de travail consultatifs composés de divers intervenants. Ces consultations auprès de l'industrie se sont avérées efficaces pour lui communiquer ses fonctions et responsabilités à l'égard de la réglementation, des politiques et des normes.

Mesures d'exécution
L'ACIA intervient auprès des parties réglementées en prenant des mesures d'exécution pour les aider à se conformer. Le nombre et le type de mesures entreprises dépendent de l'état de conformité des organismes réglementés et fournissent une indication de la façon dont l'ACIA s'affranchit de son mandat qui consiste à améliorer les niveaux de conformité.

L'ACIA a mené 49 enquêtes en vertu de la *Loi sur la protection des végétaux*, de la *Loi sur les semences* et de la *Loi sur les engrais*, le tout menant à 44 accusations contre des entreprises ou des particuliers. Ces accusations ont entraîné 10 poursuites, cinq condamnations et un total de 21 000 $ en amendes infligées par les tribunaux.

Green Meadows Farms condamné à 9 000 $ d'amende pour avoir enfreint la *Loi sur les semences*

Le 17 avril 2003, Reitze Polstra, travaillant sous le nom de Green Meadows Farms, situé à Morell (Î.-P.-É.), a plaidé coupable en Cour provinciale à Georgetown (Î.-P.-É.) à deux chefs d'accusation pour avoir enfreint la *Loi sur les semences*. L'accusé a été condamné à des amendes totalisant 9 000 $ en plus des frais légaux qui s'appliquent, de même qu'à la confiscation d'une quantité de semences évaluée à 3 000 $.

Entre le 15 avril et le 23 mai 2002, l'accusé a déclaré à un inspecteur de l'ACIA qu'il s'était procuré des semences d'ivraie importées pour son propre usage (ensemencement) et non pour les revendre. Des inspections supplémentaires ont révélé que l'accusé avait vendu les semences à deux autres personnes. Une enquête subséquente a conduit à des accusations d'infractions au paragraphe 7(2) et à l'alinéa 3.1(b) de la *Loi sur les semences*.

3.4.3.6 LES INTERVENANTS COMPRENNENT LES RÈGLEMENTS ET LES POLITIQUES ET Y SOUSCRIVENT

Afin de rehausser le niveau de compréhension et d'engagement des intervenants envers la réglementation et les politiques, l'ACIA élabore et communique des messages sur la santé et la production des végétaux au public et aux autres intervenants. Elle le fait en répondant aux demandes et plaintes des consommateurs et des médias et en examinant, en développant et en tenant à jour des sources d'information visant à fournir à l'industrie et aux consommateurs nationaux et étrangers une information courante sur les exigences liées à la protection des végétaux, aux semences, aux végétaux à caractères nouveaux, à la protection des obtentions végétales et aux engrais.

3.4.3.7 LE PUBLIC EST SENSIBILISÉ À LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX ET Y CONTRIBUE

La sensibilisation du public envers les programmes et exigences législatives de l'ACIA est essentielle au succès des activités et programmes de l'Agence. Parmi les plus importants figure le concours des passagers aériens afin de prévenir l'entrée de ravageurs dont l'importance pourrait justifier une quarantaine et d'éduquer les citoyens pour qu'ils puissent identifier et signaler les ravageurs réglementés introduits au Canada.

Passagers aériens

Le dépliant de l'ACIA intitulé *Il faut s'informer et déclarer*, à l'intention des passagers aériens arrivant aux aéroports internationaux du Canada contribue à sensibiliser le public aux phytoravageurs. De la terre, des végétaux et des produits végétaux, y compris des semences, des fruits, des légumes et des boutures de plantes, peuvent introduire au pays des maladies et des ravageurs d'origine étrangère. Un seul incident peut menacer dangereusement l'état de santé des végétaux au Canada, mettre en péril les productions agricoles et forestières et miner l'économie et l'environnement.

En 2003, environ 15,7 millions de passagers aériens internationaux sont arrivés au Canada. L'ACIA a mené des entrevues avec les passagers envoyés par l'Agence des douanes et du revenu du Canada, sur la base des déclarations sur les produits agricoles que tous les passagers aériens sont tenus de remplir. Sur les 232 447 passagers soumis à une inspection secondaire dans tous les aéroports du Canada, on a procédé à 23 874 interceptions de terre, de végétaux et de produits végétaux.

Bien que le nombre d'arrivées de passagers aériens internationaux ait diminué en 2003-2004 par rapport aux 16,9 millions environ de 2002-2003, on a observé une augmentation des interceptions de végétaux et de produits végétaux déclarés et non déclarés. Les causes de cette augmentation étaient multiples, notamment l'utilisation accrue de nouvelles équipes de chiens détecteurs entraînés l'année précédente (et maintenant transférées à l'ACIA), une augmentation de la sensibilisation aux niveaux public et intergouvernemental aux problèmes mondiaux des ravageurs et des maladies, ainsi qu'une augmentation des interceptions de bois et de produits de bois qu'on soupçonne d'être infestés. Cette augmentation a mené à l'élaboration, en 2003-2004, d'un programme de bacs d'élimination aux aéroports. Lorsqu'il entrera en vigueur en 2004-2005, ce programme donnera aux passagers la possibilité de se débarrasser des végétaux et produits végétaux suspects ou prohibés, avant de se voir autoriser l'accès au Canada.

Au nom de l'ACIA, la firme Ekos Research a mené un sondage auprès des voyageurs internationaux en 2003. Une partie de cette sondage devait servir à évaluer la sensibilisation à la réglementation visant à prévenir l'entrée de ravageurs ou de maladies au Canada. Soixante-douze pour cent des voyageurs ont indiqué qu'ils n'avaient pas rapporté de nourriture, d'animaux, de végétaux, de terre ou d'insectes au Canada de leur voyage à l'étranger.

L'ACIA a également demandé aux aéroports internationaux canadiens de fournir les liens au site Web de l'ACIA, afin d'aider à informer les voyageurs.

Site Web de l'ACIA

Le site Web de l'Agence fournit de l'information sur les questions importantes ayant trait à la protection des végétaux, ainsi que sur les programmes de protection des végétaux. L'analyse de la fréquentation du site Web de l'ACIA en 2003-2004 montre un intérêt pour les pages suivantes concernant la protection des végétaux :

Matériaux d'emballage en bois – 124 889 pages visitées (anglais et français)
Les matériaux d'emballage en bois sont un bon exemple des approches proactives adoptées par l'Agence à l'égard de nouveaux problèmes et de l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les ravageurs.

Longicorne asiatique – 53 504 pages visitées (anglais et français)
Le LA a représenté un grand défi à relever par l'Agence sur le plan de la mise en œuvre et de la communication. Le site Web a grandement facilité la communication grâce aux avis au public et aux affiches qu'il a permis de publier.

Agrile du frêne – 20 687 pages visitées (anglais et français)
L'AF a représenté un grand défi à relever par l'Agence sur le plan de la mise en œuvre et de la communication. Le site Web a grandement facilité la communication grâce aux avis au public et aux affiches qu'il a permis de publier.

Végétaux à caractères nouveaux (documents de décision et situation) – 24 257 pages visitées (anglais et français)
Les documents de décision exposent les raisons pour lesquelles l'ACIA a approuvé les végétaux à caractères nouveaux. À l'industrie, ils fournissent les informations techniques et aux consommateurs la preuve que ces végétaux ont été soigneusement examinés.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur la protection des végétaux à l'adresse **http://www.inspection.gc.ca/francais/index/pppvf.shtml**

Sommaire des priorités et résultats spécifiques de 2003-2004

En plus de mener ses principales activités réglementaires, l'Agence s'est également attardée aux priorités spécifiques mentionnées dans le RPP de 2003-2004. Le rendement de l'ACIA dans l'accomplissement de ses engagements est résumé dans le tableau suivant :

Principaux résultats et réalisations en matière de protection des végétaux en 2003-2004

Résultat clé	Priorités de l'ACIA (énoncées dans le RPP)	Résultats atteints en 2003-2004
L'entrée au Canada de maladies et de ravageurs réglementés est atténuée	Analyse des risques et programmes efficaces de contrôle des importations, comme : • la restructuration des programmes axés sur l'analyse des voies critiques de risques (c.-à-d. l'analyse de ce qui constitue des denrées à haut risque, l'origine, le mode de transmission et les évaluations étrangères – p. ex. la certification relative à l'encre des chênes rouges en Californie);	L'ACIA a poursuivi la structuration des programmes, suivant l'analyse des voies critiques de risques, dans divers domaines. Parmi ces initiatives de restructuration : Elle a élaboré des politiques sur les importations de nouvelles sources présentant un haut risque de ravageurs ou des niveaux élevés de non-conformité (p. ex. les activités proposées pour la pré-validation des importations de fruits frais, de matériel de pépinière et de céréales au Canada). Elle a imposé l'obligation d'évaluer le risque de ravageurs avant l'importation, pour toutes les espèces végétales en provenance de nouvelles sources à l'extérieur du continent. Elle a imposé certaines obligations pour le matériel de décoration florale en provenance d'arbres fruitiers, afin de réduire le risque qu'un tel matériel ne serve à la propagation. Elle est allée sur les lieux pour évaluer des sites étrangers à haut risque dans le cadre d'évaluations techniques de leurs systèmes de certification (p. ex. les exportations proposées de penjings en provenance de Chine). Elle a analysé les voies par lesquelles des espèces immigrantes indésirables entrent au Canada et a assuré la co-présidence du groupe de travail qui a élaboré un plan opérationnel pour les végétaux terrestres envahissants et leurs ravageurs.

	• les inspections ciblées des importations à haut risque;	L'ACIA a continué d'établir la fréquence des inspections ciblées selon les risques pour les produits et les sources. Elle a inspecté 53 installations ayant ou attendant l'autorisation d'importer de la terre en vertu du programme de licences d'importation.
	• La surveillance des essais de recherche en milieu confiné.	(voir la section 3.4.3.4)
	Mise au point de systèmes d'information pour optimiser l'efficience et la disponibilité d'information pertinente, comme : • l'élaboration de systèmes d'information afin d'aviser les pays étrangers des cas de non-conformité;	Elle a contribué à la mise en œuvre d'un réseau international d'évaluateurs de risque de ravageurs pour favoriser l'échange, grâce à un système électronique d'information technique et de pratiques exemplaires en matière d'évaluation des risques phytosanitaires. Elle a contribué à l'élaboration du Système d'alerte phytosanitaire de la NAPPO qui fournit de l'information sur les récentes épidémies et autres problèmes posés par les ravageurs dans le monde. En 2003, les trois pays membres de la NAPPO ont convenu d'utiliser le système comme véhicule pour émettre des rapports officiels sur les ravageurs, comme l'exigent la CIPV.
	• l'élaboration d'un système d'information pour recueillir et examiner les données sur le rendement (p. ex. système de contrôle et de suivi des importations).	Cette initiative n'est pas terminée. Cependant, l'ACIA a entamé l'élaboration d'un système électronique de gestion du rendement dont la mise en œuvre partielle est prévue pour 2004-2005.
La propagation de maladies et de ravageurs réglementés est atténuée	Insistance sur la collecte de renseignements et d'information, comme : • la réalisation d'enquêtes et d'activités visant le contrôle des déplacements et l'éradication;	L'ACIA intensifie la surveillance, le déplacement et l'éradication en réponse à de graves invasions de ravageurs. (voir la section 3.4.3.2) Elle utilise les données obtenues lors des enquêtes de 2003-2004 afin de procéder à un examen du programme de contrôle du scarabée japonais et de modifier l'enquête en cours sur le virus de la sharka. Elle a réalisé 64 082 analyses en laboratoire et bio-essais, sans compter les analyses faites pour accompagner les enquêtes menées en vertu des sommaires spécifiques aux ravageurs, tels que le virus de la sharka, et elle a assuré l'entretien de 23 472 végétaux pour soutenir les activités des installations de mises en quarantaine après l'importation.

	• l'accent continu sur les programmes de traçabilité et d'identification (p. ex. matériaux d'emballage en bois exportés);	Elle a poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de soutien des programmes d'exportation, tels le Programme canadien de certification des produits de bois traités à la chaleur et le Programme canadien de certification des *matériaux d'emballage en bois*.
	• la recherche conjointe avec des partenaires (p. ex. Agriculture et Agroalimentaire Canada et le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada) sur les méthodes de lutte et de traitement.	Elle a poursuivi ses projets de recherche destinés au développement de nouvelles technologies pour la détection et l'identification de ravageurs, y compris les projets reliés aux méthodes d'enquête phytosanitaire, aux nouveaux traitements de quarantaine et à l'identification de ravageurs grâce à la biologie moléculaire.
Les urgences et les incidents associés à la protection des végétaux sont gérés efficacement	Mise en œuvre d'activités garantissant l'efficience de la collaboration et de la préparation, comme : • le renforcement des efforts de détection précoce grâce à la sensibilisation du public aux ravageurs des végétaux;	Elle a mis sur pied des lignes téléphoniques « 1 800 » pour signaler les observations d'agriles du frêne et de longicornes asiatiques par le public; cependant, une évaluation a montré que ces lignes n'étaient pas efficaces à cette fin et que le public les utilisait surtout comme source d'information.
	• la mise au point et l'expérimentation par simulation de plans d'intervention d'urgence pour lutter efficacement contre les ravageurs à haut risque;	Elle a continué à élaborer son Plan opérationnel d'intervention en cas d'urgence pour les phytoravageurs afin de prévenir la propagation de ravageurs aux régions non affectées et a participé aux exercices de simulation des Équipes d'intervention en cas d'urgence, menées au Québec par l'ACIA et la province, et comprenant des composantes sur la protection des végétaux.
	• la culture de relations de coopération avec des partenaires pertinents et des gouvernements par la signature de protocoles d'entente et par d'autres activités conjointes.	Elle a amélioré l'efficacité de la collaboration par des actions communes en réponse à l'entrée de ravageurs; et renforcé les efforts de détection précoce en s'assurant, par exemple, de la coopération des agents provinciaux de vulgarisation agricole spécialisés dans la détection de la rouille du soja.
Les végétaux et leurs produits sont conformes aux exigences législatives nationales et internationales	Mise au point de stratégies et d'activités visant à répondre aux exigences nationales, comme : • la surveillance du marché;	(voir la section 3.4.3.4)

• une bonne formation technique du personnel;	Achevé; elle a augmenté de 23 p. 100, par rapport au niveau de 2002-2003, son investissement dans la formation et le développement, à l'échelle de l'Agence; Elle a poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de certification (p. ex. *la formation et la certification* d'un certain nombre d'employés de l'ACIA en échantillonnage des semences).
• l'amélioration de la politique de réglementation des produits de la biotechnologie;	Elle a également mené de multiples activités, notamment : Elle a diffusé un projet de révision de la directive d'homologation Dir94-08, *Critères d'évaluation du risque environnemental associé aux végétaux à caractères nouveaux* sur son site Web, afin d'obtenir l'avis d'experts, d'intervenants et d'autres Canadiens intéressés par ces questions. Elle a poursuivi ses travaux avec d'autres ministères fédéraux afin de clarifier les implications liées à la ratification éventuelle par le Canada du Protocole de Cartagena sur la biosécurité.
• le renforcement de la capacité d'évaluation environnementale.	Elle a signé des contrats à court terme pour des projets de recherche visant à aider à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions réglementaires : les sujets sur lesquels la recherche a porté comprenaient le flux génétique des VCN vers des espèces sauvages apparentées, les effets non intentionnels de l'insertion transgénique, la gestion de la résistance des insectes, la gestion de la tolérance aux herbicides et la modélisation des flux de pollen. Elle a travaillé avec le groupe de travail sur la biotechnologie de la NAPPO afin de développer les éléments de la norme de la NAPPO sur la dissémination de végétaux transgéniques.
Mise au point de stratégies et d'activités afin de répondre aux exigences internationales, comme : • l'inspection et la certification des végétaux, produits végétaux et facteurs de production canadiens destinés à l'exportation;	Elle a continué son examen des candidatures pour la certification de programmes reliés à l'exportation de produits forestiers et horticoles, de pommes de terre, de grains et de semences afin de réduire les inspections des chargements et d'optimiser l'utilisation des ressources consacrées à l'inspection. Elle a consulté les principaux partenaires commerciaux et conclu un accord de principe pour l'acceptation d'un échange entre les administrations publiques d'informations sur la certification phytosanitaire des exportations.

	• la négociation et la mise en œuvre efficaces d'exigences internationales claires, axées sur des principes scientifiques;	Elle a conclu des ententes techniques et élaboré des plans de travail avec les principaux partenaires commerciaux dans le but d'aborder le sujet des obstacles techniques au commerce (p. ex. négociation d'une entente phytosanitaire révisée, permettant le mouvement sans interruption de pommes de terre de semence en provenance du Canada vers l'Uruguay, le Mexique et Cuba). Elle a tenu des consultations et des négociations bilatérales et multilatérales afin d'influencer l'adoption de l'approche privilégiée par le Canada pour l'élaboration de normes et de systèmes.
	• l'application d'exigences de systèmes de gestion de la qualité aux termes d'arrangements internationaux (p. ex. le Programme des agents autorisés à délivrer des certificats).	Non achevé. L'ACIA n'a conclu aucun nouvel arrangement international en ce qui a trait aux systèmes de gestion de la qualité, là où on prévoit les mettre en œuvre, ou encore là où la mise en œuvre a déjà eu lieu en 2003-2004.
L'industrie se conforme aux règlements	Établissement continu de relations positives et efficaces avec le secteur, comme : • l'amélioration des communications avec les importateurs, les fabricants, les distributeurs et les détaillants pour garantir que les exigences législatives canadiennes sont bien comprises;	Au nombre des exemples figurent les suivants : L'ACIA a agi à titre de consultant auprès de l'industrie lors de l'élaboration d'un programme de gestion de la qualité pour les exportations de fleurs coupées du Canada vers les États-Unis; elle a affiché Tout sur l'importation des semences, une communication claire sur les exigences d'importation, sur le site Web de l'ACIA afin d'aider les importateurs à améliorer leur conformité.
	Des enquêtes actives sur les plaintes;	(voir la section 3.4.3.5)
	Maintien de la protection de la propriété intellectuelle des obtenteurs de végétaux.	(voir la section 3.4.3.5)
	Mise au point de programmes afin d'accroître les capacités de réglementation, comme : la refonte des programmes afin d'assurer une prestation efficace et une conformité réelle avec les exigences législatives;	Elle a restructuré le programme entrepris dans un certain nombre de secteurs pertinents. Résultats : Elle a mis en œuvre un système de gestion de la qualité pour les exportations de foin et mis à jour le programme d'approbation des usines de protection des végétaux et des établissements de culture, qui comprend les fabricants de matériaux d'emballage en bois, les établissements de transformation de produits forestiers et les serres.

	la mise à jour des systèmes d'information pour actualiser l'information sur les exigences législatives;	(voir les exemples ci-dessus dans la section « amélioration des communications avec les importateurs, les fabricants... »).
	la réalisation d'activités d'audit, de vérification et de respect de la conformité en insistant sur les mesures de suivi correctives.	(voir les sections 3.4.3.1 et 3.4.3.4)
Les intervenants comprennent les règlements et les politiques et y souscrivent	Consultations fréquentes et exhaustives auprès du secteur pour assurer sa participation à la mise à jour et à l'élaboration de règlements, de politiques et de normes pertinents.	L'ACIA a tenu de nombreuses consultations avec l'industrie, notamment : Elle a participé à une évaluation exhaustive d'un an, menée par l'industrie, sur le secteur des semences et sur l'environnement réglementaire des semences au Canada et y a contribué en nature. Elle a organisé un atelier sur les aspects scientifiques et techniques de la culture de variétés tolérantes aux herbicides, et tenu une deuxième consultation sur l'agriculture moléculaire végétale. En collaboration avec Santé Canada, elle a tenu un atelier avec des phytogénéticiens des universités, des administrations publiques et de l'industrie pour clarifier davantage l'utilisation de la « nouveauté » comme élément déclencheur réglementaire pour les végétaux à caractères nouveaux ainsi que les aliments du bétail et produits alimentaires nouveaux. Elle a participé à une initiative issue de l'industrie afin de mettre à jour et de rehausser les normes pour le compost.
	Élaboration et application de stratégies de communication ciblées pour promouvoir la conformité (p. ex. avec les règlements sur les sols).	Elle a publié des affiches sur les ravageurs de fruits frais et de matériel de pépinières, qu'elle a offertes aux pépinières, aux producteurs de vergers et aux installations d'emballage de fruits par l'intermédiaire de ses bureaux locaux.
Le public est sensibilisé à la protection des végétaux et y contribue	Mise en œuvre d'outils de communication ciblés (p. ex. Tourisme Canada, vidéos projetés à bord d'avions de lignes aériennes, encarts dans les passeports, sites Web d'intérêt public, affiches, signalisation dans les parcs et sur les routes, feuilles de renseignements sur les ravageurs).	Elle a élaboré 13 nouvelles pages Web et révisé 24 pages Web existantes, y compris la page dédiée aux végétaux et aux matériaux végétaux prohibés, afin de les rendre plus faciles à consulter pour le public. Elle a tenu des séances en groupes de travail avec l'industrie, des réunions publiques et a produit des publications et des affiches exhaustives afin de rehausser le niveau de sensibilisation aux phytoravageurs, y compris aux programmes d'éradication de l'agrile du frêne, du longicorne asiatique, du virus de la sharka et du longicorne brun de l'épinette.

	Elle s'est servie de la signalisation routière pour aviser les automobilistes des régions mises en quarantaine en raison de l'agrile du frêne et du longicorne asiatique. (voir la section 3.4.3.7)
Renforcement des programmes d'inspection avec chiens détecteurs et des programmes de sensibilisation visibles dans les aéroports.	(voir la section 3.4.3.7) Note : Chiens détecteurs transférés à l'ASFC, avec la responsabilité du Programme des voyageurs.
Élaboration de stratégies d'éducation du public pour accroître la sensibilisation au dossier de la protection des végétaux (p. ex. dans les écoles et les universités).	Elle n'a fait aucun progrès dans l'élaboration de stratégies d'éducation publique dans les écoles et universités. Cependant, elle a réévalué l'efficacité potentielle de telles stratégies.

Résultats de la vérification et de l'évaluation

En 2003-2004, l'ACIA a effectué un examen de ses programmes et activités dans le secteur de la protection des végétaux :

- L'*Examen de l'uniformité de la prestation des programmes*. Pour plus de renseignements à ce sujet, voir la partie de la section 3.4.1 consacrée au rendement de la salubrité des aliments.

En mars 2004, le Bureau du vérificateur général (BVG) a publié le rapport d'une vérification de l'optimisation des ressources du ***Programme de réglementation des végétaux à caractères nouveaux de l'Agence canadienne d'inspection des aliments***. Il a vérifié si l'ACIA assumait ses responsabilités en matière de réglementation des végétaux à caractères nouveaux (VCN) et il a constaté qu'elle avait besoin d'améliorer ses pratiques pour assurer une meilleure protection contre les risques environnementaux posés par les VCN. Il s'est surtout inquiété de la possibilité que des VCN importés n'échappent au processus de surveillance réglementaire et donc mine les efforts de sécurité environnementale de l'Agence. Celle-ci a reconnu le bien-fondé des conclusions de la vérification et élaboré un plan d'action pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport.

Pour tout complément d'information concernant ce rapport, veuillez visiter le site Web suivant à l'adresse
http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/ 20040304cf.html

3.5 Stratégies horizontales

Initiatives à l'échelle gouvernementale

Sécurité publique et antiterrorisme
Dans le budget fédéral de 2001, le gouvernement a alloué 7,7 milliards de dollars d'argent frais, à dépenser sur les cinq prochaines années, pour des activités relatives à la sécurité publique et à l'antiterrorisme (SPAT) afin de renforcer la sécurité des Canadiens. Dans le cadre de cette opération à l'échelle de tout le gouvernement, l'ACIA a reçu 193,1 millions de dollars sur six ans pour prendre des initiatives visant à renforcer les contrôles aux frontières, ses capacités de surveillance et de détection et celles de ses installations scientifiques et de ses laboratoires.

Les efforts déployés par l'ACIA en matière de contrôle consistent surtout à empêcher l'entrée au Canada d'aliments insalubres, de substances toxiques et de maladies et de ravageurs étrangers affectant les animaux et les végétaux. La création de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) en décembre 2003 a eu pour résultat le transfert d'environ 90 employés de l'ACIA en poste aux frontières, dont les équipes composées d'un chien détecteur et de son maître qui se trouvent dans les divers aéroports internationaux du Canada. Suite à cela, l'ACIA a négocié des accords avec l'ASFC concernant la réglementation continue des passagers ainsi que des marchandises importées au Canada.

En 2003-2004, l'ACIA a aussi progressé dans l'engagement qu'elle avait pris d'élaborer des plans d'urgence, de négocier des accords avec les autorités frontalières et de mettre en œuvre une stratégie nationale d'inspection des conteneurs à usage commercial dans les ports de mer. Outre ses engagements en matière de SPAT, elle a également mis en place des plans visant à accroître la biosécurité de ses laboratoires et à renforcer leur capacité de manière à faire face aux menaces susceptibles de peser sur l'approvisionnement alimentaire, telles que les invasions de maladies animales étrangères ou la présence d'agents pathogènes alimentaires et de toxines.

On trouvera un complément d'information concernant les activités de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme sur le site Web de Sécurité publique et Protection civile Canada à l'adresse **http://www.psepc-sppcc.gc.ca**

Initiative de recherche et de technologie chimique, biologique, radiologique et nucléaire
L'Initiative de recherche et de technologie chimique, biologique, radiologique et nucléaire (IRTC) est une initiative nationale administrée par le ministère de la Défense nationale en vue de renforcer la protection civile en dotant le Canada de meilleurs moyens d'intervention d'urgence dans le cas d'incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Elle exige que l'on renforce les capacités au sein des laboratoires fédéraux et en collaboration avec des partenaires externes, afin de se préparer à intervenir dans l'éventualité d'une attaque terroriste.

L'ACIA a utilisé les fonds de l'IRTC pour renforcer ses capacités dans les domaines clés suivants :

- Mise en œuvre du Système canadien de gestion des situations d'urgence dans le domaine zoosanitaire et du Système canadien de gestion de crise;
- Acquisition d'un système de modélisation des analyses de risque à la fine pointe de la technologie, qui aidera à faire des prévisions sur la propagation des maladies animales étrangères;
- Mise en œuvre de tests rapides pour détecter les agents zoopathogènes étrangers à très haut risque et essai des trousses d'analyse prêtes à l'emploi pour la fièvre aphteuse, la peste porcine et l'influenza aviaire;
- Achat du matériel nécessaire pour améliorer les tests de recherche de toxines chez les mollusques et crustacés et identifier rapidement les résidus de pesticides, les phytoravageurs ou les agents pathogènes.

Le concept de l'IRTC prévoit, entre autres éléments clés, la création de groupes de laboratoires au sein du gouvernement fédéral et de ses homologues, avec mission de contribuer à l'état de préparation national en prévision d'une possible attaque terroriste. L'ACIA a joué un grand rôle dans la constitution des groupes de laboratoires chimiques et biologiques. Dans chacun de ces groupes, elle a contribué à l'élaboration et au contrôle des plans d'intervention d'urgence, analysé les manques et les points vulnérables critiques, et déterminé les priorités clés.

On trouvera un complément d'information concernant l'initiative IRTC du gouvernement du Canada à l'adresse **http://www.crti.drdc-rddc.gc.ca**

Stratégie de partenariat de recherche

La Stratégie de partenariat de recherche (SPR) est une nouvelle initiative de recherche collective mise en œuvre en 2003-2004 pour doter l'Agence des technologies dont elle a besoin en priorité en matière de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux. Pour 2003-2004, les fonds ont été alloués par voie concurrentielle. La valeur totale des 32 projets approuvés s'est élevée approximativement à 2 millions de dollars auxquels les partenaires ont ajouté un montant équivalent. Entre autres partenariats de recherche, il y a eu ceux conclus avec d'autres ministères fédéraux, y compris les travaux de recherche sur la santé des végétaux à Agriculture et Agroalimentaire Canada et les travaux sur la salubrité des aliments à Santé Canada. Les autres partenaires en recherche ont été l'industrie, les associations industrielles, les universités et les organisations provinciales.

On trouvera un complément d'information concernant la SPR sur le site Web de l'ACIA à l'adresse **http://www.inspection.gc.ca/francais/sci/tech/techf.shtml**

Biotechnologie

La Stratégie canadienne de la biotechnologie (SCB) oriente les activités nationales et internationales visant à renforcer la capacité du secteur canadien de la biotechnologie, afin d'atténuer les risques pour les Canadiens, la biodiversité et l'environnement et à résoudre des problèmes sociaux et éthiques. L'ACIA a participé aux activités indiquées dans le rapport sur la biotechnologie (1998-2003), intitulé *La biotechnologie transforme la société : Une économie novatrice et une meilleure qualité de vie*, qui a été publié sur le site Web de la SCB à l'adresse **http://www.biotech.gc.ca**

Système canadien de réglementation des activités clés de la biotechnologie

En 2003-2004, sous les auspices du Système canadien de réglementation de la biotechnologie (SCRB), l'ACIA a fait des progrès dans plusieurs domaines stratégiques clés de son programme national de biotechnologie. Ces domaines ont été les suivants :

Réalisations du Programme national de biotechnologie, 2003-2004

Surveillance réglementaire rigoureuse et efficace des produits issus actuellement de la biotechnologie	• Le SCRB a révisé son cadre de gestion du rendement, ce qui lui a permis de s'aligner plus stratégiquement sur les buts et les objectifs de l'Agence en matière de réglementation des produits agricoles issus de la biotechnologie. • L'ACIA s'est lancée dans de nombreuses activités ayant trait à des produits réglementés (voir la section 3.4)
Modernisation du Cadre fédéral de réglementation de la biotechnologie afin de suivre l'évolution des sciences et de la réglementation	• L'ACIA a organisé un atelier technique sur l'isolement et la manutention d'éventuels produits et sous-produits commerciaux issus de l'agriculture moléculaire, ce qui a été un premier pas vers l'établissement d'un cadre de réglementation dans ce domaine au Canada.
Influence sur l'évolution du cadre de réglementation international de la biotechnologie	• L'ACIA a continué d'agir comme un modèle tiers en poursuivant ses préparatifs pour la mise en œuvre à l'échelle internationale des exigences du Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques. Le Protocole avait ordonné l'établissement, sur Internet, d'un centre d'échange d'informations sur la biosécurité, en vue de faciliter les échanges internationaux d'informations sur des organismes vivants modifiés. • L'Agence a aussi contribué à élaborer le nœud canadien de ce site et elle met la dernière main aux informations sur ses autorités et décisions de réglementation. • L'ACIA a contribué à la première proposition écrite adressée par le Canada à l'Organisation mondiale du commerce de concert avec les États-Unis et l'Argentine, en vue d'appuyer la réclamation faite par le gouvernement du Canada à l'Union européenne pour ne pas avoir mis en œuvre son processus d'approbation des aliments issus de la biotechnologie.
Information du public et dialogue avec les Canadiens sur la réglementation de la biotechnologie	• L'ACIA et Santé Canada ont lancé un projet pilote visant à afficher sur le site Web de l'ACIA les « Avis de demande d'approbation » de l'industrie pour que le public puisse faire des commentaires. • L'ACIA a poursuivi ses efforts avec l'Office des normes générales du Canada en vue d'élaborer la *Norme sur l'étiquetage volontaire et la publicité visant les aliments issus ou non du génie génétique*, qui a été adoptée comme norme nationale du Canada en avril 2004.

Cadre applicable aux avis en matière de sciences et de technologie
L'ACIA met actuellement au point un cadre applicable aux sciences indiquant les liens internes et externes grâce auxquels elle peut définir, mener et exploiter les travaux scientifiques dont elle a besoin pour influer sur les décisions à prendre à l'appui de son mandat. Elle s'aligne ainsi sur d'autres initiatives prises par le gouvernement du Canada en ce qui concerne les avis en matière de sciences. Dans ce cadre, elle intégrera un outil qui facilitera la tâche de ses scientifiques appelés à émettre des avis et d'autres propositions dans le cadre de ses activités de réglementation. Elle respectera ainsi l'engagement qu'elle a pris de suivre les orientations actuelles et futures du gouvernement pour une science efficace. Elle a établi un projet de cadre en 2003-2004 et compte l'achever en 2004-2005.

On trouvera un complément d'information sur les rapports scientifiques et technologiques fédéraux à l'adresse **http://www.innovation.gc.ca/s-tinfo**

Initiatives à l'échelle de l'ACIA

Gestion des situations d'urgence
La *Loi sur la protection civile* donne à l'ACIA mandat de se préparer à intervenir dans des situations d'urgence compromettant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux. L'Agence a toujours considéré comme une priorité de gérer efficacement ses interventions d'urgence, mais la prise de conscience croissante des menaces, les attentes de plus en plus grandes des consommateurs, la nécessité de redoubler de vigilance dans la détection de nouveaux dangers et celle de renforcer ses partenariats avec le gouvernement, l'industrie et d'autres pays pour se tenir prêt à intervenir sont autant de nouveaux défis à relever.

En janvier 2003, elle a mis la dernière main à son *Manuel d'intervention en cas d'urgence*, dans lequel elle expose les fondements de sa gestion des situations d'urgence, y compris les concepts, la structure, l'organisation et les opérations internes et externes. Ce manuel met à jour ses plans d'urgence internes en matière de salubrité des aliments, d'épizooties et d'éradication de phytoravageurs. En mars 2003, l'Agence a organisé un atelier sur la préparation aux situations d'urgence afin d'examiner son Programme de préparation aux situations d'urgence et de suggérer des améliorations.

L'ACIA a obtenu des fonds supplémentaires pour pouvoir faire face au nombre croissant d'interventions coûteuses qu'elle sera appelée à faire. Les ministres du Conseil du Trésor ont demandé que 20 millions de dollars sur les 50 millions de dépenses annuelles supplémentaires annoncées dans le budget fédéral de 2003 soient réservés à cet usage.

L'Agence a continué à travailler avec ses partenaires principaux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les intervenants de l'industrie, les comités internationaux de gestion des situations d'urgence et les ministères et agences du gouvernement fédéral à l'élaboration de plans d'urgence.

La représentation du Canada dans le règlement des problèmes mondiaux

Les Canadiens ont l'avantage d'avoir des aliments sains, des plantes et des animaux en bonne santé et un environnement protégé grâce à l'application prévisible, transparente et non discriminatoire de règles fondées sur des principes scientifiques. Pour être capable de rester à l'avant-garde de la science et de pousser à l'élaboration, sur la scène mondiale, de décisions et de politiques solides et scientifiquement éprouvées, l'ACIA est obligée de travailler avec un certain nombre de partenaires internationaux. En 2003-2004, elle a contribué de façon importante à la formulation de règles et de normes internationales grâce aux négociations qu'elle a menées lors des réunions de divers organismes scientifiques et de réglementation.

Multilatéralement

L'ACIA a dirigé l'équipe canadienne qui a participé à des discussions sur la réglementation au sein de diverses instances internationales telles que la Convention internationale sur la protection des végétaux (CIPV), l'OIE, l'Organisation mondiale du commerce et les comités sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'Accord de libre-échange nord-américain.

En ce qui concerne l'ESB, par exemple, le Canada a procédé avec ses partenaires principaux à l'examen des normes ESB de l'OIE, y compris la catégorisation des pays. Il a fait régulièrement des rapports devant les membres de l'Organisation mondiale du commerce sur l'évolution de ses cas d'ESB dans le cadre des réunions tenues par les comités SPS, et réclamé la suppression des mesures non scientifiques prises à l'encontre de ses exportations. Sur ce front, l'ACIA a obtenu des changements de règles dans le pays, en Amérique du Nord et sur le plan international.

L'Agence a codirigé, avec Santé Canada, l'équipe canadienne qui a participé à la Commission du *Codex Alimentarius*. Elle a donc été en mesure de contribuer à l'élaboration de projets de normes sur l'étiquetage GM et à l'adoption des *Directives sur l'appréciation de l'équivalence de mesures sanitaires associées à des systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires, etc.* Le Canada a aussi participé à l'évaluation stratégique et organisationnelle du *Codex*, qui visait à s'assurer que celui-ci restait utile et moderne et qu'il permettait de faire face correctement à des problèmes nouvellement apparus.

Dans le cadre de son mandat et de concert avec ses partenaires canadiens, l'Agence a activement participé à toute une série d'autres instances internationales telles que :

- Coopération économique Asie-Pacifique;
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- Convention sur la diversité biologique, Programme des Nations Unies pour l'environnement, y compris le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques.

Bilatéralement

En collaboration avec ses partenaires de Santé Canada, de Commerce international Canada, d'Affaires étrangères Canada et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence :

- a coordonné, au nom du gouvernement, les commentaires formulés par le Canada, qui ont permis d'apporter d'importantes modifications aux règlements sur le bioterrorisme agricole proposés par la Food and Drug Administration américaine;
- a coordonné la position prise par le gouvernement sur la biosécurité et les mesures sanitaires et phytosanitaires conformément à l'initiative Frontière intelligente, qui a participé à l'élaboration d'un plan d'action visant à renforcer la coopération avec les États-Unis en matière de biosécurité;
- a réexaminé les mandats des groupes de travail techniques de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) selon la section du comité SPS de l'ALENA et adopté une approche centrée sur les problèmes, avec des objectifs et des calendriers plus clairs;
- a établi un mécanisme bilatéral permettant de discuter de problèmes sanitaires et phytosanitaires avec le Brésil et de les résoudre;
- a recentré ses efforts sur la mise en œuvre de l'Accord vétérinaire entre le Canada et l'UE.

Afin d'influer sur l'élaboration, à travers le monde, de systèmes de réglementation fondés sur des principes scientifiques éprouvés, l'ACIA s'est lancée, en 2003-2004, dans un programme prioritaire d'assistance technique en la matière. Au cours des cinq prochaines années, l'ACIA pourrait offrir, avec des fonds fournis par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), une assistance technique SPS d'une valeur allant jusqu'à 15 millions de dollars à la Chine, à l'Amérique centrale et à d'autres pays moins développés des Amériques.

Ces activités bilatérales et multilatérales de l'ACIA ont permis de renforcer l'efficacité du système de réglementation du Canada et d'améliorer l'économie canadienne du fait qu'elles renforcent la réputation que le Canada s'est faite de fournisseur de produits sains et de grande qualité dans le monde entier.

3.6 Gestion des ressources humaines

En 2003, l'ACIA a élaboré une nouvelle stratégie de gestion des ressources humaines pour la période 2003-2008. Elle y définit ses priorités et sa vision en la matière dans l'intention de donner des orientations. Les quatre priorités clés indiquées dans cette stratégie sont les suivantes :

- Se doter d'effectifs durables;
- Avoir un leadership efficace;
- Avoir des effectifs productifs;
- Créer un milieu de travail favorable.

On trouvera exposés dans la section suivante les résultats obtenus dans chacun de ces domaines prioritaires de la gestion des ressources humaines.

Des effectifs durables

Les mesures à prendre actuellement par l'Agence doivent être celles dictées par les problèmes que lui poseront ses ressources humaines dans les années à venir. Ainsi, elle restera concentrée sur une gestion aussi efficace que possible des compétences et des connaissances de ses employés, afin d'être sûre qu'elle aura en permanence un rendement selon les normes attendues par les Canadiens.

Les employés de l'ACIA ont pour tâche de protéger l'approvisionnement alimentaire du Canada et d'empêcher l'entrée et la propagation de ravageurs et de maladies. Il est, par conséquent, extrêmement important que l'Agence possède un nombre suffisant d'employés qualifiés pour satisfaire ses priorités. Elle en comptait 5 754 au 31 mars 2004, ce qui représentait une croissance des effectifs de 3 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cette croissance est du même ordre que celle de l'exercice précédent.

Il est de la première importance d'avoir des effectifs stables, où les ressources en employés sont équilibrées et efficacement gérées. La proportion d'employés à contrat de durée indéterminée[3] est passée de 82,5 p. 100 en 2002-2003 à 83,3 p. 100 en 2003-2004. La communauté scientifique et professionnelle[4] a l'un des pourcentages les plus élevés de ce type d'employés, à savoir 91 p. 100.

Un leadership efficace

Pour avoir un leadership efficace, l'Agence doit s'assurer que ses dirigeants et gestionnaires ont le savoir-faire et les compétences nécessaires pour traiter ses affaires actuelles et s'acquitter de son mandat à l'avenir.

Conformément à l'engagement pris par le président de donner aux cadres des responsabilités claires, l'Agence a de nouveau prévu pour eux des objectifs de rendement rigoureux, axés sur la responsabilisation, dans son Programme de gestion du rendement des cadres. Parmi les mesures prises à leur sujet, il y a eu l'engagement d'améliorer la

---

[3] Un emploi à durée indéterminée est un emploi dont la durée n'a pas été fixée.

[4] Pour les besoins du présent rapport, on entend par communauté scientifique et professionnelle les groupes professionnels suivants : Agriculture (AG), Sciences biologiques (BI), Chimie (CH), Économie, Sociologie et Statistiques (ES), Médecine vétérinaire (VM) et Recherche scientifique (SE).

situation sur le plan des langues officielles, de l'équité en matière d'emploi, et de la santé et de la sécurité au travail.

La planification de la relève

Afin d'assurer un leadership efficace, l'Agence se prépare au départ à la retraite de 42 p. 100 de ses cadres et de 53 p. 100 de son personnel scientifique, professionnel et technique au cours des cinq prochaines années. En novembre 2003, elle a mené à bonne fin la première phase de son projet de planification de la relève. À l'aide d'un questionnaire diffusé sur le Web, elle a recueilli des données sur des postes critiques, afin de déterminer quelles étaient, d'un bout à l'autre des organisations, les lacunes en talent, en savoir-faire et en expérience exigeant des solutions immédiates ou à plus long terme. Le questionnaire d'analyse des postes critiques a été rempli par 313 gestionnaires de l'Agence, qui ont ainsi évalué 1 422 employés (ce qui représente 24 p. 100 de tous les employés).

Les postes considérés comme étant les plus critiques se trouvaient dans les groupes professionnels suivants : Agriculture (AG), Sciences biologiques (BI), Chimie (CH), Recherche scientifique (SE), Médecine vétérinaire (VM) et Soutien technologique et scientifique (EG). Bien qu'il soit important de se centrer sur les postes déclarés à la fois critiques et susceptibles de devenir vacants suite à des départs à la retraite ces cinq prochaines années, en 2002-2003 nous avons enregistré une perte d'à peu près de 5 p. 100 chez les employés en gestion et 8 p. 100 chez les autres, ce qui permet de penser qu'aucune pénurie importante ne se produira si les tendances normales se poursuivent.

L'Agence a maintenant un tableau d'ensemble, valable pour tout le pays, des lacunes de la relève dans chacun des groupes et niveaux professionnels. Elle sait où ceux-ci se situent géographiquement, quelle est leur capacité de remplacement, quelle doit être la durée de la formation et comment s'y prendre pour combler les lacunes.

Des effectifs productifs

Une des priorités clés de la stratégie de gestion des RH de l'ACIA est d'améliorer la productivité des employés. À cette fin, l'Agence a envisagé d'adopter diverses mesures, y compris des mécanismes susceptibles d'améliorer le bien-être de l'organisation, la satisfaction des employés et le soutien des employés.

Sondage auprès des employés

Pour évaluer le bien-être de l'organisation, l'Agence a procédé, à l'automne de 2003, son premier sondage auprès des employés, de manière à se donner une ligne de référence sur l'opinion des employés d'un vaste éventail de lieux de travail pour ce qui est de l'efficacité, du bien-être en milieu de travail et de la prestation des services. Les résultats du sondage montrent quels sont les domaines dans lesquels tout va bien et ceux susceptibles d'être améliorés. Les employés ont donné des réponses positives quant à leur engagement à contribuer au succès de l'Agence et à la fierté qu'ils retirent de leur travail. Ils ont également exprimé des sentiments positifs à l'égard de la pratique des langues officielles, de leurs relations avec leurs superviseurs immédiats et de l'équité et du respect avec lesquels ils étaient traités. Par ailleurs, le sondage a indiqué que des améliorations seraient nécessaires dans les domaines tels que l'évolution de leur carrière et leur perfectionnement professionnel, la classification des postes et une attention apportée au harcèlement et à la discrimination en milieu de travail. Des plans d'action ont

été mis au point pour remédier aux problèmes soulevés par le sondage. Afin d'évaluer les améliorations réalisées dans certains de ces domaines, la haute direction s'est engagée à tenir le même sondage en 2006.

Cette année, l'Agence a commencé à suivre l'évolution du rendement des RH et à établir des rapports trimestriellement. Ceux-ci contiennent d'importantes données qui permettront aux gestionnaires de suivre la croissance des effectifs, les tendances de l'absentéisme, de la réduction naturelle des effectifs et du dépôt de plaintes ainsi que les résultats obtenus pour l'équité en matière d'emploi. À ce jour, les résultats exposés dans ces rapports trimestriels n'ont révélé que des écarts minimes entre ces indicateurs d'un trimestre à l'autre.

Excellence des employés

En 2003-2004, l'Agence a continué à montrer en exemple les excellentes réalisations de ses employés. À l'automne de 2003, le président a organisé sa cinquième cérémonie nationale annuelle de remise de prix, au cours de laquelle il a félicité 53 employés de l'ACIA pour leurs contributions extraordinaires. En décembre 2003, il a voyagé à travers le pays et remercié les employés pour leur remarquable participation aux enquêtes et aux interventions lors de la crise de l'ESB. Également en décembre 2003, l'ACIA a été honorée par le Secrétariat du Conseil du Trésor, qui lui a remis son *Prix du chef de la fonction publique* pour le rôle qu'elle a joué au sein de l'*Équipe d'intervention et d'investigation sur l'ESB* interministérielle.

Un milieu de travail favorable

Ce que l'ACIA entend par milieu de travail favorable englobe beaucoup de choses, depuis la formation adéquate jusqu'à la sécurité, en passant par l'accès à l'équipement approprié. De plus, elle poursuit ses efforts pour s'assurer qu'elle est un employeur qui n'exclut personne et qui témoigne de la diversité culturelle, ethnique et linguistique de la société qu'elle dessert.

Formation et perfectionnement

Créer un milieu encourageant, soutenant et récompensant l'éducation permanente est un bon investissement qui améliore le rendement général. Le sondage auprès des employés a, cependant, révélé que seulement 62 p. 100 des répondants estimaient recevoir la formation dont ils avaient besoin pour faire leur travail, contre 75 p. 100 des répondants de la fonction publique dans son ensemble. Ce résultat prouve que l'Agence doit continuer d'investir dans la formation et le perfectionnement professionnel de ses employés.

En 2003-2004, elle a investi 6,4 millions de dollars dans la formation et le perfectionnement, soit un accroissement de 23 p. 100 par rapport à l'année précédente, ce qui indique qu'elle a la ferme intention de s'améliorer dans ce domaine. Des progrès ont été réalisés dans la mise en application du module de formation PeopleSoft utilisé pour suivre les résultats du rendement en matière de formation. L'établissement de rapports trimestriels à partir de données tirées de PeopleSoft commencera en 2004. De plus, L'ACIA a lancé une Stratégie d'apprentissage et publié une version révisée de sa Politique d'apprentissage. Dans cette politique, elle s'est fixé les points de repère vers lesquels elle tendra au cours des prochaines années. Elle a aussi élaboré des Lignes directrices d'aide à l'éducation, qui donneront aux gestionnaires le cadre dont ils ont

besoin pour s'assurer que les employés désireux de suivre un enseignement officiel ou une formation sont traités de façon suivie et avec équité.

Équipement et outils appropriés

Les employés de l'Agence sont hautement qualifiés, étant donné que près de 70 p. 100 d'entre eux sont des scientifiques, des professionnels ou des techniciens. Il est donc crucial de leur donner à tous l'équipement et les outils nécessaires à l'accomplissement de leur travail. Les résultats du sondage montrent que tout va bien dans ce domaine, puisque 82 p. 100 des répondants de l'Agence ont déclaré avoir le matériel et l'équipement indispensables.

Équité en matière d'emploi

L'Agence a poursuivi ses efforts pour avoir des effectifs diversifiés et représentatifs, où les principes de la dualité linguistique et de l'équité en matière d'emploi sont appréciés et soutenus. En 2003-2004, elle a réussi à réduire les écarts entre le taux de disponibilité sur le marché du travail et le taux de représentation des quatre groupes désignés.

Équité en matière d'emploi

	Pourcentage de disponibilité sur le marché du travail *	Pourcentage des effectifs de l'ACIA – au 31 mars	
		2003	2004
Femmes	44,6	44,9	46,0
Autochtones	1,7	1,5	1,8
Personnes handicapées	4,6	2,9	3,5
Minorités visibles	8,6	6,6	7,4

* D'après le recensement tenu en 1996 par Statistiques Canada et l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) de 1991, sur la base des informations concernant les disponibilités sur le marché du travail pour les groupes professionnels de l'ACIA seulement.

L'ACIA s'est engagée à respecter l'équité en matière d'emploi. Elle cherche à avoir des effectifs représentatifs et à faire participer équitablement les quatre groupes désignés — les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes appartenant à une minorité visible. Les données obtenues au moyen de questionnaires d'auto-identification lui permettent d'évaluer la représentation des groupes désignés dans les différents groupes professionnels et à chacun de leur niveau, à se fixer des objectifs et à suivre ses progrès vers la réduction des écarts.

En 2003-2004, l'Agence a eu, entre autres priorités, celle d'améliorer le taux de réponse aux questionnaires d'auto-identification et elle l'a fixé à 80 p. 100. Pour atteindre cet objectif, les secteurs opérationnels de l'Atlantique et du Québec ont mené des campagnes fructueuses, grâce auxquelles elles ont dépassé cet objectif. La Région de la capitale

nationale procédera à une campagne analogue durant le prochain exercice et on s'attend à ce que l'Ontario et l'Ouest en fassent autant.

Afin de progresser encore plus sur la voie de l'équité en matière d'emploi, l'ACIA a publié cette année un nouveau Plan d'équité en matière d'emploi (2004-2007), mis au point en consultation avec les intervenants et les agents négociateurs et exposant les travaux qu'elle devra accomplir pour atteindre ses objectifs dans ce domaine.

Programme des langues officielles

Comme elle l'a indiqué dans sa Stratégie RH pour 2003-2008, l'Agence s'est engagée à revigorer son Programme des langues officielles ces cinq prochaines années. La représentation francophone est restée la même que l'année dernière, soit 26 p. 100, contre 23 p. 100 de francophones dans la population canadienne générale (recensement de 2001). Le sondage auprès des employés comprenait six questions relatives aux langues officielles. Les réponses à ces questions ont été positives et les résultats comparables à ceux du sondage effectué dans la fonction publique tout entière (et dans certains cas plus positifs). Les employés dont la première langue officielle est le français ont, cependant, indiqué un taux de satisfaction légèrement inférieur pour ce qui était de leur aptitude à communiquer dans cette langue. Les résultats de ce sondage serviront de base au suivi de ce dossier.

Prévention du harcèlement et de la discrimination

L'Agence reconnaît qu'il est important d'avoir des mécanismes de formation et d'intervention permettant de s'assurer qu'un milieu de travail est exempt de harcèlement et de discrimination. Le 1er avril 2003, elle a publié une Politique sur la prévention et le règlement du harcèlement en milieu de travail. Elle a fait donner une formation en la matière à certains de ses gestionnaires et elle poursuivra ses efforts pour que tous ses gestionnaires et superviseurs soient ainsi formés. Elle est en train d'élaborer, en collaboration avec des agents négociateurs, une formation à l'intention de ses employés et elle la mettra à leur disposition au cours du prochain exercice.

Conclusion

L'ACIA peut signaler d'importants progrès dans la mise en œuvre de sa Stratégie de gestion des ressources humaines 2003-2008. Depuis l'établissement d'une ligne de référence pour le sondage de ses employés jusqu'à l'évaluation de ses besoins de planification en matière de relève en passant par la mise en œuvre d'une Politique d'apprentissage, elle a pris beaucoup d'initiatives majeures en 2003-2004. De plus, consciente de l'importance qu'il y a à mesurer le rendement, elle établit à présent des rapports trimestriels sur des indicateurs clés d'une bonne gestion des ressources humaines.

Afin de relever les défis qui l'attendent l'année prochaine, elle poursuivra la mise en œuvre des priorités stratégiques dans ce domaine. Les précieuses informations qui lui ont été fournies par le sondage lui permettront de se concentrer sur les points exigeant des innovations et des améliorations. Elle poursuivra, plus particulièrement, ses travaux sur la carrière et le perfectionnement professionnel de ses employés, la classification, ainsi que le harcèlement et la discrimination.

L'année prochaine sera rude, car l'ACIA continuera de répondre aux demandes croissantes suscitées par des événements internationaux ayant un impact sur la salubrité

des aliments et les ressources agricoles du Canada. Elle portera toute son attention au renforcement de son leadership et à son engagement sans faille de créer pour tous ses employés un milieu de travail extrêmement avantageux.

3.7 Initiatives de gestion moderne

En 2003, conformément à l'Initiative sur la fonction moderne de contrôleur du gouvernement du Canada, l'ACIA a mis au point son Plan d'amélioration de la gestion moderne (AGM), qui se compose de 15 projets. Ces projets ont été regroupés en quatre secteurs d'amélioration de la gestion :

Projets d'amélioration de la gestion moderne, 2003-04

Secteur d'amélioration	Projet AGM
Gestion des risques, planification et responsabilisation	Planification intégrée fondée sur le risque Stratégie intégrée de gestion du risque Cadre amélioré de gestion du rendement Capacité renforcée en gestion de l'information/technologie de l'information (GI/TI) Examen organisationnel
Gestion des ressources humaines	Réexamen des valeurs et de l'éthique de l'Agence Sondage auprès des employés Programme de formation amélioré Planification de la relève
Qualité des prestations de service	Excellence des prestations Gestion des partenariats et cadre de consultation des intervenants Assurance/Gestion de la qualité
Gérance	Cadre de gestion des ressources Stratégie de gestion du cycle de vie des biens Outils financiers des gestionnaires

Le *Plan AGM* prévoit une série d'initiatives destinées à améliorer les pratiques de gestion de l'ACIA et à faciliter le processus décisionnel en rendant celui-ci plus intégré et plus efficace. Ces projets vont à l'appui de l'objectif stratégique de « Gestion sûre de l'Agence » que l'ACIA s'est fixé dans son *Plan d'entreprise 2003-2008*.

On trouvera des informations supplémentaires à l'adresse **http://www.inspection.gc.ca/francais/audit/mod/planf.shtml**

Dans son RPP 2003-2004, l'ACIA s'est engagée à apporter des améliorations dans six domaines en particulier et elle a jusqu'ici réalisé ce qui suit.

Amélioration de la planification

L'an dernier, des progrès ont été réalisés dans l'élaboration et la mise en application d'un cadre de planification et d'établissement de rapport plus intégré et plus fondé sur les risques. Ce cadre a été créé pour répondre aux besoins en gestion à l'Agence, tout en reflétant les attentes quant à un certain nombre d'initiatives du SCT, y compris la fonction

de contrôleur moderne, le nouveau cadre de gestion et de responsabilisation et le cadre de gestion intégrée du risque.

À l'automne de 2003, le Plan d'entreprise 2003-2008 de l'ACIA a été présenté au Parlement. Ce plan fondé sur les risques présente clairement l'orientation stratégique de l'Agence pour les cinq prochaines années. Il comprend cinq objectifs stratégiques qui soutiennent directement les priorités du gouvernement du Canada. Le *Rapport sur les plans et les priorités* publié annuellement par l'ACIA reflètera ce plan stratégique pour les prochaines années.

Afin d'améliorer sa capacité de respecter les engagements présentés dans ces plans, l'ACIA a lancé, le printemps dernier, un cadre et un processus de planification interne et d'établissement de rapports intégrés. Ce processus est directement lié aux engagements pris au Parlement quant à la planification de documents pour un processus de planification interne intégrée, d'attribution de ressources et d'établissement de rapport sur le rendement.

Enfin, au cours de l'hiver 2003-2004, l'ACIA a terminé une identification et une analyse des risques approfondies. Ce processus rigoureux reconfirme en grande partie ce que l'on connaît des risques et des défis de l'ACIA et en prouve le bien fondé. Les dix risques stratégiques clés, ainsi que les stratégies prévues pour limiter ces risques sont présentés dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de l'ACIA pour 2004-2005. Les progrès réalisés par rapport à ces plans seront présentés dans le Rapport annuel et le *Rapport ministériel sur le rendement* de l'an prochain.

Cadre de gestion du rendement

L'an dernier, l'Agence a fait de gros efforts pour se doter de meilleurs moyens de mesurer le rendement de chaque programme et activité et elle a attaché une importance primordiale à la mise en œuvre progressive de son Cadre de gestion du rendement (CGR). Elle a confirmé les indicateurs de rendement et élaboré des stratégies de collecte de données dans plusieurs domaines jugés prioritaires, ainsi que dans le service des Ressources humaines et celui des Finances. Tout au long de l'année, des groupes de travail constitués dans ces domaines ont élaboré et commencé à mettre en œuvre des stratégies de collecte de données électroniques et manuelles, d'établissement de rapports sur le rendement et de gestion du rendement.

En 2004-2005, l'Agence continuera à mettre en œuvre et à étendre le CGR en l'alignant sur son nouveau cadre de planification et d'établissement de rapports. Dans son plan de mise en œuvre de 2004-2005, elle a prévu l'extension du CGR à tous les programmes de gestion et à des activités de soutien administratif supplémentaires. Pour faciliter l'envoi des rapports sur le rendement, elle créera un outil de GI/TI qui permettra de les distribuer aux multiples niveaux de sa direction. Elle continuera aussi à partager ses résultats et ses conclusions avec d'autres organismes et ministères de réglementation fédéraux. Elle a déterminé plus de 150 indicateurs qui lui serviront à mesurer son rendement.

Amélioration de la gestion des finances et des biens

Gestion financière

Étant donné que des améliorations étaient devenues nécessaires dans le domaine de la collecte d'informations sur la gestion et de la gérance, l'ACIA a décidé, en 2003-2004,

d'offrir des outils financiers à ses gestionnaires sur le Web et d'organiser des séances de formation aux divers niveaux de sa direction. Ces outils, à la disposition de chaque gestionnaire à son bureau, fournissent des rapports budgétaires, des rapports de prévision et des rapports sur les frais courus, qui permettront de prendre de meilleures décisions. Pour être sûr que ces outils resteront utiles, elle a ajouté aussi un module au cours d'orientation des nouveaux gestionnaires.

Les outils financiers pour gestionnaires faciliteront également l'extension du Programme de surveillance active de l'ACIA et permettront de faire des examens systématiques au niveau des gestionnaires. En conformité avec la Politique de surveillance active publiée en 2002-2003 par le Conseil du Trésor, l'Agence a continué à surveiller ses activités financières et, en 2003-2004, elle a procédé à des examens dans plusieurs domaines clés (p. ex. les salaires, les déplacements, les dépenses de représentation et la délégation de pouvoirs financiers). Grâce à ces examens, elle peut vérifier l'efficacité des contrôles financiers, pour ce qui est des processus administratifs, et suivre la mise en œuvre des politiques du Conseil du Trésor.

Enfin, en 2003-2004, l'Agence a apporté des améliorations à son mécanisme de contrôle des coûts en mettant à jour la méthode de ventilation utilisée dans son système financier, afin de tenir compte de la modification de sa structure organisationnelle. Ces changements permettront une ventilation précise des dépenses par rapport aux activités, ce qui améliorera l'analyse et la communication des informations sur les dépenses par activité.

Gestion des biens

En 2003-2004, l'ACIA a entrepris une planification intégrée de gestion des biens, qui a énormément progressé grâce à l'élaboration de son Plan d'investissement à long terme 2004-2009 (PILT). Elle s'est efforcée tout particulièrement de regrouper les catégories des biens mobiliers et immobiliers (p. ex. les biens immobiliers, le parc de véhicules, le matériel GI/TI et l'équipement scientifique) et de définir leurs liens avec ses priorités. Une fois achevé, le PILT contiendra une évaluation détaillée et un classement par ordre de priorité des dépenses d'investissement.

Au cœur de ce régime de gouvernance amélioré des dépenses d'investissement, il y a eu l'établissement d'un Cadre de gestion des biens immobiliers (CGBI). Le CGBI a été entrepris en 2003-2004 et il sera achevé en 2005-2006. Un des éléments essentiels du CGBI est la mise au point du Système national d'information sur les biens immobiliers, qui aidera l'Agence à gérer ses biens immobiliers et à prévoir ses besoins d'investissement. L'ACIA a commencé à élaborer ce système en 2003-2004 et elle poursuivra ses travaux en 2004-2005.

Gestion de l'information/Technologie de l'information

En 2003-2004, l'ACIA a continué à développer et à améliorer ses systèmes nationaux d'information ainsi que l'infrastructure d'appui. Elle a passé en revue ses priorités GI/TI au moyen de ses processus de gouvernance. Les projets d'investissement qu'elle a sélectionnés visent à améliorer la collecte de données et l'établissement de rapports des systèmes de gestion des inspections, des laboratoires, des importations/exportations et des interventions d'urgence. Ils permettent aussi de moderniser les systèmes d'exploitation de même que les logiciels du commerce de tous les ordinateurs de bureau et serveurs. Une fois achevés au milieu de l'exercice 2004-2005, ces systèmes et ces outils de bureautique

plus modernes profiteront au personnel de l'ACIA du fait qu'ils ont plus de fonctions, qu'ils offrent la possibilité d'installer plus de nouveaux logiciels et accessoires et qu'ils renforcent les liaisons avec d'autres intervenants, tant à l'échelon gouvernemental (fédéral, provincial, international) que dans l'industrie.

En 2003-2004, l'Agence a amélioré la manière dont elle acquiert, entretient et vend des biens liés à l'information et à la technologie de l'information (TI). Elle a entrepris des travaux de mise au point du volet GI/TI de son premier Plan d'investissement à long terme et elle a mis en place un processus d'examen et d'achat de biens liés à la TI. Le processus d'achat lui permet de passer en revue les diverses possibilités et d'acquérir des biens en grande quantité, ce qui lui vaut des remises sur le volume.

En conformité avec le plan d'action gouvernemental concernant la gestion de l'information et l'obligation de mettre en œuvre la nouvelle Politique sur la gestion de l'information gouvernementale, l'Agence a effectué une évaluation de ses capacités en matière de gestion de l'information. À la suite de celle-ci, elle a été en mesure d'établir un plan d'actions classées par ordre de priorité et de centrer ses efforts sur les domaines à haut risque.

La participation de l'Agence à l'initiative Gouvernement en direct consiste, comme précédemment, à fournir des informations clés aux intervenants par la voie électronique, soit par courriel, soit sur son site Web. Le site Web de l'ACIA a continué à être un important point de contact avec le public. Le nombre de pages visitées en 2003-2004 s'est élevé à environ 20,3 millions et celui des demandes de renseignements par courriel à un peu plus de 13 000. L'Agence a aussi continué à offrir 15 services de notification différents par courriel. Les services par courriel permettent d'attirer l'attention des utilisateurs sur les mises à jour du site Web de l'Agence, y compris les notifications immédiates de rappel d'aliments et les alertes à l'allergie. À la fin de 2003-2004, il y avait environ 33 000 abonnés aux listes de l'Agence, dont 9 498 pour les avertissements de rappel d'aliments.

Enfin, en plus de satisfaire ses besoins d'informations et de technologies pour pouvoir s'acquitter de son mandat, l'Agence a prévu de nouvelles solutions et prestations de services ou adapté les anciennes, afin d'intervenir rapidement et avec efficience dans les multiples situations d'urgence relatives à la santé des végétaux et des animaux.

Système de gestion de la qualité

En conformité avec l'engagement qu'elle a pris de rendre les services d'inspection et les services connexes fédéraux plus efficients et plus efficaces, l'Agence a mené à bien une vaste étude des pratiques d'assurance de la qualité actuellement en cours dans les organismes de réglementation. En s'inspirant des meilleures pratiques, elle a élaboré un plan d'action pour intégrer les principes des systèmes de gestion de la qualité dans ses activités de conception et d'exécution de programmes. L'étape suivante a consisté à jeter les bases d'une politique de gestion de la qualité qu'elle compte mettre en place à l'automne de 2004.

Amélioration des communications

L'Agence a élaboré et mis en œuvre en 2003-2004 une nouvelle stratégie de communication en vue de sensibiliser ses employés à l'Initiative de la gestion moderne.

Elle s'est servie de toute une gamme d'outils de communication pour donner aux employés des informations sur ses engagements dans ce domaine et les progrès réalisés. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a fourni de la documentation en la matière, qui a été distribuée dans toute l'Agence. Il a aussi alloué des fonds pour réaliser du matériel publicitaire visant à promouvoir expressément les projets du Plan AGM de l'Agence. Afin de maintenir la communication concernant ce plan, l'ACIA a aussi créé une page Web AGM sur Internet.

L'Initiative de la gestion moderne a bien progressé en 2003-2004. La plupart des projets ont avancé conformément au plan et n'ont connu que des retards minimes dans la remise des rapports et les échéanciers.

4. INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION

Réalisations sur le plan de la réglementation en 2003-2004

L'ACIA applique 38 séries de règlements ayant trait à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des végétaux. Ces règlements sont modifiés en fonction des besoins de manière à établir une base législative et réglementaire plus souple, plus adaptée et plus efficiente.

Les modifications réglementaires promulguées en 2003-2004 ont été les suivantes :

Modifications réglementaires promulguées en 2003-2004

Règlement interdisant l'importation des animaux appartenant à la famille des bovidés et de leurs produits	Cette modification réglementaire a officialisé la directive d'urgence mise en œuvre dès l'annonce de la découverte d'un cas possible d'ESB chez une vache laitière dans l'État de Washington. Elle a été édictée pour réduire les chances que l'on importe des animaux ou des sous-produits animaux susceptibles de présenter un risque inacceptable d'ESB.
Règlement modifiant le Règlement sur la santé des animaux **(matériel à risque spécifié)**	Cette modification a eu pour effet de retirer des bovins tout matériel à risque spécifié (MRS) sur le lieu de l'abattage, afin de réduire les chances que des consommateurs soient exposés à des tissus potentiellement infectés et d'éviter que ces tissus à plus haut risque n'entrent dans la filière alimentaire animale.
Règlement interdisant l'importation des chiens de prairie et de certains autres rongeurs	En mettant l'importation de tous les animaux de ce genre sous le coup d'une interdiction totale, ce règlement empêche l'entrée au Canada de la variole du singe (maladie virale rare que l'on trouve principalement dans les forêts humides d'Afrique centrale et occidentale) via des animaux soupçonnés de pouvoir transmettre ce virus.
Règlement modifiant le Règlement sur l'indemnisation relative à la galle verruqueuse de la pomme de terre	La promulgation de cette modification au *Règlement sur l'indemnisation relative à la galle verruqueuse de la pomme de terre* a permis d'indemniser tous les cultivateurs propriétaires ou locataires de terres affectées qui ont subi des pertes en raison des dispositions prises pour se conformer aux mesures phytosanitaires ordonnées par l'ACIA en vertu de la *Loi sur la protection des végétaux*.
Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire **(permis de déplacement et matières résiduelles comestibles)**	Cette modification générale de la réglementation a eu pour effet d'introduire dans le *Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires (SAP) en matière d'agriculture et d'agroalimentaire* des infractions aux stipulations des permis de déplacement de bovins et de bisons d'élevage d'une zone de statut sanitaire inférieure vers une zone de statut supérieur en cas de tuberculose bovine ou de brucellose, de manière à ce que les inspecteurs de l'ACIA puissent donner des amendes en cas de non-conformité. Elle en retire également l'infraction à la disposition interdisant de nourrir des porcs de boucherie avec des matières résiduelles comestibles ailleurs que dans un établissement inspecté par les autorités fédérales ou provinciales. Cette infraction est devenue superflue, étant donné qu'il est illégal de donner une telle alimentation aux porcs.

***Règlement modifiant le Règlement sur la Loi sur la santé des animaux* (identification des moutons)**	Cette modification réglementaire a eu pour effet de créer un programme obligatoire d'identification des moutons, ce qui permet une gestion plus efficiente et efficace des épidémies de tremblante et de fièvre aphteuse. Elle rassurera également les consommateurs et la communauté internationale au sujet de l'intégrité de l'industrie canadienne du mouton.
***Règlement modifiant le Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire* (identification des moutons)**	Cette modification a eu pour effet d'introduire dans le *Règlement sur les SAP en matière d'agriculture et d'agroalimentaire* des infractions aux dispositions du nouveau programme d'identification des moutons, de manière à ce que les directeurs régionaux de l'ACIA aient le pouvoir de donner des amendes en cas de non-conformité.
***Règlement modifiant le Règlement sur la santé des animaux* (maladies à déclaration obligatoire)**	Cette modification crée deux listes distinctes, l'une « à notification immédiate », et l'autre « à notification annuelle » pour désigner les maladies dont l'ACIA doit avoir connaissance pour le bien de la santé publique et du commerce. L'établissement de ces listes prouve que l'ACIA aborde avec assurance la question de la surveillance des maladies potentiellement néfastes et qu'elle le fait savoir à nos partenaires commerciaux.
Règlement modifiant le Règlement sur les maladies déclarables	Cette modification a eu pour effet de remettre quatre maladies des chevaux, à savoir la dourine, l'encéphalomyélite de l'Est et de l'Ouest et la morve sur la liste des maladies à déclaration obligatoire, afin de rendre la certification obligatoire, permettant ainsi l'exportation de chevaux canadiens vers l'Union européenne.
***Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire* (importation)**	Cette modification permet de recourir à des SAP pour un certain nombre de dispositions sanitaires relatives à l'importation d'animaux, à savoir la quarantaine, la lutte contre les maladies, la tenue de dossiers et l'identification, ce qui rend l'application et la coercition plus efficientes et plus efficaces.
***Règlement visant la modification et l'abrogation de certains règlements que l'Agence canadienne d'inspection des aliments régit et fait respecter* (Programme divers)**	Cette modification réglementaire a corrigé deux fautes de frappe dans le *Règlement sur l'indemnisation en cas de destruction d'animaux*, modifié le titre français du *Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire* et abrogé l'*Ordonnance sur les maladies à déclarer (pseudorage)* devenue superflue, ainsi qu'une ordonnance d'interdiction contenant une disposition de temporisation qui avait expiré.
***Règlement correctif visant l'abrogation de certaines ordonnances prises en vertu de la Loi sur les maladies et la protection des animaux* (Programme divers)**	Cette modification a abrogé quatre ordonnances de maladies à déclaration obligatoire prises en vertu de la *Loi sur les maladies et la protection des animaux* (1985) qui, ayant été par la suite ajoutées au *Règlement sur les maladies déclarables de la Loi sur la santé des animaux*, devenaient par là même superflues.

Grandes initiatives de réglementation de 2004-2005[1]

L'ACIA procédera à environ 57 modifications des règlements pendant l'exercice 2004-2005, dont trois sont importantes. Quand elle prend de telles initiatives, elle effectue une analyse de rentabilité approfondie. Les grandes initiatives proposées sont les suivantes :

Grandes initiatives de réglementation proposées pour 2004-2005

Renforcement de l'interdiction visant les aliments pour animaux (Règlement sur la santé des animaux et Règlement sur les aliments du bétail)	On envisage de modifier l'actuel règlement d'interdiction visant les aliments pour animaux afin de restreindre encore plus la propagation potentielle de l'ESB aux humains et aux autres animaux (c.-à-d. en éliminant les exemptions et les pratiques permises dans l'actuelle interdiction, etc.).
Règlement sur les aliments médicamentés (*Loi sur la santé des animaux)*	Un nouveau règlement, en cours d'élaboration en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*, propose de réglementer la manière dont les aliments du bétail sont produits et de mettre en œuvre des contrôles de fabrication pour s'assurer que les produits finis répondent aux normes des règlements. Ces règlements s'appliqueront aux entreprises de fabrication aussi bien commerciales que non commerciales qui souhaitent produire un aliment médicamenteux quelconque dans leurs locaux.
PASA obligatoire (*Loi sur l'inspection des viandes*)	Le PASA est le programme élaboré par l'ACIA pour la mise en œuvre et le maintien des systèmes HACCP. À l'origine de ce programme obligatoire, il y a la volonté de l'ACIA d'améliorer la salubrité des aliments produits et importés au Canada, ce qui lui permettra de fournir des moyens plus efficaces et plus uniformes de vérifier la conformité dans le secteur de la viande.

Pour tout complément d'information sur ces initiatives, visitez le site Web de l'ACIA à l'adresse **http://www.inspection.gc.ca/francais/reg/regf.shtml**

[1] Selon la définition du Conseil du Trésor, « un grand règlement est celui qui coûte plus de 50 millions de dollars ou entre 100 000 dollars et 50 millions de dollars et a un faible niveau d'acceptation du public ».

5. RENDEMENT FINANCIER

5.1 Rapports sur les crédits parlementaires

Aperçu financier

Les commentaires et les tableaux suivants ont pour objet de faire un tour d'horizon des ressources approuvées à l'intention de l'ACIA pour 2003-2004, d'indiquer comment elles ont été utilisées et de comparer ces données à celles des années précédentes.

Les dépenses de l'ACIA ont augmenté d'environ 30 millions de dollars, soit 7 p. 100, ces trois dernières années, principalement à cause des fonds supplémentaires destinés aux initiatives suivantes : approximativement 28 millions de dollars pour le fonctionnement de base; 25 millions pour l'initiative Sécurité publique et antiterrorisme; approximativement 7,5 millions pour les interventions d'urgence suite à des maladies animales ou végétales, et plus de 13 millions de financement supplémentaire pour le règlement de conventions collectives. Elles ont été compensées par une baisse de 18,2 millions de dollars dans les autorisations légales, 15,5 millions de dollars dans les autorisations reportées; et de plus faibles baisses pour diverses autres initiatives.

En 2003-2004, le montant total des autorisations a dépassé de 81,8 millions de dollars le budget principal des dépenses de l'Agence, et ce pour les raisons suivantes : un accroissement net de 41 millions venant des 50 millions annoncés dans le budget fédéral de 2003 pour permettre à l'Agence de s'acquitter de son rôle essentiel, qui est d'assurer la salubrité des aliments; 11,6 millions pour que le Canada ait les moyens d'intervenir à tout moment en cas d'encéphalopathie spongiforme bovine; un report de fonds de 10,6 millions de 2002-2003 pour faciliter l'achèvement de projets d'investissement approuvés; un accroissement de 7,4 millions en autorisations législatives pour verser des indemnités aux propriétaires de troupeaux et de vergers obligés de détruire des animaux et des arbres suite à la maladie; un accroissement de 6,5 millions pour financer le volet Salubrité des aliments et Qualité des aliments du Cadre de politique agricole; et 4,7 millions qui ont été affectés à diverses initiatives moins importantes et au règlement de conventions collectives.

Au total, en 2003-2004, l'ACIA a totalisé 36,9 millions de dollars de ressources non dépensées, mais pour ce qui est du budget de fonctionnement de base, les crédits non utilisés ont été peu élevés. Les 23,4 millions de dollars non utilisés viennent principalement de fonds non dépensés pour les initiatives suivantes : 10,9 millions ont trait à l'ESB; 5,6 millions à l'initiative Sécurité publique et antiterrorisme; 4,8 millions au Cadre de politique agricole et 1,2 million à la Stratégie canadienne de la biotechnologie.

L'Agence n'a entrepris aucun grand projet d'investissement en 2003-2004, afin de pouvoir tirer le maximum des fonds non dépensés en 2003-2004 et de les reporter sur 2004-2005. Le report des 13,4 millions de dollars de 2003-2004 sur 2004-2005 permettra de financer bientôt le Plan d'investissement à long terme de l'Agence, qui devrait normalement être approuvé en 2004-2005. Tous les fonds non dépensés en 2003-2004 seront reportés sur 2004-2005 en vue de faciliter l'exécution des programmes de l'Agence.

Tableau 1 — Sommaire des crédits approuvés

Le tableau suivant présente les ressources de l'Agence approuvées pour 2003-2004 par le Parlement au début de l'année (budget principal des dépenses) et à la fin de l'année (autorisations totales), ainsi que les dépenses réelles de l'Agence en 2003-2004.

Besoins financiers par autorisation (en millions $)[1]

Crédit	Agence canadienne d'inspection des aliments	Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Total des autorisations de 2003-2004	Total des autorisations reçues ou transférées suite au 12 décembre 2003[2]	Autorisations révisées
30	Dépenses de fonctionnement[3]	353,7	405,0	418,0	(8,3)	409,7
35	Dépenses en capital	9,4	9,4	20,0	0,0	20,0
(S)	Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	58,6	58,6	57,6	(1,2)	56,4
(S)	Dépense du produit de la vente de biens excédentaires de l'État	-	-	0,5	-	0,5
(S)	Remboursement des fonds portés au crédit des recettes des années précédentes[4]	-	-	-	-	0,0
(S)	Frais d'agence de recouvrement[4]	-	-	-	-	0,0
(S)	Indemnités versées conformément aux exigences établies par les règlements découlant de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi sur la protection des végétaux* et autorisées en vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments.*	1,5	1,5	8,9	0,0	8,9
	Total pour l'Agence	**423,2**	**474,5**	**505,0**	**(9,5)**	**495,5**

Notes :

[1] Ces chiffres s'entendent nets des recettes disponibles.

[2] Les chiffres entre parenthèses ( ) se rapportent au « Total des autorisations estimatives pour tout l'exercice ».

[3] Le total des contributions approuvées étant inférieur à 250 000 $, il a été incorporé dans les crédits pour dépenses de fonctionnement.

[4] Le total du « Remboursement des fonds portés au crédit des recettes des années précédentes » et des « Frais d'agence de recouvrement » étant inférieur à 100 000 $, il ne figure pas dans ce tableau.

Tableau 1.1 – Dépenses par autorisation

Dépenses par autorisation (en millions $)[1]

Crédit	Agence canadienne d'inspection des aliments	Total des dépenses réelles	Total des dépenses réelles correspondant aux autorisations et aux responsabilités transférées suite au 12 décembre 2003 (pour tout l'exercice)	Total des dépenses révisées
30	Dépenses de fonctionnement[2]	394,6	(7,8)	386,8
35	Dépenses en capital	6,6	-	6,6
(S)	Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	57,6	(1,2)	56,4
(S)	Dépense du produit de la vente de biens excendaires de l'État	0,4	-	0,4
(S)	Remboursement des fonds portés au crédit des recettes des années précédentes[3]	-	-	-
(S)	Frais d'agence de recouvrement[3]	-	-	-
(S)	Indemnités versées conformément aux exigences établies par les règlements découlant de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi sur la protection des végétaux et* autorisées en vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments.*	8,9	-	8,9
	Total pour l'Agence	**468,1**	**(9,0)**	**459,1**

Notes :

[1] Ces chiffres s'entendent nets des recettes disponibles.

[2] Le total des contributions approuvées étant inférieur à 250 000 $, il a été incorporé dans les crédits pour dépenses de fonctionnement.

[3] Le total du « Remboursement des fonds portés au crédit des recettes des années précédentes » et des « Frais d'agence de recouvrement » étant inférieur à 100 000 $, il ne figure pas dans ce tableau.

Tableau 1.2 – Impact des annonces du 12 décembre 2003

Impact des annonces du 12 décembre 2003 (en millions $)

	Total des autorisations estimatives transférées ou reçues	Total des autorisations et des responsabilités transférées ou reçues pour l'exercice 2003-2004	ETP
Agence des services frontaliers du Canada Dépenses de fonctionnement	9,5	9,0	108,0
Agence canadienne d'inspection des aliments Crédit 30 – Dépenses de fonctionnement	(9,5)	(9,0)	(108,0)
Total transféré/reçu	-	-	-

Tableau 2 — Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Le tableau suivant indique, pour chaque secteur d'activités, la ventilation des dépenses de l'Agence entre le budget principal des dépenses et le total des autorisations, ainsi que les dépenses réelles.

Dépenses prévues par l'Agence par rapport aux dépenses réelles par secteur d'activités (en millions $)[1]

Secteur d'activités	ETP	Fonctionnement	Capital	Paiements de transfert	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Salubrité des aliments							
Total du budget principal des dépenses	3 578	308,3	4,4	0,1	312,8	35,5	277,3
Total des autorisations	*3 966*	*346,3*	*11,6*	*0,6*	*358,5*	*41,0*	*317,5*
Réelles	**4 093**	**381,0**	**6,6**	**0,6**	**388,2**	**41,0**	**347,2**
Santé des animaux							
Total du budget principal des dépenses	963	84,2	3,8	1,4	89,4	7,0	82,4
Total des autorisations	*1 112*	*113,3*	5,8	*8,6*	*127,7*	*8,8*	*118,9*
Réelles	**783**	**66,6**	**0,0**	**8,6**	**75,2**	**8,8**	**66,4**
Protection des végétaux							
Total du budget principal des dépenses	815	69,6	1,2	0,2	71,0	7,5	63,5
Total des autorisations	*871*	*75,5*	*2,6*	*0,3*	*78,4*	*9,8*	*68,6*
Réelles	**640**	**64,0**	**0,0**	**0,3**	**64,3**	**9,8**	**54,5**
Total							
Total des budgets principaux des dépenses	5 356	462,1	9,4	1,7	473,2	50,0	423,2
Total des autorisations	*5 949*	*535,1*	*20,0*	*9,5*	*564,6*	*59,6*	*505,0*
Réelles	**5 516**	**511,6**	**6,6**	**9,5**	**527,7**	**59,6**	**468,1**
		AUTRES RECETTES ET DÉPENSES					
		Moins les recettes non disponibles					
		Total du budget principal					0,0
		Total des autorisations					*0,5*
		Réelles					0,4
		Plus le coût des services fournis par d'autres ministères					
		Total du budget principal					37,7
		Total des autorisations					*43,6*
		Réelles					**43,3**
		Coût net du programme					
		Total du budget principal					460,9
		Total des autorisations					*548,1*
		Réelles					**511,0**

[1] Les données financières de l'ACIA comprennent les 9,5 millions $ d'autorisations pour 2003-2004 et les 9,0 millions de dépenses réelles consacrées en 2003-2004 à des activités transférées de l'ACIA à l'ASFC à dater du 12 décembre 2003. Ce sont des montants estimatifs pour l'ensemble de l'exercice 2003-2004. Ils figurent parmi les autorisations et les dépenses de l'ACIA parce que les négociations sur les ressources ne sont pas terminées entre l'ACIA et l'ASFC et qu'il faut rester cohérent avec les comptes publics de l'ACIA pour 2003-2004.

Tableau 3 — Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Le tableau suivant fait l'historique des dépenses de l'Agence par secteur d'activités.

Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles par secteur d'activités (en millions $)

Secteur d'activités	Réelles 2001-2002	Réelles 2002-2003	2003-2004 Budget principal	2003-2004 Total des autorisations	2003-2004 Dépenses réelles
Salubrité des aliments	242,9	366,5	277,3	317,5	347,2
Santé des animaux	128,5	65,4	82,4	118,9	66,4
Protection des végétaux	66,4	44,3	63,5	68,6	54,5
Total	**437,8**	**476,2**	**423,2**	**505,0**	**468,1**

Notes : Ces chiffres s'entendent nets des recettes disponibles.

Tableau 4 — Recettes

Le présent tableau a pour objectif d'exposer, par secteur d'activités, les recettes tirées par l'Agence de sources internes aussi bien qu'externes au gouvernement.

Recettes par secteur d'activités (en millions $)

			2003-2004		
	Réelles 2001-2002	**Réelles 2002-2003**	**Recettes prévues**	**Total des autorisations**	**Recettes réelles**
Recettes disponibles					
Salubrité des aliments	36,5	34,9	35,5	41,0	41,0
Santé des animaux	8,0	8,0	7,0	8,8	8,8
Protection des végétaux	8,4	7,9	7,5	9,8	9,8
Total	**52,9**	**50,8**	**50,0**	**59,6**	**59,6**
Recettes non disponibles					
Salubrité des aliments	0,8	1,0	–	0,5	0,4
Santé des animaux	–	–	–	–	–
Protection des végétaux	–	–	–	–	–
Total	**0,8**	**1,0**	–	**0,5**	**0,4**
Total des recettes	**53,7**	**51,8**	**50,0**	**60,1**	**60,0**

Tableau 5 — Paiements législatifs

(Voir le tableau financier 6)

Tableau 6 — Paiements de transfert

Le présent tableau a pour objet d'indiquer les paiements de transfert (subventions et contributions) effectués par l'Agence.

Paiements de transfert par secteur d'activités (en millions $)

			2003-2004		
CONTRIBUTIONS	**Réelles 2001-2002**	**Réelles 2002-2003**	**Budget principal des dépenses**	**Total des autori-sations**	**Réelles**
Salubrité des aliments					
Contributions aux initiatives aidant à améliorer, à faire progresser et à promouvoir le système d'inspection fédéral.	1,0	1,9	0,1	0,6	0,6
Total	**1,0**	**1,9**	**0,1**	**0,6**	**0,6**
Santé des animaux					
Contributions aux provinces en conformité avec le *Règlement d'indemnisation relatif à la rage* et le *Règlement d'indemnisation relatif à l'anthrax* pris par le gouverneur en conseil, à hauteur des deux cinquièmes des montants payés par les provinces aux propriétaires d'animaux morts de la rage ou du charbon.	–	–	0,1	–	–
(S) Indemnités versées conformément aux dispositions des règlements découlant de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi sur la protection des végétaux*, et autorisées en vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*.	26,5	4,3	1,3	8,6	8,6
Total	**26,5**	**4,3**	**1,4**	**8,6**	**8,6**

Protection des végétaux					
(S) Indemnités versées conformément aux dispositions des règlements découlant de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi sur la protection des végétaux*, et autorisées en vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*.	0,6	0,4	0,2	0,3	0,3
Total	**0,6**	**0,4**	**0,2**	**0,3**	**0,3**
Total des paiements de transfert législatifs	27,1	4,7	1,5	8,9	8,9
Total des paiements de transfert approuvés	1,0	1,9	0,2	0,6	0,6
Total des paiements de transfert	**28,1**	**6,6**	**1,7**	**9,5**	**9,5**

Tableau 7 — Projets

Le présent tableau a pour objet d'exposer les projets d'investissements, de locations et de technologies de l'information ainsi que les grands projets de l'État entrepris par l'Agence.

Projets par secteur d'activités (en millions $)

	Coût total estimatif courant	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004 Budget principal des dépenses	2003-2004 Total des autorisations	2003-2004 Dépenses réelles
Salubrité des aliments						
Construction d'un laboratoire, niveau 3 – St-Hyacinthe (Québec)	9,0	-	-	0,6	-	0,0
Agrandissement et réamanénagement de mi-durée du laboratoire de Saskatoon (Saskatchewan)	6,3	0,1	-	-	-	0,1
Complexe de la Direction générale du portefeuille de l'agriculture (Ontario)	2,8	-	-	-	-	0,4
Total Salubrité des aliments	**18,1**	**0,1**	**-**	**0,6**	**-**	**0,5**
Santé des animaux						
Construction d'un laboratoire, niveau 3 – St-Hyacinthe (Québec)	9,0	-	-	0,4	-	0,3
Agrandissement et réamanénagement de mi-durée du laboratoire de Saskatoon (Saskatchewan)	4,2	-	-	-	-	0,1
Complexe de la Direction générale du portefeuille de l'agriculture (Ontario)	2,8	-	-	-	-	0,4
Total Santé des animaux	**16,0**	**-**	**-**	**0,4**	**-**	**0,8**
Protection des végétaux						
Complexe de la Direction générale du portefeuille de l'agriculture (Ontario)	2,8	-	-	-	-	0,4
Construction d'un laboratoire – Sidney (Colombie-Britannique)	1,3	-	0,4	0,8	0,8	0,6
Total Protection des végétaux	**4,1**	**-**	**0,4**	**0,8**	**0,8**	**1,0**
Total des projets de plus de 5 millions de $	**38,2**	**0,1**	**0,4**	**1,8**	**0,8**	**2,3**

Notes : Tous les projets actuellement approuvés d'une valeur estimative de plus de 5 millions de dollars sont énumérés ci-dessus.

Le coût total estimatif courant comprend les dépenses faites au cours des années précédentes et celles prévues au-delà de 2003-2004.

5.2 Recouvrement des coûts et recettes

Sommaire par secteur d'activités et programme

SALUBRITÉ DES ALIMENTS				2003-2004					Années de planification		
Activité assujettie à des frais[1]	Type de frais	Texte fixant les frais	Date du texte	Recettes prévues (en milliers de $)	Recettes réelles (en milliers de $)	Coût estimatif total pour fournir le bien ou le service (en milliers de $)[2]	Normes de services	Rendement	Exercice	Recettes prévues (en milliers de $)[3]	Coût estimatif total pour fournir le bien ou le service (en milliers de $)[4]
Poissons	R[5]	*Loi sur l'ACIA*	1997	5 825	6 732	54 215	Des services tels que l'inspection et l'enregistrement sont fournis en conformité avec les accords de recouvrement des coûts passés avec les établissements agréés, et les règlements fédéraux.	Voir le rendement de Salubrité des aliments à la section 3.4.1	2004-05 2005-06 2006-07	5 825 5 825 5 825	48 323 48 342 48 357
Produits laitiers	R	*Loi sur l'ACIA*	1997	1 080	1 248	9 251	Des services tels que l'inspection et l'enregistrement sont fournis en conformité avec les accords de recouvrement des coûts passés avec les établissements agréés, et les règlements fédéraux.	Voir le rendement de Salubrité des aliments à la section 3.4.1	2004-05 2005-06 2006-07	1 080 1 080 1 080	8 246 8 249 8 252
Œufs	R	*Loi sur l'ACIA*	1997	1 046	1 208	11 137	Des services tels que l'inspection sont fournis en conformité avec les accords de recouvrement des coûts passés avec les établissements agréés, et les règlements fédéraux.	Voir le rendement de Salubrité des aliments à la section 3.4.1	2004-05 2005-06 2006-07	1 046 1 046 1 046	9 927 9 931 9 934
Hygiène de la viande	R	*Loi sur l'ACIA*	1997	21 442	24 780	189 674	Des services tels que l'inspection, les heures supplémentaires et la délivrance de permis aux établissements sont fournis en conformité avec les accords de recouvrement des coûts passés avec les établissements agréés, et les règlements fédéraux.	Voir le rendement de Salubrité des aliments à la section 3.4.1	2004-05 2005-06 2006-07	21 442 21 442 21 442	169 061 169 128 169 181

---

[1] L'Agence applique plus de 1 600 frais différents, répartis entre ses 14 programmes de réglementation.
[2] Le coût estimatif total pour 2003-2004 a été calculé selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
[3] L'Agence a calculé les recettes des années à venir en ciblant un montant annuel de 50 millions de dollars.
[4] Le coût estimatif total des années de planification a été calculé selon la méthode de la comptabilité de caisse et il est égal aux ressources approuvées dans le budget principal des dépenses de 2004-2005. Les ressources de l'Agence ont été approuvées selon la méthode de la comptabilité de caisse, ce qui fait que l'on ne connaît pas le coût estimatif total selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
[5] R = Frais de réglementation

Activité assujettie à des frais [6]	Type de frais	Texte fixant les frais	Date du texte	Recettes prévues (en milliers de $)	Recettes réelles (en milliers de $)	Coût estimatif total pour fournir le bien ou le service (en milliers de $) [7]	Normes de services	Rendement	Exercice	Recettes prévues (en milliers de $) [8]	Coût estimatif total pour fournir le bien ou le service (en milliers de $) [9]
Miel	R [10]	*Loi sur l'ACIA*	1997	83	97	2 211	Des services tels que l'inspection et l'enregistrement sont fournis en conformité avec les accords de recouvrement des coûts passés avec les établissements agréés, et les règlements fédéraux.	Voir le rendement de Salubrité des aliments à la section 3.4.1	2004-05 2005-06 2006-07	83 83 83	1 971 1 971 1 972
Fruits et légumes frais	R	*Loi sur l'ACIA*	1997	4 273	4 938	26 433	Des services tels que l'inspection sont fournis en conformité avec les accords de recouvrement des coûts passés avec les établissements agréés, et les règlements fédéraux.	Voir le rendement de Salubrité des aliments à la section 3.4.1	2004-05 2005-06 2006-07	4 273 4 273 4 273	23 561 23 570 23 577
Produits transformés	R	*Loi sur l'ACIA*	1997	951	1 099	16 174	Des services tels que l'inspection sont fournis en conformité avec les accords de recouvrement des coûts passés avec les établissements agréés, et les règlements fédéraux.	Voir le rendement de Salubrité des aliments à la section 3.4.1	2004-05 2005-06 2006-07	951 951 951	14 416 14 422 14 426
Pratiques d'étiquetage équitables	R	*Loi sur l'ACIA*	1997	600	693	20 226	Des services tels que l'enregistrement d'étiquettes pour les programmes Hygiène de la viande et Produits transformés sont fournis en conformité avec les accords de recouvrement des coûts passés avec les établissements agréés, et les règlements fédéraux.	Voir le rendement de Salubrité des aliments à la section 3.4.1	2004-05 2005-06 2006-07	600 600 600	18 027 18 034 18 040
Enquêtes sur la salubrité des aliments	R	*Loi sur l'ACIA*	1997	200	231	27 632	S.O.	Voir le rendement de Salubrité des aliments à la section 3.4.1	2004-05 2005-06 2006-07	200 200 200	24 629 24 639 24 647
SALUBRITÉ DES ALIMENTS AU TOTAL				35 500	41 026	356 953			2004-05 2005-06 2006-07	**35 500** **35 500** **35 500**	**318 161** **318 286** **318 386**

[6] L'Agence applique plus de 1 600 frais différents, répartis entre ses 14 programmes de réglementation.
[7] Le coût estimatif total pour 2003-2004 a été calculé selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
[8] L'Agence a calculé les recettes des années à venir en ciblant un montant annuel de 50 millions de dollars.
[9] Le coût estimatif total des années de planification a été calculé selon la méthode de la comptabilité de caisse et il est égal aux ressources approuvées dans le budget principal des dépenses de 2004-2005. Les ressources de l'Agence ont été approuvées selon la méthode de la comptabilité de caisse, ce qui fait que l'on ne connaît pas le coût estimatif total selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
[10] R = Frais de réglementation

SANTÉ DES ANIMAUX				2003-2004					Années de planification		
Activité assujettie à des frais[11]	Type de frais	Texte fixant les frais	Date du texte	Recettes prévues (en milliers de $)	Recettes réelles (en milliers de $)	Coût estimatif total pour fournir le bien ou le service (en milliers de $)[12]	Normes de services	Rendement	Exercice	Recettes prévues (en milliers de $)[13]	Coût estimatif total pour fournir le bien ou le service (en milliers de $)[14]
Santé des animaux	R[15]	*Loi sur l'ACIA*	1997	6 807	8 524	145 432	Des services tels que l'inspection et la certification sont fournis en conformité avec les accords de recouvrement des coûts passés avec les établissements agréés, et les règlements fédéraux.	Voir le rendement de Santé des animaux à la section 3.4.2	2004-05 2005-06 2006-07	6 807 6 807 6 807	87 636 88 051 88 201
Aliments du bétail	R	*Loi sur l'ACIA*	1997	193	241	10 476	Des services tels que l'enregistrement sont fournis en conformité avec les accords de recouvrement des coûts passés avec les établissements agréés, et les règlements fédéraux.	Voir le rendement de Santé des animaux à la section 3.4.2	2004-05 2005-06 2006-07	193 193 193	6 313 6 343 6 353
SANTÉ DES ANIMAUX AU TOTAL				**7 000**	**8 765**	**155 908**			2004-05 2005-06 2006-07	**7 000** **7 000** **7 000**	**93 949** **94 394** **94 554**

[11] L'Agence applique plus de 1 600 frais différents, répartis entre ses 14 programmes de réglementation.
[12] Le coût estimatif total pour 2003-2004 a été calculé selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
[13] L'Agence a calculé les recettes des années à venir en ciblant un montant annuel de 50 millions de dollars.
[14] Le coût estimatif total des années de planification a été calculé selon la méthode de la comptabilité de caisse et il est égal aux ressources approuvées dans le budget principal des dépenses de 2004-2005. Les ressources de l'Agence ont été approuvées selon la méthode de la comptabilité de caisse, ce qui fait que l'on ne connaît pas le coût estimatif total selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
[15] R = Frais de réglementaton

PROTECTION DES VÉGÉTAUX				2003-2004					Années de planification		
Activité assujettie à des frais [16]	Type de frais	Texte fixant les frais	Date du texte	Recettes prévues (en milliers de $)	Recettes réelles (en milliers de $)	Coût estimatif total pour fournir le bien ou le service (en milliers de $)[17]	Normes de services	Rendement	Exercice	Recettes prévues (en milliers de $)[18]	Coût estimatif total pour fournir le bien ou le service (en milliers de $)[19]
Protection des végétaux	R[20]	*Loi sur l'ACIA*	1997	4 865	6 340	74 498	Des services tels que l'inspection sont fournis en conformité avec les accords de recouvrement des coûts passés avec les établissements agréés, et les règlements fédéraux.	Voir le rendement de Protection des végétaux à la section 3.4.3	2004-05 2005-06 2006-07	4 865 4 865 4 865	53 710 53 681 53 681
Semences	R	*Loi sur l'ACIA* *Règlement sur la protection des obtentions végétales*	1997 1991	2 554	3 328	12 552	Des services tels que l'inspection sont fournis en conformité avec les accords de recouvrement des coûts passés avec les établissements agréés, et les règlements fédéraux.	Voir le rendement de Protection des végétaux à la section 3.4.3	2004-05 2005-06 2006-07	2 554 2 554 2 554	9 050 9 045 9 045
Engrais	R	*Loi sur l'ACIA*	1997	81	106	2 788	Des services tels que l'enregistrement sont fournis en conformité avec les accords de recouvrement des coûts passés avec les établissements agréés, et les règlements fédéraux.	Voir le rendement de Protection des végétaux à la section 3.4.3	2004-05 2005-06 2006-07	81 81 81	2 010 2 009 2 009
PROTECTION DES VÉGÉTAUX AU TOTAL				**7 500**	**9 774**	**89 838**			2004-05 2005-06 2006-07	**7 500** **7 500** **7 500**	**64 770** **64 735** **64 735**
TOTAL GÉNÉRAL				**50 000**	**59 565**	**602 699**			2004-05 2005-06 2006-07	**50 000** **50 000** **50 000**	**476 880** **477 415** **477 675**

[16] L'Agence applique plus de 1 600 frais différents, répartis entre ses 14 programmes de réglementation.

[17] Le coût estimatif total pour 2003-2004 a été calculé selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

[18] L'Agence a calculé les recettes des années à venir en ciblant un montant annuel de 50 millions de dollars

[19] Le coût estimatif total des années de planification a été calculé selon la méthode de la comptabilité de caisse et il est égal aux ressources approuvées dans le budget principal des dépenses de 2004-2005. Les ressources de l'Agence ont été approuvées selon la méthode de la comptabilité de caisse, ce qui fait que l'on ne connait pas le coût estimatif total selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

[20] R = Frais de réglementation

Consultations et analyses

L'Agence applique plus de 1 600 frais différents pour des services fournis aux Canadiens dans 14 programmes de réglementation. Les recettes produites par les frais perçus sur les services d'inspection ne couvrent pas entièrement les coûts associés à la mise en œuvre du programme. Les 50 millions de dollars recouvrés sur les coûts représentent environ 10 p. 100 des dépenses totales de l'Agence. Conformément à la politique d'imputation aux clients extérieurs adoptée par le Secrétariat du Conseil du Trésor, l'ACIA a élaboré un cadre et des principes directeurs en matière de consultation avec les intervenants et d'application de frais.

6. ANNEXES

6.1 Modèles logiques des secteurs d'activités

SALUBRITÉ DES ALIMENTS – MODÈLE LOGIQUE

Activités

- Conception et gestion de programmes
- Exécution de programmes
- Engagement des intervenants
- Sensibilisation du public

Résultats

Conception et gestion de programmes

Cueillette d'information
Analyse de la conjoncture et des données, évaluation des programmes, recherche scientifique, surveillance, enquêtes, relevés et sondages

Grandes orientations et lois
Grandes orientations, lois, règlements, directives

Élaboration des programmes et des marches à suivre

Planification des mesures d'urgence et préparation aux situations d'urgence

Négociations et accords internationaux
Accès technique aux marchés, normes internationales, accords internationaux, régionaux et bilatéraux, reconnaissance des systèmes

Exécution de programmes

Activités de vérification
Inspections, vérifications, surveillance et relevés, enquêtes sur les produits, enregistrement et examen des étiquettes

Interventions pour assurer la conformité
Rappels d'aliments, enquêtes, poursuites en justice, frais et amendes, avis et notifications

Activités d'importation et d'exportation
Permis d'importation, examen des systèmes des autres pays, documents d'exportation

Activités d'analyse de laboratoire
Résultats des analyses

Intervention d'urgence

Engagement des intervenants

Consultations
Avec d'autres ministères, les provinces et territoires, les collectivités réglementées, les groupes consultatifs, les groupes de consommateurs, les associations

Conseils techniques et examens
Conseils aux collectivités réglementées, aux autres ministères, aux groupes consultatifs fédéraux-provinciaux

Dispositions et accords
Accords commerciaux, protocoles d'entente

Sensibilisation du public

Messages à la population
Notifications et avis

Programmes d'éducation et de consultation
Programmes de sensibilisation (comprend divers moyens de communication, p. ex. : brochures, dépliants, sites Web, assemblées publiques, communiqués, etc.)

Résultats immédiats

- L'industrie adopte des pratiques de gestion des risques
- Les aliments répondent aux exigences nationales et aux exigences des partenaires commerciaux
- Les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments sont gérés efficacement
- L'industrie se conforme aux règlements
- Les intervenants comprennent les règlements et les politiques, et y souscrivent
- Le public est sensibilisé à la salubrité des aliments et y contribue

Résultats stratégiques/Avantages pour les Canadiens

- La protection contre les risques évitables pour la santé
- Un régime de réglementation équitable et efficace
- Des mesures de sécurité contre les menaces délibérées pesant sur l'approvisionnement alimentaire et les ressources agricoles

SANTÉ DES ANIMAUX – MODÈLE LOGIQUE

Activités	**Négociations et ententes internationales**	**Conception et gestion de programmes**	**Exécution de programmes**	**Enregistrement et approbation**	**Engagement du public et des intervenants**
Résultats	**Accès technique aux marchés** **Normes internationales** **Accords internationaux, régionaux et bilatéraux** **Reconnaissance des systèmes**	**Cueillette d'information** Analyse de la conjoncture et des données, évaluations des programmes, recherche scientifique, surveillance, enquêtes, relevés et sondages **Grandes orientations et lois** Grandes orientations, lois, règlements, directives **Élaboration des programmes et des marches à suivre** **Planification des mesures d'urgence et préparation aux situations d'urgence** **Agréments**	**Activités de vérification** Inspections, vérifications, surveillance et relevés **Interventions pour assurer la conformité** Poursuites en justice, enquêtes, amendes et frais, mise en quarantaine, destruction et élimination, avis et notifications, indemnisation **Activités d'importation et d'exportation** Permis d'importation, examen des systèmes des autres pays, documents d'exportation **Activités d'analyse de laboratoire** Résultats des analyses **Intervention d'urgence**	**Enregistrement** Enregistrement des aliments du bétail Enregistrement des produits biologiques vétérinaires Enregistrement des produits de la biotechnologie	**Consultations** Avec d'autres ministères, les provinces et territoires, les collectivités réglementées, les groupes consultatifs, les groupes de consommateurs, les associations **Conseils techniques et examens** Conseils aux collectivités réglementées, aux autres ministères, aux groupes consultatifs fédéraux-provinciaux **Messages à la population** Notifications et avis **Programmes d'éducation et de consultation** Programmes de sensibilisation (comprend divers moyens de communication, p. ex. : brochures, dépliants, sites Web, assemblées publiques, communiqués, etc.)

Résultats immédiats

Les animaux du Canada et leurs produits répondent aux exigences nationales et internationales en matière de santé animale	L'entrée au Canada de maladies réglementées est atténuée	La propagation de maladies animales réglementées est atténuée	Les urgences et les incidents relatifs à la santé des animaux sont gérés efficacement	L'industrie se conforme aux règlements	Les intervenants comprennent les règlements et les politiques, et y souscrivent	Le public est sensibilisé à la santé des animaux et y contribue

Résultats stratégiques/Avantages pour les Canadiens

- La protection contre les risques évitables pour la santé
- Un régime de réglementation équitable et efficace
- Des ressources animales durables
- Des mesures de sécurité contre les menaces délibérées pesant sur l'approvisionnement alimentaire et les ressources agricoles

PROTECTION DES VÉGÉTAUX – MODÈLE LOGIQUE

Activités	Négociations et ententes internationales	Conception et gestion de programmes	Exécution de programmes	Droits, enregistrement et approbation	Engagement du public et des intervenants
Résultats	**Accès technique aux marchés** **Normes internationales** **Accords internationaux, régionaux et bilatéraux** **Reconnaissance des systèmes**	**Cueillette d'information** Analyse de la conjoncture et des données, évaluations des programmes, recherche scientifique, surveillance, enquêtes, relevés et sondages **Grandes orientations et lois** Grandes orientations, lois, règlements, directives **Élaboration des programmes et des marches à suivre** **Planification des mesures d'urgence et préparation aux situations d'urgence**	**Activités de vérification** Inspections, vérifications, surveillance et relevés **Interventions pour assurer la conformité** Poursuites en justice, enquêtes, amendes et frais, mise en quarantaine, destruction et élimination, avis et notifications, indemnisation **Activités d'importation et d'exportation** Permis d'importation, examen des systèmes des autres pays, documents d'exportation **Activités d'analyse de laboratoire** Résultats des analyses **Intervention d'urgence**	**Enregistrement** Enregistrement des engrais Enregistrement des variétés de semences **Droits et approbations** Protection de la propriété intellectuelle (certificats d'obtention) Approbation des cultures transgéniques	**Consultations** Avec d'autres ministères, les provinces et territoires, les collectivités réglementées, les groupes consultatifs, les groupes de consommateurs, les associations **Conseils techniques et examens** Conseils aux collectivités réglementées, aux autres ministères, aux groupes consultatifs fédéraux-provinciaux **Messages à la population** Notifications et avis **Programmes d'éducation et de consultation** Programmes de sensibilisation (comprend divers moyens de communication, p. ex. : brochures, dépliants, sites Web, assemblées publiques, communiqués, etc.)

Résultats immédiats	Les végétaux et leurs produits répondent aux exigences nationales et internationales en matière de protection des végétaux	L'entrée au Canada de maladies et de ravageurs réglementés fait l'objet d'un contrôle	La propagation de maladies et de ravageurs réglementés est atténuée	Les urgences et les incidents relatifs à la protection des végétaux sont gérés efficacement	L'industrie se conforme aux règlements	Les intervenants comprennent les règlements et les politiques, et y souscrivent	Le public est sensibilisé à la protection des végétaux et y contribue

Résultats stratégiques/Avantages pour les Canadiens

- Un régime de réglementation équitable et efficace
- Des ressources végétales durables
- Des mesures de sécurité contre les menaces délibérées pesant sur l'approvisionnement alimentaire et les ressources agricoles

6.2 Liaisons Web essentielles pour obtenir un complément d'information

Sites Web de l'ACIA

Agence canadienne d'inspection des aliments	www.inspection.gc.ca
Agrile du frêne	www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/protect/pestrava/ashfre/agrplaf.shtml
Alertes à l'allergie et rappels d'aliments	www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/educ/alertf.shtml
Bonnes pratiques d'importations	www.inspection.gc.ca/francais/fssa/abeti/inform/imppraf.shtml
Bulletins judiciaires	www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/projud/projudf.shtml
Cahier d'activités sur la salubrité des aliments	www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/educ/active5-8f.shtml
Centre des consommateurs	www.inspection.gc.ca/francais/toc/centref.shtml
Comité consultatif canadien sur la santé des animaux	www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/cahcc/cahcc_f.shtml
Documents de décisions concernant les végétaux à caractères nouveaux	www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/bio/ddf.shtml
Encéphalopathie spongiforme bovine	www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/bseesb/bseesbf.shtml
Encéphalopathie des cervidés	www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/cwdmdc/cwdmdcfsf.shtml
Exigences d'importation visant les cantaloups du Mexique	www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/fresh/mexcanf.shtml
Exportation d'animaux de compagnie au R.-U.	www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/export/uk-ruf.shtml
Fiches de renseignements sur la salubrité des aliments	www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/foodfacts/fftocf.shtml
Gale verruqueuse de la pomme de terre	www.inspection.gc.ca/francais/sci/surv/data/synendf.shtml

Guide relatif à l'importation commerciale de produits alimentaires	www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/publications/com_import/tocf.shtml
Importation d'animaux familiers	www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/import/petsf.shtml
Influenza aviaire	www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/avflu/avfluf.shtml
Les aliments et vous	www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/foodfacts/fftocf.shtml
Liste des établissements agréés	active.inspection.gc.ca/active/reglst/RegResults.asp?l=E
Longicorne asiatique	www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/protect/pestrava/asialong/asialongf.shtml
Longicorne brun de l'épinette	www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/protect/pestrava/bslb/bslbfsf.shtml
Maladie débilitante chronique	www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/cwdmdc/cwdmdcfsf.shtml
Maladies déclarables	www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/guidef.shtml
Matériaux d'emballage en bois	www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/for/cwpc/wdpkgf.shtml
Plan d'action AGM	www.inspection.gc.ca/francais/audit/mod/planf.shtml
Plan d'entreprise	www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/busplan/2003-2008/planf.shtml
Programme d'amélioration de la salubrité des aliments	www.inspection.gc.ca/francais/fssa/polstrat/haccp//haccpf.shtml
Programmes de contrôle des maladies animales	www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/disemalaf.shtml
Programmes de surveillance des maladies animales	www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/disemalaf.shtml
Programme sur les aliments du bétail	www.inspection.gc.ca/francais/anima/feebet/feebetf.shtml
Projets sur la salubrité des aliments	www.inspection.gc.ca/francais/fssa/invenq/invenqf.shtml
Protection des végétaux	www.inspection.gc.ca/francais/index/pppvf.shtml
Rage	www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/rabrag/rabragf.shtml
Rappels d'aliments	www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/recarapp/recaltocf.shtml

Roue de la salubrité des aliments	www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/educ/gamejeu/wheerouf.shtml
Salubrité des aliments	www.inspection.gc.ca/francais/index/fssaf.shtml
Santé des animaux	www.inspection.gc.ca/francais/index/ahsaf.shtml
Sharka	www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/protect/pestrava/ppv/infof.shtml
Stratégie de partenariat de recherche	www.inspection.gc.ca/francais/sci/tech/techs.shtml
Stratégie des ressources humaines	www.inspection.gc.ca/francais/hrrh/strat2003-08/stratf.shtml
Système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP)	www.inspection.gc.ca/francais/fssa/polstrat/haccp/haccpf.shtml
Transport sans cruauté	www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/transport/transportf.shtml
Tremblante du mouton	www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/scrtre/scrtref.shtml
Tuberculose bovine	www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/tuber/tuberf.shtml
Végétaux réglementés à caractères nouveaux	www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/bio/pntvcnf.shtml

Sites Web connexes

Affaires étrangères Canada	www.fac-aec.gc.ca
Agence des services frontaliers du Canada	www.cbsa-asfc.gc.ca
Agence du revenu du Canada	www.cra-arc.gc.ca
Agriculture et Agroalimentaire Canada	www.agr.gc.ca
Association of American Feed Control Officers	www.aafco.org
Biotechnologie	www.biotech.gc.ca
Bureau d'évaluation de la salubrité des aliments de Santé Canada	www.hc-sc.gc.ca/food-aliment/fsa-esa/f_politique.html
Bureau du vérificateur général du Canada	www.oag-bvg.gc.ca
Chapitre 4 du Rapport de mars 2004 du Bureau du vérificateur général du Canada	www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20040304cf.html
Codex Alimentarius	www.codexalimentarius.net
Commerce international Canada	www.itcan-cican.gc.ca
Commission canadienne des grains	http://www.grainscanada.gc.ca/
Convention internationale sur la protection des végétaux	www.ippc.int
Environnement Canada	www.ec.gc.ca/
Initiative de recherche et de technologie chimique, biologique, radiologique et nucléaire	www.crti.drdc-rddc.gc.ca/
M^me^ BienCuit	www.canfightbac.org/mrs_cookwell/index_mme_biencuit.shtml
Ministère de l'Agriculture des États-Unis	www.usda.gov
Organisation de coopération et de développement économiques	www.oecd.org
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	www.fao.org/index_fr.htm
Organisation mondiale de la santé animale	www.oie.int
Organisation mondiale du commerce	www.wto.org

Organisation nord-américaine pour la protection des plantes	www.nappo.org
Pêches et Océans Canada	www.dfo-mpo.gc.ca/index.htm
Politique des sciences, de la technologie et de l'innovation	www.innovation.gc.ca/s-tinfo
Protection des infrastructures essentielles et Protection civile	www.ocipep.gc.ca/
Ressources naturelles Canada	www.nrcan-rncan.gc.ca
Santé Canada	www.hc-sc.gc.ca
Secrétariat de l'Accord de libre-échange nord-américain	www.nafta-sec-alena.org
Sécurité publique et Protection civile Canada	www.psepc-sppcc.gc.ca
Service canadien de la faune	www.cws-scf.ec.gc.ca/
Système d'alerte phytosanitaire de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes	www.pestalert.org/main.cfm
Union internationale pour la protection des obtentions végétales	www.upov.int
Virus du Nil occidental	www.hc-sc.gc.ca/francais/virus_nil/index.html

6.3 Acronymes et abréviations

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
AAFCO	Association of American Feed Control Officials
ACDI	Agence canadienne de développement international
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
ACPS	Association canadienne des producteurs de semences
ADRC	Agence des douanes et du revenu du Canada
AEC	Affaires étrangères Canada
AF	Agrile du frêne
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
AMG	Autres ministères du gouvernement
ARC	Agence du revenu du Canada
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
BCP	Bureau du Conseil privé
BVG	Bureau du vérificateur général du Canada
CCCSA	Comité consultatif canadien sur la santé des animaux
CGBI	Cadre de gestion des biens immobiliers
CGR	Cadre de gestion du rendement
CGRAR	Cadre de gestion et de responsabilité axé sur les résultats
CIC	Commerce international Canada
CIPV	Convention internationale sur la protection des végétaux
DCBA	Dénombrement des colonies bactériennes aérobies
DMT	Disponibilité sur le marché du travail
EC	Environnement Canada
ECR	Encre des chênes rouges

EE	Équité en matière d'emploi
ERP	Évaluation des risques phytosanitaires
ESB	Encéphalopathie spongiforme bovine
ESLA	Enquête sur la santé et les limitations d'activités
EST	Encéphalopathie spongiforme transmissible
FA	Fièvre aphteuse
FC	Forêts Canada
FPC	Fièvre porcine classique
GI/TI	Gestion de l'information/Technologie de l'information
GM	Génétiquement modifié
GVPT	Galle verruqueuse de la pomme de terre
HACCP	Système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques
IA	Influenza aviaire
ICS	Institut canadien des semences
IGM	Initiative de gestion moderne
INCA	Institut national canadien pour les aveugles
IRTCBRN	Initiative de recherche et de technologie chimique, biologique, radiologique et nucléaire
LA	Longicorne asiatique
LAD	*Loi sur les aliments et drogues*
LBE	Longicorne brun de l'épinette
MAEU	Ministère de l'Agriculture des États-Unis
MDC	Maladie débilitante chronique
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
MRS	Matériel à risque spécifié
OAV	Office alimentaire et vétérinaire (Commission européenne)

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIE	Organisation mondiale de la santé animale[1]
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONAPP	Organisation nord-américaine pour la protection des plantes
PASA	Programme d'amélioration de la salubrité des aliments
PCVQE	Programme canadien de vérification de la qualité des engrais
PE	Protocole d'entente
PGQ	Programme de gestion de la qualité
PIEPC	Protection des infrastructures essentielles et Protection civile
PIETOA	Protocole d'intervention suite à une éclosion de toxi-infections d'origine alimentaire
PILT	Plan d'investissement à long terme
PIU	Programme d'intervention d'urgence
PMIV	Programme modernisé d'inspection de la volaille
PPQ-C	Partenaires pour la qualité-Canada
Quad SA	Discussions quadrilatérales sur la salubrité des aliments
RA	Rapport annuel
RCN	Région de la capitale nationale
RH	Ressources humaines
RMR	Rapport ministériel sur le rendement
RNCan	Ressources naturelles Canada
RPP	Rapport sur les plans et les priorités
SAF	Salubrité des aliments à la ferme
SAP	Sanctions administratives pécuniaires
SC	Santé Canada

[1] OIE – En 2003, l'« Office international des épizooties » est devenu l'Organisation mondiale de la santé animale mais a gardé son acronyme initial « OIE ».

SCB	Stratégie canadienne de la biotechnologie
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
SIG	Système d'information géographique
SNIBI	Système national d'information sur les biens immobiliers
SPAT	Sécurité publique et antiterrorisme
SPPCC	Sécurité publique et Protection civile Canada
SPR	Stratégie de partenariat de recherche
SPRR	Structure de planification, de rapport et de responsabilisation
SPS	Sanitaire et phytosanitaire
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
SRCB	Système de réglementation canadien de la biotechnologie
UE	Union européenne
VCN	Végétaux à caractères nouveaux
VS	Virus de la sharka